TABLE ALPHABÉTIQUE ET ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA GAZETTE DES TRIBUNAUX (32. ANNÉE JUDICIAIRE).

Du 1" Janvier au 31 Décembre 1857.

Nota. Cette Table est divisée en cinq parties. La première comprend les Questions de droit et les Faits.— La seconde les Noms de lieux et de personnes.— La troisième les Sociétés commerciales.— La quatrième les Faillites. — Enfin Nort. Cette l'Année et dernière partie contient la Nomenclature des ouvrages dont il a été rendu compte ou des articles dits Variétés qui ont été insérés dans le journal pendant l'année 1857. Les dates des jours et des mois qui suivent la cinquième et chaque nom de lieu et de personne sont celles des mois qui suivent la cinquie mot de matière et chaque nom de lieu et de personne, sont celles des numéros de la Gazette où l'on trouve les renseignemens que l'on désire sur les matières, les lieux et les personnes qui sont l'objet de la recherche.

Première Partie.

QUESTIONS DE DROIT ET FAITS.

Abordage. Du Lyonnais et de l'Adriatic, demande en dommages-intérêts, question de compétence, 28 mars, 2, 7 avril.

Abus de confiance. Par un employé du chemin de ser d'Or-

mages-intérêts, question de competence, 30 mars, 2, Abus de confiance. Par un employé du chemin de fer d'Orléans, 18 mars.

Accident. Mort de deux personnes dans la fosse d'un gazomètre, 29 août. — Explosion de gaz, rue Beaubourg, affaire à
ce sujet, 11 janv., 24 juill. — Autre, 10, 14 mars, 25 avril, 2,
23, 26, 29 mai, 2 août, 15 sept., 14, 29, 31 oct., 19, 25, 28,
29 nov. — Explosion d'éther chez un pharmacien de la rue
Bonaparte, 20 mai. — Corniche qui se détache, 21 fév. — Mur
qui s'écroule, 12, 15 mars. — Plancher qui s'écroule, 20 août,
17 nov. — Ecroulement d'échafaudage, 16 mai, 25 sept. —
Dans une carrière à Ivry, 3, 4 juil. — Ecroulement d'un mur
au Palais-de-Justice, 4 juil. — Ecroulement au fort de Vincennes, 1 déc. — Cheval qui s'emporte, 1 juil. — Autre, portant
le secrétaire de l'ambassade de Perse, 26 août. — Eau-de-vie
qui s'enflamme, 17 juil. — Femme brûlée, 3 déc. — Mort accidentelle de deux ouvriers plombiers, 8 août. — Autre par excès
de hoisson, 23 déc. — Homme écrasé par un omnibus, 15 mai,
4 juil. — Canot qui chavire, trois personnes noyées, 26 juin. —
Bateau de bois qui sombre, 17 nov. — Incendie de deux dames sur le houlevard, 4, 7 juin. — Noyades, 14 juin, 1, 11 juil.
7 août. — Chute dans un puits, 5 août. — Morts accidentelles
par asphyxie, 10 janv., 14 mai, 20 nov. — Par noyades, 5 mai,
20 nov. — Par excès de hoisson, 25 nov. — Dans un wagon
3 poplexie), 9 juin. — Ecroulement dans la Verrerie impériale
4 asselichy-la-Garenne, 28 janv. — Trois enfants renversés par
due voiture, 9 juin. — Plancher qui s'écroule à Batignolles, 16
21. — Explosion d'une machine à vapeur à Boulogne-sur-Mer,
21 janv. — Eboulement sur le chemin de fer Grand-Gentral,
22 aux environs d'Aubin, dix-sept victimes, 12 avril. — A Valquizeux, 18 sept. — Cheval qui s'emporte à Ruffec, 27 juin.— 27 janv. — Eboulement sur le chemin de fer Grand-Central, aux environs d'Aubin, dix-sept victimes, 12 avril. — A Valquizeux, 18 sept. — Cheval qui s'emporte à Ruffec, 27 juin. — Noyade à Versailles, 19 juil. — Bœuf furieux à Vitry, 16 oct. — Ecroulement d'une maison à Marseille, 29 nov. — Catastrophe au théâtre de Livourne, 134 victimes, 16 juin. — Explosion de la poudrière de Mayence, 26 nov. — V. Chemin de fer. Acquiescement. Le paiement fait volontairement par une partie des honoraires dus à un arbitre emporte-t-il acquiescement à la sentence? 20 juil.

ils sentence? 29 juil. Acte de commerce. La location et l'exploitation d'une car-rète à pierres constituent-elles des opérations commerciales?

Acte simulé. Peut-il être attaqué par un créancier posté-

rier à sa date ? 20 juin.

Action civile. Le Tribunal de répression est-il compétent pour condamner le prévenu à des réparations civiles, pour un délit autre que celui qui a fait l'objet de la poursuite? ainsi, le pourrai-il à l'occasion d'un délit d'injures ou de diffamation, lorsque la itation se borne à poursuivre un délit d'entrave au libre exercice du culte? 27 mars.

Action industrielle. Sont-elles meubles ou immeubles les ac-tions des compagnies de desséchement? 10 juin. — Dans les sourciptions d'actions (dans l'espèce, les Chemins romains) les basquiers qui appellent le public à souscrire, doivent-ils pren-du une règle proportionnelle et attribuer les actions aux souscripteurs au prorata de leurs souscriptions? 1, 15, 29 mai, 25 jui., 7 août, 9 oct. — Même affaire devant le Tribunal de Rome 15 oct. — Le changeur qui a acheté des valeurs au porteur à un indvidu qui s'est présenté chez lui, peut-il, si ces valeurs ont été l'objet d'un vol, repousser la revendication du légitime proprétaire, sous prétexte que sa boutique est un marché ou se reident des choses pareilles (art. 2280 du Code Napoléon), 28 mi. - Celui qui a perdu ou à qui ont été volées des actions ou obligations au porteur de compagnies de chemins de fer ou aures peut-il exiger, soit la délivrance d'un duplicata, soit le paement des intérels et dividendes, en prouvant la perte ou le vo? 1 août, 15 sept. — Peut-il, par son opposition entre les mins de la compagnie, arrêter le paiement des coupons d'intérèts? 30 oct. — V. Contributions, Nantissement, Timbre.

Action possessoire. Est-elle recevable, l'action en complainte d'un propriétaire qui demande à être maintenu en possession de jouissance des eaux découlant depuis plus d'un an et un jour d'une source jaillissant d'un fond supérieur? 21 mars. — Quand y a-t-il cumul du possessoire et du pétitoire? 3 avril, 30 déc. — V. Servitude. Adjudication. V. Avoué.

Administration de la marine. V. Compétence.

Adoption. Le père de l'enfant naturel reconnu peut-il l'adop-ter par une disposition testamentaire, s'il n'a pas eu la tutelle

Adultère. Le délit d'adultère peut-il être poursuivi contre la prévenue et son complice, lorsque la constatation du flagrant délit a eu lieu d'abord en l'absence de toute plainte du mari de la semme adultère, et seulement sur la dénonciation de la semme du complice, quand les faits constatés ont eu lieu hors du domicile conjugal, la plainte du mari outragé n'étant intervenue que plus tard au cours de l'instruction correctionnelle? 14 La réconciliation de la femme avec son mari et le désistement de celui-ci, constaté par acte notarié, après le jugement de condamnation rendu contre les deux prévenus et apres l'expiration des délais d'appel, sans que la femme ait usé du néfice de la loi, profite-t-elle au complice ayant interjeté un appel régulier, et celui-ci peut-il l'invoquer en appel, comme ayant éteint toute action et toute poursuite contre lui? 14 janv. Le mari qui s'est désisté d'une p'ainte en adultère qu'il avait d'abord , est-il recevable, lorsque le même fait qui avait motivé la plainte retirée a donné ultérieurement lieu, de la part du ministère public, à des poursuites et à une double condamnation contre la femme et son complice pour outrage public aux mœurs, à agir en dommages-intérêts contre ledit complice? 28 août. — V. Separation de corps.

Affiches. Celles exposées dans l'intérieur d'un magasin (affi-les dites animées) tombent-elles sous l'application des lois sur

l'affichage? 27 juin, 9 sept.

Agent d'affaires. Est-il valable comme contrat ferme le traité
une par lequel un agent d'affaires se charge du recouvrement d'une créance contre un débiteur réputé insolvable, en stipulant com-me rémunération l'abandon d'une quotité déterminée? 6 mais Celui qui charge un huissier de signifier des actes pour compte de tiers, est-il justiciable du Tribunal de commerce pour le paiement du solde de compte des coûts dus à l'huissier? 3 juin. Agent de change. Est-il responsable de l'individualité du ven-deur d'actions au porteur? 30 juin.— L'agent qui a exécuté son client client est-il est-il tenu de lui delivrer ulté ieurement les valeurs (aff. de la faillite Leroy, de Chabrol), 17 fev., 23 août. - Peutnonobstant la faillite de son client, retenir sur les valeurs que celui-ci lui a remises comme couverture, le montant des pertes de ce dernier? 12 mars. — La mise en demeure à laquelle est

tenu l'agent avant d'exécuter son client, peut-elle résulter suffi-samment de la correspondance de l'agent non contredite par son client P 25 fév. — La couverture donnée à l'agent de change suffit-elle pour donner à l'opération un caractère sérieux? 25 août, a8 oct. — Comment doit se calculer l'amende encourue pour immixtion dans les fonctions d'agent de change? 18 mars. — L'art, 6 de l'arrêté du 27 prairial an X, qui punit le fait de confier des négociations de Bourse à d'autres agents que les officiers ministériels reconnus par la loi, s'applique-t-il aux personnes non commerçantes? 18 mars. — Question d'immixtion dans l'affaire d'escroquerie de la société dite de la Baleine françai-

Agent diplomatique. V. Etranger.

Algérie. L'ordonnance de 1845 et le décret de 1848, qui ont modifié les pouvoirs du gouverneur-général, ont-ils eu pour effet d'annuler les arrêts antérieurs pris par ce fonctionnaire en vertu de l'ordonnance royale du 22 juillet 1834? 11 janv. — Affaire d'Oran: meurtre d'un agha, 19 accusés, 4 août; débats, 11, 16, 18 août. — Mariage des israélites indigènes; attributions des rabbins depuis la conquête; capitulation d'Alger et de Constan-

Aliments. La dette alimentaire passe-t-elle aux héritiers du parent qui la doit, par exemple aux héritiers du beau-père, après le décès de celui-ci? 9 juil. Annonces légales. La Gazette des Tribunaux maintenue pour

Apoplexie foudroyante. 26 fév. — A l'Opéra, un spectateur, 27 fév. — Dans un wagon, 20 août.

Appel. Est-elle susceptible d'appel, l'ordonnance d'envoi en possession? 25 janv. — Quid du jugement qui statue sur une demande formée collectivement et sans division, en vertu d'un distante de l'appel. demande formée collectivement et sans division, en vertu d'un titre unique, et par des cohéritiers, lorsque la part et l'intérêt de chacun des demandeurs sont inférieur à 1,500 fr.? 3 fév. — Quid de l'action immobilière dont le revenu n'est déterminé ni en rentes ni par le prix d'un bail? 3 fév. — Quid de l'ordonnance du juge commissaire d'une faillite autorisant la vente des biens du failli? 8 mars. — Quid du jugement qui refuse aufailli un sursis au concordat? 9 mai. — Quid du jugement décidant lequel de deux avoués prétendant avoir mis la dernière enchère, doit être déclaré adjudicataire? 7 avril. — Quid du jugement d'homologation de liquidation rendu en présence des parties? 1 avril. — Quid de l'ordonnance de référé rapportant une précédente ordonnance autorisant une saisie-arrêt, à la charge d'en référer en cas de difficulté? Quid s'il y a eu demande en validité de cette saisie-arrêt? 13 juin. — Quid de l'ordonnance qui a a autorisé une saisie conservatoire? 23 oct. — Comment doit être entendu l'article 582 du Gode de commerce, sur le délai d'appel en matière de faillite? 2 août. — En matière comdoit être entendu l'article 582 du Code de commerce, sur le dé-lai d'appel en matière de faillite? 2 août. — En matière com-merciale, la signification du jugement au domicile élu, pour le cas spécial prévu par l'art. 422 du Code de procédure, a-t-el-le pour effet de faire courir le délai de l'appel? 21 mars, 23, 30 déc. — L'acte d'appel prématuré, c'est-à-dire interjeté avant l'expiration de la huitaine du jugement, est-il frappé d'une nullité absolue? Cette nullité peut-elle être couverte par les parties? 8 juil. — Question de demande nouvelle, 30 juil., 24 déc. — V. Adultère, Arrêt par défaut, Séparation de corss.

Appel au criminel. Est-il valable l'arrêt de la chambre correctionnelle qui sur l'appel seul du prévenu s'est déclaré incom-pétent pour statuersur la prévention? 10 avril. — L'appel à minima du procureur-général peut-il être interjeté, même après la mise en désibéré de la cause? 23 mai.—L'individu condamné par le Tribunal correctionnel pour délit de blessures par imprudence, peut-il être condamné, sur l'appel du ministère public, pour homicide par imprudence par suite de la mort du blessé survenu depuis l'appel? 4 déc. — Le Tribunal d'appel qui infirme une décision des premiers juges qui avaient déclaré leur incompétence, peut-il renvoyer l'affaire devant le Tribunal de premiers juges qui avaient déclaré leur incompétence, peut-il renvoyer l'affaire devant le Tribunal de première instance ou doit-il évoquer le fond et statuer sur la prévention? 23 avril. — Peut-il examiner si les faits de la prévention constituent un autre délit que celui reconnu par les premiers juges? 5 juil. - La Cour saisie de l'appel du prévenu, peut-elle élever l'amende à un taux supérieur à celui fixé par le Tribunal de première instance, sous prétexte qu'elle établit une compensation en diminuant l'emprisonnement prononcée

par les premiers juges? 14 juin.

Appel comme d'abus. Affaire de l'évêque de Moulins. Note du Moniteur à ce sujet, 28 mars. — Décret, 8 avril.

Arbitrage. L'arbitrage forcé constitué avant la loi du 17 juil-

let 1856, subsiste-t-il entre les parties si les procédures ont été commencées auparavant? par exemple si les arbitres ont été nommés auparavant? 21 fév. — Des honoraires peuvent-ils être alloués à des arbitres forcés? 19, 26 nov. — Observations sur la suppression de l'arbitrage forcé (Bravard-Veyrières), 11

juil. — V. Hypothèque judiciaire.

Arbres. L'article 14 (titre 2), du décret du 28 sept.-6 octobre 1791 sur la police rurale, reste-t-il applicable aux faits de mutilation d'arbres d'autrui qui ne sont pas de patricial. périr? 11 mars. — L'usage, d'après lequel les arbres à haute tige doivent être plantés à deux mêtres de la ligne séparative des

deux héritages existe-t-il à Paris? 14 juil. Architecte. V. Prescription.

Argenture Ruolz. V. Tromperie sur la chose vendue. Armée. Répartition du contingent de 1856, 22 avril.

Arrestation. De plusieurs voleurs dans les églises, 1 janv D'une bande de sept malfaiteurs, 15 fév. - Autres, 15 avril, 7 oct. — V. Assassinat. Arrêt. Est-il nul celui dont les qualités ont été réglées par un magistrat qui n'avait pas concouru à cet arrêt? 25 avril, 30 déc.

Arrêt par défaut. Celui rendu contre l'avoué de la partie ap

pelante est-il valable si l'avenir signissé ne l'a pasété trois jour avant l'audience et n'a pas été précédé de la sisgnification de conclusions de la part de l'intimé? 31 déc.

Arrêté préfectoral. — V. Préfet.

Asile impérial de Vincennes. Inauguration, 1 sept.

Assassinat (ou tentative d'). De l'archevêque de P Assassinat (ou tentative d'). De l'archevèque de Paris, 4 janv. V. Verger. — D'une femme par son mari, 10 nov. — D'une tante par son neveu, rue Sainte Geneviève, 13, 28 août. — D'une femme, rue Neuve-Bréda, 8 fév. — D'un autre, rue Neuve-Popincourt, 27, 28 juin. — D'une fille publique, rue Neuve-Popincourt, 27, 28 juin. — D'une fille publique, rue Port-Mahon, 8, 25 juin. — D'un bijoutier ambulant, rue du Fauhourg-Saint-Antoine, 3 nov. V. Butel. — Assassinat préfendu, rue Mandar, 12 mars. — Suivi de suicide, rue Saint-Martin, 28, 29 mai. — A Grenelle, rue Fondary, no 8, 15, Martin, 28, 29 mai. — A Grenelle, rue Fondary, no 8, 15, 17 nov. — D'une femme à Courbevoie, 4 janv. — De trois

Martin, 28, 29 mai. — A Grenelle, rue Fondary, no 8, 15, 17 nov. — D'une femme à Courbevoie, 4 janv. — De trois personnes à la Ciotat, 24 sept. — De deux femmes à Marseille, 6 janv. — Du courrier entre Vermanton et Auxerre, 10 avril, — Fratricide à Nantes, 5 fév. — A Caen, d'un bijoutier, 2 4 sept. — Arrestation des assassins, 15, 16, 18 déc. V. Pesachard. — A Urul, d'une enfant par ses parents, 14 mai. — 4 A

Nantes, 29 oct. — A Allègre, 14 nov. — A Epernay, du président du Tribunal, 15 mars. V. Bouquet. — A Montpellier, 4 mars. — A Camaret (Vaucluse), 12 juin. — A Brassac, du desservant, 2 juil. — A Rebais (Seine-et-Marne), 6 janv. — A desservant, 2 juil. — A Rebais (Seine-et-Marne), 6 janv. — A Varilhes (Ariége), 1 juil. — A Carquefou, 15 nov. — Parricide 2 Olivet, 16 mai. — Du curé de Brillac, 13 août. — Double assassinat à Viodos, 26 juil. — Dans l'Ariége, d'une vieille femme, 28 août. — Du dentiste Burdell, à New-York, 19 fév. V. Burdell. — A Londres, suivi du suicide de l'assassin, 17 déc. — De l'archevêque de Matera (Deux-Siciles), par un prètre, 5, 11,13 fév. — A Galata (Turquie), 10 oct. — A Croydon (Angleterre), 15, 16 déc. — A Chefna (Belgique), par une jeune fille sur un enfant, 10 oct. — Affaire du pont de Waterloo, à Londres, 15, 20, 23, 28 oct., 1, 31 déc. — Quintuple assassinat à Fontville (Etats-Unis), 19 now. — Une journée d'assassinats à New-York, 10 déc.

née d'assassinat à Rew-York, ro déc.

Assistance judiciaire. L'administration de l'enregistrement et des domaines a-t-elle, pour le recouvrement des frais avancés, un droit autre que celui qui aurait appartenu à la partie si elle

un droit autre que celui qui aurait appartienu à la partie si elle a ait pour vu elle-même aux frais de son instance? 12 fév.

Assurance. En cas de faillite de l'assureur, à qui profite le bénéfice de la réassurance? à la masse des créanciers de l'assureur ou à l'assuré? 8 janv. — La faillite de l'assureur entraînet elle de plein droit la résolution du contrat? 14 oct. — La compagnie est-elle responsable du sinistre survenu avant la signature de la police mais postérieur aux conventions intervenues estre la compagnie et l'assuré? 17 juin. — Lorsque la nues entre la compagnie et l'assuré? 17 juin. — Lorsque la compagnie s'est réservé la faculté de résiliation par une simple notification après l'événement du sinistre et le droit de retenir les primes reçues, un Tribunal peut-il refuser d'ordonner l'exécution littérale du contrat et, sous prétexte d'équité, substituer une autre convention à celle du contrat? 16 juil. — En matière d'assurances, l'assuré est-il responsable envers la compagnie de son imprudence grave? 29 juil. — V. Assurance sur la vie,

Assurance agricole. Projet de décret. Séance du Conseil

Assurance agricole. Projet de décret. Seance du Conseil d'Etat présidée par l'Empereur, 25 déc.

Assurance contre l'incendie. En cette matière, les intérêts des sommes à payer à l'assuré qui a subi un sinistre, sont-ils dus du jour du sinistre ou à partir de la demande en justice dec. — Lorsque l'assurance a été faite par le propriétaire dans l'intérêt de son fermier, la compagnie qui a réparé le sinistre, a-t-elle du chef du propriétaire un recours contre le fermier? 13 fév. — Demande contre les compagnies d'assurances par la compagnie du Palais de l'Industrie en restitution d'une partie de la prime payée lors de l'exposition universelle, 24 ianvier.

Assurance maritime. Parmi les fortunes de mer dont l'assureur doit garantie au propriétaire du navire, faut-il ranger les conséquences du dommage que, dans un abordage survenu en mer, le navire assuré a causé à un autre navire, et notamment les dommages-intérêts auxquels le navire assuré a été condamné au profit de l'autre? q déc.—Est-elle valable l'assurance portant sur la bonne arrivée d'un navire qui a fait naufrage? 30 oct.—Le Affont de compunication à l'assurance lors de l'assurance des défaut de communication à l'assureur lors de l'assurance des réticence qui annulle l'assurance? 22 nov. — Lorsqu'un navire assuré contre les risques de mer a été jeté par la tempête sur dernières nouvelles du navire assure, consti une côte ennemie et a brûlé par suite de l'état d'hostilité, l'assureur qui ne répond pas des risques de guerre, est-il affranchi de la responsabilité du sinistre? 11 fév. — La demande en garantie formée par l'assureur assigné par les assurés contre le garantie formee par l'assureur assigne par les assures contre le capitaine du navire. est-elle régulièrement portée devant le Tribunal saisi de la demande principale? Quid si ce Tribunal n'est pas celui du domicile du capitaine? 9 déc. — Question d'assurance in quovis, 3 fév. — Question de délaissement pour cause d'innavigabilité, 26 août. — Par suite du refus de 'assureur de payer le montant du prêt? 16 déc. - V. Escro-

Assurance militaire. La loi du 13 avril 1854 qui a porté à 140,000 hommes le contingent de 1853 fixé d'abord à 80,000, a-t-elle eu pour effet de résoudre les contrats d'assurance consentis avant la première de ces lois ? 31 mars, 25 nov., 18 déc.

Le contrat d'assurance est-t-il résilié ipso facto par une circulaire dans laquelle l'assureur déclare qu'à raison de l'augmentation du contingent décrétée par le gouvernement, il n'en-tend pas donner suite au contrat? 29 juil. — Sont-elles vala-bles les conventions survenues entre les familles et un intermédiaire pour assurer le conscrit au moyen d'une substitution de numéros? 10 déc.

Assurance mutuelle. Ges sociétés sont-elles civiles? doiventelles être autorisées par le gouvernement? constituent-elles une association de la nature des tontines? 26 fév., 31 mars, 14 avril, 15, 21 mai, 22 juil. — V. Société de secours mutuels.

Assurance sur la vie. La propriété de la police peut-elle être transmise par la voie de l'endossement? 16 août. — V. Femme

Audiences de rentrée, 4 nov. - V. Cour de cassation, Cour

impériale.
Aveu judiciaire. En quel sens indivisible? 20 mars, 2 mai

1 juill., 18 nov. Avocat. Est-il soumis à la patente, l'avocat non inscrit au tableau? Quid s'il donne des consultations? 30 juin. Est-il obligé de prêter le serment de juge, lorsqu'il est momentanément appelé pour en remplir les fonctions? son serment proment appelé pour en remplir les fonctions? fessionnel ne le dispense-t-il pas de cette formalité? 24 déc. -Incident devant la Cour d'assises de Vesoul. Avocat qui se retire de l'audience. Décision du Conseil de l'ordre. Citation du Conseil devant la Cour, jugeant disciplinairement, 11 déc.

— Décision du Conseil de l'ordre, qui autorise les stagiaires à travailler chez l'avoué, 1 mai. — Désignation des stagiaires pour les discours de rentrée, 5 août. — Election du Conseil, pour les discours de rentrée, 5 août. — Election du Conseil, 6 août. — Du bâtonnier, 11 août. — D'un membre en remplacement de Me Chaix-d'Est-Ange, 17, 20, 24 déc. — Conférences, 7, 13, 20, 27 janv., 3, 10, 24 fév., 3, 17, 24, 31 mars, 21 avril, 5, 12, 19, 26 mai, 16, 23 juin, 1, 7, 14, 21, 28 juill, 5, 11, 26 août, 29 nov., 8, 15. 22, 29 déc. — Paroles de M. le président Delangle à un avocat qui se présente pour prêter segment après avoir envoyé sa carte par la noste à prêter serment, après avoir envoyé sa carte par la poste à M. le premier president. Resus de lui laisser prêter serment, 31

Avocats au Conseil et à la Cour de cassation. - Elec-

Avortement. Suivi de mort, à Périgueux, 4 juin. Avoué. Le pourvoi en cassation est-il recevable contre un arrêté pris en assemblée générale et en chambre du Conseil par un Tribunal contre un avoué poursuivi disciplinairement quand le pourvoi est fondé sur un excès de pouvoir? Y at-il excès de pouvoir de la part d'un Tribunal qui déclare partage sur les questions de savoir si l'avoué inculpé est ou non coupable d'un fait qui lui est imputé, sans prononcer son ac-

quittement comme conséquence même de ce partage d'opi-nions? 5 mars. — Sont-ils nuls les arrêts par défaut obtenus nions? 5 mars. — Sont-ils nuls les arrêts par défaut obtenus sans qu'il se soit écoulé trois jours entre leur prononcé et la signification des conclusions sur lesquelles ils sont intervenus? 17 juill. — En matière ordinaire, le dépôt de conclusions motivées non signifiées, donne-t-il lieu, au profit de l'avoué, à l'émolument de l'art. 71 du tarif? Quià en matière sommaire? 29 août. — Est-elle due aux avoués, dans les affaires sommaires, la somme allouée par l'article 145 du tarif, pour frais de port de pièces et de correspondances, quand les parties sont domiciliées hors de l'arrondissement du Tribunal? 5 mai. — Question analogue, 20 août. — Lorsque, dans une frais de port de pièces et de correspondances, quand les parties sont domiciliées hors de l'arrondissement du Tribunal? 5 mai. — Question analogue, 29 août. — Lorsque, dans une vente judiciaire d'immeubles, on a procédé d'abord par adjudications partielles de lots, suivies et remplacées par une adjudication totale, en bloc, s'élevant à une somme supérieure à celle du prix des adjudications partielles, est-il dû à l'avoué et à l'huissier audiencier autant de droits qu'il y a eu d'adjudications partielles? 5 nov. — Que faut-il entendre par ces mots de l'art. 67 du tarif des frais: Dressé des qualités et de signification de jugement à avoué? 7 janv. — Le droit fixe de vacation au jugement d'adjudication n'est dû qu'à l'avoué, que l'adjudication ait eu lieu sur licitation ou par suite de folle-enchère? 17 nov. — Est-il valable l'exécutoire de dépens délivré à l'avoué qui a occupé dans une poursuite d'ordre, mais qui n'a ni demandé ni obtenu la distraction de ces dépens? 26 juin. — L'avoué a-t-il droit, en matière sommaire, au droit de copie des qualités et jugements, tel qu'il est fixé par les art. 88 et 89 du tarif? 18 déc. — Les demandes en paiement de frais doivent-elles contenir, à peine de nullité, en tête de l'exploit, copie du mémoire des frais réclamés? 16 avril. — La remise proportionnelle que l'art, 14 de la loi du 10 octobre 1814 alloue à l'avoué au cas où la vente d'immeuble est renvoyée devant notaire, doit-elle être calculée sur le prix total des immeubles adjugés ou sur le prix de chaque immeuble séparément? 14 mai. — L'indemnité de 25 fr., alloué aux avoués en matière de licitation par l'art. 10 de l'ordonnance du 10 octobre 1841, appartient-elle aux avoués colicitants? 3 déc. — Renouvellement de la chambre à Paris, 22 août. — V. Arrêt par défaut, Enquête, Péremption.

Ayants-cause. Sont-ils des tiers ou des ayants-cause du dé-

quête, Péremption. Ayants-cause. Sont-ils des tiers ou des ayants-cause du débiteur cédant, les créanciers qui n'ont aucun droit personnel à la chose ou sur la chose transportée par leur débiteur? 21 oct. - Le transport sous seing privé, reconnu ou légalement tenu pour reconnu, a-t-il, vis-à-vis d'eux, la même foi que s'il était authentique? 21 oct.

Bail. Le congé de la location verbale d'un appartement à Paris, converti partiellement par le locataire en magasin, indi-Paris, converti partiellement par le locataire en magasin, indiqué au public par une enseigne, est-il valablement donné trois mois à l'avance, quand le loyer s'en éleve au-dessus de 400 fr.? 26 juill. — Quid lorsqu'à l'appartement est joint un jardin? 20 sept. — Le congé donné à l'un des preneurs solidaires seulement est-il valable à l'égard de l'autre? 28 mai. — Le locataire qui sous-loue peut-il diviser les localités qu'il sous-loue? 12 sept. — La société qui s'est interdit de sous-louer peut-elle se substituer une autre société? 12 nov. — Le locataire peut-il, sans le consentement des propriétaires, substituer l'éclairage au gaz à l'éclairage à l'huile? 20 janv. — Demande d'indemnité par un locataire auquel le portier refuse d'ouvrir la porte comme rentrant trop tard, 13 fév. — La clause résolutoire expressement stipulée permet-elle au juge, comme la clause résolutoire tacite, d'accorder des délais au débiteur en retard? Spécialement, lorsqu'un contrat de bail porte que, faute de paiement d'un terme, le bail sera résolu un mois après le commandement, sans qu'il soit besoin de formalités de justice, le juge peut-il déclarer valables des offres faites par le locataire plus d'un mois après le commandement? 5 fév. — Question d'in-demnité et de résiliation de baux entre locataire et propriétaire à l'occasion de constructions élevées ou d'innovations faites par ce dernier et pouvant nuire à la jouissance des lieux loués, 19, 20 janv., 14, 19, 21 fév. (bis), 18 avril, 5 juil. — Le propriétaire peut-il annoncer, comme à louer présentement, des magasins et appartements loués à un négociant dont le bail a encore plusieurs années à courir? 11 juil. — V. Nantissement, Usufruit.

Banque de France. Peut-elle stipuler une hypothèque pour garantie de ses prêts en compte courant? 16 juin. - Doit-elle rembourser la valeur des billets dont les fragments lui sont représentés? 28 juil.

Banqueroute frauduleuse. V. Complicité. Bénéfice d'inventaire. V. Inventaire. Biens nationaux. V. Domaines engages.

Bigamie. Accusation de bigamie, 20 mars.

Billet à domicile. Est-il régi par les principes de la lettre de change ou du billet à ordre? L'aval par un non commerçant le soumet-il à la contrainte par corps? 5 juin.

Billet à ordre. Le porteur d'un billet à ordre, en vertu d'un endossement irrégulier, peut-il, au moyen d'un endos régulier, en transférer légalement et irrévocablement la propriété? 24 janv. — En cas de billet perdu, le porteur qui, avant de faire l'acte de protestation prescrit par l'art. 153, n'a pas obtenu du juge l'autorisation exigée par l'art. 152, encourt-il la déchéance

solvabilité du débiteur? 2 juil.

Billet de banque. 33,300 fr. de billets de banque brûlés par un fou. Demande en paiement contre la Banque brûlés par un fou. Demande en paiement contre la Banque de France, sur la présentation des cendres et fragments, 14 janv. — Billets coupés par moitié et envoyés par la poste. Soustraction de ces portions de billets. — Demande en paiement contre la Banque. Recours contre l'expéditeur, 20 fév.

et se trouve-t-il sans recours contre les endosseurs, en cas d'in-

pâturage peut-il déroger par convention à la disposition de l'art. 119 du Code forestier, portant que les droits de pâturage dans les bois des particuliers ne pourront être exercés que dans les parties de bois déclarées défensables par l'administration forestière? 11 avril. — V. Commune.

Boucher. Condamnations pour infraction aux lois et ordonnances sur la boucherie, 18, 27 janv., 18 fév., 8 avril, 14, 25, 27 juin, 16 oct, 27 nov., 3 déc.

Boulanger, Est-il encore en vigueur l'édit du mois de février 1776, qui interdit aux bouchers, boulangers et autres pro-fessions chargées de pourvoir à la subsistance publique, de quitter leur profession moins d'un an après avoir fait la déclaration à

Brevet d'invention. En sont-elles susceptibles les préparations pharmaceutiques? 14 janv.— Quelle est la procédure à suivre pour la saisie d'un brevet? Gelle de la saisie-exécution ou celle de la saisie-arrêt? Le saisissant est-il tenu d'assigner en déclaration le ministre de l'agriculture et du commerce? 4 sept. -Lorsque, dans les motifs d'un arrêt qui statue sur une deman-de en nullité de brevet s'appliquant à divers procédés, il est formellement exprimé que, de ces procédés, les uns étaient de nature à faire l'objet d'un brevet, les autres non, cet arrêt doit-il être cassé si, par son dispositif, sans déclarer le brevet nul pour la partie des procédés non brevetables, il rejette purement et simplement la demande en nullité et maintient le brevet dans son intégralité? 7 mai. - Les Tribunaux correctionnels saisis d'une poursuite en contrefaçon peuvent-ils prononcer la nullité ou la déchéance du brevet en vertu duque la poursuite est dirigée? 25 janv. - Lorsqu'un brevet a été transmis par une société qui se liquide à une autre société, la sociélé nouvelle est-elle recevable à se prévaloir contre les tiers du brevet qui lui a été transmis, si elle ne justifie pas de l'enregistrement de l'acte emportant mutation de propriété en sa faveur? 24 mai. - Procédé de distillation, 12 avril. - Légumes conservés, 1 sept. — Lanterne-phare, 6 mars. — Le broyage de la soudure de cuivre, 25 janv. — Machine à dragées de Verdun, 8 mai. V. Chose jugée.

Brocanteurs. La tenue de leurs registres est encore régie à

Rouen par une sentence du bailli de 1771, 11 avril. Bulletins électoraux. V. Presse. Bureau de bienfaisance. Les membres de ce bureau, soute-nant un procès au nom de ce bureau, peuvent-ils être con-

C

damnés personnellement et solidairement aux frais? 15 juil.

Cadavre. De M. D..., de Bezons, retiré de la Seine près Bezons, 10 juin. — Tronvé dans un tonneau à la station de Choi y-le-Roy (ligne d'Orléans), 11 nov. — A la Cour Neuve, près Saint-Denis, 21 nov. — Dans une fabrique de tuiles à Neuilly, 22 nov. — Sur la voie du chemin de fer de l'Ouest, 29 Neuilly, 22 nov. — Sur la voie du chemin de ler de l'Ouest, 29 nov. — D'homme retiré de la Seine, 16 janv., 25 fév., 10, 21 mars, 8, 11 avril, 10, 23 mai, 26 juin, 9 juil., 2, 5 août, 13, 14, 24, 30 oct., 23, 11 déc. — D'un voltigeur de la garde impériale, 29 janv. — Retiré d'un puils, 5 août. — De fomme. Retiré de la Seine, 16, 25 janv., 28 mars, 18, 28 juil., 23 oct., 20 déc. — D'homme et de femme attachés ensemble, 8 mars. — D'enfant nouveau-né trouvé rue Traînée, 21 fév. - D'homme trouvé dans la gare de Strasbourg, 16 sept. — A Neuilly, boulevard E, 30 oct. — Sur la berge du quai d'Orsay, 16 sept. — Au bois

de Boulogne, 16 sept., 21 oct.

Caisse de la boulangerie. Le préfet de police a-t il qualité
pour poursuivre la répression des contraventions aux décrets qui ont institué la caisse? 28 août, 27 déc. - Quelles peines sont applicables? 27 déc.

Cuisse des depôts et consignations. Lorsque, après la lettre d'avis de l'ordonnancement pour la restitution d'une somme déposée volontairement à la Gaisse, une saisie-arrêt est faite sur cette somme, les intérêts cessent-ils à partir du jour déterminé par la lettre? Quid si par suite de la saisie et de l'instance qui s'en est suivie, le remboursement par la Caisse n'a été fait que longtemps après? 14 mars. V. Référé. Californie. Le Code californien admet la femme à faire un

commerce indépendant de l'action maritale ; procès et jugement à ce sujet à San-Francisco, 19 sév. Cassation. V. Frais, Intérêts, Pourvoi en cassation, Re-

Cautionnement. La stipulation faite dans un acte authentique au profit d'un tiers qui n'a pas figure dans l'acte, est-elle valable? Spécialement, le mari a-t-il pu, dans un acte auquel sa femme n'a pas comparu, stipuler valablement au profit de la femme et pour garantie de sa dot le cautionnement hypothécaire d'un tiers? 14 janv. Cent-gardes. V. Saisie-arrêt.

Cercueil. Trouvé dans une tranchée ouverte sur la place de

la Bourse, 10 janv. Céréales. Décrets qui lèvent la prohibition de sortie et de distillation, 12 nov.

Cession de droits successifs. Combien dure de temps l'ac-tion en rescision pour cause de lésion de plus du quart? Dix

ans ou deux ans? 19 nov. Chambre d'accusation. Aux termes de la loi du 17 juilles 1856, modificative de l'art. 230 du Code d'instruction crimi-

les chambres d'accusation doivent-elles renvoyer les prévenus de délits devant le Tribunal correctionnel compétent ou peucent-elles les renvoyer devant un autre Tribunal de leur ressort? 24 avril. Changeur. V. Action industrielle.

Chasse. Est-il en état de délit l'individu non muni d'un port d'arme et qui fait seu sur un oiseau étranger à la contrée? 14 mars. — Quid de celui qui laisse errer son chien dans un champ? 20 juin. — Quid de celui qui en plaine fait feu avec un pistolet de poche? 25 oct. — Les traqueurs peuvent-ils être assimilés aux chasseurs et poursuivis devant un Tribunal correctionnel pour délit de chasse? 22 mars. — Les perquisitions en vue d'engins de chasse prohibés peuvent-elles être opérées au domicile des citoyens en vertu d'une simple réquisition du procureur impérial? 3 sept. — L'infraction aux lois sur la po-lice de la chasse admet-elle l'excuse de bonne foi? (Affaire de la compagnie du chemin de ser de Strasbourg pour transport de gibier, 3 mai. — Même question, 13 juin, 18 juil., 29 août. — Lorsque, après la clôture générale de la chasse, la destruction des animaux nuisibles ou malfaisants est autorisée par un arrêté préfectoral, les lapins de garenne rangés dans classe par l'arrêté peuvent-ils être colportés dans l'étendue du département? 2 juil. — Le fait de tirer des pigeons sur le ter-rain d'autrui et de les ramasser constitue-t-il un délit de chasse? (Ce qui revient à demander si les pigeons sont gibier)

ou une soustraction frauduleuse? 28 nov. Chemin de fer. Les voyageurs sont-ils tenus d'exhiber en route leurs billets à toute réquisition des agents de la comparoute leurs bliets a toute requisition des agents de la compagnie? 3 sept. — Les compagnies sont-elles responsables de objets qu'elles transportent jusqu'à livraison effective au destinataire? (Affaire de l'incendie de la gare de Nancy: perte de 153 balles de coton), 7 janvier. — Le sont-elles du retard dans l'expédition des bestiaux? 25 avril, 15 juil. — Le sont-elles de la perte de tout objet reçu du voyageur, lors même que l'objet n'a pas encore été enregistré? 22 oct. — Peuvent-elles être affranchies des peines des contraventions eonstatées dans les gares et magasins de leur exploitation commerciale, sous prétexte qu'une différence doit être établie entre les poids et mesures usités dans leur rapport avec le public et ceux dont elles se servent dans leur intérêt particulier pour le pesage et le mesurage des objets nécessaires à leur usage exclusif? 24 avril. — Peuvent-elles changes leur tarifs sans homologation de l'autorité? (Chemin de l'Es' particulièrement), 22 janv.—Question des tarifs disférentiels. Traités particuliers avec les expéditeurs. Inégalité d'avantages Abaissement de tarif, 1, janv., 19, 25 fév., 14 mars, 22 avril, 2, 21 mai, 29 déc. -Lorsque l'objet transporté a été reçu et le port payé, sussit-il pour pouvoir actionner la compagnie d'articuler en termes généraux le dol et la fraude sans spécifier qu'ils sont imputables au voiturier? 24 déc. - Les compagnies de chemin de fer peuvent-elles être assignées en la personne de leurs chefs de gare? 28 mai, 8, 9 juil (bis), 4 sept. — Une compagnie de chemin de fer peut-elle refuser de se charger de transporter à la destination indiquée des colis de marchandises qui lui sont remis par une autre compagnie de chemin de fer en sa qualite de commissionnaire intermédiaire, sous le prétexte que la lettre de voiture qui les accompagne a été mise sous enveloppe ou fiche cachetée qui ne lui permet pas de faire les vérifications nécessaires pour sa garantie? 23 avril. — Devant quelle juri-diction doit être portée l'action en paiement des salaires întentée par le mécanicien conducteur de locomotives? 15 mai. - L'employé de chemin de fer chargé, sur la désignation des douanes, de percevoir les droits de douane, doit-il être réputé prépose de cette administration? Par suite, se rend il coupable de concussion s'il perçoit un tarif supérieur au tarif légal pour s'approprier la différence? 13 juin. — Le destinataire peut-il refuser de prendre livraison de la marchandise un dimanche ou un jour férié? 23 mai. — Les inondations de la Loire du mois de juin 1856 peuvent-elles être invoquées par le chemin de fer d'Orléans comme un événement de force majeure? Quid s'il est prouvé que la compagnie n'a pas pris toutes les mesures exigées par les circonstances? 11, 26 avril, 19 juin, 20 août, 2, 4 sept. — Demande en dommages intérêts par la compagnie impériale d'Autriche contre le chemin de Lyon pour nutila-tion de statues transportées à l'Exposition universelle, 3 mai.— Question analogue, 26 août.— Liquidation de la compagnie

la mairie? 4 avril. — L'autorité municipale a-t-elle le droit de permettre à un ou plusieurs houlangers autorisés d'avoir dans la ville des dépôts de pains? 28 nov., 27 déc. (bis). — Condamnations pour infractions aux lois et ordonnances sur la boulangerie, 20, 27 janv., 14, 25 juin. V. Caisse de la boulangerie.

du chemin de fer de Versailles (rive gauche); maintien des auciens liquidaleurs, 14 fév. — Objets abandonnés dans les gares. Droits de magasinage. Fixation de la quotité de ces demins de fer Robon de la quotité de ces de la boulangerie.

Compensation. Le père usufruitier du bien de ses enfants, pour literèts des chemins de fer Robon de la quotité de ces de la boulangerie.

Le propriété du bois à son adversaire? 2 mai.

Compensation. Le père usufruitier du bien de ses enfants, peut-il compenser les sommes qu'il doit personnellement avec les intérêts des capitaux dus à ses enfants par un tiers? 28 juin. Lyon à la Méditerranée. Pourvoi contre un arrêt de la Cour de Grenoble. Question de demande nouvelle et d'ultra petita, 14 janv. - Les messageries générales contre la compagnie de yon. Vol de 15,500 fr., 24 oct. - Affaire de la compagnie d'Orléans: question de garantie pour l'arrivée en temps utile des bœuss et vaches transportés au marché de Sceaux, 20 janv - Question d'interprétation de l'art. 5 du règlement ministériel du 15 nov. 1856, t août. — Affaire des héritiers de la da-me Perrot contre le chemin de l'Ouest, accident de Vaugirard, 5 fév. — De Courbevoie, 3 déc. — Les anciens fermiers de l'exploitation du chemin de fer de Versailles (rive gauche) contre la compagnie de l'Ouest, 26 juin. — La compagnie du chemin de fer de Lyon à Genève contre la Compagnie générale des asphaltes. Question de compétence, 25 juil. — Chemin de l'Est: réclamation pour des propriétés dont la compagnie avait pris possession après l'allocation de l'indemnité par le jury d'expropriation, mais après cassation de la décision. Déposses sion de la compagnie. Destruction de ses travaux ordonnée, 10 sév. - Assaire analogue contre la compagnie de l'Ouest, 27 sév. La compagnie de l'Est contre la Gazette de Lauzanne, 25 sept. Chemin du Midi: la compagnie peut-elle être assignée à Bordeaux? 10 mars. — Affaire de l'ancienne compagnie de Dieppe à Fécamp contre les actionnaires refusant de verser leurs actions, 6 juin, 8 juil. — Demande mensongère de 50,000 francs de dommages-intérêts pour une malle perdue, 3 déc. - Accidents: Sur les chemins de l'Est, 30, 31 mai, 30 juil., 31

oct., 11 dec. - Bordeaux à Cette, 20 sept. Jugement, 14 oct. — Paris à Tours, 17 oct. — Sur le chemin de North-Kent (Angleterre, enquête du coroner), 2, 3, 8 juil. — Au milieu du tunnel d'Augoulème, 17 oct. — Paris à Beauvais, 18 oct. — Poutres déposées sur les rails du chemin de fer du Mans, 25 oct. - V. Abus de confiance, Actions industrielles, Chasse, Compétence, Expropriation, Incendie, Omnibus, Référé, Suicide, Voitures.

Chien de Terre-Neuve. Qui veut noyer un enfant, 26 août, Chose jugée. L'exception de chose jugée au civil dans une action en nullité ou déchéance de brevet, peut-elle être opposée dans une poursuite en contrefaçon devant le Tribunal correctionnel? 28 soût. - Même question, mais à l'inverse, c'està dire exception de chose jugée au criminel opposée à la demande au civil de dommages-intérèts? (Aff. Rohlfs, Seyrig) 2, 7 mai, 22 déc. - L'exception de chose jugée en matiere de contrefaçon, peut-elle être opposée relativement à une second poursuite au criminel contre la même personne et pour les mêmes faits? a mai. - L'individu condamné pour blessures par imprudence peut il, pour le même fait, et sur l'appel à minima du ministère public, être déclaré coupable d'homicide par imprudence, si la victime decède avant le dernier arrêt? at oct.

— L'individu acquitté de l'accusation de viol, peut-il être pour suivi ensuite, à raison des mêmes faits, pour outrage public à la pudeur? 11 janv. — L'acquittement de l'accusation d'infanticide exclut-elle une poursuite ultérieure pour délit d'homici-de par imprudence de l'enfant nouveau-né? 23 avril. - La chose jugée en police correctionnelle sur une plainte en contrefaçon, fait-elle obstacle à l'action en dommages-intérêts devant la juridiction commerciale pour cause de concurrence déloyale? 8 août. —A-t-il l'autorité de la chose jugée le jugement qui, sur l'avis du conseil de famille, porte restriction de l'hypothèque légale de la femme? 11 fév. — La chose jugée avec le syndic d'une faillite, relativement à un supplément de prix dissimulé par l'un des acquéreurs de l'un des immeubles du failli, est-elle opposable aux créanciers inscrits sur cet immeuble ? 4 août. -La chose jugée peut-elle être opposée pour la première sois de-vant la Cour de cassation? 27 août. — Y a-t-it violation de l'autorité de la chose jugée, par le juge civil qui a refusé de décla-rer un commerçant en faillite, lorsque le juge criminel condamne le même commerçant pour banqueroute frauduleuse, avec déclaration qu'il est en état de faillite? 14 mars. Question de chose jugée. 15, 22, 27 janv. (30 janv., cassation), 18 fév., 16, 23 avril, 21 mai, 10, 17 (bis), 19 (bis) juin, 8, 16, 22, 23, 29 juil., 9 août, 13 nov., 29 dec. — V. Appel au criminel, Ordre.

Clerc de notaire. Les clercs, dits amateurs, non inscrits au tableau des aspirants, peuvent ils être employés par leurs pa-trons comme témoins instrumentaires? (dans l'espèce un testa-

Coalition, Plainte contre les quatre grands journaux de Paris pour les annonces? 23 juil.

Cocotte (la). Cette maladie doit-elle être considérée comme contagieuse dans le sens de la loi pénale? 23 janv.

Code de justice militaire. Texte du livre IV, 3 mars.

Code de justice maritime. Commission mixte, 7 juil.
Colonies. A la Guadeloupe, la signification d'un acte sous seing privé passé en France, doit-elle être déclarée nulle pour défaut de légalisation par l'autorité compétente de la colonie, conformément aux arrêtés coloniaux des 8 ventôse an XII et 8 janvier 1815, 6 mars .- Une Cour d'assises coloniale a-t-clie pu xclure du tirage les noms des huit assesseurs qui ont rempli ces fonctions pendant les deux sessions qui ont précedé celle actuel-

lement ouverte? 3 avril. V. Enregistrement. Colonie pénitentiaire. Convoi de condamnés pour la Guyane, Commis-voyageur. Est-il le mandataire de son patron? 27

Commissaire priseur. Est-il en contravention, le commissaie priseur qui, en procédant à une vente publique, embarrasse a voie publique des meubles dont il opère la vente? 15 mai. — Est-ce aux commissaires-priseurs, à l'exclusion des courtiers, qu'il appartient de procéder à toutes les ventes aux enchères de meubles ordonnées par justice? 27 oct.

Commissionnaire intermédiaire. Répond-il en principe des avaries ou cette responsabilité pèse-1-elle, sauf preuve contraîre, sur le commissionnaire chargeur? 26 juin. — Le commission-naire qui contracte, au nom de ses commeltants et dans la li-mite des pouvoirs qu'il en a reçus, est-il passible du recours personnel de la part du tiers avec qui il a contracté? 28 juin.

Communauté conjugale. La femme renonçante a-t-elle un prélèvement pour ses reprises (en matière d'enregistrement)? 3 fév .- Note au sujet de la décision à rendre par les chambres réunies de la Cour de cassation, 13 juin. - Même question, 26 juil., 21 août. - Lorsque le contrat de mariage porte exclusion de la communauté de tout ce qui adviendrait aux époux à titre de succession, donation ou autrement, le prix de l'office de notaire appartenant au mari lors du mariage, avant la loi du 28 avril 1816, et cédé par lui depuis cette époque, est-il un propre du mari ou un acquet de communauté? 22 avril. - Fait-elle partie de la communauté ou des biens du mari, l'indemnité que e gouvernement oblige le successeur de l'officier ministériel destitué à verser à la caisse des dépôts et consignations, pour la conservation des droits de qui il appartiendra? 24 fév.. 16 déc.
— Quid de l'indemnité payée à l'un des époux par une compa-gnie d'assurances, à raison de l'incendie de son immeuble propre? 5 août. - Lorsqu'un immeuble propre de la femme a été aliéné pendant le mariage, la femme, par son action en reprises, est-elle admise à prouver la dissimulation de prix qu'elle prétend exister dans l'acte de vente? 31 déc. - Quelle est la nature, quels sont les effets de l'action dont se compose la succession d'une femme, dans le cas où ses héritiers renoncent à la communauté? 23 juin. - Y a-t-il lieu d'autoriser la reprise en na ture par les héritiers du mari, du fonds de commerce que celuici s'est réservé propre, pour le surplus de son apport en communauté? 29 déc.-Le préciput de la semme s'exerce-t-il sur la masse parlageable ou sur les biens du prédécédé? 27 janv. - Lorsque donation a été faite par le mari à la femme de tout son mobi lier, les reprises du mari, à la dissolution de la communauté doivent-elles s'exercer suivant le mode tracé par l'art. 1471 du Code Napoléon, ou bien être supportées tant sur les valeurs immobilières que sur les valeurs mobilières ? 14 sept. - De la clause de reprise des apports francs et quittes. Article de M. Gauthier, 17 janv. - V. Donation, Legs.

Communauté religieuse. Celle non autorisée peut-elle être appelée et représentée en justice, soit dans la personne de ses supérieurs, soit dans celle d'un de ses membres? 4 avril, 6 juin. - Quid à raison de quasi-délits? 31 déc. - Un prélet peut-i nommer un administrateur de biens temporels à une communauté de femmes? 2, 6 janv.

Commune. Un conseil municipal a-t-il qualité pour décider la mise en serme de biens communaux? Quid du préset? 8 janv, - Le prêtre qui a recueilli des souscriptions pour la construction d'une église, est-il comptable de deniers communaux, et justiciable, à ce titre, du conseil de préfecture? 22 avril. — La partie qui, en re instance, n'a pas opposé à la commune son défaut d'autorisation, peut-elle la lui opposer en appel? 22 avril. — La commune autorisée à ester en justice pour défen-dre à la demande d'un bois indivis entre elle et un tiers, est-elle par là suffisamment autorisée à défendre à une action intentée plus tard, contre elle parce dernier, et qui a pour objet de

- L'associé qui a causé par sa faute des dommages à la société en doit la réparation; Peut-il les compenser avec les bénéfices qu'il lui a procurés? 14 janv. — Les taxes pour travaux publics peuvent-elles produire des intérêts? Ainsi un arrêt a-t-il pu admettre la compensation en principal et et intérêts de taxes publiques avec des créances productives d'intérêts? 24 fév. -Société des auteurs dramatiques. Compélence. Comment se détermine le dernier ressort en matière civile ordinaire? 19 fév., 22 oct. — En matière immobilière spécialement, 4 sept. — Doit-on faire entrer en ligne de compte les intérêts, arrérages et restitutions de fruits

echus depuis l'instance? 9 août. - L'autorité judiciaire, saisie d'une question de propriété reposant sur l'interprétation d'actes administratifs, ne doit pas se dessaisir, mais se borner à surseoir jusqu'après cette interprétation. 27 août. - Peut-on délérer au Conseil d'Etat, par la voie contentieuse, l'appel d'une decision du ministre de la marine qui repousse la demande en indemnité formée par le propriétaire d'un bâtiment arrêté pendant la guerre (guerre de Crimée) comme suspect d'espionnage, et qui a péri par un fait de mer pendant la saisie? 26 nov. — Quelle est la jurisprudence compétente pour statuer sur le dommage causé par les travaux exécutés par une compagnie de chemin de fer ou par un entrepreneur de travaux publies, ou donnant lieu à une derrende conte l'edenitée. publics, ou donnant lieu à une demande contre l'administra-tion? 11 fév., 2 oct. — Quid spécialement sur celui causé par les travaux d'exploitation d'une mine, non aux fruits et récoltes, mais à la superficie d'un fonds? 20 janv. — Quid sur celui causé par des travaux communaux à une propriété privée? 20 janv. — Quid sur celui causé par les travaux de desséchement d'un étang ordonné par une loi? 17 juin. — Quid sur celui causé par les travaux exécutés pour le service de la navigation par une compagnie concessionnaire d'un canal de navigation? 27 juin. — Quid sur celui causé par une contravention de grande voirie? 24 juil. — Quid pour ordonner les mesures provisoires ayant pour but de constater le dommage allégue comme résultant de l'exécution des travaux publics? 30 août. — Quid sur l'action qui a pour objet la nullité de la surenchere d'un immeuble vendu devant notaire avec l'autorisation administrative? 10 mars. - Quid pour statuer sur la demande en restitution des sommes perçues par une administration de chemin de fer, en vertu de tarifs non autorisés? 19 août. — Quid pour décider si un terrain contigu à une église est une rue sur laquelle des jours et des ouvertures peuvent être pra-tiquées par un voisin? 10 juin. — Quid pour décider si telle voie publique est une promenade ou une rue soumise à certaines servitudes? 17 juin. - Question analogue, 18 déc. - Quid pour prononcer sur le fait de l'usurpation de hiens comnunaux lorsque l'usurpation a été commise contre la loi du 10 juin 1793 et celle du 9 ventôse an XII 9 juil. — Quid pour connaître de l'exercice du retrait litigieux réclamé par des propriétaires de terrains soumis à des desséchements à l'encontre de l'adjudicataire du droit de plus-value sur ces terrains? 24 nov. — Quel est le juge compétent pour autoriser la délivrance des secondes grosses? 23 juin. — Quid pour statuer sur la prévention en matière de tromperie sur la chose vendue? Est-ce le juge du lieu du domicile de l'expéditeur ou de celui du destinataire? 4 juil. — Quid sur le mandat donné par un négociant à un agent d'affaires pour vendre son fonds?

17 juil. — Quid pour connaître de la demande formée par une société anonyme en suppression de son titre comme établissant une confusion avec une autre société? 11 nov. - Un Tribunal a-t-il pu, sans violer la foi et le principe de la sépa ration des pouvoirs, accueillir l'action intentée contre des agents de l'administration (un maire, un commissaire de police), au su jet de l'exécution d'une mesure de police (destruction de travaux de défense faits sur la rive d'un cours d'eau) ordonnée par ces agentsdans l'exercice de lenrs fonctions et dans la limite de leurs attributions? 25 avril. - Pautorits judiciaire a t-elle compétence pour appliquer les arrêtés par les préfets pour le classement des chemins vicinaux? 1 juil. — Quid pour rendre obligatoires à l'égard du public les réductions de prix accordées à quelques-uns par des compagnies de chemins de fer, en verta de traités particuliers, régulièrement portés à la connaissance de l'administration? 26 nov. — Qu'est-ce qui dé-termine la compétence des chambres réunies de la Cour de cassation? Faut-il que les motifs de la décision annulée et ceux de la seconde déférée à la Cour soient identiques? Suffit il que cette identité existe dans les deux dispositifs? 24 janv. quel Tribunal doit s'adresser l'individu qui ignore le lieu de sa naissance et qui veut se procurer un état civil? 20 août. — L'administration de la marine a-t-elle le droit d'agir en justice pour réclamer, au nom de la caisse des gens de mer, le priviége dû aux matelots pour leurs loyers, contre la consignation des marchandises qui composaient la cargaison, plus de quinze jours après la délivrance qui lui a été faite de ces marchandises, et après qu'elles ont passé en mains tierces ? 21 mai. — Est-ce aux Tribunaux ordinaires ou au jury d'expropriation qu'il appartient de décider si un bail des lieux expropriés consenti ou prolongé avant le jugement d'expropriation, mais après le décret qui déclare l'utilité doit ou non être considéré comme sincère, et si le preneur doit ou non être indemni é, à raison de la privation de jouissance dudit bail que l'expransisti de la privation de jouissance dudit bail que l'expropriation sui fait éprouver? 3 fév. — Est ce aux Tribunaux ordinaires ou aux Tribunaux militaires qu'il appartient de juger les contraentions reprochees aux militaires aux règlements des droits de péage sur les ponts, bacs, routes, etc.? 9 mai. — Quid pour le délit militaire dont s'est rendu coupable le militaire hors de son corps? 31 juil. - Est-elle urgente et comme telle de la compétence de la chambre des vacations, la demande formée par une femme abandonnée de son mari pour être admise à visiter ses ensants dans une pension? 29 oct. - V. Agent d'affaires, Appel, Appel au criminel, Caisse de la boulangerie, Chambre d'accusation, Commerce, Etranger, Garde nationale, Juge de paix, Loterie, Référé, Rétroactivité, Succession, Tribunal de commerce, Tribunal maritime commercial. Complicité. L'acquittement de l'auteur principal fait-il ob-

stacle à la condamnation du complice? Quid spécialement en matière de banqueroute frauduleuse? 26 juin. Complot contre l'Empereur. 8, 23, 29, 30, 7 août. Comptoir national. Est-il responsable des opérations des

ous comptoirs? 13 janv. - V. Enregistrement. Concierge. Celui qui refuse d'indiquer la nouvelle adresse d'un locataire récemment déménagé doit il des dommages-intérêts? Le propriétaire de la maison est-il civilement responsa-

Concurrence commerciale. Les anciens employés d'une maion, qui s'établissent, peuvent-ils se recommander au public du

Concordat. V. Faillite.

onom de leurs patrous? 25 janv. — Le papier Job, 27 mars. — Une pomme d'api en ivoire, 4 avril. — Les chapeaux Pinaud, 30 mai. — Le concurrent qui a obtenu le jugement de répression peut-il en informer le public par des annonces? 28 août.

Condition potestative. V. Thédire. Conflit. - Conflit negatif. V. Loterie.

Congrégation religieuse. V. Communauté religieuse. Congrès de Paris. Résultat de la Conférence réunie à Paris our régler les difficultés soulevées par l'exécution du traité du

mars 1856, 8 janv. Conseil d'Etat. Nomination d'auditeurs, 19 fév., 7 juil., 29 nov., 29 déc. — De conseillers, 26 juin, 7 juil., 29 nov., 29 déc. — De maître des requêtes, 7 juil., 29 nov., 29 déc. — De maître des requêtes, 7 juil., 29 nov., 29 déc. Conseil de famille. Les Tribunaux peuvent-ils prononcer la nullité de la délibération d'un conseil de famille (nomination

de tuteur dans l'espèce), lorsqu'ils pensent que le choix du tu-teur fait par le conseil est contraire à l'intérêt des mineurs?

Conseil de guerre. Prévention de vente d'effets militaires con-tre un invalide sourd muet, sergent-major à l'hôtel des Invalides, et dont le nom est inconnu, 13 dec. - Mutations dans le personnel des Conseils de guerre, 9, 15 janv., 1, 10 mars, 11 juin, 1, 5, 24 sept. — Exécution de plusieurs jugements rendus par les Conseils de guerre, 27 mars, 18 juin, 26 juil, 8 août, 8 sept,, 2 oct. — Dernière audience du Conseil de guerre, sous l'empire de l'ancienne législation, 8, 22 août, 14 oct. V. Dénonciation calomnieuse.

Conseil de Présecture. Est-il compétent pour prononcer la réduction ou la réimposition de la contribution foncière Quid pour prescrire l'imputation de la somme non réimposé sur le fonds des non-valeurs? 28 janv. - Les arrêtés par défaut des Conseils de Préfecture peuvent-ils être déféres directe-

ment au Conseil d'Etat? 9 sept.

Conseil judiciaire. Les Tribunaux peuvent-ils décider, d'après les circonstances qu'une demande en dation de conseil judictaire doit être jugee sommairement, sans qu'il soit néces-saire d'observer les délais impartis au défendeur par les art. 76 et 77 du Code de procédure pour signifier ses conclusions 26 nov. — A t-il reçu de la loi le droit de provoquer en justice l'annulation d'actes consentis par le prodigue, lorsque cen lui-ci ne demandé pas lui-même la nullité de ces actes? 27 juin, L'individu pourvu d'un conseit judiciaire peut-il, sans l'au-risation de son conseil, contracter valablement une societ commerce? Peut-il, par suite, être déclaré en faillite? as Peut-il, dans son contrat de mariage, faire à sa future de donation de biens à venir? 22 août. — Les enfants du défends donation de biens a venir: 22 aout. Les enfants du défenda à une nomination de conseil judiciaire, demandeurs, peuvent prendre part à la délibération du conseil de famille sur sa V. Interdiction.

prendre part à la deliberation du conseil de famille sur sa de mande? 16 juin. — V. Interdiction.

Conservateur des hypothèques. Peut-il se refuser à la la conservateur des procès-verbal de saisie, lorsqu'il n'y a pas eu saisie. antérieure? 30 mai. Consul. V. Etranger.

Contrainte par corps. Peut-elle être exercée en France un étranger contre un étranger? 26 sept. — Peut-elle on etranger contre un ciranger : 10 sept. Peut-elle prononcée par une Cour impériale pour recouvrement des prononcee par une créance résultant d'un jugement des rêts moratoires d'une créance résultant d'un jugement du bunal civil, lors duquel cette voie de contrainte n'avait autorisée ni requise pour le capital de la créance? 26 Peut-elle l'être contre le donneur d'aval, non négocian, on billet souscrit par un négociant? 31 décembre. une prison d'Etat et transféré depuis dans une prison pour de la commande le c un des créanciers peut-il retirer les aliments par lui cons sans prévenir les autres recommandants? 18 oct du Code de procédure civile est-il applicable, lor, 791 du Code de procedure civile est-il applicable, lorique fraude entre le créancier et le débiteur incarcéré n'est production de la contraint. supposée? 8 juil. — Pour calculer la durée de la contrainte supposée? 8 juil. — Pour calculer la durée de la contrainte la corps d'un étranger, faut-il prendre pour point de départ date du jugement qui a fixé la durée de l'emprisonnement la date de l'arrestation provisoire du débiteur? Juin Lorsque les frais au remboursement desquels l'accusé est cardamné s'élèvent à une somme supérieure à 300 fr., les contrainte la date de l'arrestation provisoire du déterminer la date de l'arrestation provisoire du déterminer la date de l'arrestation provisoire du déterminer la date de la contrainte la date de l'arrestation provisoire de la contrainte la date de l'accusé date du jugement qui a fixe la durée de l'emprisonnement que la contrainte la despart de la contrainte la date de l'arrestation provisoire du débiteur? Juin de l'emprisonnement que la la contrainte la date de l'arrestation provisoire du débiteur? Juin date de l'arrestation provisoire du debiteur de l'arrestation provisoire de l'arrestation proviso d'assises doivent-elles, à peine de nullité, déterminer la durie de la contrainte par corps? 6 nov. — V. Billet à domica.

Etranger.

Contrat de mariage. Y a-t-il indivisibilité entre le mariage et le contrat de mariage, de telle sorte que les déchéans qui ne permettent pas de demander la nullité du mariage empl. chent en même temps de demander la nullité du ci Ainsi une donation de biens à venir faite par la fem mari dans le contrat de mariage peut-elle encore, après le di cès de la femme, et bien que l'action en nullité du mariage a soit plus recevable, être attaquée par les héritiers de la lemsoit plus recevable, être attaquee par les nertiters de la lemme pour insanité d'esprit au moment où le contrat a été fait? à janv. — Cette même indivisibilité existe-t-elle en ce sens que pany. — Cette même indivisibilité existe-t-elle en ce sens que janv. — Cette meme moivisionne calité che ce de sens que celui qui a eu capacité pour contracter mariage l'a eu également pour convenir des conditions civiles de ce mariage? Aini appartient an ment pour convenir des constituts et les de ce mariager limit la liberté de contracter mariage qui appartient au prodigue pourvu d'un conseil judiciaire emporte-t-elle avec elle la capacité de consentir toutes les conventions et dispositions de future. cité de consentir toutes les conventions et dispositions de luter à futur dont le contrat de mariage est susceptible, et notamment de consentir des pactes ou dons de gains de survie sans de la consentir des pactes ou dons de gains de survie sans de la consentir des pactes ou dons de gains de survie sans de la consentir des pactes ou dons de gains de survie sans de la consentir de ment de consentir des pactes ou dons de gams de survie san l'assistance du conseil judiciaire? 3 janv., 15 juil. — Lorsqu'il est apporté des modifications au contrat par une contre-lettre postérieure, le notaire doit-il délivrer, en exécution de la le du 10 juillet 1850, un nouveau certificat mentionnant cette

contre-lettre? 21 mars.
Contrefaçon. — V. Prescription.
Contrefaçon artistique et littéraire. Le délit de contrelaçon est il un délit successit? 29 janv. — Architecture, droit d'ini. tation, at juil. — Les grammaires espagnoles, a mai. — La crinoline, le dessus et le dessous, statuette, 8 nov.

Contrefaçon industrielle. Les jupes monstres, 23 jans.—

Les draps Montagnae, 4 juin. — Instruments en cuivre (M. Sax), 15, 25 janv., 24 fév., 1 mars, 23 juil., 9, 28 août. — Système de distillation pour obtenir d'un seul jet, sans phlegue, l'eau-de-vie marchande, 21 mars. — Turbines pour l'epuration des sucres, 2 mai. — Boules inflammables, 14 mai. — Flem artificielles, bleu Florimond, 20 juin. - Roue à tympans, die ramaseur, 12 juil. — Velours épingles, 20 nov. Contributions. Sont-elles affranchies de l'impôt les construe

tions nouvelles sur les rues adjacentes faisant corps avec le maisons de la rue de Rivoli (interprétation de la loi du 4 2011 1851), q juil. — Quid de l'école libre ouverte par un ecclés tique? 4 sept. — Les prestations en nature sont-elles dues la personne qui, ayant son domicile récl et son habita principale dans une localité où elle paie la taxe personnelle principale dans une soutre commune que rendant une rapite de réside dans une autre commune que pendant une partie de l'année? 9 juil. — Dans quel délai doit être formée la demande en dégrevement formée à la suite de la déclaration de fail-lite du patentable ? 5 sept. — En matière de contributions directes, les recours contre les décisions des conseils de prélecture peuvent-ils être introduits sans ministère d'avocat? g sept. - Projet d'impôt sur les valeurs mobilières, 15 mars. - Ing du double décime, son abolition. Mise à exécution de la loi abolitive du 23 juin 1857. Question de rétroactivité pour les actes antérieurs au 1 janvier 1858, 30 déc. - V. Mines. Contumace. Insertions des arrêts de contumace, 6 mars 14

15, 16 avril, 31 mai, 24 sept. et jours précédents, 23 déc. Convoi cellulaire, 8, 16 janv, 16 fév., 6, 18, 21 mars 21, 24 mai. 4 juin, 15 juil., 24, 29 août, 23, 25 sept., 18, 31 ott. Corps législatif. Convocation, 3 janv. — Senatus-consile modificatif de l'art. 35 de la Constitution sur le nombre du

députés, 30 mai. Cour d'assises. En cas de débat contentieux résultantes conclusions du défenseur de l'accusé, le ministère public duil être entendu, à peine de nullité? 23 janv. — Quand y still débat contentieux? 23 janv. — Le président de la Cour d'asize empêché peut-il déléguer, pour le remplacer, le vice-président du Tribunal? 10 avril. — Le premier président de la Courimpériale peut-il présider les assises ? 31 janv. (Affaire Vergen -Lorsque la Cour d'assises, en vertu de la loi du 9 septembre 1835, expulse l'accusé de l'audience à cause de ses clament, cette expulsion peut-elle porter non-seulement sur les deut, mais encore sur le jugement et l'arrêt definitif de condamation? 31 janv. (Affaire Verger). — Y a t-il contradiction lou declaration du jury qui, affirmative sur les circonstances gravantes d'un crime en ce qui concerne l'auteur principal les contradictions de l'arrêt résout négativement à l'égard du complice? 24 mars. dans celle qui, affirmative sur une question d'homicide voortaire, est négative sur une question subséquente relative au même accusé et au même fait, demandant au jury si les cops portés et les blessures faites l'ont été avec intention de dor la mort? 26 nov. - Y a t-il nullité lorsque le procès-verbaldes débats signé du président ne l'est pas par le greffier ? 23 jm. Quid des surcharges ou interligues non approuvées? 14 a

— Quid lorsque moins de cinq jours se sont écoulés ente l'interrogatoire et la comparution de l'accusé devant la Cont d'assises? 29 déc. — Quid lorsque la déclaration affirmative d'jury ne constate pas qu'elle a été prise à la majorité? 3 fév, 20 mars (bis). — Quid lorsqu'elle porte les signatures du president de la Cour, du greffier et du chef du jury avant la re ponse complète du jury sur les questions posées? 31 juil.— Quid lorsque le procès-verbal des débats constate seulement que les questions ont été remises au chef du jury sans mertionner qu'elles ont été posées et lues en audience publique? s'év. — Quid lorsqu'il ne résulte d'aucon acte authentique de la procédure que la copie de l'acte d'accusation a été notifiée l'accusé? 11 déc. — La déclaration de l'accusé lui-même d telle autre preuve ne peut-elle y suppléer? L'huissier auteur de l'irrégularité doit-il être condamné aux frais? 20 fév. Quid lorsque, dans la notification, le parlant à est resté en blanc? 3 juil. — Ou qu'il n'est pas spécifié qu'elle a été faite à la personne de l'accusé? 6 nov. — Quid en cas d'omission de la date de l'interrogatoire prescrit par l'art. 296 du Code d'instruction criminelle ? 23 mai. — Quid si le tirage du jury de la session n'a pas été fait en audience publique ? 27, 28 fév., 13, 15 mars. — Quid lorsque la liste des jurés n'a pas été notifiée à l'accusé la veille même du jour déterminé, pour la formation l'accusé la veille même du jour détermine pour la formation du tableau? 5 sept. — Quid lorsqu'il y a erreur sur l'âge, la qualité et le domicile d'un des jurést 11 déc. — Est-n nul l'arrêt de la Cour qui ne détermine pas la durée de la contrainte par corps, lorsque les frais qu'il liquide sont supérieurs à la somme de 300 francs? 3 fév. — Quid de l'arrêt incident refusant la jonction d'une pièce à celles remises au jury en l'absence de l'accusé? a3 mai. — Le président a-t-it qualité pour fixer la place de l'avocat à l'audience? 6 nov. — Quid pour l'empêcher de sortir pendant l'audience? 6 nov. — En cas d'accusation de vol avec effrection, le président de la Cour d'assises doit-il, à peine de nulliré, énoncer les éléments constitutifs de cette circonstance aggravante dans les questions posées au jury? Pourrait-il se borner à demander si le vol a été commis avec effraction? 10 avril. — Lorsqu'un accusé, accusé de sausse monnaie, demande que le jury soit interrogé sur le point de savoir s'il n'a pas procuré l'arrestation d'un autre coupable (cas d'exemption pour lui), la Cour d'assises peut-elle refuser de avec de la courant de la co refuser de poser cette question? 26 sept. — Question analogue d'excuse légale? 2 oct. — La lecture de l'accusa ion et de l'arrêt de renvoi, au cours des débats, est-elle une formalité substantielle? Quid si copie de ces actes avait été remise aux jares? 11 déc. - Y a-1-il contradiction, et, par suite, nullité dans la déclaration du jury qui, affirmative sur une qui stion de provecation, par dons et promesses,, à commettre un faux témoignage, est négative sur une question subséquente de subornation de

oins? 20 juin. — Questions de vice de complexité sur la rémoins? 20 juin. — Questions de vice de complexité sur la position des questions au jury, 30 mai, 8 août. — Rôle des assigns de la Seine, 3, 16 janv., 1, 15, 28 fév., 17, 29 mars, 18, ses de la Seine, 3, 16 janv., 1, 15, 30 juil., 18 août, 1, 5, 10 a avril, 15, 28 mai, 30 juin, 15, 30 juil., 18 août, 1, 5, 10 a avril, 13, 30 oct., 13 nov., 1, 13 déc. — Présidents de tripelle, 12 mars, 13 juin, 13 déc. V. Colonie, Faux témoimente.

sous de cassation. Chambres réunies: Audience de rentrée. Cour de cassation. Chambres reuntes: Audience de rentrée, sicours de M. de Marnas, 4 nov. V. Compétence.

Cour des comptes. Nominations, 28 mars.

Cour impériale de Paris. Roulement pour l'année judiciaire

Cour imperiale de Paris. Rodiement pour l'année judiciaire 1857-1858, 8 sept. — Discours de rentrée par M. Barbier, 5 nov. — Cour de Montpellier, rentrée, 6 nov. — Cour de Rouen, Besançon, 8 nov. — Aix, 12 nov. ov. - Besançon, 8 nov. - Aix, 12 nov. tier. Le courtier de commerce a-t-il droit de vendre

chères publiques, sur échantillons, des marchandises dépotées hors de l'enceinte municipale de Paris, 8 janv. V. Com-Culte. Célébration du culte protestant à Vendôme. Droit de

réunion, 17 juil. — Affaire analogue à Poitiers, 17 juil. — Le réunion, avant d'être déleré aux Tribunaux, doit-il être fait de réunion, avant d'être déleré aux Tribunaux, doit-il être d'abord apprécié par le Conseil d'Etat? 24 juil. - Autre afd'aboile de réunion illicite à Russec, 2 août,

Curateur à une succession bénéficiaire. A-t-il qualité pour faire valoir les actions des créanciers? 26 juin.

D

Danemark. Loi contre les mauvais traitements aux animaux, 19 fet. - En Danemark, les ministres sont, pour leurs actes nurement administratifs, justiciables des Tribunaux ordinaires,

Débit de boissons. L'autorisation du maire peut-elle suppléer celle du préset? i sept. Défaut de motifs. V. Jugement, Outrage public à la pu-

Pourvoi en cassation. Dénonciation calomnieuse. Peut-elle résulter d'une plainte dessée au garde des sceaux? 23 juil. — Quid au ministère public? 2 août. — Est-elle nulle la décision du Conseil de guerre qui, ayant à réprimer un délit de dénonciation calom-nieuse contre un militaire en activité de service, le condamne nieuse contre un miniaire en activité de service, le condamne à une peine et ordonne l'impression et l'affiche du jugement? 8 fév. — Lorsque, par suite de la dénonciation faite contre un fonctionnaire public (un maire par exemple), il a été procédé i une enquête administrative, et que le maire poursuit les déa une enquete automistrative, et que le maire poursuit les dé-nonciateurs comme calorinieux, ceux-ci peuvent-ils deman-der en justice la production de cette enquête? La décision de l'autorité administrative, sur la fausseté des faits dénoncés, estelle suffisamment produite par l'énonciation dans une lettre du preset, de la décision du ministre? En pareille matière, si tout ou partie des faits dénoncés constituent des déits de la compétence des Tribunaux de répression, l'autorité judiciaire, au cas ou une telle dénonciation lui aurait été faite, est-elle compétente pour en connaître, lorsque l'antorité administrative a statué avant que les faits aient été dénoncés au ministère public ? 3 juin. — Le droit de pétition fait-il obstacle à des poursuites en dénonciation calomnieuse, 4 juillet. V. Pre-

Dépôt. La règle que le dépôt d'une valeur excédant 150 fr. doit être prouvée par écrit est-elle applicable en matière correc-

tionnelle? 30 juil. Désaveu de paternité. A partir de quel moment court le délai dans lequel le mari doit, à peine de forclusion, intenter l'action en désaveu, lorsque l'ensant a été inscrit comme né de père et de mère inconnus? 24 janv. - Quid au cas de sépara-

tion de corps? 10 déc. Dessin de fabrique. La loi du 18 mars 1806 sur les dessins de fabrique, s'applique-t-elle aux dessins d'objets en relief, fabriqués en fer, bronze, bois, etc.? La propriété de ces dessins est-elle consacrée par la loi du 17 juillet 1793, indépendamment de tout dépôt, et par celle du 8 juillet 1844? Dans quels cas? 7 avril. — Constitue-t-il un dessin de fabrique le simple assemblage de tissus déjà connus combinés de manière à pro-

duire un esset nouveau? 10 juil.

Destruction de titre. — V. Soustraction de titres. Détournement. Est-il punissable, le détournement par le mari d'objets saisis au préjudice de son épouse séparée de corps avec lui? 22 fév., 14 mai. - Constitue-t-il un crime ou un délit le détournement commis par une domestique au préjudice de la succession de son maître? 1 sept.

Dette civile, - V. Promesse d'honneur.

Diffamation. En cette matière, la poursuite ne peut être mise en mouvement que par la plainte de la partie lésée? Quid si la partie lésée est un mineur? 6 fév. ections générales de la sûreté publique et des lignes télé-

gaphiques. Leur suppression, 30 juin.

Distillation des grains. — V. Responsabilité de l'Etat.

Docks Napoléon (affaire des). V. ce mot à la table des

Domaines engagés. Les acquéreurs de domaines nationaux et les engagistes soumissionnaires sont-ils définitivement libérés par la quittance pour solde délivrée par l'administration des do-

Donmages-intérêts. Demande par un étranger (Suisse) pour arrestation non jostifiée, 24 déc. — V. Responsabilité.

Donation. Celle stipulée entre époux, soit par contrat de mariage, soit pendant le mariage, est-elle révocable de plein droit par la séparation de corps prononcée contre l'époux dona-laire? 48 féir. taire? 18 fév. - Celle entre viss qu'un mari a faite à sa semme par contrat de mariage, est-elle révoquée par la survenance d'un enfant que le donateur, devenu veuf a eu d'un second ma-nage? 14 mai. — Qualifiée donation entre-viss irrévocable et executoire solidairement entre les successions futures de deux donateurs, la libéralité contenue dans un contrat de mariase, devient-elle caduque par le prédécès du donataire, si les conditions inhérentes à la clause sont exclusives du dessaisissement actuel des donateurs? 22 fév. - Le mari donataire qui recueilli en cette qualité l'usufruit de tout l'actif mobilier disponible dépendant de la succession de sa femme, est-il, jus-qu'au partage, soumis à l'hypothèque légale prise au nom des héritiers de la femme pour sûreté des reprises mobilières de celle-ci ? 20 fév. - L'heritier reservataire est-il tenu de subir pense de caution accordée à l'époux donataire de l'usufruit de la portion dont la loi probibe la disposition à son préjudice? 20 fév. — Est-elle valable celle faite par un sourdmuet ne sachant ni lire ni écrire? 13 juin. - Quid de la donation d'effets mobiliers comprenant des biens à venir et subordonnée à une condition potestative? 1 juil. — Est-elle nulle ou seulement réductible la donation faite au nouvel époux d'une quotité supérieure à celle autorisée par la loi? 27 janv. - La vente à charge de rente viagère est-elle réputée donation ? Quid été faite par le beau-père à son gendre dont la ne est décédée laissant des habiles à se porter héritiers du vendeur? 9 dec. - La présomption légale d'interposition de personne des articles gir et gi8 du Code Napoléon édictée en vue d'un incapable, peut-elle être appliquée au cas où la libéralité a étéfaite à un successible? 30 janv. — Est-elle valable la donation déguisée sous la forme d'un billet à ordre? 11 juin. — La donation déguisée sous la forme d'une vente et faite à l'un des successibles sous l'empire de la loi du 17 nivôse an XI, qui interdirait, en leur saveur, toute disposition qui blessait l'égalité, a-t-elle pu recevoir ses effets lorsque le donateur est dé-cédé rous l'empire d'une loi qui permettait de disposer au pro-fit de ses héritiers présomptifs? En d'autres termes, la donation doit elle Atreiters présomptifs? doit-elle être appréciée, quant à sa validité, d'après la loi exis-lante au jour de sa date, ou bien d'aprés la loi en vigueur au jour du décès du donateur? 31 mars. — Constitue-t-elle un avantage indirect réductible la convention matrimoniale qui attribue au survivant des époux la jouissance de la société d'acquels, lorsque l'époux prédécéde a laisse des enfants d'un premier lit? 2 août. — Est-elle valable la clause portant que les biens donnée. donnés ne pourront être vendus ou hypothéques du vivant nateur? 24 mars. - Quand un père à donne à sa fille, en mariant, la moitié de la quotité disponible, et que plus tard, a donne à son fils, par testament, tous les biens qu'il laissera son décès et fait en même temps des legs particuliers, ces legs sont-ils tout entiers à la charge du fils ou grèvent-ils la tion contractuelle? 13 nov. — La mineure mariée avec l'autouon contractuelle? 13 nov. — La mineure mariée avec l'auto-fustion du conseil de famille, pent-elle faire à son époux, dans son contrat de mariage, une donation valable avec la seule as-sistance du tuteur ad hoc à elle nommé par le conseil de fa-mille? 25 avril. — Le juge peut-il, à raison des circonstances et par interprétation de la volonté du testateur, refuser d'appli-quer la rècle du l'art co 3 du Code Nao. d'après laquelle la réquer la règle de l'art. 923 du Code Nap, d'après laquelle la ré-duction des donations entre-vifs excédant la quotité disponible, adonation faite par un officier ministèriel à son fils de l'office dent il est pourvu ou de sa valeur vénale, peut-elle, lorsqu'elle n'a pas été suivie de la nomination du fils à cet oluce, aven-elfet d'attribuer le prix de vente dudit office au fils ou créanciers du père? 14, 24 no suivie de la nomination du fils à cet office, avoir pour Gonseil judiciaire, Contrat de mariage, Enregistrement.

Dot. La femme qui s'est constitué en dot tous ses biens présents et à venir et qui, plus tard, accepte une succession sous bénétice d'inventaire, peut-elle être obligée par des tiers acquéreurs, à faire emploi du prix d'immeubles dépendant de la succession benéficiaire? Peut-il être suppléé à l'emploi par la consignation du prix à la caisse des dépôts et consignations? 21 mai. - La clause du contrat de mariage par laquelle, après avoir adopté le régime de la communauté, les futurs époux déclarent que les immeubles présents et à venir de la future épouse ne pourront être alienés sans un remploi en immeubles par elle accepté ou bien une garantie hypothécaire suffisante pour lui assurer les reprises des prix, a-t-elle pour effet d'imprimer aux immeubles de la femme le caractère de dotalité? 21 janv. — La femme qui demande la restitution de sa doi, doit-elle prouver qu'elle a été reçue par le mari? dot, doit-elle prouver qu'elle a été reçue par le mari? 24 nov. — L'acquéreur d'un immeuble dotal qui n'a pas voulu effectuer le remploi en actions de la Banque de France, doit-il, lorsqu'il y a été contraint par justice, bénéficier à la femme dotale la différence entre le cours qu'avaient ces actions au moment de la demande en justice, et celui plus élevé qu'elles avaient au jour ou le remploi a pu s'effectuer? 26 juin. -L'im-meuble dont la femme s'est rendue adjudicataire sur la saisie immobilière poursuivie contre son mari, et dont elle a payé le prix par compensation avec la collocation par elle obtenue dans l'ordre pour ses reprises dotales, est-il dotal? 2 août. — Est-il dotal jusqu'à concurrence de la dot mobilière constituée à la fille par son père, le prix de l'immemble à elle attribué dans la succession du père pour la remplir de sa dot et vendu sur elle par des créanciers? 2 déc. - La semme dotale peut-elle léguer le fonds dotal? Si le fonds a été vendu de son vivant, peut-elle en léguer le prix et couvrir ainsi la nullité dont la vente était frappée? 18 sept. — Est il valable le paiement fait entre les mains du mari par l'acquéreur de l'immeuble acquis avec les deniers dotaux et revendu par la femme après la séparation de biens? 12 nov. - V. Emigré.
Dotation. - V. Majorat.

Dotanon. — V. Majorat.

Douanes. — V. Fonctionnaire public.

Droit de rétention. Lorsqu'il a été fait vente, à tant le stère, de tout le bois de sabotage existant dans une coupe, et que l'acheteur vient à tomber en faillite, l'exploitation de la coupe et mesurage du bois étant commencé, le droit de rétention existe-t-il, au profit du vendeur, pour tous les hois restant et non encore exploités ni mesurés au moment de la faillite? 25 fév. -V. Faillite.

Dyssenterie. En Bretagne, 8 nov.

Eau (cours d'). En cette matière, le propriétaire du fonds sur lequel une contravention a été commise, est-il responsable de la pénalité édictée par la loi s'il est absent des lieux? 4 avril. — Le propriétaire d'un canal artificiel résultant d'une prise d'eau dans une rivière non navigable, est-il par là même propriétaire du volume d'eau qui entre naturellement dans ce nal, de telle sorte que ce volume d'eau ne puisse être d'minué par une concession administrative faite à un riverain situé en amont de la prise d'eau qui forme ce canal? 28 mai. - V. Compétence.

Ecole de droit. - V. Faculté de droit. Ecole polytechnique. Licenciement de la deuxième division,

Effet de commerce. Sa propriété peut-elle encore, après l'échéance, être transmise à un tiers par la voie de l'endossement? 14 oct.

Egouts. Nouveau système pour débarrasser des inondations

les caves de Paris, g avril.

Elections. L'électeur qui n'a été partie ni devant la commission municipale ni sur l'appel devant le juge de paix, pour contester l'inscription d'un citoyen sur la liste électorale, est-il recevable à se pourvoir en cassation contre la sentence du juge de paix qui a confirmé le maintien de ce citoven sur la liste? 6 - Quid du sous-préfet? 15 avril. - Convocation des colléges électoraux pour l'élection du Corps législatif, 31 mais -Statistique du Moniteur sur les élections depuis 1848? 11 juil.

Emancipation. V. Mineur. Emigré. Le sénatus-consulte d'amnistie du 16 floréal an X at-il relevé l'émigré de plano de la perte de ses droits civils, ou cet effet n'a-t-il pu se produire que par l'accomplissement des conditions qu'il impose, et notamment par l'obtention du certi-ficat d'amnistie délivré dans les formes déterminées? Spécialement, si l'émigré n'a été relevé de la perte de ses droits civils qu'à dater du certificat d'amnistie, la femme de l'émigée n'a-t-elle pas pu faire une vente valable de ses biens dotaux depuis ce décret, mais avant que son mari eut obtenu le certificat dont il

Emphyléose. Qu'est-ce qui constitue ce contrat? 24 fév. Empoisonnement. Par oxyde de plomb dans une fontaine, 11 lev. — Accidentel de dix-sept personnes à Maisons-Lassitte,

12. 14 aout. - Par des crevettes à Amiens, 29 sept. Enfant. Réclamé par deux mères. Procès à ce sujet, 26 mars, 4 avril. — Abandonné à une marchande de coco, t août. — A un autre enfant, 19 nov. — Abandonné dans l'hôtel du Chemin de fer du Nord, 11 avril. — Étouffé en dormant par sa mère, 12 juil. — Brûlé, 21 janv., 8, 14, 24 mars, 4 avril, 29 août, 29 septembre, 19, 22 nov., 3, 20 décembre. — Asphysié, 9 janvier, 30 octobre. — Brûlé dans de la chaux, 26 juin. — Noyé, 1 août. — Nouveaux-nés vivants trouvés sur la voie publique ou dans des allées à Paris, 3, 30 janv. 21, 28 fev., 11 mars, 29 avril, 20 oct., 10, 20 déc. - Dans l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, 14 mai. - Dans l'église de Nazareth, 5 mars. - Dans celle de Saint-Sulpice, 31 mars, 2 oct. — Dans celle de Ssint-Nicolas-des-Champs, 12 avril. — Enfant vagabend de huit ans, trouvé dans les rues de Paris, dont on ne peut découvrir l'origine, 21 fév., 28 mars. - Enfant trouvé près la porte de la cathédrale de Paris, t uil. - Cadavre d'un enfant trouvé dans une cave, 26 mars. -Dans un chautier, 4 avril. - Sous les arcades du Garde-meu-

Enfant naturel. Est-elle valable sa reconnaissance faite dans un testament olographe? peut-elle au moins valoir comme legs d'une portion de la fortune du testateur? 4, 7 juil, 27 déc.
Peut-il invoquer le bénéfice de l'art. 967 du Code de procédure civile, qui accorde la poursuite du partage et de la licitation au plus di igent des demandeurs? 11 fév. — La part proportion-nelle que l'art. 757 du Code Napoléon accorde à l'enfant natu-rel reconnu, sur les biens de ses père et mère, peut-elle être réduite par les dispositions testamentaires de ceux-ci? 1 juil. -La mère a-t-elle qualité pour intenter une action au nom de son enlant? par exemple pour réclamer une pension alimentai re? 21 fev. — La mère naturelle de l'enfant peut-elle prétendre à la tutelle légale de cet enfant? 15 juil. La reconnaissance peutelle résulter de la déclaration faite par la mère dans la délibération du conseil de famille où, à l'occasion de la nomination d'un subrogé-tuteur, elle a déclaré que l'enfant est d'elle

5 juil. — V. Adoption. Enquête. Le juge commissaire à l'enquête a-t-il qualité pour accueillir ou rejeter les demandes de prorogation de l'enquête - Celle ordonnée faites par la partie poursuivante 6 janvier. par un jugement par défaut, susceptible d'opposition, peut-elle être commencée dans la huitaine à partir de la signification du jugement? Quids'il y a en constitution d'avoué? to avril. — La copie des dispositions du jugement à chaque témoin doit elle comprendre la mention, non-seulement des faits de l'enquête, mais encore de ceux de la contre-enquête? 11

Enregistrement. L'administration a-t-elle un droit de prélèvement pour le paiement des droits de mutation? 27 janv., 24, 25, 27 juin, 1 juil. — Quid en cas de faillite du défunt, 27 janv. - L'action réelle que l'art. 32 de la loi du 22 frimaire an VIII accorde au Trésor sur les revenus des biens de la succession, s'étend-elle aux intérêts produits par le prix, à partir de la no-tification aux créanciers inscrits, 27 juin, 1 juil. — En cette matière, les Tribunaux de première instance ne peuvent sta-tuer entre l'administration et les redevables que sur pièces et mémoires signifiés? 2 mai. — Est-il nul, le jugement auquel le juge rapporteur n'a pas concouru par son vote? 27 août. Quid de celui qui ne constate pas qu'il a eu lieu au rapport d'un ju-ge? 9 décembre.—L'art. 18 du décret du 24 mars 1848, qui déclare soumis seulement à un droit fixe d'enregistrement de 2 fr: 20 c., tous les actes ayant pour objet de constituer des nantissements au profit des sous-comptoirs, par voie de transport ou autrement, est-il applicable aux comptoirs d'escompte?

11 fév. — La traduction française d'un acte de l'état civil étranger, annexée à un acte de l'état civil français, doit-elle être enregistrée? 25 oct. — La revente à la folle-enchère d'un im-meuble donne-t-elle lieu à la restitution des droits payés par le premier adjudicataire « 4 fev. — Lorsque le testateur a mis à la charge de son légataire universel un legs particulier d'une certaine somme, payable après le décès du légalaire universel, les droits d'enregistrement à acquitter sur la succession du légataire universel, doivent-ils être perçus sur la totalité de la succession, ou doit-on en déduire le montant d'un legs particulier mis

à sa charge? 18 fév. — Le légataire universel qui paie pour le légataire particulier et acquitte les droits sur tous les biens de l'hérédité, peut-il être astreint à donner au-delà de ce qui aurait été exigé de ce dernier, s'il se fût présenté pour satisfaire à l'impôt en ce qui le concerne personnellement? 21 janv. - Peut-on considérer comme constitutive d'un don manuel, passible du droit de donation, la disposition d'un contrat de mariage, par laquelle la future épouse se constitue en dot une somme de 86,000 fr., qu'elle dit lui provenir de ses gains et économies, sous le prêtexte que cette constitution déguise un don manuel? 30 juil. — Lorsque dans un acte de vente d'immeuble, le vendeur a imposé à l'acquéreur l'obligation de souffrir, pendant un temps qu'il détermine, la privation des loyers délégués par le vendeur à un tiers, le droit de mutation doit-il être perçu, non pas seulement sur le prix de vente exprimé en l'acte, mais sur ce prix augmenté de la valeur de la charge que le vendeur a imposée à l'acquéreur, c'est à dire du montant des loyers dont l'acquéreur se trouve privé? 26 nov. - Quel droit est dû sur un acte unique, constatant simultanément l'emprunt fait par un débiteur pour payer une ancienne dette, et le paiement de la somme empruntée fait entre les mains de l'ancien créancier? 20 janv. - Le bail d'une mine consistant, pour le preneur, dans le droit d'en extraire les malières, est-il assujéti au droit de vente de meubles ou au simple droit de bail ? 3 fév. — Lorsque dans un partige de communauté, les biens à partager se composent de biens situés en France et en pays étranger, et que la fem-me commune renonçant à l'exercice de son droit de prélèvement sur les biens de France, les a abandonnés à ses ensants qui, de leur côté, lui ont abandonné les biens situés hors de France pour le paiement de ses reprises, y a-t-il là soulte donnant lieu à un droit proportionnel? 19 août. — Quel droit est dû pour la vente des ustensiles et des outils servant à l'exploitation d'une usine et vendus avec elle par un seul et même acte? 21 janv. - La valeur des meubles pour la perception des droits de mutation par décès, doit-elle être déterminée par le prix de vente ou par la déclaration estimative de l'héritier, conforme à la prisée de l'inventaire? 1 déc. - Dans les sociétés de survivance, la clause d'accroissement au profit des survivants donne-t-elle ouverture au droit proportionnel de transmission par décès ou à celui de vente? 21 janv. — Quid dans les sociétés tontinières? au décès de chaque membre s'opère-t-il une transmission de propriété du décédé aux survivants, donnant ouverture au droit de mutation? Si ce droit est du, est-ce celui à titre gratuit ou celui à titre onéreux? Les commissaires de la tontine sont-ils tenus solidairement du paiement du droit de mutation? 21 janv. - Echap-pent-ils au droit proportionnel, les traités relatifs à l'établissement d'une voie de communication dans une ville (Paris), lorsque l'Etat y contribue pour une partie? 19. 26 juin. — En matière fiscale, reconnaît-on la fiction établie par l'art. 883 du Code Napoléon? Spécialement, le cohéritier qui, par l'effet du partage, devient propriétaire des parts échues à ses cohéritiers, à la charge de leur payer une soulte, doit-il le droit proportion-nel sur ce retour de lot? Le droit proportionnel est-il dû sur le gain de survie fait à la semme par son contrat de mariage, lorsqu'elle y a renoncé? 25 nov. — Doit-il le droit fixe ou le droit proportionnel, l'acte de prêt fait à un armateur sur le nantissement d'un navire? 28 mai. — Les traités relatifs aux trottoirs de Paris, sont-ils affrauchis du droit proportionnel 2 26 tév. — L'acte par lequel une personne vend un immeuble movennant une rente viagère constituée sur la tête ou au profit tant du vendeur que d'un tiers, ou avec stipulation que la ren-te sera reversible de la tête du vendeur sur celle d'un tiers, contient-il à la fois transmission à titre onérenx de l'immenble à l'acquéreur, et transmission à titre gratuit de la vente au profit du tiers? 21 août. — Quelle est la prescription applicable à l'acte qui constate la réalisation d'un crédit ouvert par un acte antérieur? 19 fév. — La prescription de deux ans n'est pas applicable à la Régie, réclamant un supplément de droits, lorsque la mutation lui a été cachée? la prescription est alors de trente ans, 30 déc. — Le legs fait à une personne de l'usufruit d'une somme d'argent, et à une autre de la nue-propriété de cette somme au decès de l'usufruitier, donne-t-il le droit à la Régie d'exiger de l'héritier de cet usufruit un droit de mutation sur la somme objet de l'usufruit ? 30 déc. — Lorsque la succession d'un colon français, ouverte à Saint-Pierre (Martinique), après la promulgation en France de la loi du 18 mai 1850, qui soumet à un droit de mutation, après décès, les rentes sur l'Etat, comprend des rentes de cette espèce, ces rentes doivent-elles être soumises à la perception de ce droit, nonobstant l'ordonnance du 31 décembre 1828 qui, en établissant l'enregistrement à la Martinique, a formellement affranchi de tous droits de mutation les rentes sur l'Etat, et alors qu'il est constaté que la loi de 1850 n'a pas été promulguée dans la colonie? Suffit-il, pour justifier la perception du droit de mutation que, s'agissant de rentes inscrites sur le grand livre, on doive les considérer comme des biens existant en France, et à l'égard desquels la déclaration et le paiement des droits doivent être faits en France 26 fév., 21 mars, 19 août. — Des traites souscrites à la Nouvel-le-Orléans par des étrangers et payables à Paris par des tirés qui n'ont pas accepté, et entre les mains de qui il n'est pas prou-vé qu'il eut été fait provision au moment de l'ouverture de la cession, peuvent-elles être considérées comme ayant leur assiette en France, et comme telles assujéties au droit de mutation par décès, lorsque celui au profit de qui elles sont sou-scrites est lui-même Français et décédé en France? 16 avril.— Impôt du double décime : son abolition. V. Contributions .- Bulletin d'enregistrement (Rigaud), 5 sév. — V. Brevet d'inven-tion, Communauté conjugule, Faillite, Timbre. Entrave à la liberté des enchères. Existe-t-elle dans le fait

d'individus qui, venus à l'adjudication dans le but de surenchérir individuellement sur les biens mis en vente, ont fait une association avec stipulation d'avantages, par exemple celle de la division entre eux de la totalité des biens acquis, stipulation à la suite de laquelle un d'entre eux s'est rendu seul adjudica-

taire? 16 mai. Entrepreneur. V. Prescription, Sous Comptoir d'escompte. Escroqueric. Ses éléments constitutifs, 4, 25 avril, 8 mai. — La revendication de l'article 2279 du Code Napoléon s'applique-t-elle au cas d'escroquerie? 20 déc. — Y a-t-il nullité du ugement qui se borne à déclarer que les circonstances relevées par la prévention ne contiennent pas les éléments constitutifs du délit d'escroquerie? 7 fév. — D'un patrimeine de 40,000 fr. Suicide d'un vieillard, 25 janv. - La constitue-t-elle le fait par l'assuré de counaître, au moment du contrat, l'échouement du navire? 6 mars, 1 avril, 10, 11, 21 juil. — A un charbon-nier par un prétendu marchand de bois, 2 janv. — Au préjudice d'un marchand de vius de Batignolles, 2 déc. - La Compagnie des carrières, 7 janv. — La Baleine française, 29, 30 mai, 13 août. — Golporteurs italiens, 17 avril. — L'Union (compagnie d'annonces), 9 août. — Le Crédit industriel, 14 août. — Le Crédit algérien, 7, 8, 11 oct. — Escroquerie au moyen de faux diamants et de denteles, 12 nov. — Le faux comte de Saint-Hilaire, 2 janv. -- Sorcellerie, 16 juil.

Esprits (commerce des). Celui qui a vendu des esprits pre-

mière qualité, à 36 degrés, peut-il exécuter le marché en li-

vrant des 3/6 étrangers, a juin.

Etablissement incommode. Pourvu de l'autorisation administrative, est-il soumis à l'action du voisin pour les inconvé-nients qui peuvent en résulter pour ce dernier? 19 mars.

Etat civit. V. Compétence. Etangs. V. Prefet. Etats-Unis. Une scene d'audience dans l'Illinois. Un homme condamné à la pendaison, 6 janv. - Les étrangleurs de nuit, New-York, at fev. - Accusation de corruption contre les

Etranger. Déclaré en failite dans son pays, peut-il revendiquer le bénéfice de la loi française, qui, en cas de faillite, autorise le juge à donner main-levée de l'emprisonnement pour membres du Congrès, 11 mars. dettes? 22 jany. - L'étranger non autorisé à établir son domicile en France, peut-il, à raison de son commerce en France, y être déclare en faillite ? 27 fév., 25 nov - Peut-il actionne en dommages-intérêts, devant les Tribunaux français, un autre étranger pour concurrence déloyale en matière commerciale - L'étranger désendeur est-il fondé à réclamer de l'étranger demandeur la caution judicatum soloi? 29 mars. -Cette exception peut-elle être proposée en appel in limine li-tis? 7 juin. — Est-il soumis à la mesure de l'arrestation provisoire l'étranger admis à établir son domicile en France? juin. — La légitimation par mariage subséquent contracté en France entre un étranger et une Française est elle valable, alors que la loi du pays du mari ne reconnaît pas la légitimation ? 24, 28 nov. — Le privilége de juridiction est-il d'ordre public? Spécialement, un Français traitant avec un étranger, est il surpresen d'avance à la juridiction. peut-il renoncer d'avance à la juridiction française, en cas contestations futures tombant légalement sous cette juridiction? 20 mars. - Les Tribunaux français sont libres de prononcer sur une demande entre étrangers, mais ils n'y sont pas obligés, 30 janv, — Quid si l'une des deux parties décline la compétence 7 mai. - Le sont-ils pour statuer sur une demande en séparation de biens? 10 juil., 15 août. - Sont-ils compétents pour connaître des obligations contractées par des étrangers envers des Français, de quelque cause que dérivent ces obligations et en quelque lieu que ce soit? (Alfaire de l'abordage de l'Adria tic et du Lyonnais) 28 mars. — Quid pour revêtir de la for-

mule exécutoire en France le jugement rendu à l'étranger en tre deux étrangers? 24 mars. — Quid pour connaître d'une demande en paiement d'un billet au porteur souscrit à l'étranger par un étranger, lorsque ce titre est en la possession d'un Français? 31 mars, 21 nov. — Quid pour statuer sur la de-mande en remise d'enfant formée par le père contre la mère, alors que les deux parties sont étrangères et que la demande n'a pas le caractère provisoire? 5 août. — Les lois relatives au règlement des conditions civiles du mariage constituent-elles un statut personnel ou réel? Spécialement, un étranger qui se marie en France à une Française sans contrat de mariage, est-il soumis au régime de communauté, alors que la loi de son pays (sarde) n'autorise que la communauté réduite aux acquels? 10 mars. - Même question en ce qui touche les libéralités que les époux peuvent se faire pendant le mariage? Spécialement, 1186 du Code civil sarde défend aux époux de se faire, pendant le mariage, aucune libéralité autrement que par testament : nonobstant cette disposition, le mari sarde établi en France a-t-il pu faire, au profit de sa femme, toutes les libéralités permises par la loi française? 10 mars. - Les mariages valables à l'étranger, sans qu'il soit besoin de rapporter un acte soit civil, soit religieux, c'est-à-dire par la simple possession d'Etat, le sont-ils en France? (Législation des Etats de Pensylvanie, en Amérique) 15 janv. - Le créancier français sylvanie, en Amerique) 15 Janv. — Le creancier trançais peut-il, après avoir pris part aux opérations de la faillite de son débiteur étranger, déclarée par jugement d'un Tribunal étranger, et avoir porté plainte contre lui devant ce Tribunal en banqueroute frauduleuse, faire procéder en France à l'incarcération de ce débiteur? 8 avril. — L'étranger devenu Francération. çais, puis redevenu étranger par la séparation du territoire, qui n'a pas fait la déclaration prescrite par la loi du 14 octobre 1814, mais qui est, de fait, resté en France, a-t-il l'exercice des droits civils? La caution judicatum soloi peut-elle lui être demandée? 7 juin.— La femme étrangère voyageant en France doit-elle être considérée comme implicitement autorisée par son mari à contracter toutes les obligations qui sont la conséqueuce nécessaire de sa liberté; par exemple, celles relatives au logement, à la subsistance? 8 juil. — Le Tribunal consulaire de Constantinople est-il compétent pour connaître d'une poursuite en dissantinopie est-il competent pour connaître u une pour suite en dissantinopie est-il competent pour un Français, directeur d'un journal publié en Orient, contre un autre journal français également publié en Orient? 8 sept., 1 déc. — Les commissions mixtes établies dans les échelles du Levant pour statuer sur les contestations dans lesquelles des Français sont intéressés, ont-elles conservé le droit que leur a attribué l'art. 36 de l'édit du mois de juin 1778 de prononcer la contrainte par corps? 11 juin. - Une sentence arbitrale rendue par la commission consulaire mixte de Beyrouth entre un Français et un étranger. sulaire mixte de Beyrouth entre un Français et un étranger, a-t-elle pu être déferée par appel à la Cour d'Aix? Y a-t-il déchéance, en cas d'appel tardif, si ce moyen de déchéance n'a pas été opposé devant la Cour? 11 juin. — L'arrêt de la Cour a-t-il pu allouer des intérêts à 12 p. 100 si telle avait été la convention des parties et si la loi du pays permettait de stipuler des intérêts a ce taux? 11 juin. — La qualité d'agent diplomatique fait-elle obstacle à ce que les Tribunaux f ançais misseut statuer en les causses de la convention des parties et su la convention des parties et su la loi du pays permettait de stipuler des intérêts a ce taux? 11 juin. — La qualité d'agent diplomatique fait-elle obstacle à ce que les Tribunaux f ançais misseut statuer en les causses de la convention de la convention des parties et su la convention de la convention de la convention des parties et su la convention de la convention de la convention de la convention des parties et su la convention de la conventi puissent statuer sur les mesures provisoires nécessitées par une demande en séparation de corps débattue entre cet agent et sa femme? Par exemple, une pension alimentaire? 10 juil., août. — La compétence d'un Tribunal étranger pour stal sur une demande en compte, liquidation et partage de la suc-cession d'un étranger, fait-elle obstacle à ce qu'un cohéritier français poursuive devant les Tribunaux français l'application d'une loi française réglant la situation des héritiers français en concours dans la même succession avec les héritiers étrangers? veur de la Suisse, aux dispositions de la loi du 14 juillet 1819? L'article 1er dudit traité, déclarant exécutoires en France les jugements rendus par les Tribunaux suisses, est-il applicable aux ugements qui renferment des dispositions contraires au droit public français? 22 avril. - Ce traité n'est-il applicable nationaux des deux pays? Spécialement, le jugement obtenu en nationaux des deux pays? Spécialement, le jugement obtenu en Suisse par un Saxon contre un Français est-il exécutoire en France? 18 nov. — L'art. 7 du Code d'instruction criminelle qui autorise la poursuite en France de tout Français qui se sera rendu coupable en pays étranger d'un crime contre un Français, à son retour en France, s'applique-t-il à un retour spontané et volontaire? Quid s'il s'agit d'un individu lioré par un Etat étranger? 6, 10 fév. (Texte de l'arrêt). — Les Tribuneux français contribus commétants aux seus seus contribus. Tribunaux français sont-ils compétents pour connaître du crim de banqueroute frauduleuse lorsque le détournement a été per pétré en pays étranger? Quid si l'achat des marchandises a et lieu en France? to fév. — Demande en dommages-intérêt par un étranger (Suisse) pour arrestation non justifiée, 24 déc - Honoraires réclamés par un médecin français devant le Tribunaux français à Lady Howden, femme de l'ambassadeu d'Angleterre en Espagne, 17 janv. — Affaire de l'Américair tué à la prison de Clichy. Jugement de la sentinelle, auteur de meurtre, 20 fév. - Navire anglais; statut étranger; contrat de meurtre, 20 sev. — Navire anglais; statut etranger; contrat de mort-gage; sommes empruntées pour les besoins du navire; droits des tiers-porteurs, 12 sept. — V. Californie, Contrainte par corps, Danemark, Enregistrement, Extradition, Garde nationale, Mariage, Poste aux lettres, Pourvoi en cassation, Propriété industrielle, Propriété littéraire, Saccession.

Evasion. De la prison d'Auxerre, 18 oct. — De la maison

d'arrêt de Vic, 21 nov. Exception de propriété. Cette exception proposée par le prévenu de contravention doit-elle le faire renvoyer de la poursuite? 18 sept.

Excès de pouvoir. V. Tribunal militaire.

Exécution capitale. A Oran (Algérie), 18 juin. — A Tunis, d'un juif, 10 juil. — A Philippi (Elats-Unis), 11 juil. Exécution de jugements des Conseils de guerre. V. Conseil

guerre. Exécution sur minute. V. Référé. Exercice illégal de la médecine. Le Tribunal correctionnel

compétent pour staluer sur la prévention, bien que la peine à prononcer soit celle de simple police, peut-il, lorsqu'il n'y a pas usurpation du titre de docteur ou d'officier de santé, prononcer, en cas de récidive, d'autres peines que celles édiclées par la loi pénale pour les contraventions de police? Spécialement, prononcer la peine de deux mois d'emprisonnement? 20 mars. Le médecin qui, sans examen, écrit sous la dictée d'une somnambule et signe aveuglément les ordonnances prescrites par celle-ci, se rend-il ainsi, de concert avec cette somnambule, coupable d'exercice illégal de la médecine? 30 avril. Somnambule condamnée pour ce délit, 28 juin.

Exposition universelle de 1855. La perception du droit des

pauvres est-elle due sur ses recettes? 20 mai

Expropriation pour cause d'utilité publique. Responsabilité de l'Etat. Le propriétaire de l'immeuble conserve-t-il l'intégra-lité de ses droits jusqu'au jugement qui prononce l'expropriation? En consequence, peut-il, dans l'intervalle du décret qui déclare l'utilité publique au jugement, disposer de la jouissance ou de la propriété de son immeuble? 21 mai. - L'expropriation d'un terrain appartenant par indivis à deux personnes inscrites toutes deux sur la matrice des rôles, peut-elle être valablement poursuivie contre une seule de ces deux personnes? 7 Janv. — Est-elle nulle la décision du jury qui, au lieu de fixer en argent l'indemnité due à l'exproprié, impose à l'expropriant, à titre d'indemnité, l'obligation de faire certains travaux? 19 fév, Quid de celle qui a été rendue, la commune expropriante n'ayant pas été convoquée en la personne du maire, son repré-sentant légal, conformément à l'art. 31 de la loi du 3 mai 1841? à un transport sur les lieux sans que rien justifie cet ajournement? 14 mars. — Quid de celle qui alloue à l'exproprié une indemnité inférieure aux offres de l'administration? 16 avril. — Quid du jugement qui ne contient pas le nom du véritable pro-priétaire de l'immeuble? 27 août. — Quid lorsque, après la clôture des débats, il a été créé et versé dans l'instruction un document nouveau? a déc. - Lorsqu'il s'étève une contestation sur la sincérité des baux des locataires indemnitaires, le jury a-t-il compétence pour la juger? ou, en pareil cas, le jury doitil se borner à fixer deux indemnités alternatives? 16 avril. — En cas d'expropriation partielle d'une propriété, le jury peut-il, en se fondant sur la plus-value des travaux pour le reste, refuser d'allouer à l'exproprié une indemnité? 27 janv. - En pareil cas, si le proprietaire a requis l'expropriation totale et que l'expropriant, n'ayant fait connaître que devant le jury seulement ses offres à cet égard, a ainsi privé l'exproprié du délai de quinzaine que lui accorde la loi pour délibérer sur l'acceptation ou le resus de ces offres, la décision par laquelle le jury a réglé l'indemnité est-elle valable? 12 fév. — La prise de possession par l'expropriant peut avoir lieu seulement locs-que le jury d'expropriation a fixé l'indemnité? Quid si la déci-sion est cassée par la Cour de cassation? 10 fév. — La disposition de la loi de 1841 qui prescrit au propriétaire de faire con-naître dans la huitaine de la signification du jugement d'expro-priction les locataires auxquels des indemnités peuvent être dues, s'applique-t elle au locataire principal dans le rapport de ses sous-locataires? 8. sept. - Le locataire principal peut-il être tenu d'une indemnité envers ses sous-locataires non dénoncés dans les délais légaux? Quid s'il s'est fait devant le jury leur negotiorum gestor? il juin, 9 déc. — Est-elle substantielle la

nullité résultant de l'art. 23 de la loi du 3 mai 1841, d'après nullité résultant de l'art. 23 de la loi du 3 mai 1841, d'après lequel, lorsqu'une offre d'indemnité faite par l'administration a porté collectivement et sans distinction aucune sur deux immeubles appartenant à deux personnes différentes, cette olfre est irrégulière? 20 août. — La disposition de l'art. 39 de la loi du 3 mai 1841, qui défend que l'indemnité soit inférieure à l'offre ni supérieure à la demande, est-elle applicable au cas où l'expropriant est créancier de l'exproprié par suite de la cession qu'il lui a faite d'un terrain dont la valeur dépasse celle du terrain sur lequel a porté l'expropriation? 23 juil. — Gelles du rain sur lequel a porté l'expropriation? 23 juil. — Celles du paragraphe 4 du même article et de l'art. 49 de la même loi, sont-elles applicables au cas où la contestation s'est élevée avant la constitution du jury d'expropriation? 12 nov. - Est-ce l'arrêté de cessibilité ou l'ordonnance royale autorisant l'expro-priation qui sait courir le délai après lequel le propriétaire mepriation qui lait courir le delai apres sequet le proprietaire me-nacé d'expropriation peut user du droit que lui accorde l'arti-cle 14 de la loi de 1841 de présenter requête au Tribunal à l'effet d'obtenir un jugement d'expropriation? 5, 11 mars. — Le locataire d'une maison expropriée a-t-il le droit, lorsque l'ad-ministration n'a pas fait fixer l'indemnité dans les six mois, de faire convoquer le jury pour y procéder? L'administration peut-elle se pourvoir par opposition contre l'arrêt qui a ordonné cette convocation? 28 juil., 9, 28 août. — Lorsqu'un terrain exproprié fait ensuite retour à l'Etat par suite de la suppression du chemin de fer qui avait motivé cette expropriation, est-il soumis au droit de préemption accordé aux anciens proest-il soumis au droit de préemption accordé aux anciens pro-priétaires par l'art. 60 de la loi du 3 mai 1841? 31 oct. — Ré-gularisation du boulevard Sébastopol, 23 janv. — Boulevard de Sébastopol (rive gauche) et boulevard Saint-Germain, 9 avril. — Extension des gares de la Chapelle-St-Denis pour le chien de fondu Nord ac mars.— Boulevard de Sibastopol (rice durits) fer du Nord, 29 mars. - Boulevard de Sébastopol (rive droite), ter du Nord, 29 mars. — Boulevard de Sébastopol (rive droite), 2 juil., 22 nov. — Idem (rive gauche), 12 juil. — Boulevard extérieur de la rue de l'Hôtel-de-Ville, à Batignolles, 18 fév.— Chemin de fer de Vincennes, 5 avril. — Chemin de fer de Paris à Creil, 14 nov. — Agrandissement de la gare des chemins de fer de l'Ouest à Batignolles, 15 mars. — V. Pourvoi en cassation, Responsabilité de l'Etat.

Extradition. Affaire de l'extradition des caissiers de la compagnie du Nord, 26 fév., 1, 5, 10, 11, 19, 22, 26 mars, 1, 7, 9, 15, 21, 23, 28, 30 avril, 6, 13, 16, 17, 19 mai, 10, 17, 20, 25 juin, 1, 2, 24, 25 juil.

Faculté de droit de Paris. Distribution des prix, 12 août, Faillite. Peut-elle résulter de la situation d'un commerçant qui n'a qu'un seul créancier et se resuse de le payer? 1 janv. - Lorsqu'une créance a été vérifiée, affirmée et admise, ces opérations peuvent-elles être annulées pour cause de dol et fraude? 27 nov. — Le dessaisissement produit par l'état de faillite s'applique-t-il aux rentes sur l'Etat, malgré leur insaisissabilité? 24 déc. — Est-ce au lieu où les statuts d'une société en commandite sixent le siège social ou au lieu où se trouve situé le principal établissement que doit être déclarée la faillite de la société? 15 mars. — Le failli, après sa mise en faillite, conserve-t-il la capacité de contracter sans l'assistance de ses syndics? Spécialement, lorsque, après sa déclaration de fail-lite, le failli contracte de nouvelles dettes, les poursuites des créanciers nouveaux du failli, et notamment la contrainte par corps, sont-elles suspendues par l'état de faillite? 26 juil., 25 nov. — Le fait d'une première faillite suivie de contrat d'union fait-il obstacle à l'homologation d'un concordat voté après une seconde faillite? a cet. seconde faillite? 2 oct, — Sont-ils nuls de plein droit ou seule-men annulables les paiements faits par le débiteur pour dettes échues entre la cessation de ses paiements et le jugement déclaratif de faillite? at janv. — Lorsque des poursuites ont été dirigées contre le failli à la fois pour faux et pour banqueroute frauduleuse, l'administration peut-elle se présenter à la masse aussi bien pour l'amende prononcée comme peine du faux que pour les frais faits pour la poursuite du faux? 16 août. — Le jugement qui refuse de déclarer une faillite sur la demande d'un individu auquel il dénie sa qualité même de créancier, estil une décision absolument distincte du jugement qui, postérieurement et le même jour, déclare la même faillite sur le dépôt du bilan du débiteur? Le tiers qui a appelé du premier est-il par cela même censé avoir appelé du second ? 25 mars, 3 avril. - Le défaut d'enregistrement du journal dans lequel a été inséré le jugement qui déclare la faillite ou qui fixe à une date antérieure l'époque de la cessation de paiements empêche-t-il de courir le délai d'opposition auxdits jugements sixé par l'art. 580 du Code de commerce? 5 nov. — L'art. 481 du Code de commerce contient-il une disposition absolue non sou-mise à l'observation des délais édictés par l'art. 73 du Code de procédure civile au cas où des héritiers se trouveraient à l'étranger? 2 avril. - Le vendeur de marchandises peut-il, après la faillite de l'acheteur, exercer le droit de rétention si la délivrance des marchandises n'a pas été faite à ce dernier soit par une tradition matérielle, soit par une tradition virtuelle résultant de la remise des clés? 12 nov. - Lorsqu'une faillite a été déclarée sur dépôt de bilan, l'arrangement postérieurement in-tervenu entre le failli et ses créanciers peut-il motiver le rapport de la faillite ? 5 mai. — Peuvent-ils former opposition à l'homologation du concordat les créanciers du failli qui n'ont pas fait vérifier leurs créances dans les délais fixés par les articles 492 et suivants du Code de commerce? 10 fév. — La re-vendication de l'art. 576 du Code de commerce peut-elle être faite après le concordat passé entre l'acheteur failli et ses créanciers? 30 mai. — Le failli empêché par force majeure d'assister à la délibération qui précède le concordat peut-il demander et obtenir soit du juge-commissaire, soit du Tribunal, l'indication d'un nouveau jour? 9 mai. — V. Appel, Assurance, Conseil judiciaire, Droit de rétention, Etranger, Hypothèque, Oppo-

sition, Privilège.

Fausse nouvelle. Affaire devant la Cour de Bourges, 7 oct. Faux. En matière de baccalauréat, affaire devant la Cour d'assises du Bas-Rhin, 29 mars. — Constitue-t-elle le faux en écriture de commerce l'altération frauduleuse faite par un commercant des chiffres totaux de son inventaire? 27 juin. - Le principe de la liberté de la défense excuse les mensonges el même les faux par supposition de personne commis par un prévenu? Quid si ces faux portent préjudice à des tiers? 3 juil. -Constitue-t-elle le saux en écriture authentique et publique la fausse déclaration faite dans un acte de l'état civil? 7 juil. — Fausse traite de Genève présentée à la maison Rothschild, 31

oct. — Faux billets de banque, à Lyon, 4, 6, 8 oct.
Faux (inscription de). L'expiration du délai fixé par l'artiele 216 du Code de procédure eutralne-t-elle déchéance? 22 janvier.

Faux témoignage. Les questions au jury, dans une accusation de complicité de faux témoignage par provocation, doivent-elles contenir, à peine de nullité, l'énonciation que cette provocation a eu lieu par dons ou promesses? 17 avril. — L'art. 164 du Code pénal qui prononce une amende contre tout individu condamné pour faux est-il applicable en matière de faux témoignage? 20 juin. - V. Cour d'assises.

Femme mariée. La femme mariée qui a quitté le domicile conjugal pour se livrer à l'inconduite peut-elle diriger contre son mari une demande en pension alimentaire? 20 oct. - Le mari doit-il être condamné à payer les dépenses de sa femme lorsque, séparé de fait d'avec elle, il a averti le public, par la voie des journaux, qu'il ne paierait pas les dettes de sa femme? (Affaire Hope) 23 juil. — La nullité qui résulte du défaut d'autorisation de la femme mariée pour ester en justice peut-elle être proposée pour la première fois devant la Cour de cassa-- L'autorisation donnée à la femme de faire le commerce l'autorise-t-elle à contracter une assurance sur la vie 26 juil. - Celle autorisée par son mari à exercer la profession de maîtresse de chant peut-elle donner des concerts? 2 août. -L'autorisation donnée par justice à la femme mariée pour proceder et suivre sur une action l'autorise-t-elle pour aller en appel? 20 août. - L'obligation contractée par la semme estnulle comme contractée sans le consentement du mari? Ouid s'il est allégué que ce consentement est intervenu, si un jugement porte que la femme a été assistée de son mari, mais sans spécifier les actes d'où résulterait cette autorisation?

Filouterie. Constitue-t-il ce délit le fait de celui qui, ayant à recevoir une somme d'argent qu'il a reçue en effet, dissimule une partie de cette somme dans le but de se faire payer une seconde fois la partie de la somme dissimulée ? 23 janv.

Flottage des bois. Le propriétaire de la marchandise est-il responsable des faits du maître flotteur pour les dégâts causés par le train en cours de navigation? Le maître flotteur l'est-il pour ceux causés par une pièce de bois détachée de son train? 11 avril.

Fonctionnaire public. Un percepteur peut-il être poursuivi en justice sans l'autorisation administrative? 6 mai. - Quid du brigadier des douanes qui blesse involontairement son subordonné d'un coup de fusil dont il est porteur pour l'exercice de ses fonctions? 22 août.

Fonds de commerce. V. Tribunal de commerce. Forges. Est-il encore en vigueur l'arrêt du Conseil du 27 décembre 1729 qui punit d'une amende de 300 livres les ouvriers attachés au service d'une forge qui l'abandonnent pendant que e sourneau est en seu? 31 oct.

Fortifications. V. Servitude militaire. Frais. La Cour de renvoi qui, après cassation d'un premier arrêt, a condamné, en rejetant sa prétention au fond, la partie qui avait obtenu la cassation, au paiement des frais de première instance et d'appel, ce qui comprend les frais de l'arrêt cassé, a-t-elle violé l'art. 130 du Code de procédure en ne mettant pas les frais de cet arrêt à la charge de la partie qui a suc-combé evant la Cour de cassation? 18 fév. — Les frais de justice (Paillard de Villeneuve), 10 juin.

Frais de tonnage et de pilotage. Sont-ils privilégiés sur le prix des meubles et marchandises garnissant le navire? 19 août.

Garde nationale. En doit-il le service le directeur d'un asile privé d'aliénés? 8 fév. - Un citoyen peut-il être inscrit d'office et sans son consentement dans les sapeurs-pompiers? 10 fév. — Quid sur les contrôles de la compagnie d'artillerie? 11 mars. — Le conseil de discipline est-il compétent pour statuer sur l'exception d'extrancité opposée par le garde national poursuivi de-vant lui? Quid si le garde a été inscrit sur les contrôles par déision du conseil de recensement? 14 mars.

Garde-ports. Peuvent-its trafiquer de la transmission de leur emploi? 6 fév. — Ont-ils droit à la rétribution légale à raison du dépôt de bois fait le long d'une rivière sur un terrain privé?

Guz. Lorsque la compagnie d'éclairage par le gaz a pris l'obligation de fournir le gaz à un abonné aux conditions du traité fait avec l'administration municipale, doit-elle faire profiter l'abonné des réductions de prix consenties au profit de la Ville depuis le traité? 12 avril. - V. Accident.

Grace. Accordée à cinq cent sept condamnés militaires, 20 - A neuf cent trente-deux condamnés, 15 août.

Greffier. Ceux des Tribunaux de commerce sont-ils obligés de tenir le registre prescrit par les art. 163, 164 et 548 du Code de procédure civile? 22 juil. - Lorsque, après la mort d'un greffier, le Tribunal nomme un tiers pour remplir la place par intérim, celui-ci qui jouit du traitement et des émoluments y attachés, est-il tenu de payer aux héritiers du dernier titulaire les intérêts du prix représentant la valeur de l'office ou une indemnité quelconque? 13 sept.

H

Halles et marchés. Les prescriptions de l'ordonnance du 31 décembre 1825 sur les marchés de Paris, qui ordonnent le trans-port préalable sur le carreau de la halle des fruits et légumes,

port préalable sur le carreau de la halle des fruits et légumes, sont-elles applicables aux marchands en gros qui ne sont que consignataires ou commissionnaires? 17 avril, 5 mai.

Haute-Cour de justice. Sa composition pour 1857-58, 17 nov.

Homæopathie. V. Médecin.

Huissier. Est-il dû à l'huissier qui a signifié un acte au delà de cinq kilomètres une indemnité de transport pour la fraction de demi-myriamètre qui commence après le demi-myriamètre

parcouru? 10 juin. - L'huissier qui, dans un seul voyage, a sianisié plusieurs actes dans diverses communes s'échelonnant sur la route par lui parcourue, a-t-il droit à autant de droits de transport qu'il y a d'actes, ou ne doit-il percevoir qu'un droit unique à répartir entre les divers originaux? 1, 4 juillet. — V. Avoué. — Notaire. — Officier ministériel.

Hypothèque. Le créaucier requérant, en vertu d'un titre de reance unique et par un seul bordereau en double original, l'inscription sous un seul numéro de ses droits d'hypothèque onventionnelle de subrogation dans l'hypothèque légale de la emme de son débiteur, est-il fondé dans sa prétention, si d'ailleurs l'inscription requise contient toutes les énonciations exigées par l'art, 2148 et 2253 du Code Napoléon? 13 mars, -'art. 446 du Code de commerce, qui déclare nulles les hypothèques obtenues depuis la cessation de paiement d'un commerçant ou dans les dix jours précédents, peut-il être invoqué par le débiteur remis à la tête de ses affaires par un concordat? 31 juil. — L'inscription hypothécaire doit-elle, à peine de nullité, contenir élection de domicile du créancier dans l'arrondissement. de la situation des biens grevés? 16 juil. — Le créancier hypothécaire dont l'hypothèque a été déclarée nulle à l'égard de la masse, pour dol ou fraude, et qui, par suite, n'a été admis à la faillite qu'en qualité de créancier chirographaire, peut-il, après le concordat, faire maintenir les effets de son hypothèque con-tre le failli? 16 juil. — Le défaut de vérification et d'affir-mation d'une créance fait-il obstacle aux poursuites de saisie immobilière du creancier? 16 oct. — V. Banque de France. — Cautionnement. — Partage. — Succession. Hypothèque judiciaire. Peut-elle être prise en vertu d'un ju-

ement qui renvoie les parties devant des arbitres forcés? 10

Hypothèque légale. La purge de l'hypothèque fait-elle dis-paraître cette hypothèque à l'égard de tous? Spécialement, les créanciers subrogés dans une hypothèque légale purgée par l'acquéreur ne doivent-ils être colloqués qu'à la date de leurs hypothèques respectives? Y a t-il lieu d'examiner la régularité des subrogations par eux reprises? - V. Chose jugée. - Hypo-

Immixtion de fonctions. V. Agent de change. Impératrice. Jeune homme qui se jette à ses pieds dans les Tuileries, 13 fév.

Impôts. - V. Contributions.

Incendie. Constitue-t-il un crime ou un délit, l'incendie par son propre propriétaire d'une maison non habitée ni servant à l'habitation? 31 juil. — Allumé par des pièces d'artifice, 20 août. — Femme brûlée, a7 mars, 4 juin, 17 juil. — De la maison dite du Pont-de-Fer, boulevard Poissonnière, 17 sept. Procès à ce sujet, 1 nov. — Magasin à fourrage, rue Lafayette, 10 juin. — Autre à Versailles, 10 juin. — Chez un chemisier, rue du Faubourg-Saint-Martin, 4 juin. — Chez un fabricant de produits chimiques, 27 mars. — Fabrique de carton, 18 oct. — Cour du Cheval-Blanc, 10 avril. - Une brasserie, 18 oct. - Chez un serrurier en voitures, rue de la Pépinière, n. 92, 28 août. — Fabrique de dextrine, rue Rochechouart, n. 21, 27 déc. — Fabrique de charbon de bois de Paris, boulevard de l'Hôpital, 29 déc. - Une distillerie de résine, 24 sept. - Fabrique de toile 29 déc. — Une distillerie de résine, 24 sept. — Fabrique de toile cirée à Vaugirard, 15 nov. — A l'entrepôt des glaces de Saint-Gobain, 23 déc. — Sur le cours de Vincennes, n. 41, 5 sept. — De l'hôtel du Moniteur, quai Voltaire, 15 sept. — Fabrique d'acide à Ivry, 27 oct. — Autre quai de la Gare, 2 déc. — Rue Saint-Gervais, n. 7, 13 nov. — A la mairie du 6° arrondissement, rue Vendôme, 6, 7 fév. Rétablissement des registres brûlés, 11 nov. — Rue Barbette, 14 oct. — Avenue Marbœuf, 11 nov. — Rue des Prayaires : un boulanges e in le Prayaires : un boulanges mars. — Rue des Prouvaires : un boulanger, 9 juil. — Passage Vaucanson, 13 mars. — Rue de Reuilly, 19 juin. — Rue Popincourt, 10 oct. - Rue Traversière-Saint-Antoine, 14 juin. -Rue des Blancs-Manteaux, n. 26, 22 juil. - Dans une usine du quai Jeromapes, 19 avril. — A la gare du chemin de fer d'Or-léans, 15 mars. — Rue du Faubourg-St-Martin, n. 23, 8 août. - Chez un nourrisseur de la barrière du Combat, 16 juin. -Chez un quincaillier, 22 mars. — Rue Saint-Denis, chez un boulanger, 28 oct. — Galerie Richer, 18 juin. — A Vaugirard, rue Croix-Nivert, n. 26, 28 nov. — Du collége diocésain de Saint-Lô, 26 fév. — Du moulin de la Roche, 20 sept. — A Auteuil, 28 août. - A Barentin, 12 nov. - Dans le Puy-de-Dome, 4 janv. — A Verderel (Oise), 7 oct. — A Châteaudun, 9 sept. — A Amiens, 9, 12 août. — A Nevers, 22 sept. — A g sept. — A Amiens, g, 12 août. — A Nevers, 22 sept. — A Marseille, 14 juin, g sept. — A Rouen, 8 oct. — Près de Bolbec, 28 oct. — Plusieurs incendies dans l'Eure, 20 sept.

Inhumation. V. Tombeau de famille. Inondations. Dans l'Ardèche, 19 sept.

Insertion dans les journaux. La partie qui a obtenu un jugement prononçant l'inservion dans certains journaux aux frais du condamné, conserve t-elle le droit de le faire insérer, à ses propres frais, dans d'autres journaux? 31 mars.

Insurgés de Neufchatel. Choix de leurs désenseurs, 4 janv. Interdiction. L'art. 506 du Code Nap., portant que le mari est, de droit, le tuteur de sa semme interdite, reçoit-il application au cas de séparation de corps? 26 nov. — Quel est le juge de paix compétent pour présider le conseil de tamille d'un interdit? 1 mars, 16 juin. - Celui qui a d'abord été soumis à un conseil judiciaire et contre lequel, plus tard, une demande en interdiction est intentée, peut-il défendre, seul, à cette demande, et procéder dans l'instance sans l'assistance de son conseil judi-cioire? 24 fév. — Le parent qui a demandé l'interdiction de son parent doit-il être condamné aux dépens? 15 juil.

Intérêts. A partir de quel moment sont dus les intérêts des sommes payées en exécution d'un arrêt cassé? 18 fév. — La de-mande en capitalisation d'intérêts formée au cours de l'instance ; principale en paiement du prix de travaux a-t-elle pour effet de produire cette capitalisation? 4 avril. — Les intérêts sont-ils dus du jour de la mise en demeure de payer le capital, ou faut-il une demande spéciale? 15 mai. — Est-elle de droit la capitali-sation des intérêts à partir de la demande judiciaire, lorsqu'il s'agit d'intérêts de capitaux dus pour plus d'une année? 24 fév. — L'Intérêt de l'argent (Paillard de Villeneuve), 9, 23 déc. —

V. Caisse des dépôts. — Compensation. — Etranger.

Interrogatoire sur faits et articles. V. Opposition.

Inventaire. Est-it nul l'inventaire qui n'a pas été dressé dans les dix jours de la nomination du tuteur? 18 fév. — Les valeurs au porteur doivent-elles être côtées et paraphées? 24 mai, 22

Inventaire (bénéfice d'). Le jugement qui prononce la déchéance du bénéfice d'inventaire contre l'héritier pour cause de fraude, est-il susceptible d'exécution provisoire, nonobstant ap-pel, sur les biens personnels de l'héritier ou sur ceux de l'hérédité? Quid s'il s'agit de la délivrance d'un legs alimen-

Jeu (maison de). Le Cercle de la philologie à Périgueux, 6 janv. — L'estaminet des Singes, 17 déc.

Jeu de Bourse. Les marchés à terme peuvent-ils être consipérés comme des marchés fictifs punis par les art. 421 et 422 pérés comme des marchés fictifs punis par les art. 421 et 422 du Code pénal? 2 janv., 10 mai, 6 nov. — Quid des reports? 2 janv., 10, 19 mai, 6 nov. — Le report est-il une vente à réméré? L'agent de change peut-il en disposer sans le consentement du reporté? 16 juil. — Le spéculateur peut-il opposer l'exception de jeu à la demande de son agent de change en paiement du solde de son compte? 10 fév.

Juge de paix. La prorogation volontaire de la compétence des juges de paix doit-elle être constatée par écrit par les parties? Le consentement ne peut-il s'induire tacitement? 11, 20 mars. — Est-il compétent pour statuer en premier ressort sur une

Est-il compétent pour statuer en premier ressort sur une demande en dommages-intérêts formée accessoirement à une action sommaire, à quelque chiffre que s'élève cette demande en dommages-intérêts? 16 avril. — Question analogue relativement à une demande reconventionnelle en dommages-intérêts, 9 août. — Quid pour connaître en premier ressort de la contestation d'un loyer de la contestation de l existante entre un propriétaire et un locataire à raison d'un loyer existante entre un proprietaire et un locataire a raison d'un joyer au dessis de 200 francs, lorsqu'il y a contestation sur le point de savoir s'il y a bail? 19 avril. — Nominations, 7, 13, 27 janv., 7, 21 fév., 3, 6, 17, 20, 31 mars, 7, 15, 21, 24 avril, 1, 12, 24, 29 mai, 7, 14, 21, 28 juil., 1, 4, 14, 29 août, 10, 13 sept., 20 oct. 18, 25 nov., 8 déc.

Jugement. Est-il nul le jugement auquel a pris part un avocat appelé pour compléter, sans que l'empêchement des membres

appelé pour compléter, sans que l'empêchement des membres du Tribunal ou l'ancienneté de l'avocat aient été constatés ? 29 déc. - Les dispositions de l'art. 147 du Code de procédure ci vile s'appliquent-elles aux jugements interlocutoires et prépara-toires? 10 déc. — L'art. 1033 du Code de procédure, portant que le jour de la signification ni celui de l'échéance ne sont jaque le jour de la signification ni celui de l'echeance ne sont ja-mais comptes pour le délai général fixé pour les ajournements et autres actes analogues, est-il applicable aux jugements exécu-toires par provision? 13 août. — Est-il en dernier ressort le jugement par délaut après profit joint? 4 janv. — Est-il juge-ment de congé défaut ou jugement par défaut faute de plaider, le jugement qui déboute un défendeur de l'opposition par lui formée au jugement par défaut que le demandeur avait pris conformée au jugement par défaut que le demandeur avait pris con-tre lui? Quid si le défendeur ne s'est pas présenté pour soutenir son opposition? Ce jugement doit-il, à peine de nullité, êtremotivé? 25 fév. — Le jugement rendu par défaut par le Tribunal de commerce sur assignation en ouverture de rapport, après que les parlies se sont présentées devant l'arbitre, se périme-t-il faute d'exécution dans les six mois? 16 juil. — V. Appel. — Arrêl. — Insertion dans les journaux. — Opposition. — Tr.bunal de commerce.

Juridiction en Levant. V. Etranger. Jury. Y a-t-il incompatibilité entre la fonction de juré et celle de suppléant de juge de paix? 3 janv. — Excuses, 4 janv., 3, 17 lév., 3 mars, 1, 17 avril, 2 juin, 2, 17 juil., 18 août, 2, 17 sept., 2, 17 oct., 6, 18 nov., 2, 17 déc. — Collecte, 1, 27 janv., 1, 15 fév., 1, 15 mars, 1, 16, 30 avril, 13, 30 mai, 16 juin, 1, 15, 29 juil., 1 sept., 15, 28 nov., 13 déc. — Tirage, 8, 27 janv., 4, 19 fév., 3, 25 mars, 7, 21 avril, 5, 19 mai, 2, 23 juin, 7, 21 juil., 4, 18 août, 8, 22 sept., 6, 20 oct., 21 nov., 5, 25 déc.

Justice civile et commerciale. Comple-rendu pour l'année 1855, 14, 15, 16 avril.

Lait falsifié. Condamnations, 3 janv., 24 fév., 9 mai, 12, 20 juin, 23, 24 juil., 15, 23 août, 20, 21 nov. — V. Tromperie sur la murchandise vendue.

Lanterne-phare. V. Brevet d'invention. Lapins. Le propriétaire d'un bois est-il responsable des dégals causés par les lapins qui s'y retirent, lorsqu'il est constaté qu'il n'a rien fait pour les détruire et en empêcher la multiplication? 11 mars. — Quid s'il a fait inutilèment des efforts pour les détruire? 17 juin. Légion-d'Honneur. Nominations dans la magistrature à l'oc-

casion du, 15 août. Legitimation. V. Etranger.

Legs. Constitue-t-elle un legs à titre universel ou un legs particulier la disposition par laquelle un testateur laisse la totalité ou une quote-part des capitaux existant à son décès ? 22 janv. -Lorsque le testateur, par une seule et même disposition, institue deux personnes légalaires de tous ses biens pour en jouir et disposer au jour de son décès à parts et portions égales, y a-t-il

un legs conjoint et donnaut lieu à accroissement? 11 mars. La femme qui cumule les deux qualités de commune en biens et de légataire universelle de son mari, peut-elle, à la dissolution de la communauté, exercer ses reprises dans l'ordre et de la manière indiqués par l'art. 1471 du Code Napoléon et absorber ainsi la totalité de l'actif mobilier au détriment des valeurs mobilières? 22 janv.

Lettre de l'Empereur au ministre des finances, 12 nov. Lettre de voiture. Est-elle une condition essentielle du contrat qui intervient entre l'expéditeur et le voiturier? ou n'est-

elle qu'un moyen de preuve? 28 mai.

Liberté provisoire. L'individu repris de justice comme ayant été antérieurement condamné à une peine afflictive et infamante peut-il, lorsqu'il est postérieurement condamné à une peine correctionnelle pour délit, décision contre laquelle il s'est pourvu en cassation, être admis à obtenir sa liberté provisoire sous caution pour la mise en état prescrite par l'art. 421 du Code d'instruction criminelle? 11 janv.

Livret des ouvriers. En matière de contravention à la loi du 22 juin 1854 sur les livrets, le Tribunal de police dans la cir-conscription duquel se trouve l'établissement du maître, est-il compétent pour statuer sur la contravention par lui commise en employant des ouvrières non munies de livrets, lorsque ces ouvrières ne sont pas employées dans l'intérieur de son établis-sement, mais travaillent à leur domicile? 28 mars.

Loterie. Forme-t-elle un être civil sui generis ayant une existence légale? Les contestations qui s'élèvent à son occasion pour des intérêts privés sont-elles de la compétence des Tribunaux civils (Loterie des lingots d'or)? 13 fév., 11 juin.

Louage de services. L'ouvrier qui s'est engagé envers un fabricant à ne s'employer en aucun pays dans une entreprise semblable, souscrit-il par une telle convention un engagement excessif qui enchaîne sa liberté contrairement à l'art. 1780 du Code Napoléon? 22 janv.

Magnétisme. V. Somnambule.

Majorats. Des majorats à propos de la dotation du maréchal Pélissier, 4 mars. - Même sujet (Réponse à l'Univers), 17,

Maladie contagieuse. V. Cocotte.

Mandat. Celui qui a contracté avec le mandataire, peut-il arguer de nullité ce qui a été fait au delà du mandat? Ce droit n'appartient-il qu'au mandant? 31 déc. — V. Commis voyageur. - Tribunal de commerce.

geur. — Tribunal de commerce.

Manuscrits de Louis-Philippe. Demande en revendication par la famille d'Orléans contre le détenteur, 9, 16, 23 janv.

Mariage. Le défaut de publication est-il une cause de nullité du mariage? Quid des mariages contractés à l'étranger entre Français et entre Français et étrangers? 18 mars. — Le défaut de réalisation d'une promesse de mariage peut-elle donner lieu à des dommages-intérêts l' janv. — Les Tribunaux français sont-ils compétents pour connaître de la demande formée par une Française en nullité de mariage contracté par elle en France avec un étranger? 14 juin. — Affaire devant la Cour u assises du Pas-de-Calais à l'occasion d'un mariage contracté à l'arrêt? 22 juil. — Renouvellement de la chambre à Paris

mariage: Demande en dommages-intérêts. Préjudice Préjudice matériel, 6 fév., 16 juin, 29 sept. V. Algent Marins casernés. V. Tribunal maritime.

Marque de fabrique. Texte de la loi sur les marques de

Marque de Jaorique.

brique, 5 juil.

Matelot. Celui qui s'est engagé pour un voyage de la cours, aller et retour, et qui tombe malade pendant le volta a-t-il droit à ses loyers jusqu'au jour du déchargement du vire au port pour lequel il était destiné ou jusqu'au jour qu'au navire est rentré au port d'embarquement? 5 à avire est rentre au port à emparquement, 3 aout. Médaille commémorative des guerres de l'Empire,

oût.

Médecin. Le médecin homœopathe peut-il distribuer de dicaments à ses malades au préjudice des pharmaciens de localité? 8 janv., 7, 14 fév., 14 mai. — Le refus d'assistant l'égard d'une femme en couches rend-il le médecin responde la mort de cette femme? 5 déc. — V. Exercice illèse

la Médecine.

Meurtre (ou tentative de). Par une sentinelle d'un étrans.

(américain) détenu à Clichy, 1 janv. — Jugement de la sentinelle, 20 fév. — Par un inconnu sur une jeune fille, dans quartier Popincourt, 22 mars. — Sur une fille publique, avril. — D'un ancien magistrat, passage du Hàvre, 15, 16 au avril. — D'un charretier, dans le faubourg du Temple, 13 mai. — D'un charretier, dans le faubourg du Temple, 13 mai. — D'un charretier, dans le faubourg du Temple, 13 mai. — D'un garçon boucher par un sol rue Saint-Médard, 22 sept. — D'un garçon boucher par un sol 5 déc. — Rue de la Bûcherie, 15 avril. — Suivi de suicide, Poliveau, 19 août. — D'un gendarme par un bracomise Poliveau, 19 août. — D'un gendarme par un bracomier, nov. — D'une servante, à Bar sur Aube, 22 nov. — Pragarde, dans l'arrondissement de Louviers. V. Jeufosse, — D'domestique par un nègre, dans l'Aisne, 13 mai. — A August de Louviers. V. Jeufosse, — D'domestique par un nègre, dans l'Aisne, 13 mai. — A August de Louviers. lème, 23 juin. — A Momol, 22 sept. — A Mont de Maine suivi de suicide, 24 oct. — De la domestique du cure de Saint-Romain, 5 déc.

aint-Romain, 5 déc.

Mines. Quels sont les effets de la résolution du contralance.

Mines. Quels sont les effets de la résolution du contralance. Mines. Quels sont les effets de la resolution du contratant pour objet la cession du droit d'exploitation, quand cette m lution provent de la faute de l'amodiataire? Quelle respons lution provient de la faute de l'amodiataire? Quelle respondité incombe à ce dernier? i janv. — S'appliquent-ils aux nies, les art. 5g à 67 de la loi du 21 avril 1810? 15 sept nies, les art. 5g à 67 de la loi du 21 avril 1810? 15 sept nies, les intéressés sans secours préalable à l'administration? l'un des intéressés sans secours préalable à l'administration? mars. — Les art. 43 et 44 de la loi du 21 avril 1810 s'appliquent-ils aussi bien au cas où le dommage provient de travant souterrains qu'au cas où le dommage résulte de travant distribute. souterrains qu'au cas ou le donninge reduct de travair et rieurs? 3, 12 déc. — Est ce le concessionnaire seul qui del l'impôt? Quid du propriétaire de la surface? 24 fév. — Le l'impôt? Quid du proprietaire de la surface. 14 fév. - le propriétaire d'une mine peut-il être contraint à acquer, moyennant le double de leur valeur, d'après estimation, les ter. rains voisins de ceux qu'il occupe matériellement, lorsque, pa le résultat de son exploitation, il les a dégrades de manière,

le résultat de son exploitation, il les a degranes de manière à les rendre impropres à la culture ou au pacage? 13 mai.

Mineur. Le conseil de famille doit-il respecter la décision prie par le père avant sa mort sur la religion à donner à ses enfants?

6, 13 juin. — L'acquisition d'un immeuble faite par un mineur de pare de la consecution d'un immeuble faite par un mineur de la consecution d'un immeuble faite par un mineur de la consecution emancipé tombe-t-elle sous l'application du paragraphe 2 de l'art. 484 du Code Napoléon, qui permet aux Tribunaux den duire l'obligation en cas d'excès? Ainsi, par exemple, peulea maintenir la vente et annuler la clause de solidarilé? 1 juil. Ministère public. Sa présence en matière criminelle (en police correctionnelle) doit-elle être mentionnée, à peine de me lité? 28 fév. — A-t il droit de prendre la parole dans les allité? 28 fév. — M-t il droit de prendre la parole dans les alliteres commerciales jugées par le Tribunal civil dans les villes su n'ont pas de Tribunal de commerce? 3 sept. — V. Presup-

tion, Tutelle.
Miracle. Affaire du miracle de la Sallette devant la Courte

Grenoble, i mai.

Minyenneié. Le droit de l'acquéreur s'applique til i le clôtures en planches? Spécialement au pal normand? 16, 2

déc. — V. Prescription.

Monnaie (fausse). L'art. 164 du Code pénal est-il applicate en cette matière? 3 fév. — Un individu arrêté près des Hilla centrales, 17 janv. — Lorsque, dans une accusation de faince. tion et d'émission de fausse monnaie, à l'égard de laquelle et ce qui concerne l'émission, l'accusé a demandé la position d'un ce qui concerne l'émission, l'accusé a demandé la position d'un question d'excuse, fondée sur ce qu'il aurait reçues pour bonnes les monnaies contrefaites qu'il a passées, la déclaration du jury peut-elle servir de base à une condamnation, lorsque, après avoir résolu négativement le fait de fabrication et affirmativement le fait d'omission, il a omis de statuer sur la question d'excuse? 3 fév. — Le blanchiment ou la dorure d'une monnaie constituent ils le crime d'altération ou de fabrication de fausse monnaie? 9 avril. — Un faux souverain anglais (schelling doré), 15 fév. — Poursuite contre des changeurs pour trige et fonte de monnaies, 11 nov. — Rappel des dépositions légales et sonte de monnaies, 11 nov. — Rappel des dépositions légales

Mont-de Piété. Le propriétaire d'un objet volé peut-il le tevendiquer sans rembourser les avances faites au déposant? n

Mort civile. La femme d'un individu condamné aux travaux forcés à perpétuité, à une époque antérieure à la loi du 31 mi 1854, abolitive de la mort civile, est-elle devenue libre par la dissolution de son mariage, résultant de la mort civile en par son mari, et peut-elle contracter aujourd'hui un second miriage? En d'autres termes, la loi du 31 mars 1854 a-t-elle m effet rétroactif replaçant la femme dans l'état où elle serait, s'il n'y avait eu mort civile? 1 mai, 5, 12 juil., 27 déc.

Nantissement. Le droit au bail peut-il en être l'objet? sept. — La tradition simple des actions au porteur, ainsi que l'endossement de titres négociables, suffisent-ils pour consister valablement la saisine du créancier et le nantissement de la créance? 8 mars. V. Transport de créance.

Naufrage du Lyonnais, 17, 21 janv., 17 mars.

Navigation moritime. Quand peut avoir lieu le délaissement
pour innavigabilité relative? 13 août. — A partir de quel moment court le délai de 24 heures, pendant lequel doivent être
ment court le délai de 24 heures, pendant lequel doivent être faites les protestations et réclamations relatives au transport des marchandises? Du jour de la réception par le destinalaire ou de celui du débarquement en douane? La fin de non recevoir résultant du défaut de protestation dans le délai est-elle admir sible, en cas de soustraction de la marchandise? 16 sept. En cas d'innavigabilité déclarée du navire, l'armateur civil est il personnellement tenu des loyers échus de l'équipage? 20 sep!. - V. Assurance maritime, Matelot. Notaire. A quel émolument a-t-il droit pour le dépôt don

testament, en vertu d'ordonnance judiciaire? 1 juil. — Le no-taire rédacteur d'un acte additionnel ou modificatif de contra de mariage doit-il, à peine d'amende, donner lecture aux parties du dernier alinéa des art. 1391 et 1394 du Code Napoléon et de faire mention de cette lecture dans son acte? 4 août. Est-il de l'attribution des notaires ou des huissiers l'acte par lequel le propriétaire d'une prairie non susceptible d'être fau-chée déclare vendre l'herbe de la récolte de l'année pour être pâturée sur place par les bestiaux? 21 mai. - L'om le notaire de L. formilité de la lecture de l'acte aux parties est-elle passible de l'amende? 2 sept. - Est-il responsable de la nullité d'un contrat de mariage résultant soit du défaut de l'acte. témoins instrumentaires, soit de ce que la date assignée à l'acte bien qu'antérieure en réalité à l'acte civil du mariage étal énoncée comme postérieure? 9 oct. - Le notaire qui a passé des baux à ferme pour une commune peut-il agir pour le paie ment de ses déboursés contre la commune et contre les pre-neurs solidairemont? 22 juil. — Celui qui se transporte périodiquement et à jour fixe de sa commune dans une localité voi sine pour y recevoir des clients et pour des actes, doit-il de dommages-intérêts à son confrère qui habite cette localité? 3) juil. — Le notaire qui a acquitté les droits d'un acte passé en son étude a till contrait de la difference de la confrère de la confrère de la contrait de la confre son étude a-t-il recours pour son remboursement contre toute les parties intervenues à l'acte, alors même que l'acte a mis ces frais à la charge d'une des parties? a8 nov. — Lorsque le juges du fait par appréciation de l'acte passé par le notaire ont déclaré qu'il y avait faute, et par suite out prononcé une condamnation en dommages intérêts, cette appréciation peut-elle die déférée à la Cour de cassation? 16 août. — Le Trésor public a t-il un privilége pour le recouvrement des amendes qui peu vent être prononcées par la Cour d'assises contre des qui sont condamnés pour faux commis dans l'exercice de leurs fonctions? 21 mai. — Un membre de la chambre des notaires peut-il être réélu lorsqu'il en a déjà fait partie pendant trois années consécutives? Quid s'il s'agit de l'élection d'un notaire exerçant seul au chef-lieu où siége la chambre des notaires, ou étant seul éligible? 4 fév. — Lorsque, sur les poursuites disciplinaires du ministère public, un notaire a été destitué par un jugement de première instance et que, sur son appel, la Configuement suspendu, la durée de cette suspension doit-elle l'a seulement suspendu, la durée de cette suspension doit-elle courir du jour où, en vertu du jugement qui était exécutoire

V. Clerc de notaire, Contrat de mariage, Officier mal disteriel, Prescription, Testament. ministériel, Prescription, 1 estament.

Octroi. En matière d'octroi, lorsqu'un prévenu veut appéler

Octroi. in une autre personne qu'il prétend l'autor.

Octroi. En matière d'octroi, lorsqu'un prévenu veut appéler en garantie une autre personne qu'il prétend l'auteur de la content presention, le Tribunal doit-il surseoir sur la poursuite jusqu'à travention, le demande en garantie soit en état? 24 janv. — V. Rétractivité.

0

Officier ministériel. A-t-il action contre le tiers qui lui a officier munisteriet. A-t-it action contre le tiers qui lui a adressé un client? at mars. — Est-il valable le traité par lequel un officier ministériel (huissier) accepte la collaboration quel un tiers dans l'exploitatian de sa charge et lui attribue une d'un tiers dans les bénéfices? 25 féy.— Quid de la contre-lettre par la parlie il s'est réservé ses recouvrements? 19 aprèl - La la parlie il s'est réservé ses recouvrements? elle il s'est réservé ses recouvrements? 19 août. — La transcion survenue sur la demande en réduction de prix d'un ofaction surveille sur la demande en reduction de prix d'un ot-fice ministériel, motivée sur la fraude et le dol du cédant, fait-fice ministériel, motivée sur la fraude en réduction? 8 mars. — elle obstacle à une nouvelle demande en réduction? 8 mars. elle obstacte du vendeur d'office condamné (le vendeur) à resti-L'héritier du le prix avec les intérêts à raison de sa mer un supplément de prix avec les intérêts à raison de sa paraise foi, est-il tenu aux mêmes restitutions? Peut-il se mauvaise to, est it cent aux mettes restitutions? Peut-il se prévaloir de sa bourc foi pour faire les fruits siens? et juin. prevaloir de sa do de l'art. 550 du Code de commerce, aux termes La disposition de la droit de revendication au profit du venduquel e pront du ven-deur d'esses mobiliers ne sont point admis en cas de saillite, deur d'ellets montrers ne sont point admis en cas de laillite, s'applique-t-elle à la faillite d'un officier ministériel (notoire)? 1, 20 fév. — En pareil cas, le vendeur d'office non payé qui cédé sa créance doit-il la garantie à son cessionnaire? 11 Peut-il être attaqué par la voie contentieuse l'arrêté du fév. — Peut-il etre attaque par la voie contentieuse l'arrêté du ministre de la justice qui prononce sur la validité de l'élection des membres d'une chambre de discipline (notaires) et sur la capacité des candidats élus? 4 fév. — Les frais de justice. Obcavations sur une proposition faite au Sénat pour les diminuer, servations sur une proposition par l'Empereur des officies principles. vations sur une proposition faite au Senai pour les diminuer, juin. — Réception par l'Empereur des officiers ministériels de province, 23 juin. V. Communauté conjugale, Do-nation, Greffier, Notaire. Offres reelles. Sont-elles valablement faites au domicile élu?

Omnibus des chemins de fer. Sont-ils, comme les autres voitures, responsables des colis des voyageurs? 25 nov. Opposition. En est-il susceptible le jugement qui refuse au failli un sursis au concordat? 9 mai. — Quid du jugement par failli un sursis au concordat? 9 mai. — Quid du jugement par défaut qui ordonne un interrogatoire sur faits et articles? 10 fév. — Quid d'un jugement d'homologation de liquidation? 17 avril. — Celle au jugement déclaratif de faillite doit-elle être formée par le failli dans les huit jours qui suivent la publication dudit jugement dans les journaux? Y a-t-il lieu d'ajouter les délais de distance à raison de la résidence du failli dans un les jugements de la résidence du failli dans un les que celui ou sière le Tribusel cui d'ajouter les autre lieu que celui où siège le Tribunal qui a déclaré la fail-

autre lieu que cetui ou stege le l'inbunat qui a déclare la fait-lite? 15 mars. — Application de la maxime : Opposition sur opposition ne vaut, 6 mai. — V. Faillite. Orage. A Paris, 23 mai. — A Valenciennes, 8 juil. Orare. Est-elle valable l'ordonnance qui, prononçant la clô-ture définitive de l'ordre, a attribué une collocation à un créancier sans que les intéressés aient été appelés à y contredire? 19 sév. — L'acquéreur co-débiteur du prix à distribuer est-il recevable à se pourvoir par voie d'opposition contre le règlement definitif? 4 août. — Le règlement d'ordre a-t-il l'autorité de la chose jugée? En d'autres termes, après le règlement d'ordre, un créancier peut-il réclamer contre la collocation d'un autre créancier, en se fondant sur ce que, postérieure-ment à la clôture de l'ordre, il aurait reconnu que la créance en vertu de laquelle avait eu lieu la collocation était simulée?
23 avril. — Par quelle voie peut être attaquée l'ordonnance
de clôture définitive d'ordre? 10 oct.

Outrage public à la pudeur. Est-il nul pour défaut de motifs

l'arrêt qui se borne à énoncer que le prévenu s'est rendu cou-pable de ce délit par des discours proférés publiquement, sans indiquer les éléments constitutifs de la publicité? 15 mai. Ouvrier. V. Louage de services.

Pacage des moutons. Le rachat de ce droit peut-il être repris dans les lieux où l'exercice de ce droit est devenu d'une nécessité absolue pour les habitants de la commune? 17 juin. Partage. Lorsqu'un cohéritier a vendu ses droits successifs à un tiers, la fiction de l'article 883 cesse-t-elle de recevoir son application? Ainsi les immeubles compris dans le lot du cessionnaire sont-ils grevés des hypothèques consenties par les cohéritiers du cédant? 30 janv.

Partage anticipé. Le père, auteur du partage, peut-il se dispenser d'observer la règle d'après laquelle attribution d'une part en nature dans les immeubles doit être faite à chacun des copartageants, lorsqu'il est reconnu en fait que ces immeubles

ne pouvaient se partager commodément? 10 juin.

Partie civile. Celle qui se désiste de son pourvoi en cassation doit-elle être condamnée à l'indemnité de 150 fr. envers le prévenn? Quid si le désistement a en lieu après une requête en intervention produite par son adversaire? 23 avril. — Lorsque l'accusé est acquitté, peut-il faire défaut après l'ordonnance d'acquittement, lorsqu'il s'agit de statuer sur les conclu-sions en dommages-intérêts de la partie civile? 28 nov.

Patente. La doit-il le propriétaire qui exploite ses bois au moyen d'une scierie mécanique? 10 juil. - Quid de l'arbitre rapporteur près les Tribunaux de commerce ? 4 août.

Pèche. Le pècheur, qui se retire, avant la clôture de la pêche, d'une des associations de pêcherie autorisée par le décret du 9 janvier 1852 et celui du 4 juillet 1853, est-il en contravention aux art. 103 et 234 du décret du 4 juillet 1853, s'il se livre à la pêche pour son compte particulier ?24 juil.—En matière de délit de pêche fluviale, le désistement du pourvoi en cassation donné par l'administration forestière laisse-t-il subsister le pourvoi en cassation dirigé par le ministère public contre la même déci-14 août

Pension. Est-elle due à la veuve du magistrat mort sans avoir shtenu une pension liquidée ou inscrite et sans avoir accompli 30 années de service? Quid si le magistrat avait, avant sa mort, demandé sa mise à la retraite pour infirmités contractées dans l'exercice de ses fonctions, et s'il avait obtenu alors l'adhésion du garde-des-sceaux? 21 mai, - Pensions militaires, congés en demi-solde et sans solde, indemnité de logement, 3 mars.

Péremption. Lorsqu'un jugement, ayant à prononcer sur des demandes distinctes formées entre les mêmes parties, par un seul exploit, statue définitivement sur les unes et rend sur une utre une décision interlocutoire, l'instance est-elle susceptible de tomber en péremption quant à ce dernier chef? 14 avril. -La péremption peut-elle s'appliquer isolément à l'un des actes de l'instance? 6 mai. — A partir de quel moment court le délai supplémentaire de six mois ajouté par le deuxième alinéa de l'art. 397 du Code de procédure civile, dans tous les cas où il y a lieu à constitution de nouvel avoué, aux trois années exigées pour que la péremption puisse être demandée? 12 nov-La péremption d'instance ne peut être couverte que par des actes de procédure faits dans l'instance même et tendant à la saire juger, 11 déc. - V. Jugement.

Pétitions. Réponse du ministère de la justice au renvoi de pétitions fait à ce département par le Sénat, 22 mars.

Pharmacien, V. Médecin.

Pigeon. V. Chasse.

Poids et mesures. Condamnations pour faux poids et fausses mesures, 15, 17 janv., 8 août. V. Chemins de fer.

Port illégal de la Légion-d'Honneur. Un prévenu mystérieur.

rieux à Melz, 27 sept. Portier. V. Concierge.

Poste aux lettres. Est-il en contravention le conducteur de voitures publiques qui, faisant le service des voyageurs de Kehl Strasbourg, a été trouvé nauti de lettres cachetées à l'adresse personnes résidant sur différents points de la France, si ces s sont revêtues de timbres-postes français (interprétation de l'art. 4 de la convention postale avec Bade et de l'art. 7 du Code d'instruction criminelle)? 10 avril.

Poste (maître de). V. Surenchère. Pourvoi en cassation. Est-il ouvert contre une décision par défaut du Conseil privé de la Martinique? 9 janv. — Quid contre le jugement qui refuse au failli un sursis au concordat? 9 mai. — L'accusé acquitté par le jury, mais condamné par la Cour à des dommages intérêts envers la partie civile, lorsqu'il se pour de des dommages intérêts envers la partie civile, lorsqu'il se pour de des dommages intérêts envers la partie civile, lorsqu'il se pourvoit en cassation, est-il tenu de consigner l'amende

- Le délai de cinq jours accordé par l'art. 276 du Code d'instruction criminelle, pour le pourvoi contre l'arrêt de ren-voi, est-il suspendu ou augmente par l'effet même du pourvoi (Affaire Verger)? 31 janv. — Le Français indigent résidant à l'étranger est-il dispensé de la consignation de l'amende pour se pourvoir en cassation? Paut il susuides à l'attestation d'inse pourvoir en cassation? Peut-il suppléer à l'attestation d'insence à délivrer en France par un certificat émané de l'autorilé du pays qu'il habite (Affaire Lacombe, de Corfou)? 20 Tribunal de procureur impérial près le Tribunal de première Tribunal de son arrondissement? 2 mai. — Le ministère public

le peut-il contre l'arrêt qui, sur l'appel seul du prévenu, a confirmé la condamnation prononcée par les premiers juges, mais en prononçant l'acquittement du prévenu sur certains faits compris dans la poursuite primitive? 15 mai. — Le ministre de la justice peut-il se pourvoir, dans l'intérêt de la loi et du condamné, pour incompétence et excès de pouvoir, contre la décision d'un Tribunal maritime commercial? Quid pour violation des art, 9, 22, 34 et 93 du décret du 24 mars 1852, sur la marine marchande? Ce Tribunal peut-il prononcer la peine de la réclusion contre l'individu reconnu coupable d'un vol d'une. valeur au-dessus de dix francs? 11 janv. - A qui doit être si-gnifié l'arrêt d'admission en cas de faillite du défendeur évenuel au pourvoi entre l'époque de l'arrêt attaqué et celle de l'admission? to déc. — Lorsque des concessionnaires de travaux publics ont été substitués à l'administration dans des poursuites d'exprogriation pour cause d'utilité publique, est-ce aux concessionnaires ou aux préfets que doit être notifié le pourvoi dirigé par un expressionnaires. dirigé par un exproprié contre la décision du jury qui a fixé l'indemnité? 14 janv. — Comment se compte le délai de huitaine fixé, à peine de déchéance, par l'art. 20 de la loi du 3 mai 1841 pour la notification des pourvois en matière d'expro-priation? 7 janv. — En cette même masière, est-ce au préset ou au maire que la partie expropriée pour établissement ou re-dressement d'un chemin vicinal doit signifier son pourvoi en cassation contre la décision du jury qui fixe l'indemnité? 27 janv. — Le pourvoi dirigé par une commune contre la décision janv. — Le pourvoi dirigé par une commune contre la décision du jury d'expropriation en matière de chemins vicinaux, est-il recevable lorsque la notification a été faite par le maire même de la commune demanderesse? 28 août. — Questions de pourvois pour défaut de motifs, 21, 22 janv., 5, 18 fév. (Cassation), 6 mars, (cassation), 3 avril, 9 décembre (cassation), 24 décembre. — Est-il nul pour défaut de motifs l'arrêt qui, en matière d'attentat aux mœurs, se borne à déclarer que les faits imputés aux prévenus constituent à leur égard le délit prévu par l'article 334 du Code pénal, 24 janvier. — Rejets de pourvois en matière criminelle, 3, 9, 16, 23 janvier, 3, 6, 13, 20, 28 février, 6, 13, 20, 27 mars, 10, 17, 24 avril, 2, 9, 23, 29 mai, 5, 12, 19, 26 juin, 3, 10, 17, 24, 31 juil., 8, 14, 21, 28 août, 5, 11, 18, 26 sept., 2, 9 oct., 6, 14, 20, 26 nov., 1, 4, 11, 20, 29 déc. V. Avoué, Commissaire-priseur, Frais, Intérêts, Liberté provisoire, Partie civile.

Prefecture de police. Sa translation place Dauphine, 5 avril. Prefet. Peut-il, sans excès de pouvoirs, autoriser un établis-

Préfet. Peut-il, sans excès de pouvoirs, autoriser un établis-sement public à accepter un don ou legs sans avoir mis les héritiers en demeure de donner leur adhésion ou de s'opposer à l'autorisation? 25 fév. - Peut-il donner alignement aux propriétaires qui bordent les places communales traversées par les routes départementales? 3 mars. — Ordonner la suppression des étangs insalubres? 5 juin. — Cette suppression peut-elle donner lieu à une indemnité préalable? 5 juin. — Même question en ce qui concerne des établissements autorisés et que le préfet fait supprimer comme insalubres? 22 août. V. Communauté religieuse, Commune.

Préfet de police. Le préfet de police à Paris peut-il, de sa propre autorité, réglementer la construction des fosses d'aisances? 3, 6 fév. — Peut il prononcer la suppression d'établissements industriels légalement établis (un gazométre)? 25 fév.

Prescription. Un maire peut-il prescrire contre la commune qu'il administre? 4 août. - Le tuteur peut-il prescrire un immeuble de son pupille par une possession trentenaire à partir de l'expiration des dix années écoulées depuis la majorité du mineur? 6 août. - La prescription de cinq ans de l'art. 64 da Code de commerce, en faveur des associés non liquidateurs, peut-elle être opposée par l'ancien associé, non-seulement aux tiers, mais encore au syndic de la société? 17 avril. — L'article 108 du Code de commerce, aux termes duquel l'action contre le commissionnaire et le voiturier est prescrite par six mois, est-il applicable au cas ou les marchandises sont expédiées par des non commerçants? 3 mai. — Par combien de temps se prescrit l'action en rescision d'un partage testamentaire? Dix ou trente ans? 26 nov. — Viole-t-il les art. 637 et 638 du Code d'instruction criminelle l'arrêt rendu en matière de contrefaçon qui comprend, dans sa fixation des dommages intérêts, les actes de contrefaçon antérieurs aux trois années révolues lors de la plainte, en considérant le délit de contrefaçon comme un délit successis? 28 août. - En matière de dénonciation ca lomnieuse, quel est le point de départ de la prescription? 7 fév. - Le tiers détenteur peut-il prescrire contre l'hypothèque du donataire d'un gain de survie tant que le droit ne s'est pas ouvert, c'est-à-dire tant que la condition de la donation ne s'est pas accomplie? 17 nov. — A partir de quel moment court la prescription de l'action du tiers-détenteur contre le vendeur dont il a acquitté la dette? Quid lorsque le tiers-détenteur s'est laissé dépossèder par suite de l'action hypothécaire et que, pour rentrer en possession de l'immenble, il a été obligé d'ofirir le paiement de la dette hypothécaire? 10 fév. — Le delai de la prescription de dix ans, pour l'action en responsabilité contre les architectes et les entrepreneurs, est-il suspendu par la minorité des réclamants? 10 juil. - Ces derniers ont-ils un recours contre leur tuteur motivé par son inaction? 10 juil. — Peut-il s'acquérir par prescription le droit de pacage sur les bruyères dites vive et grasse pâture? 15 mai. — Est-elle susceptible d'ètre acquise par la prescription trentenaire la servitude résultant du fait par le propriétaire d'envoyer, par un trou pratiqué dans le mur mitoyen, sa fumée dans un coffre de cheminée appartenant à la maison voisine? 20 lev. conventionnelle vient à être annulée par la faute du notaire rédacteur de l'acte, à partir de quel moment court la prescription de l'action en responsabilité contre ce notaire? 11 juin.
L'existence de châssis mobiles à des jours de souffrance conformes aux prescriptions légales suffit-elle pour donner à ces jours le caractère de vues directes susceptibles d'acquisition par prescription trentenaire et d'enlever au propriétaire voisin le droit d'acquérir la mitoyenneté du mur? 11 juin. - Le locataire qui paye ses loyers en argent et en travaux, pour lesquels il est en compte avec son propriétaire, peut-il, sur la demande en règlement de compte de ce dernier, lui opposer pour ses loyers la prescription de cinq ans? 10 juil. — V. Enregistrement, Rentes apanagères. Presse. Les bulletins électoraux peuvent-ils être distribués

sans l'autorisation préalable des préfets? 31 janv., 1 février. (Texte de l'arrêt de cassation). 7 février. (Réquisitoire) 12 mars. (Arrêt de Bourges). — La nécessité de l'autorisation préalable pour distribuer est-elle applicable aux journaux astreints au cautionnement (*l'Estafette*), 8 juil. — La disposition de l'art. 5 de la loi du 18 juillet 1828 établit-elle une présomption de propriété au profit du gérant d'un journal, quant au quart de son cautionnement, présomption qui ne peut être dé-truite par la preuve contraire? En est-il ainsi vis-à-vis des tiers autres que l'Etat? 21 mai. V. Timbre.

Prêtre, V. Commune. Prises maritimes. Affaire du Cagliari devant la commission

Privilège. Celui du propriétaire sur les meubles qui garnis-sent les lieux loués (art. 2102 du Code Nap.), est-il applicable quand le mobilier est resté dans la maison et a été, par exemple, compris dans la relocation faite par les autres créanciers 23 janv. - L'exerce-t-il non-sculement sur les objets garnissant les lieux loués, mais sur tout l'actif de la faillite du locataire? 8 avril. - Question analogue, 10 oct. - Le commis-voyageur qui a des appointements fixes et des remises, a-t-il privilége, en cas de faillite du pairon, tant pour les remises que pour les appointements? 10 fév. - La circonstance qu'après la transcription de la vente il a été formé une surenchère et que l'immeuble a été adjugé à un tiers autre que le premier acquéreur, relève-t-elle le vendeur de la perte de son privilége, encourue faute par lui d'avoir rempli en temps utile, à partir de la transcription de la vente amiable, la formalité de l'inscription indispensable pour la conservation du privilége? 25 fév. — Les créanciers des adjudicataires des travaux publics exécutés dans les rues de Paris ont-ils privilége sur les sommes dues par la Ville et par l'Etat auxdits adjudicataires? 29 août. - Le privilége établi en faveur des ouvriers et sous-traitants des entrepreneurs de travaux publics s'applique-t-il aux sommes qui proviennent de la réalisation du patrimoine de l'entrepreneur, notam-ment de la vente du droit au bail qui lui a été concédé comme prix des travaux exécutés? 2 sept. - Le fournisseur d'engrais a-t-il le privilége accordé par l'art. 2102 du Code Napoléon sur les fruits et récoltes pour les frais de la récolte de l'année ? 12

nov. V. Frais de tonnage. Privilège diplomatique. V. Etranger. Prodigue. V. Contrat de mariage.

Promesse de mariage. V. Mariage. Promesse d'honneur. Lorsque le débiteur s'est engagé d'honneur à se libérer quand les circonstances le permettront et que le créancier a promis, de son côté, de n'exercer aucune pour-suite, appartient-il aux Tribunaux d'apprécier les circonstances ultérieures de fortune, de bonne ou de mauvaise foi du débiteur, et, par suite, de fixer un terme de paiement conformément à

l'art. 1901 du Code Napoléon? 24 mai.

Propriétaires. Pourquoi des propriétaires à Paris? brochure,

Propriété artistique et littéraire. Est-elle ligite la représen-

n'a point fait avec le gouvernement français de traité protégeant e droits des auteurs (question d'interprétation du décret du 28 mars 1852 ? 16 déc. - Les mots: œuvres dramatiques de l'article 428 du Code pénal s'appliquent-ils aux œuvres musicales et autres qui sont exécutées en public? 2 sept. — Les Tribunaux peuvent-ils décider en droit que la reproduction par la statuette d'un type religieux et immuable existant de temps immémorial, n'a aucun caractère de création et que, par suite, elle ne peut pas constituer une œuvre d'art consacrant un droit de propriété? 4, 25 fév. - Que doit-on entendre par une édition en matière de publications musicales? 19 déc. — Traité littéraire avec Bade, 10 sept. — Les mémoires de Saint-Simon, 21, 28 janv. 4 fev. — La société des compositeurs de musique contre l'administration des concerts du Pré-Catelan, 12 août. - L'opéra d'Oberon. Droits du traducteur, 8, 16 déc.

Propriété industrielle. Traité avec Bade, 9 sept. — La marque de beurre dite la vache noixe. 8 avril. — Décision du Tribunal de Bruxelles qui décide que le surmoulage des bronzes français tombe sous l'application de la convention littéraire entre la France et la Belgique, 7 août. — V. Dessin de fabri-

Puissance paternelle. Son exercice est-elle sans contrôle ? Spécialement, appartient-il à la justice de demander compte au père des motifs qui ont pu le déterminer à refuser à l'aïeule maternelle la faculté de visiter l'enfant? 9 juil.

Qualités. Peut-il en faire le règlement, le juge qui n'a point assisté à l'audience où a été rendu le jugement? 27 janv. - V Arrêt.

Quotité disponible. Celle de l'art. 1094 et celle de l'art. 913 du Çode Napoléon, peuvent-elles être cumulées? 10 avril.

Rapport. L'avancement d'hoirie fait par un père à sa fille en la mariant, doit-il, lorsque le rapport en est fait fictivement, être imputé sur la quotité disponible ou sur la réserve? Quid si la donataire est décédée avant son père? 26 juin. Recel. Qu'est-ce qui constitue le recel d'objets volés? 17

Récidive. Le délit de rupture de ban peut-il donner lieu aux peines de la récidive? Quid de la désobéissance à la décision qui soumet le condamné à la surveillance de la haute po-lice? 4 janv. — Y a-t-il récidive quand les faits objet de la condamuation sont antérieurs aux condamnations prononcées, et d'où résulterait l'état de récidive? 14 juin. — L'état de récidive peut-il servir de base à l'aggravation de la peine quand le crime dont l'accusé est reconnu coupable emporte une peine qui ne comporte pas d'aggravation? 23 juny. — De quelle peine est passible le récidiviste déclaré coupable mais avec circonstances atténuantes, d'un vol commis la nuit, de complicité, dans une maison habitée et au préjudice de son maître ? 26 sept.

Recrutement de l'armée. Arrêtés du ministre de la guerre

pour fixer les prestations pour l'exonération du service pour 1857 et pour les primes de rengagement? 13 janv.

Reféré. Le juge des référés est-il compétent pour rendre une ordonnance dans le cas où l'urgence est provoquée par l'exécution de travaux ordonnés par la juridiction administrative? (dans l'espèce, une compagnie de chemin de fer), 12 mars. — (Erratum important, 14 mars.) — Quid pour ordonner la saisie conservatoire de recettes de théatres, concerts, elc., au profit des auteurs et compositeurs de musique ? 11 juil. - L'exé cution provisoire ou sur minute d'un jugement de référé, s'oppose-t-elle à ce que le préposé de la caisse des dépôts et consignations exige, pour mettre sa responsabilité à couverl, la remise de la part de celui qui poursuit cette exécu-tion, du certificat prescrit par l'article 548 du Code de procédure civile? 1 janv.

dure civile? i janv.

Réhabilitation après faillite. Le demandeur en réhabilitation est-il fondé à demander à concourir avec le procureur-général, partie poursuivante, à l'examen des informations, recueillies par celui-ci? 28 juin.

Remplacement militaire. — V. Assurance militaire.

Rente sur l'Elat. — V. Faillite.

Rente viagère, Doit-elle être assimilée à une rente viagère la rectain de la conclusion de la co

la rente annuelle payable pendant un nombre d'années déter-miné, s'il résulte de l'état évident du crédit-rentier que sa vie

mine, s'il résulte de l'état évident du crédit-rentier que sa vie ne saurait, selon toutes les probabilités, s'étendre au-delà de la limite assignée au service de la rente? 31 juil.

Rentes apanagères. Celles créées par les décrets des 13 août et 21 sept. 1790, étaient-elles la propriété des princes apanagés ou celle de l'État? Sont-elles prescriptibles? Spécialement la loi du 2 mars 1832 qui a réuni les biens de l'apanage d'Orléans au domaine de la Couronne, a-t-il enlevé à l'Etat la propriété de ces biens et leur a-t-il conféré le caractère d'imprescriptibilité?

Reports. — V. Jeu de Bourse.

Requête civile. Lorsque la Cour de cassation a cassé un jugement rendu dans une instance en requête civile, introduite par deux assignations, l'une au domicile élu, l'autre au domicile réel et que les juges de la cause n'ont statué que sur l'assignation au domicile élu, laquelle a été déclarée nulle par la Cour de cassation, le Tribunal de renvoi peut-il se saisir de la citation à domicile réel et la faire concourir avec celle à domicile élu pour donner force et valeur à la requête civile irré-

gulièrement formée à l'origine? 14 mars. Responsabilité. Demande en indemnité contre la ville de Paris par un chauffeur de la pompe à seu de Chaillot blessé par une explosion de vapeur, 27 sév. — Contre un loueur de voitures pour assassinat commis par son cocher (affaire Collignon), 17 mai. — Contre un cocher pour une lorgnette laissée dans sa voiture et perdue, 23 juil. — Contre un loueur de voiture à l'occasion d'un sac de nuit placé à côté du cocher et perdu dans le trajet, 12 août. - Contre un cultivateur pour incendie de moissons, comme responsable de son ouvrier, 2 oct. - V. Dommages-intérêts, Flottage, Lapins, Mont-de-Pieté, Prescription,

Servitudes militaires, Transport par cau. Responsabilité de l'Etat. L'interdiction de distiller les céréales équivaut-elle à une expropriation pour cause d'utilité publique de l'industrie des distillateurs de grains, et peut-elle, à ce titre, donner lieu à une action en indemnité? 24 mars. - Perte de l'Emmanuel, navire affrété par l'Etat, pendant la guerre de Crimée, 24 mars.

Retrait d'indivision. L'exercice de ce retrait par la femme mariée, crée-t-il contre elle au profit du vendeur originaire de

l'immeuble, une action directe et personnelle? 10 sept. Retrait successoral. A quelles conditions est soumise l'offre du retrayant pour qu'elle soit valable? 8 janv. -- Le cédant doitil garantir le cessionnaire des consequenées du retrait successoral exercé contre lui? 3 oct. — Peut-il être exercé sur le con-trat par lequel un agent d'assaires s'engage à poursuivre à ses risques et périls le recouvrement d'une succession et obtient en

retour une juste part en cas de succès? 9 déc.
Rétroactivité. Les principes de la non-rétroactivité s'appliuent-ils aux lois de procédure et de compétence ? 6 janv. -Un nouveau tarif d'octroi qui soumet aux droits des marchandiscs affranchies jusque là, est-il applicable aux marchandises introduites avant la mise à exécution dudit tarif? 22 janv. — V. Arbitrage, Donation, Mort civile.
Revendication. - V. Escroquerie.

Rixe à Bordeaux, rue de Poissac, 3 avril. Rupture de ban. - V. Récidive.

S

Saisie. Peut-on en faire une soit mobilière, soit immobilière, en vertu d'une créance subordonnée à un compte à faire? 28

mai. - V. Brevet d'invention.

Saisie arrêt. Sont ils saisissables les appointements des sousossaire d'un ouvrier? 13 sept. — Le tiers saisi, entre les mains duquel sont arrêtés les appointements d'un employé, prut-il se rendre juge de la somme qui peut lui être remise nonobstant la saisie? Ou bien la saisie a-t-elle pour effet d'arrêter tout paiement? 4 oct. — La saisie conservatoire peut-elle avoir lieu contre celui au domicile de qui la lettre de change a été protestée Ou doit-elle être limitée aux tireur, accepteur ou endosseur 23 oct. - V. Caisse des dépôts.

Sangsue. - V. Tromperie sur la chose vendue. Senat. Convocation, 3 janv., 29 déc. - Nominations, 13 juin,

15 août, 29 nov., 29 dec. Sénatus-consulte. Modification de l'art. 35 de la Constitution

sur le nombre des deputés au Corps législatif, 30 mai.

Séparation de corps. Lorsque la séparation de corps a été

tation sur un théâtre, en France, d'une œuvre littéraire ou la mère pour la direction de leur éducation et spécialement de musicale représentée déjà sur la scène d'un pays étranger qui leur religion? 10 juin. — Le président peut-il, en vertu de son l'a point fait en le président peut-il, en vertu de son l'a point fait en le président peut-il, en vertu de son l'a point fait en le président peut-il, en vertu de son le président peut-il, en vertu de son l'a point fait en le président peut-il, en vertu de son l'apprendent de leur éducation et spécialement de leur religion? pouvoir discrétionnaire, autoriser la femme demanderesse à rési-der provisoirement au domicile conjugal, à gérer seule le fonds de commerce et faire défense au mari de l'y troubler? Cette décision est-elle susceptible d'appel? 27 janv. — Question analogue, 24 janv. — Le fait de l'entret en d'une concubine dans le domicile conjugal, est-il une cause deséparation quand la femme légitime n'habite pas avec le mari? 43, 30 dèc. — Le mari peut-il être alors condamné aux peines de l'art. 339 du Code pénal? 30 déc. — Quid lors qu'il v. 2 invangant passé en force de pénal? 30 déc. — Quid lorsqu'il y a jugement passé en force de chose jugée qui prononce la séparation? 30 déc. — Lorsqu'une femme a formé contre son mari une demande en séparation de corps et que cette demande a cle repoussée par la justice, l'acorps et que cette demande a cle repoussée par la justice, l'avoué qui a occupé pour la femme a-vi une action contre le mari pour se faire payer les frais qui lui sont dus? ou n'a-t-il de recours que contre la femme elle-même? 29 avril. — L'art. 232 du Code Nap. qui fait de la condamnation à une peine infamante un motit de séparation de corps, est-il applicable alors que cette condamnation a été prononcée par le Tribunal d'un pays dont la législation ne reproduit pas la division des peines établies par le Code pénal français? 24 juil. — La fin de non-recevoir tirée de la réconciliation, est-elle opposable au motif de séparation tiré de l'art. 232 ci dessus? 24 juil. — V. Dé-saceu.

Séparation des patrimoines. Résulte-t-elle de l'acceptation bénéficiaire faite par un seul des héritiers, en état de minorité? 4 août. — Le principe de la division des dettes reçoit-il exception en con de la contraction des des les recoit-il exceptions en contraction de la contract tion en cas de séparation des patrimoines? Spécialement, le créancier qui a pris en temps utile l'inscription destinée à lui assurer le privilege de la séparation des patrimoines, a-t-il le droit de poursuivre contre un seul héritier l'intégralité de la dette du défunt 10, 12 juin.

Sépulture. Lorsque la personne décédée a été mariée deux fois, le droit de choisir sa sépulture appartient-il aux enfants du premier mariage ou au conjoint survivant? 5 avril. — V. Tom-

beau de famille.

Serment. Une délation de serment peut-elle être rejetée par le joge comme non décisoire, par le motif que la partie qu'ile détère s'est déjà pourvue en cassation contre un arrêt qu'i avait admis l'opposition à un précédent arrêt ordonnant, sur sa de-monde, un interrogatoire sur faits et articles dans la même affaire? 21 mai. — Lorsque la personne à laquelle le serment est déséré, se horne à dire: Je ne me rappelle pas, comment le

déséré, se horne à dire: Je ne me rappelle pas, comment le juge doit-il interpréter cette réponse? 17 juin.

Servitude. La servitude de passage, en cas d'enclave, peut-elle être l'objet d'une action possessoire? 6 janv. — Le propriétaire dont le sonds est grevé d'une servitude de vue en vertu de la destination du père de samille peut-il élever des constructions à la distance sixée par l'art. 678 du Code Napoléon, ou appartient-il aux Tribunaux de déterminer cette distance d'après l'intention présumée des parties? 30 avril. — V. Prescription.

Servitude militaire. Ont-ils droit à une indemnité les propriétaires qui subissent des dommages par suite de l'établissement des servitudes militaires, sans être dépossédés de leurs propriétés et sans que ces propriétés soient ni occupées par le

propriétés et sans que ces propriétés soient ni occupées par le génie militaire, ni démolies, ni mondées? 10 fèv. — Quelle est l'autorité compétente pour statuer sur cette question? 26 fèv.— Les propriétaires, bailleurs ou vendeurs de parcelles de terrains situés dans la zône des servitudes militaires sont-ils garants et responsables envers les acquéreurs de l'impossibilité ou se trouvent ceux-ci de rien édifier qui soit de nature à gêner les tra-vaux de désense? 3 avril. — Les servitudes militaires sont-elles applicables aux terrains avoisinant l'enceinte continue et les forts détachés de Paris? 10 fév.

Session législative. Ouverture. Discours de l'Empereur,

Signalement. Feuille signalétique contre quatre-vingt-huit individus, 29 janv.
Singe du Cirque qui se réfugie sur un arbre; sa destruction,

8 sept. Société civile. Peut-elle s'établir, à défaut d'acte écrit qui la constitue, sur de simples présomptions? 31 mars. - Est-elle

valable l'assignation donnée au nom d'une soc été civile par le

directeur-gérant de cette société? 31 mars.

Société commerciale. Sa souscription par le gérant d'une société en commandite en voie de formation, d'actions dont il ne doit pas fournir les fonds, satisfait-elle aux prescriptions des statuts exigeant comme condition de la constitution définitive de la société la souscription d'un nombre d'actions déterminé? 5 juin. — Le créancier d'une société en nom collectif est-il obligé, quand la société est dissoute, de s'adresser au liquidateur exclusivement? 6 janv. — Dans une société en participation, le participant qui gère pent-il, s'il a besoin, dans l'intérêt de l'association, de se faire ouvrir un crédit chez un banquier, lui donner en garantie des objets appartenant à la participation? 15 · Les répartitions faites aux associés commanditaires sur le résultat des inventaires sont-elles sujettes à rapport quand elles excèdent l'intérêt ordinaire des fonds versés et que le fonds social a cessé d'être intact? 3 sept - L'associé en nom collectif qui s'est substitué au gérant a-t-il pu, en payant la dette sociale, obtenir pour la somme payée une subrogation opposable aux créanciers de la société? 21 juil. — Est-elle valable la convention intervenue entre le gérant d'une société en commandite et l'un de ses agents et par laquelle il est dit que, dans le cas ou cet agent cesserait d'être employé par la compagnie, un capital par lui versé à titre de cautionnement et converti en actions sociales serait remboursé en argent? 20 mars. - Les actionnaires d'une société en commandite par actions qui, ayant cédé leurs actions au gérant, ont été payés avec les fonds mêmes de la société, doivent-ils, en cas de faillite ou de dissolution de la société, rapporter les sommes qu'ils ont ainsi reçues et les intérêts de ces mêmes sommes à compter de la date du rembourse-ment? 27 juin. — L'adjonction d'un cogérant doit-elle être publiée à peine de nullité? 31 juil. — Est-elle d'ordre public la nullité de l'acte de société pour d'faut de publication dans la quinzaine? 9 oct. — Application de la loi du 17 juillet 1856 : Contestation entre les actionnaires et le gérant. Nomination d'un commissaire pour représenter les parties en cause, 28 janv-Autre application : A défaut par les sociétés d'avoir formé dans les six mois de la promulgation de la loi un conseil de surveillance responsable, la société doit être dissoute. 5 fév. -V. Actions industrielles. - Faillite. - Timbre.

Société de secours mutuels. Les membres peuvent-ils se pourvoir devant les Tribunaux ordinaires contre l'application abusive des statuts sociaux? 8 mai.

Société des auteurs dramatiques. A-t-elle une action per-sonnelle et directe contre les directeurs de théâtre qui ont traité avec elle? Ceux-ci, peuvent-ils opposer en compensation les créances qu'ils peuvent avoir à exercer contre les auteurs des pièces pour lesquelles les droits sont dus? 18 avril.

Societé secrète. Vingt-cinq prévenus, 4, 7 fév. — Quatorze autres, 9 mai. — La Militante et les Francs-Juges : quarantesuires, 9 mai.— Les Francs-Juges, 17 sept.
Solidarité. V. Bail.— Mineur.

Somnambule. V. Exercice illégat de la médecine. Sous-comptoir d'escompte. Les sous-comptoirs (dans l'espèce le sous-comptoir de garantie des entrepreneurs) peuvent-ils prendre, à l'effet des ouvertures de crédit aux particuliers, des engagements nou sanctionnés par les comptoirs principaux? Le relus de cette sanction, nonobstant l'avis favorable du souscomptoir, connu du demandeur en ouverture de crédit, donnet-il au dernier une action en dommages-intérêts pour le préju-

dice qui en résulterait pour lui? 18 mars. Souscription. V. Actions industrielles.

Sous-officier. V. Saisie-arrêt. Soustraction de pièces dans un dépôt publie. Constitue-il un crime le fait de soustraire d'une étude de notaire et de détruire un acte sous seing privé qui n'aurait pas été déposé au notaire en sa qualité d'officier public? 3 avril.

Soustraction par un mari. L'immunité de l'art. 380 du Code pénal peut-elle être étendue au fait du mari qui a détourné des objets mis sous la main de la justice par l'effet d'une saisie opérée à la requête de sa femme? 23 avril.

Soustraction par une veuve. La veuve peut-elle être poursuivie au criminel pour soustraction de choses ayant appartenu à son mari? Acquitée à cause de sa qualité de veuve, peut-elle etre néanmoins déclarée coupable de soustraction frauduleuses 23 avril.

Stipulation au profit d'un tiers. V. Cautionnement.

Stiputation au profit d'un iters. V. Cautionnement.

Subrogation. Le subrogeant peut-il, à l'aide de la réserve du droit d'anteriorité du subrogé stipulée dans la quittance subrogative, toucher, comme privilégié, tout ou partie de ce qui lui reste dû comme simple créancier chirographaire, 24 mars.

Substitution. Pour qu'il y ait substitution prohibée, faut-il qu'il y ait charge de rendre? La prière de rendre suffit-elle?

10 déc. — Y a-t-il substitution prohibée dans le legs fait à un mineur « pour n'en jouir qu'à l'âge de vingt-cinq ans, époque à laquelle le legs sera définitif, voulant, ajoute le testateur, qu'au cas de décès du légataire avant l'âge de vingt-cinq ans, tous les biens du testateur retournent à sa famille? » 17 mars. - Quid de cette clause : « Désirant témoigner ma reconnaissance à Joséphine de l'amitié qu'elle m'a témoignée, et la laissant enceinte, prononcée contre le mari, les ensants peuvent-ils être consiés à l je veux qu'après ma mort elle jouisse en toute propriété de ma

terre de..., voulant qu'elle la conserve pour l'enfant à qui elle donnera le jour? » 16 juillet. — Quid lorsque le testateur, après avoir institué une personne sa légataire, ajoute : « Et, si elle vient décéder avant son établissement, je veux expressement que mes biens passent à mes héritiers du sang? » 8 oct.

Succession. Le créancier d'une succession peut-il, lorsque l'un des héritiers l'a acceptée bénéficiairement pendant que l'autre s'est porté héritier pur et simple, poursuivre, après le par-tage, le paiement de sa créance sur les biens composant le lot tage, le paiement de sa créance sur les biens composant le lot de l'héritier pur et simple et primer les créanciers qui ont, du chef de cet héritier, des hypothèques inscrites sur les immeubles échus à leur débiteur ? 24 mars. - Lorsque l'héritier a renoncé, peut il, ensuite, en vertu de l'art. 790 du Code Nap., l'accepte de nouveau, si cette succession a été, après sa renonciation, ac-ceptée par des légataires ou donataires à titre universel? Er outres termes, ces derniers sont-ils assimilés à des héritiers Quid si l'héritier renonçant est un héritier à réserve? 27 janv. · Les Tribunaux français sont-ils compétents pour connaître du partage de la succession mobilière d'un étranger domicilié et mort à l'étranger, si l'un des héritiers est Français et si les meubles dont se compose la succession sont situés en France Le prélèvement de l'art. 2 de la loi de 1819 doit-il s'opérer au profit du Français aussi bien sur les meubles que sur les immeubles (Conflit entre les lois espagnole et française)? 6 janv. Comment doit s'exécuter la disposition du testament qui attribue au légataire la nue-propriété d'un immeuble dont la valeur ex-cède la réserve légale de l'héritier? 8 juil. — Succession du baron de Mecklembourg : question de compétence des Tribu-

naux français, 4 janv.
Suicide (ou tentative de). A Paris, dans la Seine : hommes, 26 fév., 20, 26, 28 mars, 23, 25 mai, 19, 23 juin, 7 juil., 29 août, 26 oct.. 6 déc. — Femmes, 21 fév., 6 mars, 2, 5 avril, 15, 25 mai, 1 juil. - Une concierge, rue de Suresne, 11 sept. -Un homme qui se pend à un poteau du marché aux chevaux, 13 déc. — Du haut des tours Notre-Dame, 7 juil. — M. de X..., quartier de la Madeleine, 9 juil. — Un officier de marine, 26 mars. — Un jeune homme chez un marchand de vin, 30 mai. - Un étudiant refusé à un examen, 15 juil. - Une enfant de onze ans dans dans la Seine, 30 déc. - Un commis de la poste, 13, 18 mars.—Un ouvrier sur la place de la Bourse, 20 mai. Le frère d'un général de brigade, 15, 16 mai. - Une voleuse arrêtée, 16 juin. - Une jeune femme sous un convoi du chemin de ser du Nord, 16 janv. — Une semme de marchand de vin, 21 juil. — Une jeune modiste, 21 juil. — Une semme dans une baignoire, 8 sept. — Une étrangère, 1 avril. — Dans un cime-tière, 5 juin. — Sous une voiture, 5 juin. — Au bois de Boulogne, 17 fév. - Au bois de Vincennes, 27 fév., 20 mars. -Dans un violon, 16 janv., 10 mai, 20 oct. - Sous une locomotive, 12 avril. - Rue Bizet, 27 août. - Double suicide, homme et femme, 9 avril. — Un homme accusé d'attentat à la pudeur, 10 mai. — Dans un tir, 15 avril. — A Belleville, 5 juin. — A la grille du Louvre, 14 août. — A La Roche-Bernard (Mor-bihan), 13 oct. — Disparition à Rouen d'une famille entière : le père, la mère et trois enfauts, 12 fév. - A Londres, d'un Fran-

921,8, 27 décc. - V. Gadmer. - Cadavre. Suppression d'état. Constitue-t-il ce crime le fait de l'individu qui fait inscrire un enfant nouveau-né sous le nom d'une mère autre que la véritable? 4 janv. - L'action publique à l'égard de ce crime est-elle subordonnée au jugement préalable de la ques-

tion d'état par les Tribunaux civils? 4 janv. Surenchère. Peut-elle y donner lieu la vente judiciaire d'objets mobiliers et incorporels (brevet de maître de poste)? 21 mars. - V. Usufruit.

Surveillance de la haute police. V. Récidive.

T

Table des matières de la Gazette des Tribunaux, 5 fév. Tableaux de maîtres. V. Vente. Tapioka. Note du Moniteur sur la vente de ce produit, 30

Tattersall français. Cet établissement est-il garant envers les acheteurs des vices redhibitoires des chevaux vendus? A-t-il

son recours contre les vendeurs? 5 juin.
Terres vaines et vagues. Les lois du 14 septembre 1792 et 10 juin 1793 ont-elles constitué au profit des communes une présomption légale de propriété exclusive sur les terres vaines et vagues enclavées dans leur périmetre? 15 mai. - La commune, après le délai de cinq ans sixé par ces lois, doit-elle prouver qu'elle était en possession à l'époque de leur promulgation?

Testament. Est-il valable le testament qui se compose de plusieurs pages successives, les unes signées, les autres revêtues de divers signes? La nullité des dernières non signées réagit-elle sur les autres? 25 janv. - Question analogue, 23 juin. - La date omise ou erronée peut-elle être suppléée par des indications implicites, 29 oct., 5 nov. — Est-il nul le testament authentique non dicté par le testateur, mais que le notaire a copié sur une note écrite par le testateur p 30 avril. — Quid de celui reçu hors la présence des témoins instrumentaires? Le notaire qui a ainsi procédé est-il responsable de la nullité? 17 juil. — La nullité comme donation entre viss d'une constitution de rente

viagère par acte sous seing privé entraîne-t-elle la nullité d'un legs ayant pour objet d'augmenter ladite rente? 23 janv. - La disposition testamentaire faite au profit d'un tuteur par son pupille est-elle valable si elle n'a pas été précédée dix jours auparavant de la remise des pièces justificatives du compte de tu-telle? 7 oct. — Peut-il être annulé, comme faussement daté, le testament qui porte une date antérieure à l'émission du papier timbré sur lequel il est écrit? 31 mars. - Est-elle de la compétence seule des juges du fond la question de savoir quel est le caractère d'une disposition testamentaire? Si elle constitue un legs particulier ou un legs universel? 18 déc. - La clause par laquelle un testateur interdit à ses héritiers naturels de contester son testament sous peine d'exhérédation complète en faveur du légataire, peut-elle recevoir son exécution lorsque la contesta tion soulevée par les héritiers naturels est fondée sur un vice de forme tel qu'un défaut de date? 16 avril. - Lorsque le testateur ne signe pas l'acte de suscription de son testament mystique, suffit-il que le notaire mentionne que le testateur n'a pu, cause de sa faiblesse, signer, de ce requis, ou faut-il que cette impuissance et sa cause résultent d'une déclaration personnelle du testateur? 2 déc. — Peut-on être admis à prouver autre-ment que par la voie de l'inscription de faux contre les énonciations d'un testament authentique que ce testament n'a pas été dicté par le testateur et que les témoins instrumentaires n'étaient

pas présents lors de sa lecture? 9 mai. - V. Clerc de notaire. Théâtre. Est-elle nulle comme condition protestative la ré-serve stipulée par un directeur de théâtre de pouvoir mettre sin, à sa volonté, pendant le premier mois de son exécution, à un engagement théâtral contracté avec un artiste dramatique? 14 mars. - L'obligation insérée dans les engagements d'artistes de jouer tous les rôles qui lui seront désignés, soit en chef, soit en partage, est-elle applicable à l'artiste qui, depuis plusieurs années, est en possession des premiers rôles? 7 oct. — M. le capitaine Gordon contre l'administration des bals de l'Opéra : défaut de livraison d'une loge louée? 31 janv. - V. Societé des auteurs dramatiques.

Tiers. V. Avant-cause. Timbre. Un deuxième droit de timbre est-il dû pour l'excédant de dimension des journaux ou écrits périodiques? 20 janv. Est-il soumis au timbre, comme cessant d'être exclusivement littéraire, le journal qui contient des aunonces industrielles et commerciales? 16 déc. — La loi du 5 juin 1850 (art. 23) n'exonère de l'impôt du timbre les sociétés établies depuis sa promulgation et qui ont consenti l'abonnement légal, qu'autant qu'elles n'auront donné aucun produit postérieurement à l'abonnement réalisé et pendant les deux dernières années qui l'ont suivi,

Titres de noblesse. Note de la Patrie à ce sujet; annonce Tures de noisese. Note de la Parte à ce sujet, annouve d'un projet de loi pour réprimer les abus, 22 mars.

Tombeau de famille. Constitue-t-il une propriété privée appartenant aux héritiers dans la proportion de leur part héréditaire? Si la personne qui a fait établir le tombeau l'a disposé de manière à ne recevoir qu'un certain nombre de corps, les héri-

Ge tombeau peut-il être donné par le père de famille à l'un de ses fils en sus de la quotité disponible? 8 avril.

Traité de Paris, V. Congrès.

Traité entre la E. Traité entre la France et la Russie, 29 août.
Transcription. Application de la loi du 23 mars 1855 aux rentes soncières de Normandie, 9 mai.
Transport de créance. Celui à titre de garantie d'un crédit

ouvert doit-il être considéré comme un transport définitif de la propriété de la créance ou comme un simple transport à titre

de nantissement? 6 mars. - V. Ayant-cause. Transport par eau. La compagnie propriétaire d'un canal est-elle responsable des dommages causés aux bateaux en cours de navigation par l'abaissement subit des eaux? 18 avril.

Tsansportation. Celui qui a été condamné par les commis-sions instituées en 1852 à être transporté, mais qui a obtenu la suspension de cette décision, à charge d'être interné provisoirement à l'extérieur, n'en a-t-il pas moins encouru la privation de l'exercice de ses droits civils et politiques? 15 avril. Tribunal civil de la Seine. Roulement pour l'année judiciaire 1857-1858, 6 août.

Tribunal correctionnel. L'article 335 du Code d'instruction criminelle, sur la clôture des débats, s'applique-t-il aux Tribunaux correctionnels? 20 fév. - V. Ministère public.

Tribunal de commerce. Est-il compétent pour statuer sur une demande qui a pour objet le paiement d'une mise dans une société civile de tontine? 24 janv. — Quid pour connaître de la nullité d'une lettre de change souscrite par un mineur émancipé et autorisé à faire le commerce, alors que la lettre aurait été souscrite par le mineur en dehors de son commerce et par suite de dol et de fraude? 24 mars. — Quid pour connaître de la demande en paiement de traites du caissier général du Trésor pour le service des colonies, formée par le porteur contre le ministre des finances? 30 oct. - Quid pour connaître du prêt fait à un marchand pour les besons de son commerce par un non commerçant? 28 mai. — Quid pour connaître du mandat donné à un agent d'affaires de vendre un fonds de commerce? 24 sept., 23 oct. - Quid pour juger les contestations contre un marchand de champignous et un acheteur de cette denrée? 23 oct. — Est-il justiciable du Tribunal de commerce l'artiste qui donne un concert payant? 2 août. - Quand y a-t-il défaut faute de conclure devant les Tribunaux de commerce? 29 juil. - Les jugements des Tribunaux de commerce

qui ordonnent des mains-levées, des paiements et autres choses à faire par tiers, sont-ils exécutoires contre ces derniers à défaut de production des certificats de non opposition ou appel?

15 mars. — Elections, 12, 13 juin. — Séance d'installation des nouveaux juges, 28 juin. — Institution de juges consulaires, 19 oct. — V. Acte de commerce, Tribunal maritime commercial.

Tribunal de police communal. Est-elle régulière la pré-sence comme ministère public d'un commissaire de police? 25 avril. Tribunal maritime. En est-il justiciable le marin caserné à

terre? 24 mars. Tribunal maritime commercial. Statuant sur un délit de désertion imputé à un marin, son jugement acquiert l'autorité de la chose jugée vis-à-vis de tous. 10 fév. — V. Pourvoi en

Tribunal ilitaire. On ne peut se pourvoir en cassation contre ses décisions que pour cacès de pouvoir. La composition prétendue illégale du Tribunal ou la fausse application de la eine constituent-elles des excès de pouvoir? 15 mai. Tribunal musulman. Création à Saint-Louis (Sénégal), 6

Tribunaux etrangers. Haute-Cour de justice d'Edimbourg. Affaire de miss Hamilton-Smith, 12 juil. — Cour suprême de New-York. Dommages-intérêts réclamés par E. Grellet et Félicité Debud, 8, 15 janv. V. sur l'affaire des caissiers du chemin de fer du Nord le mot : Extradition. — Un noir dans les Etats libres, Question de savoir si le compromis dit du Missouri est constitutionnel, 22 janv. — Mœurs locales à l'égard des nègres dans les Etals libres, 22 janv. — Cour de substitution de New-York. Abordage de l'Arctic et de la Vesta, 6 fév. — Cour de circuit de New-York. Un restaurateur, 5 sept. - Cour des commissaires fédéraux à New-York. Les flibustiers de Nicaragua, 19 fév. — Cour suprême du Sacramento (Cali-fornie). Le colonel Frémont contre la compagnie Mining, 16 août. — Cour suprême de San-Francisco. Déclaration d'in-constitutionalité de la dette de l'Etat de la Californie, 5 fév. — Cour du banc de la Reine à Québec (Canada), 29 juil. - A Montréal (Canada), 25 nov. - Cour centrale criminelle de Montreal (Canada), 25 nov. — Cour centrale criminelle de Londres. Assassinat d'une femme par son mari, 14 juil. — Tri-bunal de Worship-Street, 12 nov. — La loi de Lynch au nou-veau Mexique, 14 oct. — Cour supérieure criminelle de Mexico. M. Dubois de Luchet, 11 nov. — V. Californie, Insurgés de Neufchâtel, Propriété industrielle.

Tromperie sur la chose vendue (quantité ou qualité). Constitue-t-elle ce délit l'extraction de la partie nutritive du fro-ment (gluten de la farine), 16 mai. — En matière de fraude sur la quautité de la chose vendue, est-ce le lieu où se fait l'expédition des marchandises qui est le lieu du délit, ou bien le lieu ou les marchandises ont été livrées et reçues? 11 janv. -Lorsque les Tribunaux correctionnels ne veulent pas se borner à réprimer le délit de tromperie sur la marchandise vendue par 'amende five de 50 fr. de l'art. 423 du Code pénal, doivent-ils, à peine de nullité, déterminer le chiffre des restitutions et des dommages-intérêts? 28 mars. - En matière de falsification de denrées (lait), y a-t-il lieu à cumul de peines et dans quelles li mites? i mars. - La sangsue doit-elle être assimilée aux substances médicamenteuses et tout procédé tendant à en altérer la nature ou la qualité tombe-t-il sous l'application de la loi du 27 mars 1851? 21 juin. — Pain falsifié, 6 mars. — Bougies poids net du demi kilo, 485 grammes. — L'argenture par le procédé Ruolz, 18 avril. — Le café Corcelet, 30 mai. — Vente d'engrais en liquide avec addition d'eau, 8 août. — Fromages de Neufebètel a6 inil — Fasina de troisième qualité miles procédé. Neuschâtel, 26 juil. - Farine de troisième qualité mélangée avec du froment, de l'orge et du blé inférieur vendu comme farine de deuxième qualité? Y a-t-il là délit de tromperie ou de falsification? 4 août. - Condamnations prononcées par le Tribunal correctionnel, 15, 17 janv., 28 fev., 22, 26, 27 mars, 18, 23 avril, 8, 10, 24, 30 mai, 13, 17, 19 juin, 10 juil., 1, 12 août, 5, 6, 8, 11, 14 nov., 9, 24, 25, 31 déc. — Condamnations prononcées par le Tribunal de simple police, 30 août,

9, 13 sept. - V. Compétence.

Tutelle. Est-il nul le traité fait entre le tateur et son pupille devenu majeur, relativement au fait de la tutelle, lorsqu'il n'a pas été précédé d'un compte détaillé? Quid si le mineur a exécuté le troité? 2 mai. - De la tutelle des indigents. Proposition de la Société d'économie charitable, 11 déc. - V. Conseil de famille.

Tuteur. V. Testament.

U

Usufruit. La stipulation expresse de fournir caution pour certains biens entraîne-t-elle dispense d'en fournir pour les autres biens donnés à l'usufruitier? Des dommages et intérêts peuvent-ils être exigés de l'usufruitier, pendant la durée de l'usu-fruit, pour abus de jouissance? 27 déc. — En est-il susceptible le droit à un bail? L'art. 587 du Code Napoléon est-il applicable à un usufruitier de ce genre? 20 janv. - L'usufruit d'un mobilier peut-il être l'objet d'une cession? 9 sept. - L'usufruitier a-t-il droit aux dividendes comme aux intérêts afférents aux actions commerciales et industrielles soumises à son usufruit? 6 La ventilation d'un usufruit vendu avec le consentement de l'usufruitier, conjointement avec la nue-propriété, sur la

poursuite des créanciers du nu-propriétaire, ne peut-elle être demandée que dans les délais de la surenchère? 9 déc. Usure. V. Intérêts.

Vaine pâture. Lorsqu'un arrêté municipal a interdit Pener. cice de la vaine pâture avant une certaine époque, le propte taire de prairies peut-il envoyer paître ses bestiaux sur les pui. ries qui lui appartiennent? 23 janv.

Vente. Le marchand de tableaux est-il garant de l'authentie

Vente. Le marchand de tableaux est li garant de l'authenti, cité des tableaux qu'il a garantis en les vendant comme étant de maîtres? 29 juil. — La vente d'une récolte sur pied constitue-t-elle un marché aléatoire non résiliable par suite d'une tue-t-elle un marché aléatoire non résiliable par suite d'une perte arrivée par cas fortuit? 25 oct.

Vente de droits successifs. Est-elle admissible contre cells Vente de dronts successifs. Les des plus des sept douties vente l'action en rescision pour lésion de plus des sept douties

mes, lorsque l'acquéreur s'est obligé à payer les dettes qui per vent grever la succession? 9 juil.

Vente immobilière. Le vendeur dont le privilège n'a pas été. inscrit avant la faillite de l'acheteur, peut il, si ce dernier n'a pas fait transcrire son contrat, exercer l'action résolutoire à l'encontre des créanciers hypothécaires de l'acheteur failli? 5 Est-elle indivisible dans son exécution la vente fatte conic tement par deux personnes de plusieurs pièces de terre qu'elles possèdent indivisément? Par suite, la vente annulée vis-au Pun des vendeurs, l'est-el'e vis-à-vis de l'autre? 17 sept.

V. Privilège.

Vice-redhibitoire. La vente d'une jument peut-elle être allaquée par la raison que la bête serait furieuse et qu'il senit

quée par la raison que la bete serait infleuse et qu'il serait dangereux de la monter? 11 nov.

Viol. Accusation dirigée contre deux officiers et un sous-officier du 95° régiment d'infanterie de ligne (affaire dite de la belle bouchère), 8 mars, 5 avril. — Débats devant le Conseil de guerre, 16 au 20 avril. —Y a-t il viol dans le fait de s'infontion de la conseil dans le domicile d'une femme et d'obtenir de la conseil dans le domicile d'une femme et d'obtenir de la conseil dans le domicile d'une femme et d'obtenir de la conseil dans le domicile d'une femme et d'obtenir de la conseil dans le domicile d'une femme et d'obtenir de la conseil dans le domicile d'une femme et d'obtenir de la conseil de la conseil dans le domicile d'une femme et d'obtenir de la conseil de guerre, 16 au 20 avrn. 1 a d'une femme et d'obtenir d'elle duire la nuit dans le donnene d'une la se faisant passer pour l'accomplissement du devoir conjugal en se faisant passer pour Viol par les le mari? 26 juin, 23 juil., 17 sept. — Viol par un negre, Amiens, 28 juin.

Voiture. La réception de l'objet et le paiement du prix son faire de réserve éteignent l'action du destinataire, 31 Les voituriers successifs qui ont concouru au transport du cola du lieu du départ au lieu de l'arrivée sont-ils tous également du fieu du depart au faire? (Demande en dommages-interti formée par la commission impériale d'Autriche contre la com-pagnie du chemin de fer de Paris à Lyon pour statues envoyées a l'Exposition universelle et mutilées dans le transport) 3 mai,

Chemin de fer, Prescription. Vol. Le condamné pour complicité de vol est-il tenu solidai. rement avec l'auteur principal aux restitutions civiles et aux dommages-intérêts envers la personne volée? 14 mars. — Prévention contre une femme d'une ancienne famille-noble, 3 juin. - Autre contre un homme qui se prétend victime d'une erreur, 6 juin. — Le vol au chagrin domestique, 29 oct. — Au préjudice du sieur R..., à Orleans, 21 oct. — A des négociants du quartier du Mail, 22 oct. — Au chemin de fer de Lyon, de la boîte contenant la recette de la station de Beaune, 29 oct. — Bande de trente-neuf jeunes voleurs (jugement), 22 fév. — De onze autres, 8 avril. — Autres, 26 juil. — De 140,000 fr. au préjudice de M. Delsol, sur la route de Seyssel. Découverle des voleurs, 6 fév. — De 120,000 fr. à M. X..., agent de change, 13 janv., 10 mars. — De 16,000 fr. de billets, dans les bureaux de la Banque de France, 21 janv. — De 6,000 fr. par une domestique, 17 janv. — De 800 fr. à un propriétaire de la rue Bréda, auquel on rapporte son portefeuille perdu, 25 juil. — De 200 fr. à un pâtissier, rue Saint-Honoré, 11 janv.— De pièces de 20 fr., dans une boutique rue Rivoli, 6 mars. -De coupons de valeurs industrielles au Grédit mobilier, is janv. — De bijoux, 7 mars, 10 sept. — De débris d'argentene, 30 déc. — De mouvements de pendules dans les hôtels, 27 janv. — De gibier, 31 janv. — D'épingles d'or, 10 mars. — De chevaux, 24 fév. — D'argenterie dans les restaurants, 21 nov. — De tapis et d'étoffes de laine, 30 déc. — A l'Opéra-Comique, par deux Anglais, 11, 17 fév. — Quai de la Tour-nelle, nº 27, 18 sept. — D'un petit coffre retrouvé dans le ca-nal Saint-Martin, 9 mai. — A un charretier de marchand de bois (quittance volée), 17 janv. — A un cocher de fiacre, 3 juil. — A un étudiant en droit, passage du Pont-Neuf, 24 janv. — A un ouvrier fondeur irre a live. - A un ouvrier fondeur ivre, 20 fev. - A un sieur X..., ivre, 1 nov. - A un marchand de vins, rue de la Montagne Sainte-Geneviève, 7 mars. — Au préjudice de V. X..., quartier du Palais-Royal, 7 mars. — Au préjudice de la compagnie des canaux de la Manche, 26 fév. — Chez des médecins, 29 mai. — Dans les omnibus, 24 mai. - Dans l'église Saint-Lo tin, 9 avril. - Sur les bateaux du port de Bercy et de la Ra-30 déc. -- Vol dit à la location, 26 avril. - Au factage, 22 août. — Au piquage d'once, 5 sept. — Au préjudice de la poste de Rouen, 2 sept. — Sur la voiture de Lons-le-Saulnier à Dôle, 30 avril. — A Amiens, au préjudice d'un marchand de toile, 8 oct. - A Rennes, 8 janv. - A Nantes, 30 sept. - A Blois, 3 déc. — A Compiègne, par de prétendus artistes mu-siciens, 30 déc. — De la diligence faisant le service de Nice Marseille, 22 déc.-Bande de voleurs à Hambourg, 25 mars.-

V. Action industrielle, Arrestation, Soustraction par un man,

Par une veuve.

Deuxième Partie.

NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES.

A

8 A..., 28 juin. - A... (séparation de corps), 9 avril. - A..

(fille), 4 juil.
Abbatucci, 5, 7, 13, 14, 15, 22, 29 nov., 23 déc. — Abdallah-ben-Miloud, 14 janv. — Abdallah-ben-Kalifa, 20 nov. — Abdel-Kader-Ould-Drah, 12 nov. - Abram, 20 janv.

Accault, 1 mars. — Achet, 11, 20 fév. Adam, 3 mai, 2 juil. — Adam (Ve), 26 août. — Adenis de la Rozerie, 20 oct. — Adine, 26 fév. — Adolphe, 24 mars.

Agaesse, 21 août. — Agard, 9 janv. — Agostino, 23 janv. — Agoult (D'), 1 mars. — Aguado, 4 août. — Aguarone, 2 juin. — Aguerro (De), 15 janv.

Ahmed, 12 sept. Aigle (compagnie), 1 août. - Ail, 30 oct. - Ailly (d'), 19 fév.

Alaboisette, 15 mars. — Alasa-ben-Zerga, 5 sept.

Alaboisette, 15 mars. — Alazard, 9 sept. — Albert (navire), 18 nov. — Albertin, 23 avril. — Albespeyre, 13 janv. — Albon (d'), 31 oct. — Albouy, 10 juil. — Albrecht, 21 juin. — Albrecht, 22 juin. — Albrecht, 23 juin. — Albrecht, 25 juin. — Albrecht, 26 juin. — Albrecht, 27 juin. — Albrecht, 28 bon (d'), 31 oct. — Albouy, 10 juil. — Albrecht, 21 juin. — Album impérial (journal), 5 nov. — Alexandre, 23 août, 13 sept., 19 nov. — Alexandrine (Dlle), 14 avril. — Aleutyo, 25 oct. — Alibert, 1, 10 janv. — Aligre (héritiers d'), 3, 10, 17 mai. — Aliotti, 22 mars. — Alix, 30 déc. — Alker, 6 nov. — Allard, 26 avril, 23 sept., 11 nov. — Allarde, 26 juil. — Allegre, 10 oct. — Allès, 9 oct. — Alliance des familles, 7 janv. — Allier, 7 fév. — Alize, Grand et Ge, 18 déc. — Allimant (fille), 18, 20 sept., 6 nov. — Allo (fille), 30 oct. — Alton-Shée (d'), 15 avril.

Amable, 18 déc. — Amadouch, 10, 11 sept. — Amand, 20 sept. — Amar-ben-Amadouch, 12 nov. — Amazan-Rochette, 3

sept. — Amarben Amadouch, 12 nov. — Amazan-Rochette, 3 avril. — Amilhau, 15 déc. — Amour, 30 mai.

Ancel, 6 mars, 27 juin. — Ancelin (file), 4 sept. — Ancelot, 22 avril. — Ancion, 23 déc. — André, 10 juin. — Andriaud, 8 janv. — Andrick, 11 janv. — Andrieu (fille), 27 janv. — Andron, 6 sept. — Angèle (Dlle), 2 sept. — Angely et Ce, 19 sept. — Angenoux, 13 sept. — Angulo (Ve), 14 mars. — Anicet-Bourgeois, 27 mai. — Anquetin, 2, 17 avril. — Ansart, 25 nov. — Ansiaume, 28 mai. — Antelme, 30 avril. — Anthoine, 7 oct. — Antoine, 12 déc. — Antoine (Ve), 24 fév. — Antonia (fille), 9 sept.

Aplincourt, 16 juin. - Appay, 11 juin. - Appold Schultless,

a5 nov.

Aquaronne et Ce, 7 mai. Arbey, 17 juil. — Arcens, 30 mai. — Architecte, 3 sept. — Ardenne (d') de Tizac, 16 juin. — Ardoin, 26 juin. — Ardoin (héritiers), 19 juin. — Ardouin, 5 nov. — Armand, 22 déc. — Armandine Armandine, 24 janv. — Armanille, 23 août. — Arnaud, 24 mars, 5 mai. — Arnault, 7, 14, 23 janv., 29 avril, 3 jutil. —

décembre.

Atelahr, dit Cauvin, 17 sept.

Aubé, 20 mars, 2 juil. — Aubergié, 16 déc. — Aubert, 2 mai. — Aubert (fille), 12 sept. — Aubert (Fe), 3 fév. — Aubier de Canda, 1 juil. — Aubin, 20 mars, 3 sept. — Aubin (fonderies d'), 15 sept. — Aubry, 3, 4 janv. — Aubusson, 21 fév. — Aucaigne, 28, 29 mai. — Audiat, 20 janv. — Audier, 26 avril, 28 juil. — Audiguet, 30 avril. — Audoin (Ve), 1 janv. — Audoul (Fe), 10 déc. — Aufère, 24 sept. — Augé, 16 sept. — Augé (Ve), 31 déc. — Auger, 2 janv. — Auguste, 29 mars. — Augustin, dit Marolle, 30 juil. — Augustine, 27 mars. — Auloy, 15 mai, 3, 12 déc. — Aumale (duc d'), 3 fév. — Aumont, 14 novembre. — Aupetit, 28 oct. — Autin, 10 fév. — Auzilly, novembre. - Aupetit, 28 oct. - Autin, 10 fév. - Auzilly,

Avaron, 25 fév. — Avenel, 29 oct. — Aveyron (fonderies de l'), 15 sept. — Aviat, 27 août.

B

B..., 13, 18 mars, 15 avril, 16 juin, 14 juil., 1,2 oct.—B... (R.-P. et L.-G.), 24 janv.— B... (avocat), 15 juil.—B... (notaire), 23 juil., 16 août.—B... (Léon), 13 déc.—B... (Dlle), 6 fév.—B..., & Montargis, 29 oct.—B... (Begis), 18 nov.

Babouin (Ve), 13 mars.—Bacharach, 29 mai.—Bachelet, 18 déc.—Bacouel, 28 nov.—Bacquie, 26 juin.—Bacquol, 6, 13 juin.—Bagier, 17 fév., 23 août.—Bagnéris, 22 déc.—Bagnès (D*), 9 juil.—Bail, 4 avril.—Baillache, 28 nov., 27 déc.—Baillarjeau, 20 déc.—Baille de Beauregard, 21 oct.—Baillet (De), 21 juil.—Bailleul, 7 fév., 24 déc.—Bailly, 19 avril.—Baléon, 26 sept.—Baldivia (De), 10 juil.—Baligot de Beyne, 8 sept., 1 déc.—Balisoni, 4 oct.—Ballet, 5 mai.—Balmel, 10, 31 déc.—Bals, 5 déc.—Banque de France, 20 fév., 16 juin, 9, 28 juil., 11 nov.—Banque Suisse, 4 sept.—Banse, 17 juin.—Barat, 10 juil.—Barat-Soulet, 28 mai.—Barba, 21, 28 janv., 4 fév.—Barbaroux, 31 mars.—Barbé, 6 mars.—Barbedette, 13 sept.—Barbaroux, 31 mars.—Barbé, 6 mars.—Barbedette, 13 sept.—Barbaroux, 3 fév.—10 juil., 11 déc.—Barbier (fille), 17 oct.—Barey, 23 oct.—Bardey, 7 juil.—Bardy, 14 juil.—Barilher, 10 fév.—Barjavel, 5 mars.—Barnel (V*), 17 nov.—Barny, 29 mai.—Baron, 7, 18 oct., 1 nov.—Baron Chartier, 25 oct.—Barral, 13 janv.—Barra-B..., 13, 18 mars, 15 avril, 16 juin, 14 juil., 1,2 oct. - B..

Arnoud, Arnault ou Arnoux, 6, 10 fév. — Arpin, 26 avril, 18 sept. — Arrighi, 9 juin. — Arson, 31 juil. — Arthur (John), 12 septembre. — Artigue, 18 avril, 15 mai. — Ary Scheffer, 13 déc.

Assemblée nationale (journal), 9 juil. — Assezat de Bouteyre, 20 mars. — Assurance générale (compagnie), 11 nov. — Assurance générale contre l'incendie (compagnie), 6 mai. — Assurance mutuelle cantre les faillites, 26 fev. — Astier, 27 déc. — Barthoux, 28 juin. — Bartholotti, 7, 8, 12 août. — Bartholy, 25 sept. — Bartuel (Ve), 4 déc. — Bas, 12 nov. — Bassezan (duc de), 31 janv. — Bastié, 27 juin. — Batault-Gaubert, 24 déc. — Batlioulier, 20 sept. — Battuer, 15 mars. — Battier, 31 déc. — Battioux, 28 juin. — Battuer, 15 mars. — Battier, 27 déc. — Battioux, 28 juin. — Battioux, 28 juin. — Battuer, 29 déc. — Battioux, 28 juin. — Battier, 20 sept. — Battuer, 20 nov. — Batter, 21 déc. — Battioux, 20 juin. — Battuer, 20 nov. — Batter, 21 déc. — Battioux, 20 juin. — Battue, 20 nov. — Batter, 21 déc. — Battioux, 20 juin. — Battuer, 20 nov. — Batter, 21 déc. — Battioux, 21 juin. — Battuer, 22 déc. — Battioux, 23 juin. — Battuer, 23 juin. — Battuer, 24 déc. — Battioux, 25 juin. — Battuer, 26 juin. — Battuer, 27 juin. — Battuer, 28 juin. — Battuer, 29 juin. — Battuer, 20 nov. — Battuer, 20 no 31 déc. — Battini, 2 janv., 4 avril. — Battu, 20 nov. — Batty (De), 19 août. — Baucharach, 13 août. — Baudelaire, 21 août. — Baudelot (héritiers), 11 déc. — Baudin, 24 janv. — Baudon, 19 mars. — Baudot, 8 mai, 18 juin. — Baudouin, 28 juil. — Baudory, 10 nov. — Bauland, 4 août. — Baunier, 30 déc. — Bautain, 27 mars. — Bauve, 17 oct. — Bauzon, 14 mars. — Commune), 3 déc. — Bauzin, 3 oct. — Bauzon, 14 mars. — Bay et Ce, 5 juin. - Bayle, 27 fev. - Baylet, 17 juil. - Bayvet et Ce, 21 avril. — Bazerque, 17 avril. — Bazergue-Peveuray, 20 juin. — Bazire, 15 mai. V. Bouquet. — Bazot, 15 déc.

Bearn (de), 1 janv. - Beau, 31 juil. - Beaufils, 9 mai. -Beaufour, 9 mai. — Beaufrère, 3 déc. — Beauharnais (héritiers), 4 avril. — Beaulieu (Ve de), 14 nov. — Beaumont, 18 sept. — Beaumont, 5 nov. — Beaumont (de), 8, 16 déc. — Beaurech (commune), 28 août. — Beaussais (de), 6 juin. — Beaussier et Ce, 2 juin. - Beauté, 3 mai. - Beauvais, 25 sept. Beaussier et Ce, 2 juin. — Beaule, 3 mai. — Beauvais, 25 sept. — Beauvais (Dlle), 28 juin. — Beauveau (de), 28 mai. — Beauvois, 8 juil. — Bèche, 5 avril. — Bechet, 5 mai. — Béchon, 3 sept. — Beck, 3 oct. — Becot, 25 avril. — Bedel, 3 déc. — Bedenc, 22 août. — Beek (fille), 29 avril. — Beer, 27 déc. — Begrand, 7 août. — Bejot, 9 août. — Belais et Ce, 28 juin. — Belays, 14 nov. — Bel-Hadj, 11 au 30 août, 1, 18 sept., 3, 4 oct., 8 nov. — Belbeach, 24 mars. — Belenet (De), 19 juin. — Béla (Dlle), 20 fév. — Belin, 28 avril. — Belisario, 16 oct. — Bel-Keir, 11, 12, 16, 18, 23, 25, 30 août. 1, sept. — Belle, 18 sept. Keir, 11, 12, 16, 18, 23, 25, 30 août, 1 sept. - Belle, 18 sept. - Belle-He-en-Mer, 28 nov. - Bellenave (commune), 1 dec. - Belliart, 20 oct. - Belloc, 28 août. - Belloche, 27 janv. -Belloir, 21 janv. - Bellones, 7 fev. - Belmont, 20 oct. -Belloir, 21 janv. — Bellones, 7 fév. — Belmont, 20 oct. — Benachenx, 17 janv, — Benaguet, 16 au 22 avril. — Ben-Aïad, 11 février. — Benda, 16 avril. — Beneteau, 10 septembre. — Ben-Ito, 11 avril. — Ben-Mohamed, 29 août, 22 sept. — Benoist ou Benoît, 11 fév., 20 mars, 16 mai. — Benoît (magistrat), 17 nov. — Benoît-Champy, 4, 7 janv. — Benoît (magistrat), 17 nov. — Benoît-Champy, 4, 7 janv. — Benon, 4 avril. — Benon (commune), 20 mars. — Ben-Zetty, 27 nov. — Beolet, 4 sept. — Bequery, 26 fév. — Bequet, 15 sept., 10 déc. — Ber, 11 juil. — Béranger, 12 avril, 17, 25 juil. — Beraud, 5 sept., 26 nov., 18 déc. — Beraudy, 24 nov. — Bérenger, 23 janv., 5 août. — Berger (Vc), 14 mai. — Bergognié, 17 nov. — Bergue (de), 2 mai. — Berlet (fille), 14 juin. — Bernard, 23 janv., 3, 21 fév., 20 août, 20 déc. —

Bernard (magistrat), 2 janv., 16 juin. — Bernardini, 10 oct.—
Bernhart, 27 fév. — Bernheim, 24 janv. — Berniol, 18 fév.—
Berot-Cabaille, 10 juin. — Berou la Mulatière, 27 janv.
Berr, 28 juin. — Berrier, 25 avril. — Berryer, 26 fév. 30 mars, 24 au 30 avril, 16 au 21 mai, 24 juil. — Bert, 28 avril.—
Berteau, 13 fév. — Bertheau, 6 mars. — Bertheville, 38 mai. — Berthier, 14 fév., 24 juin. — Berthod, 11 janv.—
Bertou, 10 juin. — Bertier, 13 janv. — Bertino, 24 mai, 13 juin, 11 juil. — Bertin (De), 15 mai. — Bertrand, 21 janv., 23 déc. — Bertrand (magistrat), 5 mai. — Bertrand, 21 janv., 23 déc. — Bertrand (magistrat), 5 mai. — Bertren (Dlle), 21 fév., 36 sept. — Bessère, 29 août. — Besset, 28 avril. — Bessire, 30 sept. — Bessère, 29 août. — Besset, 28 avril. — Bessère, 30 avril. — Bessire, 10 juin. — Besson, 27 mai, 30 juin, 1 déc. 30 avril. — Bessire, 10 juin. — Besson, 27 mai, 30 juin, 1 déc. — Bestel, 31 déc. — Béthune (de), 11 mars. — Beucher, 28 mai. — Beucher, 28 mai. — Beucher, 28 mai. — Bidault (Fe), 28 avril. — Bideau, 4 fév., 12 juin. — Bidersall, 5 sept. — Bidet, 28 août. — Bierry, 6 déc. — Bigoan, 6 tév. — Billaud, 13 sept. — Billaudt, 18 aout. — Billette, 20 fév., 9 Billaud, 13 sept. — Billault, 18 aout. — Billette, 20 fév., 9 Billaud, 13 sept. — Binagot (fille), 4 juin. — Binet (fille), 6 fév. — Bintot (Fe), 11, 12 sept., 1 oct. — Binc (Ve de), 14 janv. — Bisson (fille), 29 juil. — Bisson (fille), 20 juil. — Bisson (fi

août. — Bisson (fille), 29 juil. — Bissonneau, 21 man.

29 déc. — Bizot, 2 sept.

Blageot, 9 avril. — Blaise et Pernet, 7 janv. — Blanc, 25
juil., 2, 21 août, 11 sept., 10, 31 oct. — Blancart, 24 mai.
Blanchard, 4 juin, 2 août. — Blanchet, 16 déc. — Blanchet
(fe), 27 août. — Blanchet, Bertrand et Ce, 21 mai. — Blanchen, 4 janv. — Blanchy, 28 mai. — Blancvillain, 14 mars. —
Blangon, 28 avril. — Blanzy (mines de), 3, 12 déc. — Blanin,
29 juil. — Blerzy, 24 fév. — Blin, 31 oct., 24 nov. — Blineau,
12 juin. — Block, 15 mars, 17 juin, 1 sept. — Blondeau, 11
janv., 6 fév., 19 nov. (bis). — Blondel, 14 mai. — Blondin, 24
janv., 6 fév., 19 nov. (bis). — Blouet, 29 nov. — Blumenthal,
20 déc.

Bobot, 3 fév. - Boby, 24 janv. - Bocage, 25 mars, 19 juin, Bobot, 3 fév. — Boby, 24 janv. — Bocage, 25 mars, 19 juin.
21 août, 19 nov. — Bocquée, 27 juin. — Bocquin, 11 oct.
Bodet, 18 sept. — Bodois, 8 avril. — Bodot, 1 mars. — BoigeBodet, 18 sept. — Bodois, 8 avril. — Boilleau (Ve), 28 mai.
grain, 2 juin. — Boilay, 7 juil. — Boilleau (Ve), 28 mai.
Boinvilliers, 26 juin. — Boire (Fe), 8 oct. — Boirot (Dlle), 20
juin. — Boirenard, 27 sept. — Boisserie (Marie), 13 juin.
juin. — Boirenard, 27 sept. — Boisserie (Marie), 13 juin.
Boisset, 9 sept. — Boissin d'Assion, 18 fév. — Boistier, 13 août.
Boisset, 9 sept. — Boissin d'Assion, 18 fév. — Boistier, 13 août.
Boisset, 22 août. — Boissin d'Mori, 6 juin. — Bonche (fille), dite
nafos, 22 déc. — Bonamie (Mor), 6 juin. — Bonche (fille), dite
francia, 27 août. — Boncompagne, 7 août. — Bondoux (Ve), 4 fév.
— Bonfishou, 13 sept. — Bongrand, 16 juin. — Bonhomme, 7 fév.
— Bonfishou, 13 sept. — Bongrand, 16 juin. — Bonhomme, 7 fév.
17 sept. — Bonnard et Ce, 4 août, 13 oct. — Bonnard (héri17 sept. — Bonnard et Ce, 4 août, 13 oct. — Bonnard (héri17 sept. — Bonnard et Ce, 4 août, 13 oct. — Bonnard (héri18 sept. — Bonnardet, 24 janv. — Bonnasseau, 29 août.
Bonnecarde (de), 27 juin. — Bonnefoy, 22 oct, — Bonnel de

Josephamp, 14 fév. — Bonnesset, 15 avril. — Bonnet, 28 fév., 16 avril. — Bonnet, 20 mars. — Bonnodeau, 23 avril. — Bors, 5, 21 juin. — Bordeau, 18, 20 sept. — Bordeaux, 18 ao sept. — Bordeaux, 29 déc. — Boreau (Ve), 1 juil. — Boreau-Deslandes, 29 déc. — Borel de Bottemont, 11 fév. — Borelli, 20 déc. — Borelli — Borel de Bottemont, 11 fév. — Borelli, 20 déc. — Borghi-Mamo (De), 14 août. — Borgnet (Fe), 9 août. — Borne, 3 mars, 5 juin. — Bornibus, 13 juin. — Bossi, 28 avril. — Bostibus, 13 juin. — Bossi, 28 avril. — Botta, 31 juil. — Boucard-Bottem, 7 mai. — Bossis, 28 avril. — Bouchaire, 17 sept. — Bouchaire, 7 sept. — Bouchaire, 3 janv. — Boucher, 31 déc. — Boucher, 17 sept. — Boucher, (Fe), 27 oct. — Boucher, 31 déc. — Boucher, 17 sept. — Boucher de la coût, 8 oct. — Boucher-Lemaitre, 8 août. — Boucher de la coût, 8 oct. — Boucher-Lemaitre, 8 août. — Boucher, 31 déc. — Boucheron (Dile), 21 fév. — Bouchez, 11 juin. — Bouchon, 20 janv. — Boudard, 2 mai. — Boudin (fille), 14 mai. — Bouchon, 20 janv. — Boudard, 2 mai. — Boudin (fille), 6 mai. — Bougron, Bougras (Fe), 31 juil. — Bougreau (fille), 6 mai. — Bougron, Bougras (Fe), 31 juil. — Bougreau (fille), 6 mai. — Bouillon, 25 mai. — Bouillot, 5, 11 sept. — Bouin, 20 oct. — Bouju, 29 avril. — Bouillot, 5, 11 sept. — Bouin, 20 oct. — Bouju, 29 avril. — Boullot, 5 fiv., 21 juin, 11 sept. — Boulard (De), 15 mai. Bouillot, 5, 11 sept. — Bouin, 20 oct. — Bouju, 29 ulanger, 7 fev., 21 juin, 11 sept. — Boulard (De), juil.—Boulanger, 7 tev., 21 juin, 11 sept. — Boulard (De), 1.

Boulestin, 28 juil. — Boulet, 7 mai, 15 juil. — Boullé,
18 avril. — Boulnois (héritiers), 6 juin, 31 déc. — Boulogne mars. — Boulnois (héritiers), 6 juin, 3i déc. — Boulogne 38 avril. — Bouniol, 12 sept. — Bouquerel, 18 oct. — Bourlet, 15, 17 mars, 17 mai, 5, 26, 28, 30 juin. — Bourbaud, 8 mars. — Bourberain (commune), 21 juil. — Bourbeville (de), 8 mars. — Bourbon-Chalus (De de), 10 juin. — Bourdau (Ve), 4 fév. — Bourdeau, 24 avril. — Bourdel, 23 oct. — Bourdelier, 27 juin. — Bourdeux, 1 janv. — Bourdier, 11 mars. — Bourdier, 10 juin. — Bourdeux, 1 janv. — Bourdier, 15 juil., 20 oct. — din, 18 avril, 22 oct., 6 nov. — Bourette, 15 juil., 20 oct. — din, 18 avril, 26 oct. — Bourgaux, 8 fév. — Bourgain, 23 déc. — Bourgat, 4, 7 Bourette (Ve), 16 avril. — Bourgain, 23 déc. — Bourgat, 4, 7 Bourette (Ve), 16 avril. — Bourgain, 23 déc. — Bourgat, 4, 7 Bourette (Ve), 16 avril. — Bourgain, 23, 24, 25 avril. din, 10 avr.), 16 avril. — Bourgaio, 23 déc. — Bourgat, 4, 7
Bourette (Ve), 16 avril. — Bourgeois, 7, 16, 23, 24, 25 avril,

fer. — Bourgaux, 8 fév. — Bourgeois, 7, 16, 23, 24, 25 avril,

gev. — Bourgerel, 2 déc. — Bourges, 8, 16 déc. — Bourges,

gouin, 10 oct. — Bouriat, 16 avril. — Bourier, Roguier et Ce,

gouin, 10 oct. — Bourières, 9 déc. — Bourlet, 1 avril. — Boursaud,

24 nov. — Bourse, 13 septembre, 5 au 18 novembre, 11 déc. —

5 mai. — Bourse, 13 oct. — Boursier, 6 août. — Boussard, 30

Boursetty (De de), 13 oct. — Boursier, 6 août. — Boussard, 30

déc. — Bousellier-Demontières, 17 juil. — Boutereau, 13 sept.

6 boutellier-Demontières, 17 juil. — Boutereau, 13 sept.

Boutell, 2 sept. — Boutez (fille) 31 janv. — Bouton, 2 août.

Boutout, 11 sept. — Boutringuin, 6 sept. — Bouverel. 24 Boutet, 1 sept. — Boutez (ane) 31 janv. — Bouton, 2 sout.

Boutout, 11 sept. — Boutringuin, 6 sept. — Bouverel, 24

déc. — Bouvier, 12 nov. — Bouviez, 28 nov. — Bouzezre, 25

vril. — Boyer, 31 janv., 1, 10 fév., 23 avril. — Boyrie, 28

Brabant, 3 sept., 15 nov.. — Brabant-Lindmann, SuBrabant, 3 sept., 15 nov.. — Brabant-Lindmann, Suanne et Ge, 2 juin. — Brager, 28 juil. — Braillard (Dlle),
8 juil. — Brajon, 16 avril. — Branck, 17 janv. — Brandela, 20 oct. — Brandus et Dufour, 1 juil. — Brassey et Ge, 27
fév. — Brassins, 13 mai. — Bravard-Veyrières, 11 juil. — Brazaud, 8 août. — Brée, 30 août. — Brelet (Ve), 23 janv. — Breszaud, 8 août. — Bréessu, 11 juin. — Bret, 5 juin. — Bretet,
3 solles, 5 juin. — Bressu, 11 juin. — Bret, 5 juin. — Bretet,
janv. — Breton (Fe), 8 juil. — Breton (Ve), 16, 20 déc. — Breul,
janv. — Brière, 9 nov., 31 déc. — Brieude, 29 déc. — Brinov. — Brière, 9 nov., 31 déc. — Brieude, 29 déc. — Brigaud, 28 janv. — Briges (de), 25 avril. — Brigueil, 29 mai. —
Briosne, 4, 7 fév. — Briquelet, 10 avril. — Brisebarre, 11
Briosne, 4, 7 fév. — Briquelet, 10 avril. — Brisebarre, 11
Briosne, 4, 7 fév. — Briquelet, 21 fév., 12
nov. — Brochand d'Auferville, 20 oct. — Broët, 21 fév., 12
sept. — Broissin, 10 janv. — Broquisse, 25 nov. — Brossard Brabant, 3 sept., 15 nov.. - Brabant-Lindmann, sept. — Broissin, 10 janv. — Broquisse, 25 nov. — Brossard (de), 19 juin. — Brosset, 13 sept. — Brouilland, 3 juil. — Broustet, V. Souffarès. — Broutta, 26 fév. — Bruas, 2 sept. Broustet, V. Souffares. — Broutta, 26 fev. — Bruas, 2 sept. — Bruggeman, 17 janv. Bruley-Desvarannes, 20 janv. — Brun, 36 janv., 30 avril, 14 juin. — Brun (fille), 12 sept. — Brunard, 23 janv. — Bruneau, 4 mars. — Brunel, 10 avril. — Brunel (fille), 9 sept. — Brunel, 13, 25 fev., 29 mars, 10, 23 juil., 6, 9, 29 oct. — Brunet de Privezac, 29 avril. — Brunfaut, 3 sept. — Brunishels, 2462.

ag oct. — Brunet de Privezac, 29 avril. — Brunfaut, 3 sept. —
Brunisholz, 1 déc. — Bruno, 26 mai. — Brunon, 25 janv. —
Bruyant-Desplanques, 14 juil. — Bruyère, 31 mars, 15, 21
mai. — Bruyère (fille), 24 janv. — Bruzaud, 22 sept.
Buard, 10 sept.—Buchy, 20 août.—Bucquet (Adèle), 21 mars.
—Buffet (fille), 9 sept.—Buffet-Crampon, 23 juil. — Bufrs, 24
déc.—Bugnon, 21 août.—Buhl (fille), 14 juin.—Buis, 28 avril.—
Buisson, 7, 25 fév., 6 nov. — Bulle, 3 sept. — Buono, 22 janv.,
8 avril. — Buonos, 31 déc. —Burbeaud, 3 sept. — Burdell (Dr),
19 fév., 1, 5, 6, 17 mars. — Bures, 31 déc. — Burgaud, 30
avril, 5 juin. — Burlaud (Ve), 26 juil. — Burnouf, 5 août. —
Bussière, 18 sept., 8 nov. — Bussières (Fe), 2 janv. — Bussy
(D*), 29 oct. — Butel, 3, 4, 5 nov. — Button, 12 nov.

C

C..., 10, 28 avril, 22 août, 13 oct. — C... (prodigue), 25 janv. — C... (agent d'affaires), 21 mars. — C... (Paulin), 17 mars. — C... (Sebastien), 27 juin. — C... (capitaine), 18 oct. — C... (Auguste de), 31 mai. — C... (De), 20, 29 oct. — C... (comtesse, Vede), 31 mai. — C... (De), 18 nov.

Gaban, 25 avril. — Cabaret (Fe), 28 mars. — Cabaret-Dupaty, 13 août. — Cabirol, 18 nov. — Caboche de Merville, 14 oct. — Cadier, 24 juil. — Caen (ville), 17 juin. — Caffin, 19 juin. — 19 juin. — Cagliari (navire), 16 déc. — Cahen, 1, 4, 7 juil. — Cahours (De), 15 mai. — Cahuzac, 25, 30 oct. — Caillant, 11 nov. — Caillat, 27, 28 août, 26 sept. — Cailleau, 7 juin. — Caillemer, 26 nov. — Caillet, 7, 23 janv., 9 juin, 8 déc. — Caisse commerciale du Loiret, 9 août. — Caisse paternelle, 11 nov. — Calendot (fille), 24 janv. — Callier, 20 août. — Calliga, 26 nov. — Callou, 14 nov. — Calmet, 30 juil. — Calzado, 11, 29 janv., 29 mars, 2 déc. — Camau, 3 fév. — Cambida, 4 sept. — Cambres, 8 déc. — Camiade, 4 août. — Campanilla, 4 sept. — Cambres, 8 déc. — Camiade, 4 août. — Campanilla, 4 sept. — Campergue, 24 déc. — Campet, 3 déc — Campisiano, 17 fév. — Camproger et Primault, 4 avril. — Canus, 2 juil. — Canus (Fe), 22, 23 juil. — Canale, 16 juil. — Canat, 19 nov. — Cancemi, 21 oct. — Candé, 21 mars, 18 juil. — Canet, 21 mars, 14 oct. — Canoria and cot. — Canoria an cemi, 21 oct. — Candé, 21 mars, 18 juil. — Canet, 21 mars, 14 oct. — Canninge, 28 fév. — Cantillon-Lacouture, 5 mai. — Gantin et Fournaise, 24 sept. — Cantrelle, 1 mai. — Canu, 21 août. — Caouet, 21 mars. — Capdevielle, 20 déc. — Caplot (fille), 25 nov. — Gappaun et autres, 21 mai. — Capron, 24 mars. — Capucin, 4 sept. — Caraffa (De), 27 juin. — Carbonnel, 28 mars, 26 juin. - Carbonnet, 19 mars. - Cardinal, 5 sept. — Cardinali. 17 avril. — Carini, 21 mai. — Carizey, 17 oct. — Carleret, 19 fév. — Carlet, 17 nov. — Carlier, 25 fév. — Carlos, 6 mai. — Carmoin, 4 janv. — Carmon, 10 avril. — Caron, 4, 20 août, — Caron, dit Tarot, 5 au 18 nov. — Caron, 4, 20 août, — Caron, dit Tarot, 5 au 18 nov. — Carpenlier, 28 janvier, 8 avril, 17 mai, 19, 20 août, 5, 24, 25, 26 sept., 24 oct. V. le mot Extradition. — Carpenlier (Crédit algérien), 7, 8 11 oct. — Carpenlies, 11 sept. — Carré, 4 juin. — Carre (V°), 20 sept.—Carré et Bérenger, 4 juin. — Garcas, 25 fév. — Garrère, 16 juin, 12 déc. — Carrère, 18 sept. — Cart, 21 mars. — Carteret, 1 mars. — Carteron, 12 fév. — Cartier, 4 sept. — Cartier (fille), 29 sept. — Cartier et Ce, 27 mars. — Carton, 10 juil. — Carvalho, 25 oct. — Carvin, 2 janv. — Cassale, 29 mai. — Casemajou (fille), 2 janv. — Casquet, 9 août. — Cassabianca, 17 mars. — Cassadavant, 31 mars, 10 oct. — Cassale, 29 mai. — Cassemajou (fille), 2 janv. — Casse (fille), 16 juin. — Casses, 18 avril. — Cassier (V°), 5 mai. — Casse (fille), 16 juin. — Casses, 18 avril. — Cassier (V°), 5 mai. — Cassaret, 10 fév. — Castelbajac (de), 21 juin. — Castelbon (fille), 26 mai. — Casteller, 28 mai. — Castelle, 24 - Castelhon (fille), 26 mai. - Casteller, 28 mai. - Castelle, 24 nov. - Caster, 28 oct. - Casteran, 27 mars. - Castille, 15 mars, 10 nov. - Castillon, 19 août. - Castrique, 27 fév., 12 soars, 10 nov. — Castillon, 19 août. — Castrique, 27 fév., 12 sept., 25 nov. — Castillon, 19 août. — Castrique, 27 fév., 12 sept., 25 nov. — Cathala, 2 déc. — Cattelain, 17 juin. — Caubet, 5 juin. — Cauchois, 12 nov., 24 déc. — Cauchois (fille), 23 juin. — Cauchy, 2 avril. — Causse (V*), 12 nov. — Cauvin, 9 sept. — Cavaignac (général), 31 oct. — Cavaillon, 24 juil. — Cavailer, 8 déc. — Cavé, 10 fév. — Cavet, 25 juil. — Cayré, 4, 5 juil. — Cazale, 31 mars. — Cazenave (fille), 2 jai. Célari, 20 fév. — Celbat, 6 déc. — Célestin, 12 déc. — Célestine, 24 fév. — Celbat (De)

(journal), 24 janv. — Charlat (H.), 17 juil. — Charles, 18 sept. — Charlot, 3 mars. — Charlotte, 25 fév. — Charneau, 27 mars. — Charpentier, 13 juin, 29 juil. — Charpentier (D le), 2 oct. — Charpin, 13 janv., 8 oct. — Charreyron, 29 mai. — Chartier (Fe), 23, 24 sept. — Chartroule, 9 déc. — Charvet (Fe), 24 fév., 12, 13 mai, 2 déc. — Chakoskio, 8 oct. — Chaslus, 29 mai. — Chassard, 5 avril. — Chassinat, 20 mars, 16 juin. — Chastang, 23 fév. — Chat. 11 fév. — Chalain, 25 avril. — Charteng, 22 fév. — Chart. Chastang, 22 fév. — Chat, 11 fév. — Chataiu, 25 avril. — Chateigner, 21 juil. — Chatel, 24 mars. — Chatelet, 20 sept. teigner, 21 juil. — Chatel, 24 mars. — Chatelet, 20 sept. — Chatillon, 21 fév. — Chatonnet Gilly, 2 janv. — Chaubry (de), 5 avril. — Chauffard, 20 mars. — Chaumont, 6 déc. — Chaumont (Fe), 20 oct. — Chauveau, 23 juil., 4 sept. — Chauvelot, 8 janv. — Chauvet, 4 mars. — Chauvin, 19 juin. — Chavant, 31 mars. — Chavet, 10 fév. — Chazal, 12, 24 nov. — Chazeau, 24 fév. — Chazelle, 9 mai. — Chazot, 8, 16 déc — Chebeaux, 13 mars, 25 avril. — Chedeville, 23 oct. — Chetoud (Fe), 30 avril. — Chefd'hôtel, 19 nov. — Chemin, 1, 21 janv., 20 septembre. — Chenard, 5 novembre. — Chenault et Ce, 5 mars. — Chenel, 25 oct. — Chenet, 9 mai. — Chenu. 20 septembre. — Chenard, 5 novembre. — Chenault el Ge, 5 mars. — Chenel, 25 oct. — Chenet, 9 mai. — Chenu, 4, 11 déc. — Cherrier et Sigoux, 26 fév. — Chervaux (abbé), 22 avril. — Chesne, 5 mai. — Cheuvreux, 15 mars. — Chevalier ou Chevallier, 2, 7 (bis), 21 oct. — Chevalier (magistrat), 10 oct. — Chevalier (Ve), 23 déc. — Chevallier (Marius), 3 mai. - Chevet, 19 juin .- Chevet (Ve). 11 mars .- Chevretel, 5 août. - Chevrier, 20 oct. - Chicarpion, 22 sept. - Chinon (come), 8 janv. - Chiron (D*), 8 juil. - Chizeul (de), 27 août. - Choiselat, 27 mars, 19 avril. - Cholet et Ce, 1 sept. - Choppin, 15 déc. - Chopy, 14 juil. - Choquet, 18 juil. - Chrétien, 6 mars. - Chrétien (Dlle), 19 déc. Ciceron, 6 nov.

Clair (Dlle), 2 sept. — Clairvaz, 24 déc. — Claise, 20 nov. — Clap, 16 juil. — Clappier, 19 juin. — Claquepied, 25 nov. — Claude, 24 janv., 29 juil. — Claudel, 31 juil. — Claudieux, 22 nov. — Clausse, 26 mars. — Clausy, 21 juil.—Clave (Dlle), 11 fév. — Claverie, 29 août. — Clède, 9 sept. — Clémencelle (De), 29 nov. — Clément (fille), 29 mars. — Clémentine (C'e), 6 août, 1 dec. — Clerc, 27 mars. — Clermont-Tonnerre, 12 juil., 2 août, 8, 22, 27, 29 nov., 3, 6 dec. — Clicquot, 15, 18 fev. — Clin, 8 mars, 8 mars. — Clos (Ve), 2 dec. — Clouet, 3 fév. - Clouqueur, 6 oct. - Clurol (Fe), 20 sept.

Coben, 24 sept. — Cochelet, 29 nov. — Cochet, 10 déc. — Cochin, 2 janv. — Coehho d'Almeida, 10 nov. — Cœur, 3 juil. — Cognat (abbé), 7, 11, 14 janv. — Cognard, 21 fév. — Cognier, 15 mai. — Cognord, 25 fév. — Cohen, 24 mars, 7 août. — Coin, 11 déc. - Coindre, 6 mars. - Coinze, 21 juil. bert (de), 3, 10, 17 mai. — Colcombet, 28 avril. — Collat, 7 avril. — Collet-Meygret, 30 juin. — Collignon, 1 oct. — Collin (fille), 20 juin. — Collon, 19 août. — Colombani, 26 sept. — Colombier, 24 mai. — Colson, 5 fév. 29 août. — Columeau, 30 déc. — Colvée, 21 août. — Comaîti, 18 nov. — Combaudon, 10 déc. — Combes, 26 mars, 24 avril, 4 août, 5 déc. — Combet, 20 sept. —Combet (V°), 26 nov. — Combier Destre, 5 sept. — Commarmond, 16 juil. — Commonge, 27 mars. — Compa-— Commarmond, 16 juil. — Commonge, 27 mars. — Compagnie centrale d'assurance maritime, 16 sept. — Compagnie des Landes de Bordeaux, 11 janv. — Compagnie générale des asphaltes, 25 juil. Compagnie parisienne du Gaz, 12 avril. — Compagnie des Eaux du Hâvre, 22 avît. — Compagnie impériale d'Autriche, 3 mai. — Compagnie de navigation à vapeur sur les Canaux. 25 juin. — Compagnie du Port de Rognona, 23 oc. — Compagnieti, 6 mai. — Comptoir national d'escompte, 3 janv., 11, 19 fév., 18 mars, 23 mai, 25 nov. — Comte, 25 avît, 26 sept. — Condê, 8 mai. — Conpas, 11 sept. — Conquet, 6 mai. — Constantin, 27 nov. — Contems, 11 sept. — Conquet, 6 mai. — Constantin, 27 nov. — Contems, tionnel (journal), 23 juil. - Constantin, 27 nov. - Contems, 14 juil. - Contier, 15 juil. - Convert, 3 avril. - Coppallé, 29 mai, 9 juin. - Coq, 20 janv. - Coquelin, 5 avril. - Coqueret, 16 oct. - Corbeil (ville de), 22 avril. - Corbin, 27 mars, 18 août. — Corbineau, 6 mars. — Cordier et Ce. 8 mars. — Cordonnier, 12 nov. — Cornac, 5 nov. — Cornibère, 13 août. — Corniquet, 7 juin. — Cornac, 5 nov. — Cornibere, 13 aout. — Corniquet, 7 juin. — Cornu, 25 oct. — Corrède, 21 mars. — Correspondant (journal), 1 mai. — Corrisse, 5 juil. — Costa, 10 oct. — Coste, 30 mai, 22, 24 juil., 20 oct. — Coste, Clavel et Ce, 4 fév. — Costel, 25 oct. — Costerat, 21 août. — Cotret, et Ce, 4 fev. — Gostel, 25 oet. — Gosterat, 21 août. — Gottref, 29 oct. — Goubayon, 2 janv. — Gouderc et Ce. 21 oct. — Goudert, 15 sept., 4 déc. — Coudret, 16 juil. — Goudrin (Dile), 6 juin. — Goudy (Ve), 28 avril. — Gouillaud (fille), 25 janv. — Gouland, 20 mars. 2 sept. — Coulmeau (fille), 1 sept. — Coulon, 25 déc. — Goulpotin-Mousseau, 7 juin. — Gounord (fille), 21 juil. — Gouralier, 7 oct. — Courant et Ce, 13 janv. — Gourant et Ce, 15 janv. — Gourant et Ce, 18 janv. — Gourant et Ce, 19 janv. — Gourant et Ce, 19 janv. — Gourant et Ce, 18 janv. — Gourant et Ce, 19 janv. — Gourant e bon, 10 juil. — Courcelle, 1 juil. — Courcome (commune), 1 uil. — Courcy (de), 13 août. — Courgibet (fille), 31 déc. — Courpon, 17 fév., 23 août. — Courrier Franco-Italien, 15 mars, 21 mai. — Courtalon, 9 mai. — Courtois, 4 janv., 31 déc. — Courty, 6 janv., 9, 16 mai. — Courvoisier, 27 mars.— Cousin, dit de Grainville, 27 mars. — Coustès, 24 nov.— Couteau, 23 oct. — Coutrier, 13 juin. — Coutrier (fille), 20 mars. — Couvé. 8 déc. — Couvey, 6 sent. — Coulet. 28 août.

Leau, 23 oct. — Couldrier, 13 juin. — Couldrier (Illie), 26 mars. — Couvé, 8 déc. — Covary, 6 sept. — Covlet, 28 août. — Cramausel, 2 déc. — Crampel, 8 mai. — Crampet, 5 sept. — Crawley, 29 juil. — Crédit Mobilier, 28 juil. — Cremeur, 22 oct. — Grémieux, 24 mars. — Grépel, 2, 5 juil. — Gremeur, 22 oct. — Grémieux, 24 mars. — Grépel, 2, 5 juil., 15, 16, 17, 18, 19 déc. — Grépelle, 24 déc. — Greplet, 28 avril, 18 sept. — Grépon, 25 août. — Grespel-Dellisse et Ce, 2, 7 mai, 1, 15, 29 dec.—Cressely, 5 juin, 19 août.—Cressy, 14 oct.—Cretet, 24 sept.—Cretin, 1 sept.—Cretté, 4 juil.—Crevecœur (commune),

sept. — Grein. 1 sept. — Grette, 4 Jun. — Greecar (Commune),
15 juil. — Cros, 2 oct., 22 déc. — Crosby, 1 déc.

Cubaud, 19 nov. — Cubeau, 18 déc. — Cuchietti, 3 mai. —
Cuisset, 15, 12 déc. — Cullen, 20 juin. — Cuningham (De), 19
août. — Curabeth, 1 mars. — Curon-Quinton, 14, 27, 28 fév., 13, 15 mars. 1, 21 mai.— Cusin, 26 fév. au 8 mars, 24 au 30 avril, 16 au 21 mai. — Cusingham (De), 27 mai. — Custer, 30 juin. Cygne (navire), 20 sept.

D

D..., 21 janv., 21 fév., 26 mars, 24 juil., 5 nov. — D... (Paul), 5 fév. — D... (avoué), 31 mai. — D... (Dlle), 14 juil. — D... (Fe), 8 sept.

(Fe), 8 sept.

Dabrin, 17 fév., 23 août, 3 sept. — Dagincourt, 5 avril. —
Daguille (De), 19 avril. — Daguillon, 18 août. — Daim, 4 oct.

— Dajon, 8 déc. — Dajou, 27 fév. — Dallier (De), 17 juil. —
Dallot, 22 fév., 23 avril, 14 mai. — Dalloz, 23 juin. — Dames, 30 juil. — Damés. mazio, 17 juil. — Damalix, 29 oct. — Damas, 30 juil. — Damé, 29 mai. — Dames du Sacré-Cœur, 27 janv. — Damon, 31 oct. — Dampeine, 22 janv. — Damuval, 30 juin. — Dandeville, 6 mars. — Danel, 15 août. — Danger, 12 août. — Danguy, 6 août. — Daniel, 17 nov. — Danjoy, 30 juil. — Danloys Dunassil. mars. — Danel, 15 août. — Danger, 12 août. — Danguy, 6 août. — Daniel, 17 nov. — Danjoy, 30 juil. — Danloux-Dumesnil, 17 nov. — Dantan, 8 nov. — Dantin, 11, 20 fév. — Danville et Ce, 28 nov. — Daon, 29 janv. — Darcy (De), 12 fév. — Dardelle (De), 26 mars. 4 avril, 21 mai. — Dardenne, 31 mars. — Dardenne (fille), 14 juin. — Dardevillier, 4 oct. — Dardeune (fille), 14 juin. — Dardevillier, 4 oct. — Dardeune, 15 mai. — Dartois, 9 juil. — Dartois et Gornaglia, 1 juil. — Dassonvillé, 27 déc. — Daubigny, 7 août. — Daucourt, 28 sept. — Daude, 6 sept. — Daudet, 15 mars. — Daumas, 15 août. — Dauriac, 18 fév., — 7 avril. — Davesne, 19 nov. — Dautheville, 20 oct. — Daverne, 27 janv. — Davesne, 19 nov. — Dautheville, 20 oct. — Daverne, 27 janv. — Davesne, 11 mars. — Davezies de Pontès, 27 janv. — David, 25 fév., 15 mars, 12 juil., 22 déc. — David (Ed.), 1 mars. — David (hérimars, 11 fév. — Daviol (Ve), 26 nov. — Davis, 20 déc. — Davoust, 3 fév. 1 sept.

Davoust, 3 fév. 1 sept.

Debaine (Ve), 17 oct. — Debard (Fe), 14 fév. — Débats

Debaine (Ve), 17 oct. — Debard (Fe), 14 fév. — Deboffe,
(journal), 23 juil. — Debelleyme, 1, 3, 4, 6, 7 janv. — Deboffe,
5 déc. — Debon, 26 fév., Deborne, 30 juil. — Debroise, 21
5 déc. — Debureau, 29 mai. — Debut (Félicité), 8, 15 janv., 28
août. — Debureau, 29 mai. — Decagny, 17 avril. — Decaux, août, — Deburcau, 29 mai. — Debut (Félicité), 8, 15 janv., 28 gait, 9 juil. — Cavaler, 26 juil. — Cavaler, 27 juil. — Cavaler, 28 juil. — Cavaler, 29 juil. — Cavaler, 20 juil. — Cavaler, juin. V. le mot Extradition. - Decagny, 17 avril. - Decaux,

déc. - Delsarte, 14, 20 juin. - Delsaux, 2 juil. - Delso 6, dec. — Delsarte, 14, 20 juin. — Delsaux, 2 juil. — Delso 6, fév. — Delsuc, 6 août. — Delucenay, 23 avril. — Delva, 8 acût. — Delvau, 18 nov. — Demadre, 28 août. — Demaigret (Fe), 25 juin. — Demailly, 20 oct. — Demarsy, 20 janv. — Demay, 8 fév. — Demilly, 4 janv. — Demonserand, 24 déc. — Demontigny, 10 janv. — Demoulin, 15 mai. — Denecheau, 16 juil. — Denis, 7 fév., 8 mars, 10 nov., 20 déc. — Denizeau (Fe), 18 sept. — Dennery, 27 mai. — Denneville, 8 oct. — Dentend, 20 fév. — Dentu, 7, 11, 14 janv. — Depeaux frères, 14 mars. 10 sept. — Dennery, 27 mai. — Denneville, 8 oct. — Dentend, 20 fév. — Dentu, 7, 11, 14 janv. — Depeaux frères, 14 mars, 29 déc. — Depinay, 5 déc. — Depint, 5 nov. — Depomnier (Ve), 16 oct. — Depras, 3 janv. — Derau, 27 déc. — Dercix, 3 sept. — Derode, 23 avril. — Derognat (De), 25 août. — Descamps, 28 août. — Desanlis, 22, 23 juil. — Desboutins (Ve), 23, 30 déc. — Desbrisseaux, 19 nov. — Desbrosses, 11 nov. — Deschamps, 22 déc. — Descombes, 28 oct., 27 nov. — Descombes dit Sauzet, 14 août, 28 oct. — Descottes, 10 déc. Deseniin 8 sept. — Desécures, 18 août. — Desert, 27, 28 Desenjin, 8 sept. — l'esécures, 18 août. — Desert, 27, 28 août, 26 sept. — Desgranges, 20 juin. — Desguilbet (lille), 19 mars, 17 avril. — Deshoullières, 24 mars. — Deslandes, 3 avril, 1, 15 mai, 9 oct. — Desmaisons (V*), 15 janv. — Desmaisons (V*), 15 janv. — Desmoilières (Vé), 20 déc. — Desmoulins, 28, 29 mai. — Despaux, 24 nov. — Despinay, 18 août. — Despouys, 24 nov. — Despuez, 7 mars, 29 mai. — Desroches, 25 fev., 18 mars. — Desruelles, 7 juin. — Destailleurs, 30 janv. — Destangue, 9 août. — Desvaux (fille), 25 janv. — Desviex, 10 oct. — Detrun, 25 janv. — Desviex, 10 oct. — Des déc. — Deux sœurs (pavire), 29 janv. — Devaulx, 16 juin. — Devaux, 25 déc., 3 nov. — Devaux (De), 21 mars. — Devock (Fe),

Devaux, 25 dec., 3 nov. — Devaux (De), 21 mars. — Devock (Fe), 26 nov. — Deydier, 18 juil. — Dezauche, 17 fév.

Diab, 11 juin. — Diavet, 7 fév. — Didiée-Nantier (D), 30 juil. — Didron, 3 sept. — Dieu-Labrasserie, 13 janv. — Dinan (ville de), 6 mai. — Diner de Paris, 5 fév. — Di Nuovo, 28 oct. — Diolé, 29 mai, 13 août. — Dion (De), 21 fév. — Diot, 13 mars, 7 juin. — Diouloufet, 20 oct. — Disse (Fe), 30 juil. — Divoire, 20 fév. Divoire, 20 fév.

Divoire, 20 fév.

Djillaly-ben-Hanny, 12 nov.

Do, 23 oct. — Doat, 5 mai. — Doazan, 17 fév., 23 août. —

Docité, 13 juin.— Docks Napoléon, 27 janv., 8, 11, 18, 26 fév.

au 8 mars, 14 mars, 24 au 30 avril, 9, 16 au 21 mai, 19, 24 juin,

4, 5, 24, 28 juil. — Docks entrepôis du Háore, 25 nov. —

Dodia (Ve), 17 oct. — Doineau, 11, 12, 16, 18, 23, 25, 30 août,

1, 18 sept., 3, 4, 31 oct., 8 nov., 5 déc. — Doiteau, 13 mars.—

Dolhr, 15 avril. — Dolfus, 29 mai. — Domergues, 19 août.

— Domingo, 25 janv. — Dompierre (commune), 24 nov. —

Dompsure (de), 19 juin. — Domau, 19 août. — Dondey-Dupré

(Ve), 27 sept. — Donjon de Saint-Martin, 17 juin. — Donnay.

25 janv. — Donneux, 18, 20 sept. — Donon, 23 avril. — Dor,

3 fév. — Dorade (navire), 19 fév. — Doré, 17 janv., 27 août.

— Doré (fille), 24 sept. — Doré-Lajotte, 10 juin. — Dorge,

2 janv. — Dornier, 19 août, 27 nov. — Dornot, 5 avril. —

Dorus-Gras, 16, 20 déc.—Dosleer, 6 sept.— Dosmont, 25 sept.—

Dosserot. 3 fév. — Douaire, 10 déc. — Douard, 1 juil. — Dosserot. 3 fév. — Douaire, 10 déc. — Douard, 1 juil. —
Doublet, 1 oct. — Doublet de Boisthibault, 9 août. — Doucet,
17 janv. — Doudrac (commune), 27 janv. — Dougados, 8 juil.
— Douin, 15 mars. — Doullens (commune), 10 déc. — Doul-

lier, 21 mai. — Doumenc, 4 juil. — Doussard, 10 déc. — Drake, 30 juil. — Dramard, 15 mars. — Dreux-Brezé (de), 4 sept. — Dreyfus, 15 mars. — Dreyfus, Weill et Smoll, 6 nov. 4 sept. — Dreytus, 15 mars. — Dreytus, Weill et Smoll, 6 nov. — Dromocati, 6, 18 mars, 1 avril, 10, 11, 21 juil. — Drory, 28 juin. — Drouet, 1 juil, 5 nov. — Drouin, 30 août. — Drumeau-Gendarane, 2 mai. — Druot (Louise), 4 juil. — Dubarle, 8 avril. — Dubas, 26 juin, 23 juil., 17 sept. — Dubernard, 9 août. — Dubich, 8 sept. — Dubien (héritiers), 17 juil. — Dublanc, 12 sept. — Duboc, 4 juin. — Dubodan, 28 avril.

— Dubois, 15 janv., 31 mars, 11, 30 avril, 29 mai, 18, 20 sept. — Dubois (De), 4 janv. — Dubois de Luchet, 11 nov. — Dubost Dubois, 10 janv., 5t alaits, 11, 30 avril, 29 mai, 10, 10 sept.

Dubois (De), 4 janv. — Dubois de Luchet, 11 nov. — Dubost (lieutenant-colonel), 1 janv. — Dubranle, 5 nov. — Dubrrochy, 20 mars. — Duchet, 5 mars. — Duchassaing de Fontbressin, 31 mars. — Duché, 30 oct. — Duchemin, 4 juin. — Duchemin, Ducasse et Ce, 25 avril. — Duchemin (Ve), 26 août. — Duchesne (Emile), 25 déc. — Duchène ou Duchesne, 26 juil. — Duchesne (greifier), 1 juil., 7 août. — Duchesne de Vère, 26 fév. au 8 mars, 24 au 30 avril. — Duchet et Ce, 20 fév. — Duclaux, 17 juin. — Duclerfays, 4 août. — Ducouëdic (navire), 21 fév. — Ducray-Chevalier, 2 oct. — Ducret. 14 juin, 8 sept. — Ducrocq, 11 avril. — Ducros, 17 oct. — Dudon (baron), 10 janv. — Duernet, 19 fév. — Dufailly, 8 nov. — Duffer, 9, 13 août. — Duffie et Mailler, 22 avril. — Dufloquet (Ve), 23 oct. — Dufou, 30 janv., 19 fév. — Dufour, 16 janv, 19 fév. — Dufour, Brandus et Ce, 13 août, 8, 16 déc. — Dulour, Mulat et Boulanger, 1 janv., 20 août. — Dufourmantel (Fe), 14 nov. — Dufresne, 30 avril. — Dufrou, 16 avril. — Dugied, 22 août. — Duforesne, 30 avril. — Dufrou, 16 avril. — Dugied, 22 août. — Duforesne, 30 avril. — Dufrou, 16 avril. — Dugied, 22 août. — Dugot, 9 déc. — Dugout, 22 nov. — Duguet, 7, 23 oct., 8 nov. Dufresne, 30 avril. — Dutrou, 16 avril. — Dugied, 22 août. — Dugot, 9 déc. — Dugout, 22 nov. — Duguet, 7, 23 oct., 8 nov. — Duhamel, 31 juil., 19 sept. — Dujardin, 3 mars. — Dujardin (filie), 4 janv. — Dujoncheray, 8 fév. — Dulac de Fugêres, 27 janv. — Duluc, 2 oct. — Dumaine, 11 avril. — Dumanoir, 13 août. — Dumas, 31 mars, 26 sept. — 29 oct. — Dumas (Alex.), 1, 3 janv., 22 fév., 29 juil., 4, 20 août. — Dumás de Champveller, 10 déc. — Dumay-Villars, 13 janv. — Dumézil, 29 août. vallier, 10 déc. — Dumay-Villars, 13 janv. — Dumezii, 29 août. — Dumesnil, 23 janv., 10 déc. — Dumilly, 16 sept. — Dumont, 4 fév., 4, 9 août. — Dumoulin, 1 avril. — Duneau-Juranville, 23 juin. — Duperrier, 30 janv. — Dupin, 29 janv., 25, 27, 29 nov. — Duplan (fille), 30 janv. — Duplay, 7 janv. — Dupont, 11, 20 janv., 11 fév., 7 avril, 28 août, 8, 31 oct., 8 déc. — Dupont de Chavagneux, 8 avril. — Dupont (Dile), 6 fév. — Dupont (Ve), pt. — Dupontaire, 29 déc. — Duport de la Touche, 24 — Duportal, 7 avril. — Duport (Ve), 6 août. — Dupré, 2 janv., 30 juin, 2 oct. — Dupressoir, 11 juin. — Dupres, Dupuy, 6 fev., 30 mai, 28 juil., 10 oct. — Dupuis (magistrat), 15 dec. — Dupuy dit Curoly, 13 janv. — Dupuis 15 juil. - Daquenne, 30 sept. - Duquelnoy, 15 janv. - Durand ou Durant, 4 fev., 22 août, 23, 25 sept. — Durand (Ve), 16 août. — Durand (magistrat), 9 juin. — Durand de la Béduandière, 28 juil. — Durand de Gevigney, 19 juin. — Durand d'Holbeau, 31 juil. — Durand-Grillon, 9 juil. — Durantin, 28 juin. — Durand, 28 mars, 2, 7 avril, 30 déc. — Durieu, 27 mars. — Durou-Duchamp, 10 mars, 15, 17 mai. — Durouge, 7 avril. — Durst, VVild et Ce, 10 juil. — Durval, 30 avril. — Dusseuil, 4 juil. — Dussol, 1 juil. — Dutertre, 28 avril. — Dusseuil, 4 juil. — Dussol, 1 juil. — Dutertre, 28 avril. —
Duval, 8 janv., 25 avril, 7 mai, 26 août, 2 sept., 31 oct. —
Duval-Vaucluse, 21 juil., 25, 30 déc. — Duverdy, 11 déc. —
Duvergier. 13 janv. — Duvetti, 24 mars. — Duvillier-Duriez,
28 mai. — Duvoir, 14, 15 août. — Dyson, 2, 16 juil.

Echartsberg (baronne de), 10 sept.

Edant, 15 mai. Eggimann, 31 mars. — Eglantine, 2 mai. — Eguillon, 29 juil. Emard de Jabrun, 10 oct. — Eisemann (6lle), 30 avril. Eléonore, 10 mai. — Ellena, 9 oct. — Eloi, 15 avril. — El-

nesser, 20 déc. Emanuel, 23 oct. — Emberger, 6, 22 mars. — Emilie, 5avril. - Emmanuel, 7 fév., 10 mars. Emmanuel (navire), 24 mars. Ennery (commune), 21 août.

Eon, 4 juin. Epinois (d'), 8 fév. — Epuré, 30 janv., 7 fév. (erratum). Ernoul de la Chenelière, 18 août. Escotebize, 23 oct. — Escualduna (navire), 20 fév. — Escuyer,

Escotebize, 23 oct. — Escualduna (navire), 20 tév. — Escuyer, 16 avril. — Esparbès de Lussan (d'), 8, 15 avril. — Espignac, 9 déc. — Espinay Saint-Luc (marquis d'), 18 fév. — Espinois (d'), 2 déc. — Essertel, 15 mai. — Estafette (journal), 8, 9 juil., 15 déc. — Estève de Pradel, 17 juin. — Estibal, 24 janv. — Estivant, 20 janv. — Estivant (d'), 12 nov.

Eugene, 19 fev. - Eugene (De), 12 sept. - Europe artiste (journal), 27 déc.

Evangelistria (navire), 26 nov. - Evantail (journal), 18 juin.

Every (De), 1 août. — Everd, 4 oct.

Expert, 21 fev. — Exshaw, 21 fev., 12 sept.

Eyraud, 14 janv. — Eysseric, 27 janv., 2 août.

F..., 4, 16 juin, 24 sept., 1 oct. — F... de M..., 1 mars. —

F... (cocher), 28 juil.

F

Fabre, 18 mars, 9 août, 20 oct. (bis). — Fabrégat, 18 fév.— Falaiseau dit de Beauplan, 2 déc. — Falconi, 4 déc. — Falhun, 5 juil. — Fardel (Ve), 12 nov. — Fardel (Fe), 2 janv. — Farge, 17 nov. — Fargues, 7 avril. — Faubert, 11 mars. — Fauche, 25 fév. — Faucompré, 9 mai. — Faugier, 8 avril. — Faulte de Puyparlier, 24 mai. — Fauque, 27 fév. — Faure, 26 mars, 16 juin. — Faure, 2 janv. — Faure dit Guillou, 13 janv. — Fauvel, 15 juil. — Faveral, 26 juin. — Favier, 21 poy. — Favier Gerjuil. — Faveral, 26 juin. — Favier, 21 nov. — Favier Ger-11 juil. — Faveral, 26 juin. — Favier, 21 nov. — Favier Ger-12 juil. — Faver (Jules), 28 juil. — Favre (Jules),

vais et voinier, 7 janv. — Favre (Cd.), 40 janv. — Favre (Suies),
23 oct. — Favrol, 25 oct. — Fayard, 29 mai. — Faye, 11 janv.
— Fayel, 16 août. — Fayolle (De), 5 mai.
— Feburier, 5 août. — Feline (Ve), 6 oct. — Félix, 13 janv.,
25 mars. — Feneuil, 25 juin. — Ferce, 3 déc. — Féron, 24 nov. - Ferouelle, 30 dec. = Ferrand, 27 mars, 13, 22 sept, 24 nov.

- Ferrand-Sudre, 28 mai. - Ferral, 10 sept. - Ferréol, 3 fév. - Ferrier de Montal, 29 mai, 13, 14 août. - Ferry, 28 nov. - Ferry (Dlle), 28 août. - Fessart, 24 fév., 19 mars, 17 avril. - Fety, 5 juin. - Feuillaubois (Ve), 12 avril. - Feuillet, 13 sept. - Feuillette, 26 juil. - Feuilloy, 11 fév. Fievet, 22 déc. - Figaro (journal), 16 déc. - Figuières, 18 mars. - Filet. 2 oct. - Filippi (de).

Fievet, 22 déc. — Figaro (journal), 16 déc. — Figuières, 18 mars. — Filet, 2 oct. — Filiberte, 14 août. — Filippi (de), 21 mai. — Filleau, 20 sept. — Fillin, 10 avril. — Fillon, 28 avril. — inat, 2 août. — Finel, 28 avril. — Fiorentino, 11 mars. Flachon, 12 nov. — Flairon, 16 juin. — Flaubert, 8 fev. — Fleuron, 4 déc. — Fleury, 3 mars, 5 juin. — Fleury (fille), 23, 25 juin. — Florimond, 20 juin. — Fiottard (Ve), 28 juil. — Flotté, 10 avril. — Floured, 22 sept. — Flouron (D*), 26 mars, 4 avril, 21 mai. — Fluemann, 31 juil. — Flury-Hérard, 21 juin. Foinant, 5 avril. — Font, 20 mars. — Fontaine, 11 avril — 4 avril, 21 mai. — Fluemann, 31 juil. — Flury-Hérard, 21 juin.

Foinant, 5 avril. — Font, 20 mars. — Fontaine, 11 avril. —

Footaine et Ce, 8, 15, 24 mai. — Fontaina, 14, 25 fév. —

Fontayne, 24 nov. — Fore (De), 23 mai. — Forest, 15 mai. —

Foresta (Ve), 9 janv. — Forges les-Eaux (commune), 6 mai. —

Forgues, 29 avril, 5 mai. — Forin, 9 août. — Formon, 16 juil. — Fortin, 27 mars. — Fortuit, 5 août. — Fouan, 27 juin. —

Foubert, 10 déc. — Foucher, 7, 10 mars, 3 juin. — Foucher (Victor), 20 juin. — Fouchy, 20 mars. — Foudhil-ben-Assi, 4 sept. — Fouet, 3, 4 fév., 6 mars, 21 août. — Fouillade, 6 oct. — Fouillet, 20 mai. — Foulbouf, 26 mars, 4 avril. —

Fould, 19 mars, 10 sept. — Foulon, 24 oct. — Fouque, 5 juin. — Fouquet, 19 août. — Fourcade, 17 déc. — Fourgeaud (Fe), 19 mai. — Foumeron, 13 juin. Fournier, 8, 13 janv., 14 mars, 17 juin, 12 déc. — Fournier (Marc), 23 mai (bis), 16 juin, 9 août, 7 oct., 23 déc. — Fournier det Pepin, 5 au 18 nov. — Fournier at Ce, 10 déc. — Fourniel, 6 janv. — Fournioux, 3 sept. — Fournot, 17 fév. — Fourniol, 6 janv. — Fournioux, 3 sept. — Fournot, 17 fév. — Fournat, 15 avril. — Fourré, 9 sept. — Fous (De), 28 juil. — Fox, Henderson et Ce, 27 janv., 5 juil. — Francestel, 26 mars. — Fraix, 10 mars. — Franc, 27 janv. — Francestel, 26 mars. — Fraix, 10 mars. — Franc, 27 janv. — Francestel, 26 mars. — France (la) (compagnie), 16 juil., 14 oct. — Francestel, 26 mars. — France, 6 sept. — François, 4, 29 juil., 8 sept., 2 oct., 22 déc. — François (Fe), 3 mai. — Franqueville (de), 23 sept. — Franquin, 8 fév. — Fraudin, 23 juil. — Fraysse, 23 juin. — Frédy (de), 18 avril. — Fresnaye, 28 mars. — Fremont, 16 août. — Fremy, 7 juil. — Fresnaye, 28 mars. — Fremont, 16 août. — Fremy, 7 juil. — Fresnaye, 28 mars. — Fremont, 16 août. — Fremy, 7 juil. — Fresnaye, 28 mars. — Fremont, 16 août. — Fremy, 7 juil. — Fresnaye, 28 mars. — Frew, 22 août. — Fribourg, 25 mars. — Frick (De), 30 janv. Foinant, 5 avril. - Font, 20 mars. - Fontaine, 11 avril. -

- Fraysse, 23 juin. - Fredy (de), 18 avril. - Fremi, 2 janv. - Frémont, 16 août. - Fremy, 7 juil. - Fresnaye, 28 mars. - Frey, 22 août. - Fribourg, 25 mars. - Frick (De), 30 janv. - Fridolin, 20 oct. - Fritsch-Lang, 5 mai. - Fritschkneet, 6 nov. - Froissart (Fe), 27 oct. - Fromage, 6 mars. - Froment, 24 nov., 6 déc. - Froment (Ve), 26 nov. - Frottier,

26 nov. Fuchs, 12 mai. _ Fumouze, 5 sept. - Fumouze-Albespeyres, 13 janv. - Fuzellier, 17 nov.

G

G..., 4, 24 janv., 13 mars. — G... (Eugénie), 28 oct. — G... (Paméla), 11 mars. — G... (Elisa), 19 mars. — G... (notaire), 22 juil. — G... (De), 10 sept.

Gabarret, 23 mai. — Gabiot, 15 avril. — Gaborrit, 5 sept. — Gabrielli (de), 7 juil. — Gadet, 12 nov. — Gadmer, 12, 15 fév., 17 mars. — Gaffori, 28 juil. — Gagon, 28 juil. — Gaillard, 16 juil. — Gaillard (Fe), 26 sept. — Gaillard (frères), 7 fév., 22 mars. — Gaillard de Kerbertin, 28 juil. — Gaine, 29 août, 25 sept., 23 oct. — Galabert (fille, 9, 10 avril. — Galametz, 17 nov. — Galand (De), 4 sept. — Galichet, 18, 20 sept. — Galignani (journal), 1 fév. — Galien, 4, 5 juil. — Galland, 1 déc. — Galles, 28 avril. — Gallien, 4, 17, 31 mars. — Gallix, 28 juin. — Gallos, 15 avril. — Gallos, (Ve de), 14 mars. — Galloni, 4 oct. — Gamory, 4 janv. — Ganne, 28 oct. — Ganneron, 16, 28 oct. — Garantie du commerce, 22 juil. — Garché, 4 oct. — Garcin, 5, 15 mai, 16 sept. — Gardin du Boisdulier, 20 mars. — Gareau, 5, 11 mars. — Garin, 29 août. — Garineau, 26 oct. — Garnier, 9 janv., 8 sept. — Gardin du Boisdulier, 20 mars. — Gareau, 5, 11 mars. — Garin, 29 août. — Garineau, 26 oct. — Garnier, 9 janv., 8 sept. — Garonne (compagnie la), 26 août, 16 déc. — Garot, 31 juil. — Gares, 7 fév. — Garry, 25 juil. — Gasc, 7 avril. — Gascon, 14 juin. — Gasne, 4 avril. — Gaspard, 30 mai, 26 août. — Gasqueton, 11 déc. — Gastaldi (De), 21 fév. — Gatellier, 4 janv. — Gattier. 23 juil. — Gauchot, 18 août. — Gaudet, 20 oct. — Gaudin, 6 août. — Gaudry, 18 fev. — Gaujard, 23 juil. — Gaulliard, 6 oct. — Gaume, 30 sept. — Gaumont (De), 27 fév. Gauron, 8 oct. — Gauterain, 18 août. — Gauthier ou Gautier, 3, 7, 10 mars, 4 avril, 3 juin, 5, 17 sept. — Gauthier (avocat) Gauron, 8 oct. — Gauterant, 16 abut.
3, 7, 10 mars, 4 avril, 3 juin, 5, 17 sept. — Gauthier (avocat), 17 janv. — Gautier, 24 mars, 30 avril. — Gautier frères, 28 mars, 7, 8 avril. — Gautier-Rougeville, 28 avril, 9 juin. — Gautier, 15, 25 janv, 24 fév., 1 mars, 9, 28 août. — Gavand, 6 mars, 7, 8 avril. — Gaulter-Rougeville, 28 avril, 9 Juin. —
Gautrot, 15, 25 janv, 24 fév., 1 mars, 9, 28 août. — Gavand, 6
nov. — Gavaudan, 26 sept. — Gay, 26 août. — Gay (Ve), 23
déc. — Gazette de Lauzanne, 25 sept. — Gazomètre, 25 fév.
Gédéon, 27 juin. — Gélis, 7 mai. — Gendre (Fe), 9, 15
août. — Gendreau, 5 août. — Gendron, 20 janv., 18 fév. —

août. — Gendreau, 5 août. — Gendron, 20 janv., 18 fêv. — Génin (De), 25 janv. — Genneton, 7, 10 mars. — Gennevray (du), 9 juil. — Gent, 1 déc. — Genvrain, 24 juil. — Geoffro ou Geoffroy, 8 janv. — George, 18 avril, 13 sept., 21 oct. — Géraldine, 7 oct. — Géraldy, 13 août. — Gérard, 7 avril, 2 mai. — Gérard (Jules), 25 mars. — Gérard (Dlle), 16 sept. — Gerard de la Cauterie, 12 nov. — Gerard-Capotaio, 1 janv. — Géraud, 16 juil. — Gerbault, 12 nov. — Gerbé de Thoré, 26 mai. — Gérente, 21 mai, 6 juin. — Germain (Fe), 15 mars. — Germain, 25 sept., 16 oct. — Germigney (de), 25 janv. — Géron, 8 mai. — Gerry, 4 avril. — Gesling, 12 sept. — Gestre (fille), 27 mars. — Ghyska (princesse), 11 fév. Giacommetti (Dlle), 17 oct. — Gibert, 18 avril, 21 juil. —

Ghyska (princesse), 11 fév.

Giacommetti (Dlle), 17 oct. — Gibert, 18 avril, 21 juil. —

Gibot, 14 nov. — Gibson, 11 nov. — Gilbert, 22 janv., 16 sept.

Gilbert et C*, 19 sept. — Gilberteil de Meillac, 6 janv. — Gi
lette (F*), 26 nov. — Gill, 29 oct. — Gillet, 10 fév., 11 déc. —

Gillon, 21 mai. — Gilson, 14, 15 août, 8 déc. — Gimbault (F*),

20 fév. — Ginot (V*), 21 août. — Giorni (Dlle), 21 fév. — Gi
poulou, 18 juil., 20 sept. — Giraldon, 24 janv. — Girard, 1,

15 mai, 10 juin. — Girard dit Patte de Goq, 21 juin. — Girard

din (Emile de), 22 nov. — Girardin (Ernest de), 1, 8, 15, 22

fév., 14, 15, 19 juil. — Girardin (V* de), 1, 8, 15, 22 fév., 14,

15, 19 juil. — Giraud, 24 mars, 25 avril, 11 sept. — Giraudy,

5 juin. — Girault, 4 avril. — Giromé, 14 janv. — Gironde

(navire), 25 oct. — Gironde (de), 27 janv. — Girod, 17 oct. —

Giroud, 11 juin. — Girouin, 30 déc. — Giry, 3 fév. — Giuria,

23 avril.

Giroud, 11 juin. — Girouin, 30 déc. — Giry, 3 lev. — Giuria,
23 avril.

Glandaz, 8 déc. — Gloux, 24 déc.

Gobin, 2 juil. — Godart, 24 janv. — Godefrein, 22 nov. —
Godelle, 2 janv. — Godinot, 20 oct. — Godschalk, 16 sept. —
Goepfer, 13 août. — Goglioso (De), 2 sept. — Goibault, 30 mai.

— Goiseau, 7 juin, 3 juil. — Gojou (Fe), 11 déc. — Gombault,
27 août. — Gombert, 27 déc. — Gomez, 6 janv. — Gomot, 8
sept., 2 oct. — Gondallier de Tugny, 15 avril. — Gonet (De),
16 juin. — Gonnel, 13 oct. — Goulard, 16 déc. — GontautBiron, 30 juil. — Gontier, 1, 20 mars, 4 avril, 23 août. Gontier (Fe), 28 avril. — Gordon, 31 janv. — Gorgeot, 8 janv. —
Gorget, 23 mai. — Gorion, 14 oct. — Gosse, 13 août. — Gosse
(F), 15 nov. — Gosselin, 6 oct., 10 déc. — Gossin, 17 janv. —
Gottard, 21 oct. — Gouaze, 20 mars. — Goubie, 10 janv., 18
mars, 29 août. — Goudemant, 22 mars. — Goubie, 25 nov. —
Gouiffes, 28 juil. — Gouin, 14 mai. — Goujal, 3 avril. —
Goujon, 5 déc. — Goulley, 4 fév. — Goupil et Ce, 3 sept. —
Goupy, 28 juin, 18 nov. — Gouraud, 27 déc. — Gourdon, 26
nov. — Gourlez-Delamotte, 17 fév. — Gourneuf, 5 août. —
Gouyer, 9, 16 mai. — Gouzel (Fe), 25 mars. — Govignon, 23
avril. — Goy (De), 10 déc. — Goyard, 2 janv. — Goyon, 20
mars.

Grandit 10 fév. — Gerille (de), 3 sept. — Gramain, 15

avril. — Goy (De), 10 dec. — Goyard, 2 janv.

mars.

Gradé, 10 fév. — Grailhe (de), 3 sept. — Gramain, 15
déc. — Granados, 23 oct. — Grand'Cambe (Ce), 3 déc.

Grandjean, 26 mai. — Granier, 27 janv. — Granjon (Ve), 3
fév. — Gras, 9 sept. — Gras (Ve), 11 sept. — Grassi, 22 août.

— Grave (de), 27 mars, 19, 27 août. — Gravier, 2 juil., 16 déc.

— Grayel, 6 déc. — Greau, 22 fév. — Gréger, 25 sept.

Grégoire, 11 janv., 25 mars. — Grégoire (Ve), 12 déc. — Grelet, 8, 15, 28 janv., 17 juin, 12, 20 août, 5, 24, 25, 26 sept., 24 oct. V. le mot Extradition. — Grellet (jeune), 10 juin. —
Grelou, 23 janv. — Grenier, 11 juin, 22 sept. — Gressier, 17 déc. — Grignan, 12 fév. — Grilli, 7, 12 août. — Grimald, 7 juil' — Grimard, 29 déc. — Griolet (héritiers), 4 déc. — Grobot et Ce, 4 fév. — Grognard, 26 août. — Grognot, 17 fév. — Groissel, 17 déc. — Grognard, 26 août. — Grolet, 6 sept. — Gross, 21 juin, 8 août, 9 déé. — Grossiller de Chenerielles, 9 juil. — Grosjeau, 9 oct. — Grosset, 29 mai. — Guédon 1

Gros, 21 juin, 8 aout, 9 nee.

juil. — Grosjean, 9 oct. — Grosset, 29 mai.

Gudin, 7 mai. — Gudfin, 11 fév., 5 avril. — Guédon 1

janv. — Guénoi, 13 sept. — Guerin, 3, 27 janv., 20 mars, 24

avril, 19 juin, 5, 12, 20, 28 août, 5, 24, 25, 26 sept., 8 nov.

— Guérin de Foncin, 30 août. — Guerpillon, 2 août. — Guerry

— Guédon (Ve), 2 janv. — Guibal, — Guérin de Foncin, 30 août. — Guerpillon, 2 août. — Guerry (Do de), 27 fév., 4 avril. — Guesdon (Ve), 2 janv. — Guibai, 26 août. — Guibert, h sept. — Guibourg, 10 j iil. — Guichard, 5 mai, 23 juil., 30 août. — Guicherot, 19 avril. — Guicherot, 10 déc. — Guidou, 29 juil. — Guiet-Girault, 9 déc. — Guigardet, 29 août. — Guiganou, 18 janv. — Guillain-Longatte, 20 tév. — Guillett, 22 juil. — Guilhamot, 2 sept. — Guillain, 25 mars, 3 Guillain (12 fév. — Guillain (13 fév. — Guillain (14 fév. — Guillain (15 avril. - Guillard, 12 fév. - Guillaume, 30 oct. - Guillaumet, 17 juin. — Guillaumin, 26 nov. — Guillaumon, 27, 28 août, —

H

H..., 5 juin, 19 sept. — H..., (De), 25 mars. — H... (no-taire), 23 juil. — H... (fille), 2 juil. Haas, 12 juin. — H... (hlle), 2 juil.

Haas, 12 juin. — Haba, 20 janv. — Habelin, 6 sept. — Habeneck (De), 16 juin. — Hachette, 21, 28 janv., 4 fév., 25 mars. — Hadj-Miloud, 5 mai. — Hadot, 26 août. — Haenn, 29 juil. — Haguaïs, 9 oct. — Hahnemann, 25 oct. — Hainault (d'), 31 juil. — Haisne (d'), 15 janv. — Halanzier, 14 mars. — Halbout, 28 mai. — Hallouard, 26 avril. — Hamed-ben-Ammercer, 24 avril — Hamed-ser. Halbout, 28 mai. — Hallouard, 26 avril. — Hamed-ben-Ammecer, 24 avril. — Hamel, 15 mars. — Hannoire, 31 mars, 15, 21 mai. — Hanny, 10, 11 sept. — Hans (fille), 3 janv. — Harambourc, 2 déc. — Hardoin, 17 nov. — Hardonin, 13, 15, 16 sept. — Harel, 24 oct., 1 nov. — Harent, 14 oct — Harris, 11 nov. — Harry, 8 oct. — Hart, 9 juil. — Harves et Rourt, 24 janv. — Hatterer (Fe), 5 sept. — Hatton, 1 oct. — Haupt, 17 janv. — Hauregard (de), 10 fév. — Haurigot, 6 mars. — Haute commerce (société), 14 avril. — Hautecourt, 28 août. — Hauteoitte (commune), 5 fév. — Havard, 24 fév., 12, 13 mai. — Havauld (Fe), 17 avril. — Hayer, 15 mars.

Havauld (Fe), 17 avril. — Hayer, 15 mars.

Hebenstria, 31 Juil. — Hebert, 20 fev., 28 mars, 30 mai. Hébert et Ce, 10 janv. — Hébrard, 25 nov. — Hector (d') de Rochefontaine, 17 nov. — Hédou, 5 mai. — Hefty frères, 24 fév. — Helias (d'), 17 juil. — Hélion, 25 fév. — Héloise B..., 15 oct. - Hemar, 17 nov. - Henard, 22 juil. - Hénaut (fille), 12 fév. - Henon, 23 oct. - Henri ou Henry, 12 fév., 18 sept. - Henrichs, 22 mars, 11 juil. - 12 août. - Henriette (Dile), 1 mars. — Henrionnet, 4 août. — Herbault, 18, 20 sept. — Hericourt (De d'), 15 sept. — Herignon, 21 oct. — Herland, 25 avril. — Herlich et Vust, 25 janv. — Hermann, 2 janv, 15 mars. — Hermant, 24 avril, 30 mai. — Hernsheim, 25 fév. — Herrère, 4 sept. — Hervieu, 2 janv., 5 avril 3 mai. Herm 25 fév. — Herrère, 4 sept. — Hervieu, 2 janv., 5 avril 3 mai. — Hetru, 22 janv. — Heurtaux, 24 fév., 24 juil. — Heurté, 31, 27 fév., 10 juin. — Heuzey, 9 juin. — Hevin (Fe), 8 avril. Hichinel, 30 sept. — Hideux (Ite), 2 août. — Hiltbrunner, 9 janv., 3 sept. — Himbert, 5 sept., 11 au 18, 23, 24 oct. — Hippodrôme, 7 janv., 29 avril. — Hirondelle (vapeur), 3 mai. — Hirou (Ve), 25 nov. — Hivert, 11 janv. Hodé, 9 août. — Hoffet, 11 avril. — Hoffmann, 29 mai. — Holker, 10 fév. — Holozet, 10 oct. — Homberg, 9 juin, 16 août. — Honoré, 3 sept., 27 nov. — Hope, 30 janv., 23 juil.

août. — Honoré, 3 sept., 27 nov. — Homberg, 9 min, 16 août. — Honoré, 3 sept., 27 nov. — Hope, 30 janv., 23 juil., 5 août. — Hornec (fille), 27 mars. — Horson, 8 mai. — Hostaine (De), 28 août. — Hottot, 16 août. — Houdaille, 5 avril. — Houlbregue, 11 fév. — Houlette, 19 fév. — Hourdequin, 13 janv. — House, 16 juil. — Hout (d'), 26 sept. — Howden (lady), 17 janv.

janv. — Housse, 16 juil. — Hout (d), 20 sept. — Howach (lady), 17 janv.

Huard (Fe), 28 avril. — Huberf, 5 mai, 15 novembre, 12 décembre. — Hucdieu, 4 oct. — Hude, 11 déc. — Hudriot, 31 juil. — Hugel, 17 janv. — Hugo (V.), 11, 29 janv. — Hugo-Ambert, 14, 19 août. — Hugon et Ce, 11 janv. — Hugon (abbé), 12, 13 fév. — Hugot, 5 au 18 nov., 11 déc. — Huguier, 29 juil. — Humbert, 5 juin. — Humblot, 28 fév. — Huntington, 25 janv. — Huré, 9 déc. — Hureaux, 13 janv. — Hussel, 6 sept. — Husson, 17 juin. — Hutching, 25 nov. — Hutot, 30 août. — Hutreau (Fe), 19 nov. — Huyot, 6 nov. Hyard, 6 sent. — Hyselincke, 20 sept. Hyard, 6 sept. - Hyselincke, 20 sept.

Ibled, 19 juin. Imbert, 15 mars, 18 déc. - Impériale (compagnie), 21

Interet public (journaf), 3 sept. Isambert, 15, 16 avril. Ivernelle, 5 juin.

J..., 19 juil., 17 nov. — J... (Arthur), 24 janv.

Jabin, 20 mars. — Jabouille, 10 fév. — Jackson et C*, 24
mai. — Jacobi, 14 mars. — Jacottet et Bourdilliat, 25 mars,
8, 23, 30 juil. — Jacquand, 31 oct. — Jacquard, Gérard et
C*, 20 janv. — Jacquemot, 27 fév., 22 mars. — Jacques, 21
oct. — Jacquet, 13 juin. — Jacquot, 21 nov. — Jahiet, 24
nov. — Jalbert (F*), 28 avril. — Jalenques, 10 oct. — Jamain, 13 nov. — James (C₁), 17 janv. — Jamin (F*), 25 fév. main, 13 nov. — James (C.), 17 janv. — Jamin (Fe), 25 fév. — Jannot, 12 juil. — Jardin, 25 sept., 30 oct. — Jarry, 20 fév. — Jaudin, 17 nov. — Jaumes (Ve), 9 juil. — Jaunet, 28 fév. - Jauze, 3 fév. - Javelot, 22 mars.

Jean, 2 janv., 3 juin. — Jean (fille), 27 nov. — Jeannelle, 5 sept. — Jeannequin, 20 janv. — Jeannin-Clair, 28 avril. — Jeansagnière (commune), 15 mai, 23 déc. — Jeanti et Prevot, 22 avril. — Jehan (Dlle), 8 fév. — Jehly, 13 juin, 20 nov. —

Jenvrii. — Jehan (Dlle), 8 fév. — Jehly, 13 juin, 20 nov. — Jenvrin, 13 janv. — Jesson, 24 nov. — Jeufosse (de), 2, 5 juil., 1 oct., 20 nov., 3, 10, 13, 15, 16, 17, 18, 19 déc. — Jeufosse (de) père, 27 déc.

Job, 27 mars. — Jobert, 18 oct. — Jobert (Dlle), 6 juin. — Jolly-Leclerc, 6 fév., 8 juil. — Joly (de), 20 oct. — Jones, 1 fév., 25 nov. — Jongis, 31 janv., 1 fév. — Jonguet, 5 août. — Jorel, 22 déc. — Jospierre (De), 20 juin. — Joseph, 28, 29 mai. — Joseph dit Roudez, 9 oct. — Josseaume, 24 janv. — Jouannet, 31 mars, 10 juin. — Jougy, 12 mars. — Jourdheuille, 10 juin. — Jourdin, 5 juin. — Journal des Ecoles, 5 juil. — Journal du Cher, 12 avril. — Journal des Ecoles, 5 juil. — Journal du Cher, 12 avril. — Journal de Constantinople, 8 sept. — Journeaux-Leblond, 21 juil. — Journet, 3 janv. — Joyeux, 26 mars.

Joyeux, 26 mars.

Juclier, 27 déc. — Judith (Dlle), 29 août. — Jue (Dlle), 25 janv. — Juge, 20 oct. — Juge (Fe), 8 sept., 10 nov. — Juge (Ve), 17 mai. — Jules, 25 nov. — Julie, 17 juin. — Julien ou Julien, 17 nov. — Julian, 19 nov. — Junie (Dlle), 19 déc. — Juramy, 15 déc. — Justin, 5 fév. — Juteau, 26 nov. — Juvin, 28 oct. - Juy, 20 sept.

K..., 21 juillet.

Karkisty, 18, 20 sept. — Kayser, 30 août.

Keller, 18 nov. — Kellermann et Ce, 16 juil. — Kerdoneuff,
12 juin. — Kergoël, 25 janv. — Kerleur, 6 juin. — Kermorvant, 31 mars. — Kersanté, 21 fév. — Kertanguy (De de), 29

avril, 5 mai. — Kesler, 18, 20 sept.

Kiennich, 26 juil. — King, 4 jany.—Kirsh.

Kien, 27 nov. - Kiennich, 26 juil. - King, 4 janv.-Kirsh,

Klipsch, 8 déc. — Klug, 17 nov. Knight, 19 nov. — Knoblauch, 11 janv. Kœclin-Bourcard, 27 juin. Krabb, 18 fev. - Kreits, 4 sept. - Kreshmann, 23 juil. > Kriegel, 20 sept. Kugelmann, as février.

L..., 2, 7 janv., 24 fév., 10, 18 mars, 30 juil., 2, 12 août, 31 déc. — L... (Achille), 11 fév. — L... (avoué), 21 mars. — L... (De),

23 juil. — L... (Jean), 20 déc. Labadie, 10 mars. — Labarthe (De), 21 janv., 10 fév. — Labarthe (héritiers), 9 sept — Labarthe de Malard, 1 juil. — Labastie, 27 nov. — Labat, 15 août. — Labeda, 24 sept. — Labastie, 27 nov. — Labat, 15 août. — Labeda, 24 sept. — Labert, 7 oct. — Labèze, 18, 20 sept. — Labille, 27 août. — Labour, 8 avril. — Labourdonnaye (de), 23 avril. — Labouret, 4, 7 fev. — I abrousse, 18 nov. — Labruyère, 22 avril. — Lacare, 18 sept. — Lacarrière, 20 mars. — Lacarrière (De), 10 avril. — Lacautire, 27 déc. — Lacaze, 10, 19 mai. — Lach... (B. de la), 24 janv. — Lachastre (de), 27 sept. — Laclaverie, 31 mars. — Laclide, 24 juil. — Lacombe, 20 janv. — Lacomble, 18 mars. — Lacombles, 10 janv., 29 août. — Lacour, 27 août. — Lacourrège (fille), 2 janv. — Lacroix, 10 avril, 28 août. —

Lacroix (Fe), 9 sept. — Lacroix-Lanes, 29 août. — Lacube, 16 juin. — Laffargue, 20 août. — Laffitte, 7, 18 mars, 28 nov. — Laffon, 31 mars, 5 sept. — Laffon de Candas, 20 mai. — Lafont de Lannoy, 21 août. — Lafforest (de), 14 mars. — Lafollye, 4 août. — Lafon-Bouthary, 10 fév. — Lafond et Davasse, 10 juil. — Lafontaine, 28 août. — Laforce, 30 avril. — Lagabbé, 13 janv. — Lagarin (De), 2 août. — Laglace (Ve), 7 janv. — Lagorgette, 31 juil. — Lagrange, 26 janv. 21 août. 22 déc. — Lagorgette, 31 juil. — Lagrange, 24 janv., 21 août, 22 déc. — Lagrange-Labajouderie, 28 juil. — Laguerre, 16 juil. — Laguerrenne, 29 oct. — Laignel-Lavastine, 17 fév. — Laillet-Collange (De), 20 juin. — Lainé, 13 août. — Laisey, 8 fév. — Laisné, 29 août. — Lalande, 22 déc. — Laligant, 17 fév. — Laise, 20 dec. — Laligant, 17 fév. — Laise, 22 déc. — Laligant, 17 fév. — Laise, 29 dec. — Laligant, 17 fév. — Laise, 20 dec. — Laligant, 17 fév. — Laise, 20 dec. — Laligant, 20 dec. — Lalig lange (De), 20 juin. — Lainé, 13 août. — Laisey, 8 fév. —
Laisné, 29 août. — Lalande, 22 déc. — Laligant, 17 fév. —
Lalle, 12 mars. — Lallé, 27 sept. — Lallier, 27 juin. — Laloë,
28 mars. — Laloge, 20 nov. — Laloyère, 5 mars, 24 déc. —
Lamarguette, 30 juil. — Lamarre, 28 juin. — Lambert, 28 fév.,
31 mars, 23 juil., 1, 15 sept. — Lambert des Cilleuls, 8 avril.
— Lambert de Roissy, 7, 8, 11 oct. — Lambertie (de), 16 sept.
— Lambert de Roissy, 7, 8, 11 oct. — Lambertie (de), 16 sept.
— Lambert (Dle) de), 1, 28 måi. — Lamette, 6 mai. — Lameyer, 31 mars. — Lami, 24 fév. — Lamiche, 15 janv., 20 fév.,
23 mai. — Lamôme, 23 janv. — Lamothe (de), 1 juil. — Lameyer, 31 mars. — Lamothe, 22 déc. — LamulleHedouin, 1 août, 12 sept. — Lamy, 29 mars. — Landes
de Bordeaux (compagnie), 1 déc. — Landrin, 27 sept. —
Lanet (Fe), 2 oct. — Lanet et Ge, 21 mars. — Langelier,
12 juil. — Langlade, 17 juin. — Langlois, 24 janv., 13 fév., 11
juin, 10 juil., 18 août, 11 déc. — Lanquetot, 10 fév., 5 mars,
18 oct. — Lantoine, 15 mars. — Lapareillé, 1 juil. — Lapie, 7
mai, 15 juil. — Laplace, 7 juin, 14 août. — Laplagne-Barris,
16, 24 oct. — Lapleine, 31 mars. — Laponge, 27 déc. — Laporte, 21 juin, 2 août. — Lapostollet, 4 août. — Lara, 21 juil.
— Larbaudie, 11 juin. — Larcanger, 8 avril. — Larderel, 21
janv. — Larget, 4 janv. — Largillière, 11 avril. — Larivière
(commune), 22 juil. — Laroche, 22 oct. 17 déc. — Laroche carbatule, 11 july. — Larcanger, o ayrıl. — Larderer, 21 juny. — Larget, 4 jany. — Largillière, 11 ayrıl. — Larivière (commune), 22 juil. — Laroche, 22 oct., 17 déc. — Laroche-foucauld (de), 3 mai. — Laroque, 25 sept. — Laroze dit Bourfoucauld (de), 3 mai. — Laroque, 25 sept. — Laroze dit Bourdonnier, 21 juin. — Larré, 6 janv., 12 juin. — Larrieu, 29 juil., 21 août. — Larue, 18 août. — Lary (De), 17 mars. — Lasagui, 29 oct. — Lassaille (Julie), 28 nov. — Lassaule, 24 mai. — Lassauzée, 27 mars. — Lassaure. (Fe), 22 oct. — Lassauzée, 27 mars. — Lasserre, 4 août, 11 sept. — Lasseux, 8 janv. — La Touche (Ve de), 12 avril. — Lauch, 15 mars. — Laudat, 26 fev., 27 mars. — Laude, 31 mars. — Laureau, 1 sept. — Laurelli, 8 fév. — Laurens, 21, 23 juin. — Laurens et Ransons, 20 nov. Laurent, 2, 3 juin, 18 sept. — Laurent et Sapia, 24 janv. — Laussat (de), 15 déc. — Laval, 27 nov. Lavade, 12 sept. — Lavauden, 12 juin. — Lavauzelle, 5 sept. — Sapia, 24 janv. — Laussat (de), 15 déc. — Laval, 27 nov. Lavarde, 12 sept. — Lavauden, 12 juin. — Lavauzelle, 5 sept. — Lavergne, 14 janv. — Laveyrie (De), 5 fév. — La Vigerie, 5 juil. — Lavigoe, 14 janv., 23 oct. — Laville (Ve), 13 janv. — Leake (Dlle), 22 août. — Leandri, 16 au 20 avril. — Leautey, 27 août. — Lebarbier, 10, 12, 28 juin. — Lebars, 28 mai. — Lebardard, 14 janv. — Lebatteux, 17 avril. — Lebaudy, 13 janv. — Lebault. 8 janv. — Lebel, 10 avril. 12 juin. — Lebergaud.

Lebault, 8 janv. — Lebel, 19 avril, 12 juin. — Leberigaud, 11 janv. — Lebertre et Lebaudy, 21 avril. — Lebidois, 8 janv. — Leblanc, 30 déc. — Leblois, 7, 10 mars. — Lebloud, 26 avril, 21 juin, 27 april. — Lebourgant, 23 mai — Lebourgant, 24 juin. — Lebourgant, 23 mai — Lebourgant, 24 mars. avril, 21 juin, 27 aout. — Lebœuf, 12 juil. — Lebon, 13 avril. — Lebougeant, 23 mai. — Lebourgeois, 24 mars. — Lehrain, 21 juin, 9 oct. — Lebret, 20 mars. — Lebreton, 30 août. — Lebreton et C., 18 fév. — Lebrun, 11 fév., 27 sept., 12 déc. — Lebrun de Plaisance, 30 juin. — Lecallet, 10 fév. — Lechau, 11, 12, 31 juil., 28 août. — Lechêne, 10 déc. — Leclabaet, 9 mai. — Leclaire (clown), 16 mai. — Leclare, 20 janv. — Leclero ou Leclare, 24 fév., 6 3 mars. 8, 26 avril. 0 juin. — Leclare

ou Leclère, 24 fév., 6, 31 mars, 8, 26 avril, 9 juin. — Leclerc dit Coucou, 11, 12 fév. — Leclerc-Fleureau, 2 mai. — Leclercq, 14 mai. — Leclère, 30 sept. — Lecoat de Kerveguen, 14 janv. — Lecoffce et Ce, 6 fév. — Lecolaut, 28 mai. — Leconte ou Leconte a fév. — Leconte (Fé), 32 avril. — Leconte (Fé), 32 avril. — Leconte (Fé), 33 avril. — Leconte (Fé), 33 avril. — Leconte (Fé), 33 avril. — Leconte (Fé), 34 avril. — Leconte (Fé), 35 avril. — Leconte (Fé), 36 avril. — Leconte (Fé), 36 avril. — Leconte (Fé), 37 avril. — Leconte (Fé), 38 Leconte, 20 fév., 11 avril. — Leconte (Fe), 23 avril. — Leconte frères, 17 avril. — Leconte, 1 déc. — Lecoq, 6 mars. — Lecorbeiller, 21 juil. — Lécorché, 28 août. — Lecoupeur, 7 mai. Lecourt (fille), 22 juil. - Lecoutre, 17 nov. - Lecouturier Lecourt (fille), 22 juil. — Lecoutre, 17 nov. — Lecouturier de Saint-James, 26 fév. — Lecron, 9 sept. — Lecuyer, 29 août. — Ledagre, 11, 12 août. — Ledet, 27 oct. — Lediabat, 29 janv. Ledot, 28 août. — Ledoux, 17 juil. — Ledru-Rollin, 7, 8 août, 4 sept. — Leduc, 26 fév., 13 mars, 13 nov. — Leduc (fille), 5 juin. — Lée, 17 déc. — Lefebvre ou Lefèvre, 17, 21 janv., 3, 5 fév., 3 avril, 9 juil., 18 sept. (bis), 20 sept., 28 oct. — Lefebvre (fe), 20 juin. — Lefebvre (Ve), 27 juin. — Lefillâtre, 22 janv. — Leforestier (De), 18 avril. — Lefort, 28, 29 mai. — Lefoulon, 30 janv. — Lefrançois, 21 janv. (bis), 23 janv., 17 avril. 16 août. (4 oct. — Lefeagois 21 janv. (bis), 23 janv., 17 avril, 16 août, 14 oct. — Lefrançois (magistrat), 7 fév. — Legabilleux, 10, 12 juin. — Legas, 17 sept. Legat, 20 déc. - Legay, 15 mai. - Legendre, 26 fév. au - Legat, 20 déc. - Legay, 15 mai. - Legendre, 26 fév. au 8 mars, 24 au 30 avril, 16, 17 mai, 24 juil., 17 nov. - Legendre (fille), 10 avril. - Léger, 31 mars, 29 juil. - Léger (Fe), 22, 23 juil. - Legjand, 16 avril. - Legot (Ve), 11 avril. - Legourd, 11 déc. - Legrand, 10 fév., 10, 14, 23 mai, 26 juil., 21, 26 nov. - Legrave, 25 sept. - Legris, 23 janv., 2 juil. - Legris (De), 12 fév., 25 avril. - Leguenidel de Lignerolles, 18 fév. - Legueret (Ve), 8 oct. - Leguillou-Penanros, 7 juil. - Lehreicy (Fe), 4 janv. - Lehmann, 17 juin. - Lehmann dit Lipmann, 15 mars. - Lehup, 15 déc. - Lejeune, 26 nov. - Lejour, 14 mai. - Lejouleux, 17 nov. - Leleu (Dlle, 23 janv., Lelièvre, 10 juil. - Lelièvre (Ve), 21 juin. - Lelong, 20 janv., 7 mars, 10 juil. - Leloup, 2 janv. - Lemaire, 5 fév., 27, 31 7 mars, 10 juil. — Leloup, 2 janv. — Lemaire, 5 fév., 27, 31 mars, 15 avril, 28 mai, 2 juin, 17 juil., 13 sept., 1 oct., 5, 11, 30 dec. — Lemaire (Fe), 23 avril, 2 sept. — Lemaire et autres, 22 oct., 5 au 18 nov. — Lemaire (accident), 17 nov. — Lemaître, 4, 7 fév., 30 avril, 7 juil. — Lemann, 22 fév. — Lemarchand, 30 oct. — Lemarie, 21 août. — Lemasson, 11 mars, 19 juin. - Lemaux, 30 oct. - Lemeur, 28 avril. - Leminichy, 10 fév. - Lemire, 12 déc. - Lemoine, 24 janv., 19 fév., 8 mai, 9 juil. — Lemoine des Mares, 9 juin. — Lemonnier, 17 janv., 14 nov. — Lemonnier-Gouville, 9 juin. — Lemor, 20 mars. — Lemouzy, 21 mars. — Lemoyne, 7 juil. — Lenain, 22 déc. — Lenée, 18 sept. — Leneu (Fe), 5 juil. — Lenoble, 13 août. — Lenoir, 7 avril. - Lenormant, 15 avril. - Léo, 5 nov. - Léonard, 25 avril. — Leonie (navire), 12 juin. — Leo, 5 nov. — Leonard, 25 avril. — Leonie (navire), 12 juin. — Lepage, 9 sept. — Lepaut, 27 nov. — Lepelletier, 20 janv. 15 déc. — Leperlier, 30 avril. — Lepeytre, 30 janv. — Lepine, 25 avril, 26 nov. — 30 avril, — Lepeytre, 30 janv. — Lepine, 25 avril, 26 nov. — Leplay, 15 mars, 12 avril. — Leplay et Dunel, 21 mars. — Lepreux, 3 mai. — Leprevost, 12 juin. — Leprince, 10 janv. — Lequesne, 8 nov. — Leris, 1 juil. — Leroux, 6 fév., 9, 16 mai. — Leroux frères, 13 janv. — Leroux (Ve), 3 avril. — Leroux (magistrat), 28 juil. — Leroux (notaire), 4 août. — Leroux de Bretagne, 22 déc. — Leroy, 13 mai, 5 juin, 19 juil., 8 sept., 30 oct. — Leroy (Ve), 28 fév. — Leroy de Chabrol et Ce, 17 fév., 23, 29 août. — Lery (vicomte de), 15 janv. — Lesage frères, 17 avril, 5 mai. — Lescan, 27 juin. — Lescot, 27 mars. — Lescouvé 13 sept. — Lescouve, 12 sept. — Lescouve, 24 mars. 3 Lescouvé 13 sept. — Lescure, 12 sept. — Lesecq, 24 mars, 3, 26 avril. - Lesguillon, 10 avril. - Lesierre, 28 oct. - Lesieur 1 déc. - Lesourd, 23 janv. - Lessertisseur, 14 nov. - Lessona. i dec. — Lesourd, 23 janv. — Lesserusseur, 14 nov. — Lessona, 17 oct. — Lestage (Fe), 2 janv. — Lestapis, 14 avril. — Lestiboudois (Ve), 5 mars. — Letellier, 27 fév., 4 juil., 3 déc. — Letellier-Lecourt (Dlle), 21 juin. — Letien (fille), 11 sept. — Letolle, 24 avril. — Letorel, 24 fév. — Letulle, 16 avril. — Levaillant de Florival, 10 mars. — Levallois, 16 avril. — Levallois, 17 avril. — Levallois, 18 avril. — Levaliant de Florival, 10 mars. — Levaliois, 10 avril. — Levarenne (Ve), 30 janv. — Levasseur, 30 janv., 30 avril, 9 déc. — Levasseur (De), 6 janv. — Levent, 1 août. — Leviez, 15 août. — Levigneur, 21 janv. — Levy, 30 juin, 20 août. — Levy (Fe), 15 mars, 21 juin, 30 oct. — Leyvrats et Ce, 2, 7 mai. Lhostis, 12 juin. - Lhullier, 5 fév.

Libert, 5 août. - Liébaut-Arnoud (Dlle), 8 fév. - Liegeant (Fe), 30 déc. — Liénard, 3 déc. — Liernais (commune), 12 fév. Lievre, 2 juil. — Ligeret, 22 janv. — Liguoro (de), 29 mars, 2 déc. — Limon, 26 nov. — Linarès (héritiers), 5 nov. — Linas dec. — Limon, 26 nov. — Linarès (héritiers), 5 nov. — Linas (Dlle de), 6 oct. — Linck, 25 janv. — Linge, 14 mars. — Linville (baron de), 5 mars. — Lion, 24 oct. — Lion et Pinsart, 8 avril. — Lioret, 14 janv. — Liotard, 27 juin. — Liouville, 4 janv. — Lireux, 9 avril. — Liskenne (De), 21 oct. — Lisle, 8 fev. — Lises (Dlle), 15 juil. — Litière, 2 sept. — Livandais (de), 17 juin. — Lizer, 8 mai. — Lizeray, 3 déc.

Llorens, 8 mai. - Lloyd français, 24 fev. - Lloyd mar-Lockart et Ce, 25 nov. — Loeffel (Fe), 17 sept. — Loehler, 24 mars. — Loffroy, 7 oct. — Logeard, 8 avril. — Loiseau, 17 fév., 5 mai. — Loison, 22 fév. — Lombard, 8 mars. — Lombard (Ve), 8 janv. — Lombard de Château-Arnoux, 20

oct. — Lommé, 11 juin. — Longatte, 4, 19 juin, 25 juil. — Longin, 19 sept. — Longuet, 14, 21, 27 fév., 13 mars. — Lonsin, 21 fév. — Lopez, 15 mai. — Loret, 23 mai, 11 juil. — Lorgnet, 14 nov. — Loridan, 1 août, — Lormand, 15 sept. — Lorzil, 12 juin. — Lota, 5 juin. — Loth, 28 mai. — Lothard, 20 mars. — Loubrig 30 juil. — Loth, 28 mai. — Lothard, 20 mars. — Loubrie, 30 juil. — Louette, 10 déc. — Louise-Aurélie (navire), 25 fév. — Louit, 8 mars. — Lourdoueix (de), 30 mai. - Louveau, 8 oct. - Louvet, 22, 23, 28 oct. - Louvré, 21 nov. - Loverdo (De), 20 oct. - Loyer, 24 mai, 3 sept. Lubac, 21 juil. — Luca, 4 oct. — Lucas, 31 juil. — Lucas Peslouan, 20 mars. — Luche (Fe), 2 janv. — Lucoc (De de), 21 août. — Lucotte (De de), 21 mars. — Lucque, 20 mars. — Luiggi, 2 janv. — Lur-Saluces (de), 30 mai. — Lutrot, 16 oct.

Luyaire, 10 mai. - Luyt, 3 fév. Lyon (Ve et fils), 19 avril. — Lyonnais (navire), 12 fév. Lyonnaise (Ce), 8 janv. — Lyonnet, 4 janv. M..., 6 fév., 10 mars, 5 juin, 29 sept., 5, 26 nov. — M... (Félicie), 5 fév. — M... (Dlle), 21 fév. — M... (fille), 28 nov. — M... (Gte de), 5 avril.

licie), 5 fév. — M... (Dlle), 21 fév. — M... (fille), 28 nov. — M... (Cte de), 5 avril.

Mabille, 22 sept. — Mac-Avoy, 24 mars. — Mac-Carthy, 1 janv., 2 juil. — Mac-Donnell, 13 fév. — Mackensie et Brassey, 24 janv. — Maget-Prestat, 5 fév. — Magdinier (Ve), 10 sept. Magin et Ge, 4 fév. — Magnac, 18 déc. — Magnier, 23 mai, 23 déc. — Magnin, 26 fév. — Magoche, 20 sept. — Mahay, 2 déc. — Mahieux, 31 déc. — Mahieu-Delangre, 2 juil. — Mahin, 30 août, 3 oct. — Mahla, 6 nov. — Mahon (fille), 20 juin. — Maiffredy, 16 mai. — Maigre, 22 janv., 8 avril. — Mailfait, 23 août. — Maillard ou Maillart, 5 mai, 25 sept., 29, 31 déc. — Maillard-Dufays, 7 juil. — Maillard (Dlle), 9 mai. — Maille, 30 janv. — Maillet (Ve), 25 nov. — Mainfroy, 18 fév. — Mainville (Ve de), 12 fév. — Maire, 13 juin. — Maistre (de), 4 avril. — Maître, 14 mai, 25 juin. — Maitre jean, 20 oct. — Majau, 2 oct. — Maklouf, 21 avril. — Malardier, 17 oct. — Malen, 8 janv. — Malerbe, 30 déc. — Malfilètre, 22 sept. — Maline. 14 juin. — Mallebay, 24 mars. — Mallet de Poujac, 5 sept. — Mallitte, 14 août. — Malmuze, 23 avril. — Malvergne, 29 mai, 13, 14 août. — Malvesin, 18 déc. — Mammes, 23 mai. — Mananian, 20 déc. — Mancel et Ge, 3 fév. — Mandart, 19 juin. — Mandet (héritiers), 1 déc. — Mangan, 28 out. — Mandart, 19 juin. — Mandet (héritiers), 1 déc. — Mangan, Malvergne, 29 mai, 13, 14 août. — Malvesin, 18 déc. — Mammes, 23 mai. — Mananian, 20 déc. — Mancel et Ge, 3 fév. — Mandart, 19 juin. — Mandet (héritiers), 1 déc. — Manigan, 28 oct. — Marc, 14 janv. — Marc (héritiers), 15 sept. — Marcaire, 18, 20 sept. — Marcais, 21 janv. — Marcel, 6 janv. — Murcelin Cornefert, 27 déc. — Marcellot, 5 nov. — Marchand, 26 nov. — Marchi, 8 nov. — Marcillac (Dlle de), 18 nov. — Marcotte, 31 janv. — Maréchal (Adèle), 25 juil. — Mareschal Vezet (de), 25 janv. — Maret (fille), 14 juin. — Margelin, 10 fév. — Margelat (Ve), 1 août. — Marger, 9 juil. — Margotte (Fe), 5 nov. — Marie, 14 juin, 1 août. — Marie, 6 mai. — Marie (navire), 10 déc. — Marietta, 22 fév. — Marie, 16 aviil. — Markowski, 6 sept. — Marmillod, 25 fév. — Marnier, 28 mai. — Marolle, 4 août. — Marotte (Ve), 23 oct. avril. — Markowski, 6 sept. — Marmillod, 25 fev. — Marnier, 28 mai. — Marolle, 4 août. — Marotte (Ve), 23 oct. — Marquet, 20 juin. — Marquet, 29 oct. (bis). — Marquis, 12 nov. — Marquis (fille), 20 juin. — Marron, 30 juil. — Marsais, 14 mars. — Marsaud et Ce, 21 mai. — Martaguet, 5 sept. — Martaux, 8 fév. — Martel, 30 janv. — Martellière, 7 juil. — Martelot, 19 juin. — Martignac (Ve), 17 mars. — Martin, 25 janv., 15, 18 fév., 23 avril, 8 mai, 16 juil., 29 août, 27, 28 oct. — Martin Dablin, 17 juin. — Martin (huissier), 25 fév. — Martin (magistrat), 3 mars, 15 déc. — Martin (Ferd.), 10 nov. — Martin, 29, 31 déc. — Martin (De), 22 janv., 23 oct. — Martin (Ve), 9 déc. — Martin (lille), 11 déc. — Martin Chantagru, 5 mai. — Martin Duval, 13 août. — Martinau, 25 juil. — Martineau, 14 août, 10 oct. — Martini (De de), 6 fév., 8 juil. — Martinier, 3 fév. — Martinon, 4, 10 sept. — Marty, 13 déc. — Martinier, 3 fév. — Martinon, 4, 10 sept. — Marty, 13 déc. — Martinier, 3 fév. — Martinon, 4, 10 sept. — Marty, 13 déc. — Martinier, 7 fév. — Martinon, 4, 10 sept. — Marty, 13 déc. — Martinier, 7 fév. — Martinon, 4, 10 sept. — Marty, 13 déc. — Martinier, 7 fév. — Martinon, 4, 10 sept. — Marty, 13 déc. — Martinier, 7 fév. — Martinon, 4, 10 sept. — Marty, 13 déc. — Martinier, 7 fév. — Martinon, 4, 10 sept. — Marty, 13 déc. — Martinier, 7 fév. — Martinon, 4, 10 sept. — Marty, 13 déc. — Martinier, 7 fév. — Martinon, 4, 10 sept. — Martinier, 7 fév. — Martinon, 4, 10 sept. — Martinier, 8 fév. — Martinon, 4, 10 sept. — Martinier, 9 fév. — Martinon, 4, 10 sept. — Martinier, 9 fév. — Martinon, 4, 10 sept. — Martinier, 9 fév. — Martinon, 4, 10 sept. — Martinier, 9 fév. — Martinon, 4, 10 sept. — Martinier, 9 fév. — Martinier Martini (De de), 6 lev., 8 juil. — Martinier, 3 fev. — Martinion, 4, 10 sept. — Marty, 13 dec. — Martzloff, 17 fev. — Marwin (lille), 31 oct. — Marx, 16 aveil, 5 sept. — Marx et Lasouche, 17 juin. — Marye, 17 fev. — Marziou et Ce, 21 mai. — Massarenti, 4 sept. — Masser, 13 juiv., 2 sept. — Massena, 13 dec. — Masson (Fe), 27 mars. — Massot, 7 avril. — Massy, 17 juil. — Mast (Fe), 1 nov. — Matagsin, 19 juin. — Matenotte, 2 oct. — Mathé, 27 juny, 21 mai. — Mathias, 10 fev. — Mathieu, 13 fev. 11 avril. 16, 21 juil. 2 april. 13 gosept. notte, 2 oct. — Mathé, 27 jany, 21 mai. — Mathias, 10 lev. — Mathieu, 13 fév., 11 avril, 16, 21 juil, 2 août, 13, 30 sept., 23 déc. — Mathieu (magistrat), 29 mai. — Mathieu de Vienne, 17 nov. — Mathis, 11 avril — Mathurel (Dlle), 19 juil. — Matraccia, 7 janv., 17 fév., 6, 21, 15 mars. — Maubert, 5 fév. — Maugeon, 21 oct. — Mauger, 21 juil, 30 déc. — Maugis, 3 mars. — Maurè, 16 juin. — Maurè, 28 mars. — Maurè, 16 juin. — Maurè, 28 mars. — Maurè, 16 juin. — Maurè, 28 mars. — Maurè, 17 août — Maurè, 28 mars. Maurel, 30 mai. — Maurice, 28 mars, 12 août. — Maurice (fille), 14 juin. — Maurice, 20 août, 2 sept., 14 oct. — Maury, 23 mai, 17 nov. — Maury (Ve), 11 juil. — Maussane (commune), 4 fév. — Maussion (de), 10 mars. — Maxwell (miss), 30 déc. - May, 30 déc. - Mayaudon (Dile), 13 ect. - Mayer, 14 oct. - Mayer et fils, 28 mai. - Mayer (fille), 3 avril, 25 juin. — Mayer-David, 7 juil. — Mayer et Pierson, 25 janv. — Mayet-Genetry (Ve), 5 avril. — Mayail, 11 déc. — Mayo, 26 mars. — Mazière, 19 juil., 21 août, 26 sept. — Mazzini, 7, 8

ao t, 4 sept.

Measson (fille), 12 sept. — Mecklenbourg (héritiers), 4 janv. — Médec, 12 mars. — Mees (commune), 16 juil. — Megard, 31 mai. — Meillac (de), 2 janv. — Meilleur, 12 juil. — Melan, 2 janv. — Melingue, 23 mai. — Meljeu, 18 déc. — Meller, 10 janv., 18 mars. — Mellet-Mandard, 18 nov. — Meloc (navire), 21 juin. — Mélusine (Ce), 2 juin. — Menadière (De), 2 juil. — Ménager, 7 oct. — Ménard, 3 sept. — Mendès, 4 avril. — Mennessier, 28 janv. — Mercier, 25 fév., 23 avril, 5 août, 4 sept., 23 oct., 18 déc. — Merck, 11 sept. — Mercklein, 27 mars. — Merentier, 10 oct. — Meric, 14 mars. — Merieux, 9 sept. — Merilhoù, 21 mars. — Merio, 4 sept. — Mersié, 17 fév. mars. — Merentier, 10 oct. — Meric, 14 mars. — Merieux, 9 sept. — Merilhou, 21 mars. — Merio, 4 sept. — Mersić, 17 tév. — Merville, 15 avril. — Mesnard, 5 sept., 19 nov., 9 déc. — Mesnardière (Des de la), 27 juin, 2 juil. — Mesnil, 4 oct. — Mesnardière et la sept. — Messageries générales, 24 oct. — Messageries impériales, 8, 28 mai, 16 juil. — Messier de Sainte-James, 30 déc. — Messin, dit Saint-Albin, 29 mai. — Metayer, 15 juil. — Métivier (Fe) e mai.

James, 30 déc. — Messin, dit Saint-Albin, 29 mai. — Metayer, 3 janv. — Métivier, 16 juin, 27 oct. — Métivier (Fe), 9 mai. — Métral, 14 oct. — Métreau, 24 fév., 20 nov. — Metz (ville de), 2 août. — Metzger, 16 août. — Meunier (De), 30 août, — Meven (Ve), 25 nov. — Meyer, 15 janv., 12, 28 fév., 27 mars, 29 mai, 7 juil. — Meyer, Spielman et Ge, 30 oct. — Meysson, 27 juin. — Mezieres, 8 janv.

Meysson, 27 juin. — Meyer, Spielman et Ge, 30 oct. — Meysson, 27 juin. — Mezères, 8 janv.

Mialhe, 5 nov. — Mialon, 30 juin. — Miaux, 10 juin. — Mibarka, 21 avril. — Michau, 16 sept. — Michel, 7 août. — Michel frères et Baley, 8 avril. — Michel Lejeune (héritiers), 18 fév., 5, 12, 19, 27 mai. — Michel Lévy, 1, 3 janv., 22 fév., 29 juil., 4, 20 août. — Michelin, 13 janv., 24 fév. — Michelis, 29 janv., 20 fév. — Miette, 11 oct. — Migeon, 5 sept, 11, 13 au 18 oct., 23, 24 oct., 1 nov. — Migliasso, 3 mai, 20 déc. — Migee, 21 mai. — Millaud, 21, 22 nov., 13, 17, 24, 29 déc. — Migle, 19 fév. — Milleret, 9 août. — Millet, 7 mars, 2 déc. — Millet, Durand et Ge, 20 nov. — Milliat, 10 oct. — Millon, 1 juil. — Millot, 29 déc. — Milot, 17 janv. — Miloud, 4 oct. — Mimaud, 20 mars. — Mimoun, 10, 11 sept. — Mines d'Anzin, 20 janv. — Mines de la Loire, 24 fév. — Minvielle, 23 mai. — Minvielle (fille), 2 janv. — Miolan-Garvalho (De), 14, 20 juin. — Mirabail, 4, 5 juil. — Mirabeau, 17 juin. — Mirault, 2 août. — Mirecourt, 26 mars, 2, 30 avril., 19 juin, 4 juil, 20, 21, 29 août., 1 oct., 19 nov. (bis). — Mires, 15 fév., 26 mars, 2, 30 avril, 1, 15, 29 mai, 28 juin, 4, 25 juil., 7, 20, 29 août, 1, 9, 15 oct., 19 nov. — Missidier, 4 déc. — Mitjans et Ge, 21 mars.

Mogador, 23, 30 juil. — Mogard, 26 juin. — Mogis, 24 mars. — Mohamed-ben-Blell, 20 mars. — Mohamed-ben-Amrouch, 5 mai. — Mohamed-ben-Hamou, 5 mai. — Mohamedbel-Hadj, 11, 12, 16, 18, 23, 25, 30 aout. V. Bel-Hadj. — Mohamed-ben-Mohamed, 14 août. — Mohamed-ben-Abdallah, 25 août. — Mohamed-ben-Moussa, 20 nov. — Mohamed Zerga, 5 sept. — Moignon, 17, 22 nov. — Moineau, 22 avril. — Moisant, 19 juin. — Moitessier, 17 juin. — Moité, 23 avril. — Mollet, 16 août. — Moller, 8 mars. — Molot, 24 fév. - Moltz, 14 fév. - Monnel, 23 oct. - Momeron-Dopin 21 janv. — Moncourrier Beauregard, 29 mai. — Mondière, 25 fév. — Mondière, 25 fév. — Mongin, 28 août. — Mongue, 5 déc. — Moniteur des Hôpitaux (journal), 18 mars. — Monidéc. — Moniteur des Hópilaux (journal), 18 mars. — Moniteur des Tribunaux (journal), 1 oct. — Monnier, 1 sept. — Monnot, 22 juil. — Monpontet (Ve), 13 juin. — Monsalier (Fe), 30 déc. — Montagnac (de), 4 juin. — Montagnier, 18 sept. — Montailleur (De de), 14 juil. — Montalembert (de), 1 mai. — Montalier, 27 oct. — Montané et Ce, 30 oct. — Montchal (Ve de), 7 avril. — Monteaux, 11 nov. — Monteaux et Lunel, 11 déc. — Montullet, 2 mai. — Montenot, 10 août. — Montera, 32 juin. — Monthus, 8 déc. — Montine. Monteaux et Lunei, 11 dec. — Montullet, 2 mai. — Montenot, 19 août. — Montera, 27 juin. — Monthus, 8 déc. — Montigny de Pontis, 10 oct. — Montmaillé, 16 mai. — Montmejean, 28 juil. — Montpellier (ville), 27 août. — Montruffey (com-28 juil. — Montpellier (ville), 27 août. — Montruffey (commune), 20 juin. — Morand, 22 oct. — Moréal (De), 19 juin, — Moreau, 8, 10 janv,, 5, 7 fév., 16 avril, 18 sept. — Moreau (médecin), 14 fév., 14 mai. — Moreau (agent de change), 10 fév., 12 mars. — Moreau (Ve), 3 juin. — Morel, 20 fév., 14 mars, 31 déc. — Morel (Dlle), 23 oct. — Morey, 20 fév., 2 avril. — Morin, 10 juil., 27 août, 9 sept. — Morin et Ce, 6 oct. — Morlot, 27 janv. — Mornot, 22 mars. — Morny (De), 14 fév. — Mortemart (de), 12 sept. — Mortier, 13 sept. — Mozy, 20 déc. — Moskowa (princesse de la), 21 mai. — Mosnier, 13 oct. — Moncelot, 4 fév. — Mougenc de Saint-Avid, 29 mai. — Mouilleret, 25 oct. — Moulin, 20 mars. — Mounier, 29 juil. — Mouren, 12 nov. — Mourier (Ve), 1 nov. — Mouront, 13 oct. — Mourot, 3 sept. — Mouscadet, 10 juin. — Mouselet, 15 fév. — Moussoir, 15 mai, 20 oct. — Moussy, 19 fév. — Mou-15 fév. — Moussoir, 15 mai, 20 oct. — Moussy, 19 fév. — Moutet, 2 déc. — Moutié, 12 juil. — Moutier-Mactard (commune), 11 juin. — Mouton, 5 avril, 26 nov. — Moullel, 28 mai.

Mulet, 9 juil. — Mulhigain, 13 fév. — Muller, 20 oct., 26 nov. — Mulot, 31 juil. — Mulsant, 29 mai, 9 juin. — Munié, 16 juin. — Murat, 31 mars. — Muret de Bord, 29 mai. — Musellec, 15 janv. — Mustel, Quesnot et Galland, 19 fév.

N..., 7, 31 mai. — N..., 14 nov.!

Nabarrat, 24 nov. — Nadal, 6 janv. — Nadar, 13 déc.

daud, 9 juin, 26 sept. — Nadault de Buffon, 29 mai. — Nate fév. — Nardelamère, 3 janv. — Nathan, 25 fév. — Nave g sept. — Naudet, 3, 23 janv. — Naudin, 29 mai.

Nectoux (Fe), 21 oct. — Nélaudet, 18 fév. — Némésis (b) 10 juin. — Neptune, 26 août. — Nestlen, 13 fév. — Neukin 6 juin. — Neveus (navire), 10 déc. — Neuville (de), 25 juin. — Neustele (navire), 10 déc. — Neveux, 13 sept. 6 juin. — Neptune, 26 août. — Nestlen, 13 fév. — Neukle, 6 juin. — Neustrie (navire), 10 déc. — Neuville (de), 23 juin. — Neveu, 3, 7, 25 janv., 10 oct. — Neveux, 13 sépt. — Nicola, 26 mars. — Nicolas, 26 fév., 22 juil. — Nicolié (Ve(, 26 juil. — Nielsen, 20 fév. Noë (fille), 11 oct. — Noël, 30 janv., 20 fév. — Noirot, 29 déc. — Noirtier, 1 oct. — Noirot (De), 13 janv. — Noirot, 29 déc. — Noirtier, 1 oct. — Nolot, 2 mai. Nostle Baray, 20 mars. — Norest, 14 fév. — Norest.

nant de Baray, 20 mars. — Norrest, 14 fév. — Normans nov., 9 déc. — Norris, 13 juin. — Notre-Dame de Bond (communauté), 2 janv. — Nourry, 26 mai, 13 sept. — No Nuitter, 8, 16 dec. - Nus, 15 août,

O... (Fe), 21 oct. O... (Fe), 21 oct.
Obriot, 28 mars.
Ochse, Cohen et Hyams, 21 nov.
Oddo, 8 juil. — Ode, 26 mai. — Odin, 21 aoûl. — Ode, 30 août. — Odiot, 6 fév., 17 juin. — Ody, 16 juil.
Oger, 24 déc. — Ogier, 27 juin.
Oliot, 14, 29 mai. — Olivares (de), 6 janv. — Olivier, 3 mai. — Olivier, 3 mais. — Olivier, 3 one 22 avril, 20 sept.

Onfroy 22 avril, 20 sept. Ontroy 22 avril, 20 sept.

Opéra (théâtre), 19 fév.
Orange, 5 avril. — Oriac, 25 avril. — Orjollet, 23 avril.
Oriéans (héritiers d'), 9, 10, 23 janv. — Ornemans, 23 jun.

— Orsi, 26 fév. au 8 mars, 24 au 30 avril, 16 au 21 mai, 19 Orsi, 26 lev. au 8 mars, 24 au 30 avril, 16 au 21 mai, 19 oct. — Ortelsberger, 14 mars. — Ortoli, 6 mai. — Ort, 17 lev. — Ory (fille), 10 oct.
Oscalis (Gecile), 14 mars. — Ostene (V*), 16 sept. — Osten

at mai,
Ott (fille), 13 oct.
Oudart, 2 avril. — Oudine, 13 fev., 31 juin. — Ouizille (le ritiers), 22 janv. — Ould Shab, 10, 11 sept. — Ould Drai, 10, 11 sept. — Ould Drai, 23 avril. — Oury, 27

dite Beamson air

P., 2 janv., 30 août. — P... (Vo), 16 janv. — P.. (Fe), die la femme enceinte, 5 nov. — P... (instituteur), 14 mars. — P. (agréé), 21 mars. — P., (Fe), 1 août. — P... (separation de

(agréé), 21 mars. — P., (Fe), 1 août. — P., (séparation de corps), 12 déc.

Pache (lille), 23 janv. — Pacquard, 25 mars. — Page, 20 août. — Pages, 12 février, 20 mars, 30 juillet, 3 octobe, — Pages (lille), 22 juillet, 16 août. — Paget-Chevret, 2 mai. — Pagnerre, 28 nov. — Pagniez, 20 mars. — Pagnod, 21 mai. — Pagny, 19 fév., 28 mars. — Paillard de Villeneuve, 12 fév., 19 juin, 9, 23 déc. — Pailleux, 11 juin. — Paintendre, 21 août. — Palais de l'industrie (compagnie du), 24 janv., 20 mai. — Palem, 20 oct. — Paleron, 23 dec. — Palladium (compagnie), 2, 8 janv., 17 avril. — Palsy (Ve de), 13 août. — Pancoule, 5 avril. — Parchard. 20 fév. — Panmer, 22 oct. — Paquebois de Paris, 22 août. — Parage, 10 mars. — Parato, 13 nov. — Parent, Schaken et Ce, 21 janv., 1 mars, 21 mai, 19 août. — Oct., 26 nov., 16 déc. — Pargade, 27 déc. — Paris et Ce, 1 août. — Parkis, 10 avril. — Parkis, 10 avril. 9, 28 août. — Parisot, 20, 23 juin. — Parkinson, 22 août. — Parme (duchesse dc), 31 mai, 3, 4, 7, 9, 13, 20 juin. — Parmentier, 5 juil., 20 août, 9 oct. — Parol, 15 mars, 1, 2, 11, 21, 24, 25 juil., 1, 12, 20 août, 5, 24, 25, 26, 27 sept., 24 oct., 28 nov. — Parrere (Fé), 18 mars. — Parron, 4 fév. — Pascal, 4 avril, 1, 3, 29 déc. — Pasquier, 4 janv. — Pasqui, 26 avril. — Passana, 2 sept. — Passe, 19 fév. — Passet, 24 juil. — Passon, 31 mars, 15 mai. — Patras, 4 juin. — Patris, 8 nov. — Paturel, 5 fév. — Paturot, 26 juin. — Pau (ville de). juil. — Passot, 18 lév. — Pastoureau de Labrandière, 11 déc. — Pasturin, 31 mars, 15 mai. — Patras, 4 juin. — Patris, 8 nov. — Paturel, 5 fév. — Paturot, 26 juin. — Pau (ville de), 30 juil. — Paucellier, 18 mars. — Pauffin, 8 déc. — Paul, 14 mars, 23 mai. — Paul (De), 18 avril. — Pauliet, 24 déc. — Paulin, 28 nov. — Pauline, 6 sept. — Pauriaud, 28 juin. — Paulard, 26 juin. — Pautor, 4 sept. — Pavans de Geccai, 19 juin. — Payen, 25 fév. — Pays (journal), 23 juil. — Pazat, 23 juin.

Pébaqué (fille), 23 oct.—Peduzzi, 22 sept. — Peduzzi (Dlle), 30 juil.—Peigne, 18 juil.—Peletane (fille), 16 sept.—Pélissier, 19fer, 22 mars, 28 oct.—Pellé de Quéral, 14 mai—Pelleport (F2), 18 juil. - Pellerin, 24 mars. - Pillet, 8 déc. - Pelletier, 30 oct. -Pelloquet, 14 juil. - Peluche, 28 avril. - Penicaud, 23 déc. - Penisset, 17 juin. - Penneyleu, 14 fév. - Pensa, 29 mah-Pepin-Lehalleur, 12 avril. - Perchard, 7 nov. - Percheron (fille), Pepin-Lehalleur, 12 avril. —Perchard, 7 nov.—Percheron (fille), 21 juil. — Perdrix, 7 mai. — Perducet, 16 avril. — Perenin, 18 avril. — Peres d'Oliveira, 11 oct. — Pericaud, 18 avril. — Pericaud de Gravillon, 29 mai. — Pericar frères, 22 avril. — Periès, 4 juil. — Perigault, 25 déc. — Perillat, 1 avril. — Pernot-Dubreuil, 13 fév. — Perperreau, 19 fév., 31 mars. — Perpeuray, 17 avril. — Perpigna (Ve de), 12 nov. — Perrache, 11 jauv. — Perraud, 8 sept. — Perrault, 27 mars. — Perret, 1 oct. — Perriè, 19 mai, — Perrier frères et Ve, 25 juin. —Perrin, 20 fév., 26 août, 18 sept., 2 déc. — Perrin et autres, 21 nov. — Perriquot, 21 juil. — Perrot, 13 mars, 1, 5 juil., 18 août. 11 déc. — Perrot (héritiers), 5 fév. — Perrotin, 4 avril, rin, 20 lév., 26 août, 18 sept, 2 déc. — Perrin et autres, 11 nov. — Perriquot, 21 juil. — Perrot, 13 mars, 1, 5 juil., 18 août, 11 déc. — Perrot (héritiers), 5 fév. — Perrotin, 4 avil, 18, 25 juin, 3, 18, 25 juil. — Pery, 3 oct., 17 nov. — Pescatore (De), 9 août. — Peschard, 3, 4 sept., 15 au 18 déc. — Pestalozza, 14 juin, 8 juil. — Petel, 18 août. — Petit, 24 mar, 19, 28, 29 mai, 13, 14 juin, 30 oct. — Petit (magistrat), 19 juin, 8 déc. — Petil—Demenge, 24 janv. — Petit (Fe), 13 nov., 22 déc. — Petit (Ve), 1 mars. — Petotot, 3 nov., 13 déc. — Petrement, 27, 28 juin. — Pettinati, 29 juil. — Peyraud, 33 août. — Peyronnet, 20 janv., 7 août. — Peyrot, 5, 7 mai, 22 octobre.

Phénix (compagnie), 1 août. - Philippe, 25 avril, 29 mai.

Octobre.

Phénix (compagnie), 1 août. — Philippe, 25 avril, 29 mai.

— Philippeau (ûlle), 6 sept.

Piat, 16 janv. — Piau et Ce, 4 oct. — Pic, 18 sept. — Picard, 13 janv., 5 mars. — Picard (De), 20 août. — Picard et Dailly, 4 oct. — Picart, 18, 20 sept. — Pichard (De), 27 janv.

— Pickelin, 28 oct. — Pichenot, 19 juin. — Pichon, 26 juin, 9 août. — Pichot, 7 juil. — Picon, 8 juil. — Picou, 7 août. — Picpus (communauté), 27 fév., 4 avril, 31 déc. — Pie IX (navire), 2 janv. — Piebourg (Fe), 24 sept. — Piennes (de), 8 juil. — Pierrangeli, 27 mars. — Pierron, 6, 28 août. — Pierre, 28 avril. — Pierre, 12 avril. — Pierron, 27 déc. — Piéton, 20 juin. — Pietri, 9 juin, 23 oct. — Pietti et Ce, 27 fév. — Piette, 9 mai. — Pillas (Ve), 17 juin. — Pille, 27 janv. — Pillette, 9 mai. — Pillot, 5 au 18 nov. — Pillot (De), 29 avril. — Pilon, 15 janv. — Pilote (compagnie), 24 août. — Pin, 26 mai, 9 juil. — Pinaud, 30 mai. — Pinaud (fille), 3 janv. — Pinsson du Sel, 8 juil. — Pinsson du Sel des Monts, 28 avril, 9 juin. — Pineau, 30 mai. — Pinget, 4 janv. — Pinon, 22 avril. — Pinson, 28 nov. — Pipard (Ve), 6 fév. — Pipet (De), 9 juil. — Pinson, 28 nov. — Pinache, (Gustave), 26 mars. — Planchon, 13 janv. — Planche (Gustave), 26 mars. — Plant, 26 mai. — Planchon, 21 janv. — Planel, 23 mai. — Plant, 26 mai. — Plant, 26 mai. — Plant, 28 nov. — Planche (Gustave), 26 mars. — Plant, 28 nov. — Planche (Gustave), 26 mars. — Plant, 28 nov. — Planche (Gustave), 26 mars. — Plant, 28 nov. — Planche (Gustave), 26 mars. — Plant, 28 nov. — Plant, 29 mai.

— Piroille, 22 avril. — Pitolet, 11 fév. — Pitre, 15 juil.

Plachot, 28 nov. — Planche (Gustave), 26 mars. — Planchon,
30 mai. — Plane, 13 janv. — Planel, 23 mai. — Plaut, 28
août. — Plessier, 6 mars. — Plessis, 10 janv. — Pline Faurie,
30 avril. — Plisson, 8 nov. — Plon, 28 janv., 4 fév. — Plouvier,
14 nov. — Plu dit Victor, 12 mars. — Plumery, 6 sept. —
Plumet (De), 12 fév. — Plusot, 5 fév.

Poinsot, 8, 30 avril. — Poirel, 30 déc. — Poiret, 18 mars.—
Poirier, 17 janv. — Poisignon, 22 déc. — Poissenot, 3 oct. —

Poinsot, 8, 30 avril. — Poirel, 30 déc. — Poiret, 18 mars.—
Poirier, 17 janv. — Poisignon, 22 déc. — Poissenot, 3 oct. —
Poisson, 28 janv., 14 fév., 20, 24 nov., 4 déc. — Poireneau,
25 avril. — Polette, 19 août. — Polge, 10, 31 déc. — Polir
quin, 21 oct. — Pollet-Gaullier, 25 avril. — Polliot, 10 juil. —
Pollonais, 7 août. — Polosse, 2 juin. — Polyarl, 29 mars. —
Pomereu (De de), 3, 10, 17 mai. — Pommler, 11 avril, 17 juil.
— Pommier-Lacombe, 20 mars. — Poncelet, 5 fév. — Poncel,
23 juil. — Ponet, 22 avril. — Pons, 3 avril, 11 déc. — Pontalba (de), 15 fév. — Popard, 24, 26 nov. — Popelia-Dumesnil,
24 janv. — Porcher, 3 juil., 16 sept. — Porquet, 16 juin. —
Porriquet, 6 mai. — Porte, 8 oct. — Portefaix (Ve), 18 fév. —
Portefaix de Nantes, 23 août. — Portier, 28 mai. — Potel, 3
janv. — Pothier, 29 mars, 31 mai, 7 août. — Potier, 1, 7, 10 jany. — Pothier, 29 mars, 31 mai, 7 aoû!. — Potier, 1, 7, 10 mars, 28 avril, 9 juil., 5 nov, — Potier (Henri), 19 fev. — Poulain, tin, 14 oct., 27 nov. — Pouettre, 1 mars, 14 mai. — Poulain, 13 nov. — Poulard, 4 août. — Poulet-Malassis, 21 août. — Poulin, 11 mars. — Poullet, 31 déc. — Poupart, 9 déc. Poupet (Dlle), 28 juil. — Pourrailiy, 7 fév., 21 juil. — Pourquié l' (fille), 23 avril. — Pourrère, 21 nov. — Pourrieux, 14 mars. Poussier (De), 9 avril. — Poutot, 11 nov. — Poyen, (De),

Pradire (De), 9 avril. — Podiot, 11 nov. — Poyen, (De),

Poussier (De), 1 juil. — Pradines (Fe), 14 juil. — Praingy

Pradère (De), 1 juil. — Pradines (Fe), 14 juil. — Praingy

(De de), 6 fév. — Prato (De), 9 juil. — Pratt (Fe), 24 janv. —

(De de), 6 fév. — Preaulx, 11 déc. — Prêt-Catelan, 11 juil. —

Praud, 9 déc. — Presly-le-Chètif (commune), 11 juin. —

Presidy, 30 oct. — Presly-le-Chètif (commune), 11 juin. —

Presse (journal), 8, 23 juil., 21, 22 nov., 6, 13, 17, 24 déc. —

Presse (journal), 8 sept. — Prétot, 28 avril. — Preux,

Presse d'Orient (journal), 8 sept. — Prétot, 28 avril. — Preux,

Presse d'Orient (journal), 8 sept. — Prévost, 25 mars, 22 janv. —

22 déc. — Préval, 24 mars. — Prévost-Paradol, 20 août. —

Prevost-Breton (Ve), 29 mai. — Prévost-Paradol, 20 août. —

Prévost de Touchimbert, 10 oct. — Prévost dit Mengros, 5 au

Prévost de Touchimbert, 10 oct. — Prévost dit Mengros, 5 au

Prévost de Touchimbert, 10 oct. — Prévost dit Mengros, 5 au

Prévost de Touchimbert, 10 oct. — Prévost dit Mengros, 5 au

Prévost de Touchimbert, 10 oct. — Prévost dit Mengros, 5 au

Prévost de Touchimbert, 10 oct. — Prévost dit Mengros, 5 au

Prévost de Touchimbert, 10 oct. — Prévost dit Mengros, 5 au

Prévost de Touchimbert, 10 oct. — Prévost dit Mengros, 5 au

Prévost de Touchimbert, 10 oct. — Prévost dit Mengros, 5 au

Prévost de Touchimbert, 10 oct. — Prévost dit Mengros, 5 au

Prévost de Touchimbert, 10 oct. — Prévost dit Mengros, 5 au

Prévost de Touchimbert, 10 oct. — Prévost dit Mengros, 5 au

Prévost de Touchimbert, 10 oct. — Prévost dit Mengros, 5 au

Prévost de Touchimbert, 10 oct. — Prévost dit Mengros, 5 au

Prévost de Touchimbert, 10 oct. — Prévost dit Mengros, 5 au

Prévost de Touchimbert, 10 oct. — Prévost dit Mengros, 5 au

Prévost de Touchimbert, 10 oct. — Prévost dit Mengros, 5 au

Prévost de Touchimbert, 10 oct. — Prévost dit Mengros, 5 au

Prévost de Touchimbert, 10 oct. — Prévost dit Mengros, 5 au

Prévost de Touchimbert, 10 oct. — Prévost dit Mengros, 5 au

Prévost de Touchimbert, 10 oct. — Pr 14 lev. - Calais (journal), 5 juil. - Proharam frères, 22 juil. -Prost et C. 17 oct. — Propincials (compagnie),

Prost et C. 17 oct. — Propincials (compagnie), Proster C. 17 juin, 14 oct. — Provinciale (compagnie), 14 avril – Prudence) compagnie), 29 juil. — Prulhières, 2 sept.

Puchen, 31 mai. — Putel, 9 oct. — Putheaux, 10 avril. —
Puy, 8 avril. — Puzin, 12 juin.

Quelle, 14 fév. - Quennesson, 30 déc. - Quevauviller, 1, 26 sept. - Quiédeville, 18 fév.

R., 28 juin, 28 août, 25 nov. — R... (Fe), 29 sept., 18 oct. — R... (Dlle), 27 juin. — R... (avoué), 2 août.
Rabbé, 15 juil. — Rabelais (journal), 18 nov. — Rabourdin, 15 sept., 14 oct. — Racon (Marie), 24 déc. — Racquet din, 15 sept., 14 oct. — Radigue, 17 avril. — Radou, 15 janv. — Rafér), 12 juin. — Radigue, 17 avril. — Ragon, 27 juin dovitz, 31 mars, 9 août. — Raffet, 10 avril. — Ragon, 27 juin (bis). — Raguet-Lepère, 21 août. — Raguse (Mémoires du duc de), 18, 25 juin, 3, 18, 25 juil. — Raillard, août. — Raimbaud, 29 août. — Raissaldy (Ve), 22 déc. —Ramade, 19 sept. — Rambaud, 12 juil. — Rambourg, 19 août. — Ramé, 28 avril. baud, 17 juil. — Rambourg, 19 août. — Ramé, 28 avril. — Rameau, 7 janv. — Ramier, 89 mars, 5 sept. — Ramond (Dlle), 1 juil. — Rampillon, 18 sept. — Ranvier de Bellegarde, ag mai. — Rasseneur, 16 juil. — Rataboul, 24 fev., 19 avril. — Raudnitz, 16 sept. — Rault, 28 août. — Ravenet, 6 nov. — Ravet, 28, 29 mai. - Ravy, 15 janv. - Rayé, 12 nov. - Rayer

et Cs, 24 janv. — Raymond, 28 juil., 30 déc. — Raynal, 22, 24 janv. — Razat, 4, 5 juil. — Razouer, 10 juil.

Real-Desperrières (Ve), 9 mai. — Reaux, 18 déc. — Rebois, 14 mars. — Reboul de Chariol, 10 oct. — Recluz, 18 mars, — Refoulé, 20 oct. — Regnard, 12 nov. — Regnault, 24 fév., 7 mars.—Regnier, 7 janvier, 8 mai, 7, 16 juil., 9 août, 10 oct.—Reif-finger, 18 avril.—Reine (fille), 2 janv.—Relave, 18 avril. Remillay (Do de), 14 juil.—Remy, 19 juin, 29 oct.—Remy (Cécile), 18 oct.

—Renard, 4 janv., 28 juin, 23 juil., 25 sept.—Renard (magis—rat), 22 déc.—Renaud, 25 juil., 14 oct., 13 déc.—Renault (magistrat), 2 janv. - René, 19 juil. - Renisson (Fe), 29 juil. - Renister, 22 mars. - Renou, 9 mai, 27 août. - Rensse, - Renster, 22 mars. — Renou, 9 mai, 27 aout. — Rensse, 14 juil. — Requier, 12 nov. — Rescoussier, 25 déc. — Retourné, 3 déc. — Rettiène (Fe), 28 nov. — Reverdy, 20 janv., 12 juin. — Revert, 26 juil. — Revert frères, 3 avril. — Revillard, 7 juil. — Reoue de Paris, 8, 11 fév. — Rey (héritiers), 6 nov. — Reynaud, 26 mars. — Reynolds, 11 nov. — Rey-

Ray (Dlle), 24 mai. — Rhodes et Ce, 13 juin. — Rhoné. 22 Rheinault, 5 avril. — Rhodes et Ce, 13 juin. — Rhoné. 22

Rheinault, 5 avril. — Rhodes et Ce, 13 juin. — Rhoné. 22
août. — Rhumel (Dlle), 1 juil.
Riays, 7 oct. — Ribault de Laugardière, 15 avril. — Ribman,
8 janv. — Riboullé, 17 avril. — Richard: (mines de), 12 fév.
— Ricard (Fe), 5 déc. — Richard, 27 janv., 6 mai. — Richard (Fe), 25 jauv. — Richard (Ve), 12 fév. — Richard-Villiers, 18 août. — Richemont, 24 mars. — Riche, 29 août. —
Richer, 29 mai. — Richert (Ve), 24 janv. — Richeux, 28 fév.,
1, 20 mars, 7 avril. — Richond, 9 déc. — Ricois, 8 janv. — Ricot (Ve), 6 janv. — Rideau, 16 sept. — Rieussec, 29 mai. — 1, 20 mars, 7 avril. — Richond, 9 déc. — Ricois, 8 janv. — Ricot (Ve), 6 janv. — Rideau, 16 sept. — Rieussec, 29 mai. — Riffler-Sainte-Rose, 6 nov. — Rig..., 10 mars. — Rigaud, 5 fév. — Rigollet, 6 nov. — Rigolot, 23 mai. — Rihal, 8 avril. — Rippert, Gouin et Ce, 1 août. — Rispals, 27 sept. — Ristori (De), 29 mars). — Rival et Brouilloux, 24 janv. — Rivarès, 3 janv. — Rivarès (Ve), 22 août. — Riveron, 11 juin, 8 sept. — Rivet (Ve), 18 fév. — Rivière, 15 août. — Rivot, 12 déc.

Rivet (ve), 10 tev. — Riviere, 15 aout. — Rivot, 12 déc.

Robardet, 23 oct. — Robeet (Ve), 10 sept. — Robert, 23 janv., 6 fév., 24 mai, 24 juil., 27 oct., 27 nov., 31 déc. — Robert (De), 21 mars. — Robert (Ve), 8 mai, 18 juil. — Robert de Massy, 31 juil. — Robillard (de), 9 déc. — Robillot, 14 oct. — Robin, 7 janv., 23 oct. — Robin et Piat, 25 oct. — Robinet, 38 oct. — Robins, 5 déc. — Roces. 3 mars. 38 oct. — Roboüam, 5 déc. — Roccas, 31 mars. — Roch, 27 juin, 9 sept. — Roche, 3 oct. — Rocheblanc, 16 sept. — Rocher, 11 fév. — Rochery et Ce, 12 juin. — Rochette, 19 nov.

Rochin, 17 fév. — Rochon, 14 mars. — Rodesturts, 4 août. — Rodet (Fe), dite Justine, 24 nov. — Rodillon-Ducluzeau, 10 déc. — Ræder (Dlle de), 4 janv. — Ræsch, 23 avril. — Roffi, déc. — Rœder (Dile de), 4 Janv. — Rœsch, 23 avril. — Roffi, 17 avril. — Roger, 4 janv., 27 mars, 19 juin. — Roger (acteur), 25 nov. — Rogier, 29 mai. — Roguet, 21 mai. — Rohlf, Sevrig et Ge, 2, 7 mai, 1, 15, 22, 29 déc. — Roidol, 28 août. — Rol, 28 avril. — Roland ou Rolland, 26 mars, 4, 11 avril, 28, 29 mai, 11 déc. — Rolland (fille), 9 sept. — Rolland de Valory, 12 nov. — Rollet, 16 juin — Rollet. (De), 20 janv. — Roman, 5 mai — Romien, 10 fév. 1 2001. — Rondeau, 1/2 juil — Romer, 10 juil — Romer, 1/2 juil — 5 mai. — Romieu, 10 fév., 1 août. — Rondeau, 14 juil. — Rondet 15 janv. — Rontaunay (de), 28 mai. — Ronzière. 15 mai.— Roos, 10 avril.— Roque, 19 juin.— Roquefort, 4, 5 juil.
— Roquelaure (Ve), 15 mars, 6 août. — Roquemartine, 26 juin.
— Roqueplan (héritiers), 21 juil. — Roquerol, 18 sept. — Ro-Rosar, 25 fév. — Rosa et Bourel, 2 mai. — Rosalie, 10 jauv. — Rosar, 2 fév. — Rosar et Bourel, 2 mai. — Rosalie, 10 jauv. — Rosar, 2 tot. — Roser, 6 mars. — Roset, 3 juil. — Rosier, 28 nov. — Rosset et Normand, 31 déc. — Rossi, 2 janv. — Rossignol, 17 janv., 26 nov. — Rothschild (de), 15 sept. — Roucayrol (Fe), 30 mai. — Roudez, 18 sept. 18 nov. — Rouffy, 20 mars. - Rougemont de Lovemberg et Ce, 21, 25 nov. Rouget, 15, 18 fév., 2 juil. — Rouland, 18 août. — Roullié, 26 avril. — Roullion, 13 janv. — Rouquête, 2 août. — Roussot, 30 janv. — Rousseau, 25 janv., 9 mai. — Rousseau (Fe), 2 janv., 24 oct. — Roussel, 4 janv., 21 mars, 19, 21 avril, 9 mai, 2 juin, 6 déc. — Rousselet, 12 mars, 6 mai. — Rousselle (Ve), 28 avril — Rousset, 14 juin. — Rousset-Boucher, 8 août. — Roussier, 4 sept. — Roussier (Fe), 30 juil. — Roustan, 3 avril, 4 déc. — Rous, sept.— Roussier (19, 30 jult.— Roustan, 3 avril, 4 dec. — Rous, 14 mars, 1 juil., 14 août, 28 oct. — Rouy, 21, 22 nov., 13, 17, 24, 29 déc. — Rouyer, 27 août. — Roy, 23 janv., 6 mai, 23 août. — Roy de Pierrefitte, 20 mars. — Royer, 23 janv., 25 fév., 6 mars, 25 avril. — Royer (de), 18 nov., 27 déc. — Roze,

Ruaudel, 22 mars. — Rubigny (De), 1 sept. — Rudel-Dumiral, 1 fév. — Rudelle, 30 juin. — Rudelle (De), 4 oct. — Ruffier, 13 août. — Ruffin et Ce, 12 avril. — Rupaillon, 26 sept. - Ruty (comtesse de), 10 juil.

S..., 1 mars, 23 juin, 27 sept., 5 nov.
Sabaros (Dlle), 6 août. — Sabatier, 30 juil., 4 sept., 19 déc.
Sabourault (Ve), 30 avril. — Sach, 23 juil. — Saclier, 30 uin. — Sagot (De), 20 fév. — Sagoui (fille), 8 août. — Saillard, 13 janv., 27 juin, 17, 22 nov. — Sainc-thorens, 11 juin. — Saint-Alban, 18 fev. — Saint-Albin, 28 nov. — Saint-Chamans, 30 déc. - Saint-Cyr-la-Campagne (commune), 29 déc. - Saint-Hilaire (comte de), 2 janv., 17 oct. — Saint-Simon (duc de 21, 28 janv., 4 fév. — Saint-Servan (commune), 22 janv. — Saint- Vrieix (commune), 5 fév. - Sainte-Colombe (de), 30 déc. - Sainte-Croix, 26 mars, 21 mai. - Salem, 20 nov. - Salerne, 21 août. - Salesses, 24 janv. - Salgeras, 15 janv. - Saliba, 20 mars. - Salignac-Fénelon, 28 nov. - Sallerin, 31 juil. - Salles (fille), 3 fév. - Sallet, 10 déc. - Salmon ou Salomon, 12 mai, 29 juin. — Salom-ben-Aili, 27 mars. — Salvan, 14 nov. — Salvi, 2 déc. — Samain, 8, 20 sept. — Samson, 24 janv. — Sanchez, 15 mai. - Sand (Georges), 8 juil. - Sandoz, 7 juin .-Sandrin, 10 avril. - Sanfourche, 19 juil. - Sangla, 28 nov. -Sanglé-Ferrière, 20 oct. — Sanna, 4 sept. — Sannier on Sau-nier, 24 janv., 18 fév. — Santiago, 27 fév. — Santucci, 22 mars. — Sardain, 16 sept. — Sarranche (commune), 23 juin. — Sarreste, 3 avril. — Sarthe-Sarrivatel, 16, 27 juin. — Sartorius, 28 nov. — Satar, 10 janv. — Saucereau, 18 fév. — Saulay, 19 nov. — Saulnier, 14 juin. — Saurine (Dlle), 7 avril. — Saussine, 26 fév. — Sautier (Ve), 9 déc. — Sautrant, 28 août. — Sauvage, 1 avril, 6 mai. — Sauville (de), Sainte-Rose et Gou sin, 14 fév. — Savatier, 17 fév. — Savy, 12 juin. — Sax, 15, 25 janv., 24 fév., 1 mars, 23 juil., 9, 28 août. — Say, 22 août,

Scheneck, 19 juin. - Schiller, 10 oct. - Schlacter, 16 dec. Scheneck, 19 Juin. — Schiller, 10 oct. — Schlacter, 10 dec. — Schlosser, 17 oct. — Schmeltz, 9 juil. — Schmidt, 29 oct., 6, 9 nov. — Schmitz, 21 mars. — Schneider, 16 juil. — Scholtus, 5 juil. — Schcamm, 2 janv. — Schuty, 24 mars. — Schwindennance, 21 janv. — Scipion, 14 avril. — Scoté, 21 juil. — Scribe, 26 août.

Seguier, 5 mai. - Seguies, 15 mai. - Seguin, 28 janv., 20 22 mars, 21 mai, 19 août. — Seine (navire), 30 juil. — Selmoni, 20 fév. — Sempé, 25 nov. — Senès, 10 juin. — Senetaire (F°), 27 nov. — Senigaut (De), 17 juil. — Sequiès, 18 avril. - Seraphine, 14 janv. - Seray, 6 mars. - Sercey (De de), 6 janv. — Serouge (Fe), 13 mars. — Serres, 20 sept. — Serrier, 21 mai. — Sesmaisons (de), 29 juil. — Sevin, 2 oct. — Sibon (Fe), 12, 13 mai. — Sibour, 28 janv. — Sicaud, 7 fév. — Sichler, (1e), 12, 13 mai. — Sidour, 28 janv. — Sicaud, 7 lev. — Sichler, 18 nov. — Sicot (De), 17 avril. — Sièber, 16 juin. — Siècle (journal), 19 juin, 23 juil., 20 août. — Siffrette, 14 mars. — Signovert, 30 juil. — Silliot, 28 juil. — Silveira (de), 10 juil., 15 aout. - Silvestre, 7 janv., 18 dec. - Simian, 13 janv. - Simon, 27 janv., 18 sept. — Simon (Louise), 22 oct. — Simon, dit Bancal, 16 avril. — Simon, dit d'Enghein, 23, 25 juin. — Simon (Fe), 6 nov. - Simon, 5 mai. - Simonnet, 26 sept. -1 nov. - Siot, 20 fév. - Sividre, 25 fév. - Sizler, 2 déc.

Smith (miss), 12, 15 juil .- Smither, 19 déc. - Smulklaski, 15 oct,

Société des compositeurs de musique, 28 juin. - Soibinet, 5 nov. — Solanet, 11 fév., 10 déc. — Solari (fille), 9 sept. — Solinhac, 24 déc. — Sollier (Ve), 26 nov. — Solm (de), 27 déc. — Solomiac, 20 mars. — Someliani, 20 sept. — Sommier, 22 avril. — Sommier (Fe), 1 nov. — Soncours, 27 déc. — Sonnet, 10 mai. — Sonnette, dit Leblanc, 24 déc. — Soquet, 4 déc. — Sorbier, 20 oct. - Sorel (héritiers), 14 mai. - Sornin, 3 juin. - Soubiran de Lamagnèze, 6 mars. - Soudée, 5 juin. - Soudor-Lasserve (De), 16 déc. - Soudou-Lasserve, 24 fex. - Souëf, 26 mai. — Soulfarès, 26, 27, 28, 30 juin, 5 juil. — Soulé, 7 fév. — Soulos (De), 1 mai, 12 juil. — Sourribes, 16 avril. — Sous-comptoir des denrées coloniales, 13 janv. — Sous-comptoir des entrepreneurs, 19 lév. — Sous-comptoir de garantie, 18 mars. - Souverain, 18 sept. - Souvette, 8 fev. - Souville, 24 nov. Spano, 4 sept. — Spéculateur (journal), 17 nov. — Spenlé, 28 mai. — Spetz, 21 mars. — Sport (journal), 28 nov.

Square d'Orléans, 13 nov.

Stanislas, 31 mars. — Ste..., 7 mai. — Stephen, 20 fév. —

Stevenin (fille), 14 fév. — Stevens, 31 juil. — Stoetz, 14 nov.

— Stokes, Tharaud et Ce, 24 juin. — Stoltz (De), 31 mai, 29

Sucillon, 16 août. - Sudraud-Desisles, 28 avril. - Sudrie, 20 oct. — Sue (Eugène), 27 sept. — Surenne, 28 mars. — Susini-Gicarella (F°), 22 mars. — Suvelier, 31 juil. — Suzanne,

T ... (De), 19 mars, 22 sept., 2 oct., 17 nov. - T ... (Dlle),

Tacel, 16 juil. - Tachet, 5 sept. - Tailhand, 20 mars. - Taillard de la Maisonneuve, 12 fev. - Talabot, 11 juin. - Ta-Faillard de la Maisomeuve, 12 tev. — Talabot, 11 juin. — Talandier, 25 avril. — Tallavignes, 5 août. — Talon, 10 fév., 23 avril. — Tanchon, 29 mai. — Tandonnet, 20 sept. — Tapin, 7 janv. — Tarade, 16 juil. — Tardieu, 24 avril. — Tardivel (fille), 14 juin. — Tareau de Morthemer, 24 mai. — Targe frères, 6 oct. — Tarrard, 11 fév. — Taschereau, 15 mars, 28 nov. — Tastel, 6 déc. — Tattersall français, 18 fév., 5 juin, 13, 28, nov. — Tarrard, 11 fév. — Taschereau, 15 mars, 28 nov. nov. - Taunay, 28 juil. - Taupin, 26 juil., 21 nov. - Tauzin,

26 juil., 21 août, 23 oct. — Tavernier, 21 fev. Tedaldi, 17 avril. — Teillard Nozerolle, 26 mars. — Tellier, g août. — Ter..., 7 mai. — Terrade, 21 mai. — Terray de Morel-Vindé, 3, 6 fév. — Terrier de Laistre, 15 déc. — Tessier, 17 nov. - Teste, 21 nov. - Textoris, 18 août. - Teys-

sèdre, 30 mai. - Teyssel, 15 mars. Thaly, 10 oct. — Théophile, 14 mai. — Thevenier, 12 sept. — Thévenot, 11 janv. — Thévenot (fille), 19 sept. — Thézard, 25 déc. — Thézat (De de), 11 nov. — Thibault (Ve), 15 août, 25 dec. — Thézat (De de), 11 nov. — Thibault (Ve), 15 août, 14 nov. — Thielman, 3 sept. — Thierry, 8 avril, 2 août, 2, 27 oct. — Thimon, 17 janv. — Thomas, 31 janv., 1 fév., 12 mars, 26 mai, 23, 24 juil., 23 oct., 17, 26 nov. — Thomas (Ve), 24 mars. — Thomas-Laurens, 2 mai. — Thoreau-Lassalle, 3 avril. — Thorel, 11 oct. — Thoret, 25 avril. — Thorin, 14 fév. 1 Thuret, 4 avril. — Thurin (Dlle), 5 avril. — Thurneyssen, 6 août, 1 sept., 25, 30 déc. — Thuvien, 28 nov. — Tibaldi, 7, 8, 12 août. — Tichelson, 10 avril. — Tiengou de Tréfériou, 28 avril. — Tiffeneau, 25 nov. — Tillère (De), 20 janv. — Tillère, 25 déc. — Tillot, 8 déc. — Tiranty, 14 juin. — Tirlet, 8 avril. — Tissier, 12 avril. — Torchet, Labot et Picard. V. Docks Napoléon. — Torcy, 23 mai. — Tord, 8 oct. — Tournachon, 13 déc. — Tournade, 7 janv. — Tournade et Ossayn, 31 déc. — Tournelle, 10 fév. — Tourner, 16 juil., 13 sept. — Tournon (Mlle), 7 oct. — Tourou, 21 janv. — Tours

sept. — Tournon (Mile), 7 oct. — Tourou, 21 janv. — Tours (ville), 15 juil. — Toussaint, 14 janv., 6 mars, 26 juil., 1 sept. — Toutain, 29 mai. — Touzard, 24 nov. — Touzet, 30 oct.

Toutain, 29 mai. — Touzard, 24 nov. — Touzet, 30 oct.
Tramecy, 24 juil. — Tranchepain, 4 sept. — Trannoy, 6
mai. — Treillet, 11 nov. — Trestournel, dit Gache, 23 déc. —
Treuil (Dlle), 27 janv. — Trézel, 3 avril. — Tricoche, 11 janv.
— Tridon, 4 janv. — Triel (commune), 16 avril. — Triquel,
14 janv. — Triquet (De), 4 août. — Trochot, 11 avril. — Trolley, 30 déc. — Tronchon, 7 avril, 23 juil. — Trophe, 1 janv.—
Troplong, 14 juil. — Trotry-Latouche, 5 juil. — Trotteux, 12
sept. — Trouille, 20 mars. — Trouillet, 30 déc. — Trouvé, 3
juin. — Truchy, 22 juil. uin. - Truchy, 22 juil.

Tudes (De), 25 avril. — Tullas (de la), 30 janv. — Turbin 3 sept. Turcoing (ville) 28 mai.—Turlet, 23 juil.—Turnbull, 28 oct. — Turqueim (baron de), 26 nov.

Uginet, 29 juil. - Unal, 3 avril. - Unglas, 28 janv. -Union (navire), 29 janv. — Union des Ports, 21 juin. — Uni-vers (journal), 7, 11, 14 janv.

V... (De). 1, 13 oct. - V... (Dlle), 29 sept. - V... (Fredéric), 13 déc.

Va..., 22 mars. Va..., 22 mars.
Vacheron, 11 déc. — Vachon, 23 oct. — Vachot, 8 déc. — Vafflard, 2 juil. — Vaillant, 27 janv., 19 juin. — Vaïsse, 15 25, 29 nov. — Valenciennes (hospice de), 11 fév. — Valenq, 8 mars. — Valery, 23 avril. — Valée, 9 juil. — Valla, 29 mars. — Vallee, 25 fév. — Vallee (Oscar de), 16, 27 sept. — Vallentin, 22 déc. — Vallery, 24 mars. — Vallery-Poussineau, 15 fév. — Vallet, 3 déc. — Vallette, 16, 23 jany, 30 mai, 20, 30, 31 - Vallet, 3 déc. — Vallety, 24 mars.— Vallety-Poussheau, 1918.

- Vallet, 3 déc. — Vallette, 16, 23 janv., 30 mai, 29, 30, 31 juil., 11, 12 août, 1 sept. — Vallois, 6 sept. — Vallot (V*), 25 janv. — Valmy (duc de), 15 janv., 30 avril. — Valori (de), 24 Valory, 15 mai. — Vanacker (Ve), 27 juin.—Vanderberghe, 20 sept. — Vanderlaire, 10 oct. — Vanderpool, 16 mai. — Vanderschitt, 2 juin.— Vangansworikel, 24 mars.— Vangansworikel, 24 m sept.—Vanderlaire, 10 oct.—Vanderpool, 16 mai.—Vanderschitt, 7 juin.—Vanganswonikel, 24 mars.—Vanickaut, 29 mai.—Vanond, 24 avril.— Vantier, 11 janv.— Varshat, 22 mov.— Varennes, 28 juil.— Varsonne (Dile), 18 avril.— Varvart, 24 avril.— Vaslin, 29 sept.— Vassal, 23 avril.— Vassal (Ve), 2 oct.— Vasse, 25 fev., 29 déc. Vasseur, 18, 20 sept.— Vasseur (fille), 9, 10 avril.— Vatilliaux, 10 oct.— Vauché, 1 mai.—Vauchelle, 21, 23 juin.— Vaucheros (Fe), 28 mars.— Vauchoir, 14 fev.— Vaugru (Fe), 18, 20 déc.— Vaultier, 24 fév., 12, 13 mai.— Vaurut-Gadet, 18 sept.— Vauthier, 21 nov.— Vautour (héritiers), 4 déc.—Vautrin, 1, 13 fév., 16 juil.—Vavasseur, 30 mai.

30 mai. Vedel, 28 oct., 9 déc. - Veillant (De), 9 août. - Veillot, 2 Vedel, 28 oct., 9 déc. — Veillant (De), 9 août. — Veillot, 2 sept. — Vende, 23 juil. — Vente, 20 janv. — Ventre-d'Auriol, 10 janv. — Verbois, 17 juin, 27 août. — Verdun, 7 juil. — Verdeau, 18 sept. — Verdi, 16 déc. — Verdier, 23 avril. — Verdun, 29 mai. — Verdure (filte), 20 sept. — Verger, 6, 9, 10, 11, 15, 16, 18, 20, 21, 22, 30, 31 janv., 3, 12, 13 fev. — Verger (Dlle), 11 oct. — Vergereau, 9 oct. — Vergues-Durand, 22 avril. — Verheyden, 3 avril. — Verleye, 29 mai. — Vermaré, 31 mars. — Vernet, 20 oct. — Vernet (De), 14 janv. — Vernier, 30 déc. — Véron, 5 août. 12 nov. — Véron (Ve) et Ge, 20 janv. — Verseouis. 4 déc.

nier, 30 déc. — Vernet, 20 oct. — Vernet (De), 14 Jink. — Vernier, 30 déc. — Véron, 5 août. 12 nov. — Véron (Ve) et Ge, 20 janv. — Versepuis, 4 déc.

Viard, 14 mai. — Vibert, 28 nov. — Vic-Anduze, 12 nov. — Vidal, 21 mars, 18 juil. — Vidaline, 6 déc. — Vidus, 29 nov. — Viel, 9, 16 mai. — Vielmas, 4, 5 juil. — Viette, 7, 16 juil. — Vienot (Ve), 12 mars. — Vieu, 10 oct. — Vigic (compagnie), 4 août. — Vignan, 13 janv. — Vigne, 16 juil. — Vignoo, 8 mars, 26 mai, 2 juil., 17 nov. — Viguroux, 18 sept. — Viguet, 21 fév. — Vilcoq, 4 août. — Villard, 15, 21, 24 mars, 12 avril, 4 sept. — Villars, 4 fév. — Villard, 6e), 29 juil. — Villaume, 2 oct. — Ville, 15 janv. — Villemessant (de), 10 janv. 5 juil. — Villemot, 27 nov. — Villet, 5 au 18 nov., 11 déc. — Villette, 6 mars, 8 avril. — Villot, 5 déc. — Villy, 11 déc. — Villette, 6 mars, 8 avril. — Vincent, 22 fev., 15 mai, 17 sept., 7 oct., 30 déc. — Vincent (Ve), 15 mai. — Vinchon, 8 sept. — Vincuy, 23 janv. — Vinot, 7 fév., 12 juil., 22 déc. — Viodrin, 4 août. — Violot 15 mars. — Viret, 17 oct. — Virieu, 15 mars. — Virion (Fe), 30 déc. — Vitarville (commune), 2 mai. — Vivanco (de), 6 janv. — Vivent, 1 déc. — Vivès, 15 jenv. Voisio, 14 mai, 20 nov. — Voix, 5 sept. — Volette, 27 cct. — Vollet 2 vent. — Volley de Col., 22 janv. — Volette, 27 cct. — Vollet 2 vent. — Volley de Col., 22 janv. — Volette, 27 cct. — Vollette, 28 cct. — Vollette, 29 cct. — Vollette, 20 cct.

Voisin, 14 mai, 20 nov. — Voix, 5 sept. — Volette, 27 cct. — Vollot 2 sept. — Volney de Col, 22 janv. — Vonet, 21 mai.

- Vosmarin, 3 janv. Vuillet-Durand (héritiers), 10 oct.

W... 13 oct. Wafflard, 6 mars. — Wagram (de), 23 déc. — Wailly (De de), 6 janv. — Walborn, 7 juin. — Wallace (général), 14, 15 avril. — Walrand, 15 juil. — Walter, 4 août. — Waresquel (Ve), 24 mai. — Warin, 2 juin. — Wateau, 20 janv. — Wa-

tebled, 4 avril.

Web, dit Cohen, 12 avril. - Wéber, 4 août. - Weiskopf, 14 maî. - Weiss, 5 mai. - Wellès de la Valette, 1 juil. - Wellhoff frères, 10 fév. - Wéry, 24 nov.

Whéal, 14 mars. - Whieldon, 10 janv.

Wi..., 7 mai. - Winckel, 21 janv. - Wions, 11 mars. - Wittersheim, 8 août.

Wolf, 31 déc. - Worms de Romilly, 20 août.

X..., à Marseille, 26 fév. — X... (marquis de), 27 juin. — X... (commerçant), 18 sept. — X... frères, 29 sept. — X... (D.), 24 déc. Yorck et Ce, 13 juin. - You, 26 mai.

Yvernois, 3 déc. — Yvois, 29 août. — Yvon (Ve), 21 janv. — Yvonnet, 30 déc.

Zabé, 14 mai. - Zangroniz (de), 21 mars. - Zanthus, 19

Zibelin et Ce, 28 juin. - Ziegler (héritiers), 10 déc. - Zi-lauf, 12 juin. - Zimmermana, 7 fév.

Zô, dit Delètre, 27 août. Zulime (navire), 30 oct.

Troisième Partie.

SOCIÉTÉS COMMERCIALES.

Lor Du 31 MARS 1833.

Formations. — Modifications. — Prorogation Formations. — Modifications. — Prorogations.

Aaron et frère, 14 janv. — Abadie et Pérès, 14 août. — Abault père et fils, 25 avril. — Adrot et Chantepie, 19 juin. — Aguanliesse et Ce, 8 janv. — Alexandre, 1 mars. — Allain et Ce, 24 juil. — Allaire et Ce, 36 fév. — Alleaume et Ce, 25 août. — Allemandi, Rugel et Ce, 8 nov. — Altmayer et Ce, 19 juin. — Ambly (De) et Ce, 19 mai. — Amiel et Vuillermet, 1 août. — Ancerne et Ce, 21 avril. — Andrevon et Mercery, 19 mars. — Angély (De) et Sainte-Croix, 5 juil. — Angot et Marais, 7 juin. — Angé, Charriez, Legrand et Ce, 20 oct. — Ansens et Rabourdin, 14 oct. — Antonin et Ce, 19 avril. — Apoil et Ce, 14 juin. — Apréval (d') et Mouton, 3 mars. — Archambault et Ce, 19 déc. — Ardoin, Ricardo et Ce, 6 janv. — Arène et Philippon, 28 mai. — Argand et Ce, 15 avril. — Arnaudet et Ce, 12 août. — Arnou et Ce, 13 mars. — Aron et Gellinard, 16 avril. — Artaud (Ve) et Ce, 5 mai. — Artis et Ce, 14 avril. — Aspord et Ce, 1 août. — Astarac (d') frères, 16 oct. — Aubé, Karr et Ce, 4 nov. — Aubert et Deborger, 15 avril. — Aubourg et Lesquibille, 26 avril. — Aubry et Ce, 8 oct. — Aubin, Fosset et Ce, 16 oct. — Aubie et Lobrichon, 7 juin. — Aubourg et Lesquibille, 26 avril. — Aubry et Ce, 8 oct. — Audourg et Lesquibille, 26 avril. — Aubry et Ce, 8 oct. — Audourg et Lesquibille, 26 avril. — Aubry et Ce, 8 oct. — Audourg et Lesquibille, 26 avril. — Aubry et Ce, 8 oct. — Audourg et Augade et Ce, 11 avril. — Augarde et Agout, 10 janv. — Augade et Ce, 11 avril. — Augarde et Agout, 10 janv. — Aureau et Ce, 30 déc. — Avril (Ch.-A.) et Ce, 6 août.

Bachelet et Vilain, 22 mars. Badel (B.), 6 janv. — Badet et Ce, 2 mai. — Baill et Ce, 8 déc. — Bailleux (Ve) et Pousset, 22 fév. — Baillière (J.-B.) et fils, 9 janv. — Bailly (G.) et Ce, 4 août. — Balli et Ce, 19 août. — Balon et Fillion, 15 joil. — Balthazard et Lombert, 3 fév. — Bance, 4 oct. — Barailler et Alfred, 30 iuin. — Barbé, Huillery, Pillet et Ce, 8 mars. — Barbier, 3 avril. — Barbier et Ce, 3 juil. — Barbier et Cochet, 14 fév. — Barbier Saint-Ange et Lescuyot, 25 avril. — Barbieri et Ce, 21 fév. — Bardet et Coudert, 14 nov. — Barlet oncle et neveu, 10 mars. — Baron et Ce, 20 mai. — Barret (B.) et Ce, 23 janv. — Barry et Ce, 4 avril. — Barteau et Ce, 16 mai. — Bartial et Ce, 14 août. — Bataille et Ce, 25 août. — Bauby et Vasal, 22 nov. — Baudesson de Richebourg et Ce, 1 janv. — Baudet et Ce, 13 août. — Baudrier et Amillet, 19 mars. — Baudret et Ce, 13 août. — Baudrier et Amillet, 19 mars. — Baudret et Ce, 14 juin. — Baussan frères, 9 sept. — Bayard et Provost, 22 jui. — Bayvet frères, 28 juin. — Bayet et Ce, 25 déc. — Basard et Ce, 23 mai. — Basin et Naigeon, 29 août. — Beau (L.)

et neveu, 23 janv. — Beauferey (Ve) et fils ainé, 24 mai. —
Beck et Ce, 1 fév. — Becker et Cocqueleaux, 7 mai. — Becquet frères, 9 oct. — Bedenc, Gondret et Ce, 2a fév. —
Beinze et Cé, 1 mai. — Belin et Ce, 31 juil. — Bellegarrigue
et Ge, 17 mai. — Bellin et Ce, 13 mov. — Bellicard et
et Ge, 23 juin. — Bern (E.) et Ce, 23 déc. — Bérard et Ce,
net et Ce, 23 juin. — Ber (E.) et Ce, 23 déc. — Bérard et Ce,
net et Ce, 23 juin. — Ber (E.) et Ce, 23 déc. — Bérard et Ce,
net et Ce, 23 juin. — Ber (E.) et Ce, 23 déc. — Bérard et Ce,
net et Ce, 23 juin, 4 septembre. — Bergue et Maury, 15 juillet.
mars, 12 juin, 4 septembre. — Bergue et Maury, 15 juillet.
— Bernard (J.) et Ce, 3 février. — Bernard et Henry, 16
— Bernard, Lecomte et Ce, 22 octobre. — Bernier
(A.) et Ce, 31 mai. — Bernoville frères et autres, 14 janv. —
(A.) et Ce, 31 mai. — Bernoville frères et autres, 14 janv. —
(Bert et Bertrand, 24 mai. — Berthon et Zano (Fe), 2 août.
Bert et Bertrand, 24 mai. — Berthon et Zano (Fe), 2 août.

— Berthoud, 22 déc. — Bertou (H.) et Poltier, 2 avril. — Bernier

— Bersand et de Behr, 14 nov. — Besancon et Ce, 10
mars. — Bertrand (V.) et Ce, 14 juin. — Besancon et Ce, 10
juil. — Besand et de Behr, 14 nov. — Bessier et Ve Pacrot, 3
juil. — Besand et de Behr, 14 nov. — Bessier et Ve Pacrot, 3
juil. — Besand et Ce, 5, 20 juin, 4, 19 juil. — Bighe, 1, 16
Bicard, Fabre et Ce, 6, 20 juin, 4, 19 juil. — Bighe, Left, 19
Billier et Ce, 21 juil. — Billecoq et Trompillon, 5 déc. — Bibullier et Ce, 21 juil. — Billecoq et Trompillon, 5 déc. — Bibullier et Ce, 22 juin. — Blanch, Rencaud et Wagner, 10
rey et Proffit, 21 mars. — Blanc, Rencaud et Wagner, 10
rey et Proffit, 21 mars. — Blanc, Rencaud et Wagner, 10
rey et Proffit, 21 mars. — Blanc, Rencaud et Ce, 5 janv. — Blanc
ta frères, 16 juin. — Blanchin, Bessy et Ge, 5 déc. —
cheteau frères, 16 juin. — Blanchin, Ressy et Ge, 5 déc. —
cheteau frères, 16 juin. — Blanchin, Ressy et Ge, 5 déc. —
cheteau frères, 16 juin. — Blanc, Rencaud et Ce, 25
Bordot (J.-G.) et Ce, 10 fév. — Bois et Ce,

— Boulanger et de Wailly, 24 avril. — Bouquet et Ples, 26 mars. — Bourdier, 24 janv. — Bourdier, Masselon et Ce, 24 mars. — Bourdon et Ce, 23 fév. — Bourdillat et Lesueur, 3 fév. — Bourdon et Ce, 23 fév. — Bourdon et Ce, 25 mars. — Bourdon et Ce, 30 mars. — Chamberla (G. E. et A.), 26 déc. — Boussard et Caurier, 8 cet. — Bourdet (Ch.), et Ce, 11 avril, 25 mars. — Bourdon et Ce, 30 mars. — Chamberla (Ch.), et Ce, 11 avril, 25 mars. — Bourdet (Ch.), et Ce, 11 avril, 25 mars. — Brain et Ce, 25 mars. — Brain et Ce, 30 mars. — Chamberla et Ce, 30 mars. — Charles (Brev. — Chapelle et Peyrol, 24 fév. — Brain et Ce, 15 mil. — Brain et Ce, 30 mars. — Brain et Ce,

oùt. — Coune (Ve) et Noël, 1 janv. — Courgeon et Ce, 11 janv. — Courrier de Paris (journal), 5 mai, 25 juin, 18 sept. — Court-Rodot et Ce, 20 janv. — Couturier et Ch. David, 4 janv. — Crédit mobilier portugais, 19 nov. — Grémieux, Ga-che et Ce, 19 mai. — Cretey et Ce, 10 mars. — Creton et Traperio, 27 août. - Cribier, 13 août. - Cronier et Ce, 31 oct. — Grouzier et Buirette, 10 janv. — Gruchet et Languil-laume, 19 déc. — Grunelle et Ce, 15 janv. — Gry et Frilet, 25 juil. — Gurmer (Ve) et Ce, 12 avril. — Gurti et Ge, 11 juin. — Gurti frères, 16 sept. — Guvillier et Ledentu,

Dager, Ménager et Walmez, 3 fév. - Daguerre frères, mai. — Dalmont et Dunod, 29 août. — Dalsace frères, 1 avril — Dalsau frères, 21 juil. — Da Sylva et Mouret, 17 déc. — Damazio et veuve Baron, 10 fév. — Damiens, Fortin et Palisse, 18 fév. — Dantan et Krause, 9 août. — Dantan et Lejeune, 9 oct. — Darblay jeune et Ce, 23 juin, 29 nov., 13 déc. — Dardenne et Plattard, 4 janv. — Darsy et Martin, 27 oct. — Darton et Ce, 22 fév., 15 août. — Doubterre et Ce, 28 fév. — Daverne et Ce, 16 avril. — David et Dimpre, 21 mai. — David (Ve) et fils, 25 août. — Davillier et Ce, 24 nov. — Debatène, Francezon et Ce, 30 mai. — Dechamps et Corsel, 2 août. — Dechartres et Gallard. 8 mai. — Deconier et Faucille. - Dechartres et Gallard, 8 mai. - Deconier et Faucille, 30 déc. — Decrartes et Gallard, 8 mai. — Deconier et Fauchle, 30 déc. — Decreps et Ce, 19 fév. — Dedieu et Ce, 21 mai. — Dehaynin et Ce, 20 août. — Dehaynin, Knab, Brousse et Ce, 26 avril, 21 juin. — Dehorter et Ce, 30 juil. — Deiss et Ce, 10 sept. — Delabre, Desmoulins, Muneaux et Ce, 10 fév. — Delalontaine, et Dejon, 8 juil. — Delahaye et Beasse, 10 fév. Delangeau et Ce, 26 nov. — Delamarre (P.) et Ce, 4 oct, Delanneau et Ce, 26 nov. — Delaplace et Ce, 15 oct. — Delaplace et Dulac, 14 mai. — Delaplane, Leys et Ce, 24 janv. — Delarivière et Martin, 26 sept. — Delattre et Lizé, 10 nov. — Delavacquerie et Chatelain, 17 oct. — Delavigne et Arnoux, 5 juil. — Degage et neveu, 10 nov. — Delayre et Ce, 4 mars. — Delcambre et Ce, 11 avril. — Delcy et Ce, 4 mars. — Delcambre et Ce, 11 avril. — Delcy et Ce, 4 juiu. — Delcoul et Ce, 25 fév. — Delespinay, Courière et Ce, 13 sept. — Delespinay, Grossetète et Ce, 9 juiu. — Delfosse et Legorgue, 7 mars. — Delorme et Boussin, 12 nov. — Demarne et Bauvière, 14 janv. — Demia et Saint-Léger, 10 fév. — Demolliens aîné et Ce, 4 mars. — Demonceaux et Desprez, 27 nov. — Demouy et Ce, 26 juil. — Denis frères, 6 oct. — Deplanche (Ve), Didion et Ce, 20 avril. — Desprez, Letour et Ce, 24 avril. — Desprez, Letour et Ce, 24 avril. Didion et Co, 19 avril. — Desprez, Latour et Co, 13 août. — Dervaux et Laignelet, 26 août. — Derville et Co, 15 août. — Desclais, Liénard et Moulin, 3 juin. — Desclais, Liénard et Hugot, 1 oct. - Desgouges et Plicque, 2 juil. - Deslandes et Gourlot, 14 juin. - Desmarais et Gillet, i fév. - Desmur et Gaudefroy, 24 déc. — Desnos et Saumon, 15 déc. — Despaux et Beranger, 25 mars. - Desprez et Ce, 20 mars. - Dessus et et Béranger, 25 mars. — Desprez et Ce, 20 mars. — Dessus et Dutartre, 8 janv. — Destrem et Ce, 15 fév., 12 avril. — Deterce et Marquet, 4 sept. — Detot et Ce, 15 mars. — Deverny et Saclier, 21 janv. — Devert et Desabey, 2 mai. — Deveze et Olivier, 1 déc. — Devieux, Dauvin et Ce, 21 janv. — Devillars et Ce, 14 avril, 2 août. — Devriès et Witsenghausen, 27 oct. — Dickely et Ce, 18 mars. — Didier père et fils, 12 mars. — Didot, Ferouille, Rolland et Wallace, 3 avril. — Dietrich et Ce, 3 fév. — Dieudonné et Marchand, 2 juil. — Digney frè-Ce, 3 fév. — Dieudonné et Marchand, 2 juil. — Digney frères, 21 fév. — Digoden et Marten, 30 oct. — Dillaye, Lasserre et Ce, 15 avril. — Dinant, Farneti et Ce, 6, mai. — Dinguet (Ve) et Thiébaux, 9 août. — Diot, Lallemand et Fréret, 30 avril, — Disdéri et Ce, 2 oct. — Doisy et Suc, 14 oct. — Domboy et Pille, 5 nov. — Doncker et Vallier, 19 fév. — Donon, Aubry, Gautier et Ce, 8 janv. — Donzeaud et Falaix, 3 avrit. — Douce et Ce, 3 avril. — Douillet et Pienneville, 15 janv. — Douvry et Banmeyer, 9 juil. — Dournot et Vigne, 10 nov. — Douvry et Breteau, 5 juil. — Doville, 2 mai. — Dreux, 20 oct. — Drouard et Ce, 5 mars. — Drouard frères, 20 oct. — Drouet et Lecoq, 4 nov. — Druot, Tissier et Artault, 25 Dubourg et Naudet, 16 oct. — Dubus et Robin, 25 avril. —

Dubus et Ce, 15 janv. — Dubus et Robin, 25 avril. —

Dubourg et Naudet, 16 oct. — Dubus et Robin, 25 avril. —

Dubus et Ce, 15 janv. — Dubus et Robin, 25 avril. —

Dubus et Ce, 16 janv. — Dubus et Robin, 25 avril. — Ducasse et Ce, 14 juin. — Duchène et Ce, 26 nov. — Dufailly (J.) et Ce, 4 avril. — Duffour et Moinvoisin, 24 janv. — Dufour (Ad.) et Ce, 8 fév. — Dufour (Ve) et Ce, 11 janv. — Dufour et Thierry, 25 fév. - Dufourmantelle, 19 fév. - Dufrèche et Ce, 2 avrit. — Dufresne et neveu, 9 juin. — Duguet et Ce, 28 mai. — Duhamel et Ce, 31 mars. — Dujarrier et Ce, 4 mars. — Dumans frères et Ce, 3 mars. — Dujarrier et Ce, 4 mars. — Dumans frères et Ce, 9 déc. — Dumergue et Ce, 2 juil. — Dumont et Ce, 25 juin. — Dupas et Moccaud, 13 mars. - Duplan et Maroimier, 18 déc. - Dupont (E.) et Ce, 1 avril. - Dupont (J.) et Ce, 14 oct. - Dupont et Delasaux, 10 nov. - Dupuis et Ce, 24 déc. - Dupouy et Remyon, 15 mars. -Duguenel et Bericoux, 2 mai. - Durand et Ce, 10, 12 fév., Duguenel et Bericoux, 2 mai. — Durand et Ce, 16, 12 lev., 18 avril. —Ducrel et Duret, 4 avril. — Durenne frères, 27 oct. — Duret et Bourgeois, 25 avril. — Duroselle et Ce, 21 mars, 2 juil., 14 août. — Durut (Ve) et Hunon, 8 juil. — Dutfoy, Kinen et Ce, 13 nov. — Duthil et Ce, 5 mars. — Duval et Olivier, 28 fév. — Duval et Ce, 2 déc. — Duvivier et Laurent, 22

Echeto et Lucas, 14 janv. — Edeline, Pauvert et Banès, 10 oct. — Edwards et Ge, 25 juin. — Eggly, 3 fév., 1 août. — Ehrngard, 29 juil. — Engelmann et Graf, 21 mars. — Ernié et Audeval, 4 nov. — Eslan et Ge, 1 déc. — Esperon et Richaud, 20 déc. - Estivant et Ce, 1 avril. - Eynard et Chapuis, 31 mars. - Eynard et Ce, 1 oct.

- Duvoisin et Co, 1 déc.

Fabre et Ve Ouillon, 24 oct. — Faissot et Kill, 5 avril. — Falconnier et Isroël, 19 juil. — Fano et Ballanti, 14 janv. — Faucheux-Breton, 13 août. — Fauconuier (V.) et Ce, 6 jenv. - Faure et Lavaissière, 3 fév. - Fée (L.) et Ce, 21 nov. -Fenouillot et Logordan, 2 oct. - Feret et Bejot, 16 mai. -Ferrand, Chazal et Biaute, 22 déc. - Ferreira et Hermann. Ferrand, Chazal et Biaute, 22 déc. — Ferreira et Hermann, 9 juin. — Ferrieux et Ce, 1 juil. — Ferry et Ce, 27 juin. — Festugière et Ce, 4 janv., 9 mai. — Feuillet (Ve) et Rigaut, 4 20ût. — Fievet et Ce, 13 janv. — Figuera père et Ce, 18 juil. — Fizaine et Janty, 26 août. — Flamand et Cadoz, 1 janv. — Flamant (L.) et Ce, 22 juil. — Flers et Raymond, 3 mai. — Fleurimont et Montazeau, 31 oct. — Fleury et Fournier, 14 juil. — Florin et Gosset, 16 sept., 3 oct. — Fonade, Degrand et Ce, 10 dèc. — Fontet et Ce, 4 fév., 20 déc. — Fontet et et Ce, 19 dèc. — Fontaine et Ce, 4 fèv., 29 déc. — Fontet et Ce, 15 oct. — Fort (V.) et Ce, 11 juin. — Forteau et H. Guérin, 6 janv. — Fos, 12 fév. — Fouché et Ce, 25 déc. — Fouché et Wright, 14 mai. — Foucher et Mercier, 15 avril, 28 che et Vright, 14 mai. — Foucher et Mercier, 15 avril, 28 oct. — Fouchier et Ce, 12 juin. — Foullon et Ce, 24 sept. — Fournier et Ce, 19 déc. — Fournier (A.) père et fils et Ce, 31 juil. — Fournier et Lefevre, 15 janv. — Fourlanier et Bibard, 17 janv. — Fragin et Ce, 21 mars. — Fraiz (Alex.) et Ce, 13 juin. — Françastel frères, 23 oct. — Françeschetti, Droux et Ce, 19 sept. — François et Guille, 16 avril. — Francy et Eslan, 8 mars. — Frécaut et Ce, 29 déc. — Frier, Sage et Ce, 24 juil. — Froment frères, 10 janv. — Frossard (Ch.) et Ce, 14 juin.

Gachet et de Keyne, 22 août. - Gadala Saint-André, 18 Gachel et de Keyne, 22 août. — Gadala Saint-André, 18 août. — Gagel (J). et sœur, 6 juil. — Gagin et de Chamon, 30 mai. — Gaillard et Ce, 18 nov. — Gaillard et Alexandre, 11 sept. — Gallinier et Ce, 4 juin, 1 août. — Gallais et Ce, 19 déc. — Gallaid et Ce, 1 déc. — Galleit, Piou et Ce, 8 mars. — Gallois et Salmson, 8 juil. — Gamache et Dargent, 31 mars. — Gambey et Ce, 17 nov. — Gand frères, 23 ect. — Gandolphe (E) et Ce, 5 juil. — Ganeval, Bondier et Ce, 3 juil. — Ganot et Chapteillag 24 sept. — Garey et Lalgegale 23 juil. — Ganot et Chabrillac, 24 sept. - Garsy et Lelogeais, 23 juin. - Garé et Ce, 14 fev. - Garnier, Enout et Louy, 9 juin. - Garreau et Ce, 19 fev. - Garrigues et Ce, 30 juil. - Gars et Ce, 24 nov. — Gaspard et Dorson, - juin. — Gaume frères et Du-prey, 2 oct. — Gaupillat et Illig, 22 fév. — Gaussen et Co, 4 fév. — Gauteyron et Garro, 8 mai. — Gayoux et Ce, 7 fév. — Gaz de Marseille, 30 mai. — Gazette des Tribunaux, 4 janv. Gelfrier, Delisle et Ce, 22 fev - Gelin et fils, 16 mai. lin et Ce, 3 fév. - Gelley et Ce, 22 fév. - Gellyck et Loridan, 4 mars. — Genard fils et Asselin, 1 fév. — Genevois et Guibal, 17 janv. — Gerard frères, 24 juil. — Gérardin et Destrez, 3 avril. — Gercke et Rollin, 26 juil. — Germain et Ge, trez, 3 avril. — Gercke et Rollin, 20 joil. — Germain et Ce, 1 déc. — Germinet, Saget, Mahue et Ce, 9 sept. — Gesbert et Ce, 18 janv. — Gibon et Ce, 8 mars. — Gicquel (Ve) et fil., 12 fév. — Gicules et Ve Carrières, 6 mai. — Gilet et Ce, 12 fév. — Gillard et Seinié, 23 janv. — Gilly et Ce, 3 fév. — Gilly et Hommery, 5 fev. - Gralt et Sauve, 28 oct. - Girardi et Ce, 3 nov. — Girardin et Ce, 24 oct. — Giraud, Lagrille et Grillot, 11 avril. — Giraudet et Ce, 15 mars. — Gironard et Hupeau, 7 fév. — Gisquet, 11 juil. — Glaces de Montluçon, 28 mai. — Gloux et Ce, 4 janv. — Godefroy (J.) et Ce, 10 juin. — Godet jeune et Ce, 1 juil. — Gossinon et Ce, 31 mars. — Goldbær (sæurs). 10 fév. — Goldsmid, Grégory et

- Gouy et Ce, 21 juin. - Grados et Ve Fugère, 3 fév. - Grant et Ce, 28 juin. - Gras et Ce, 20 déc. - Gravois et Ce, 17 janv. - Grégoire et Ce, 25 août. - Gréhant et Hurbaiu, 2 mai. - Gréant et Ce, 6 sept. - Grillot et héritier, 24 mars. - Grimault et Snick (frères), 18 mars. - Grivel et Brost, 6 fév. - Grobet, Schuez et Dalloz, 2 déc. - Grognet et Ce, 15 déc. - Gros et David, 29 oct. - Gros et Paris, 8 janv. - Gros et Sebille, 16 juil. - Grosmangin et Ce, 13 janv., 28 oct. - Grosset et Boulay, 15 avril. - Grossmann et Wagner, 11 janv. - Grout de Saint-Paër et Ce, 13 mars. - Groux et Hombran, 4 avril. - Grumbach et Brunschwieg, 13 janv. - Grut, Rosset et Ce, 9 oct. - Guédu et Clérisse, 7 juil. - Guénée et Rosset et Ce, 9 oct. — Guédu et Clérisse, 7 juil. — Guénée et Couronneau, 25 fév. — Guérard et Gouffray, 2 mai. — Guérin et des Carniers, 13 fév. — Guérin et Lefrançois, 24 mars. — Guerre et Co, 14 oct. — Guesdon et Bon, 30 déc. — Gueudet et Ce, 1 mai. — Guex et Janin, 25 juil. — Geozon et Ce, 9 juil. — Guilbert et Ce, 28 juin. — Guilbert et Potier, 10 mars. — Guillard (Ve) et Ce, 25 juin. — Guillard, Ledru et Ce, 19 juil. — Guillot et Janin, 23 déc. — Guillou frères, 14 janv., 2 avril. — Guyot et Ce, 8 oct. — Guyot, Jeannin et Ce, 27 nov.

Haab et Ce, 13 juin. - Hagemann, Lesebvre et Ce, 7 juil. - Hamel et Charolet, 25 avril. - Hamot (F.) et Ce, 23 avril. Hanon et Ce, 21 mars. — Hanriot frères, 24 mars. — Hardel et Havel, 15, 23 juil. — Harter et Ce, 2 mai. — Hartmann et fils, 15 nov. — Hartog et Ce, 17 mai. — Haslewood et Ce, 11 janv. — Hatton et Ce, 7 juin. — Hauet frères, 11 déc. — Hauteur et Ce, 10 juin. — Haves, Bullier et Ce, 13 nov. — Hebert et Ce, 19, 20 juin. - Hebert, Goulard et Ce, 10 sept. - Hechler et Mathieu, 29 sept. - Hedou et Bonhomme, 14 août. - Heinhold et Ce, 26 juin. - Hellmann, Eccheverria et Ce, 16 janv. — Henry et Ce, 3 janv. — Hentsch, Lutscher et Ce, 3 juil. — Heraud et Ce, 16 avril. — Herbin et Chardon, 2 sept. — Hericé et Ce, 16 mai, 8 août. — Herman frères, 28 fév. — Heroz et Ce, 28 avril. — Hervieu, Potard et Ce, 15 avril. — Heude et Radiguel, 29 oct. — Heu, Leprestre et Ce, avril. — Heude et Radiguel, 29 oct. — Heu, Leprestre et Ce, 7 juil. — Heusschen et Ce, 14 juil. — Hippert et Ce, 25 juil. Hommen et Homasinard, 15 sept. — Hopez, Gueuet et Ce, 4 mars. — Hongnat et Ce, 15 janv. — Hoogstoel et Ce, 5 juil. — Hoschédé, Blémont et Ce, 25 juil. — Hostain et Malèvre, 22 fév. — Hottinguer et Ce, 4 janv. — Hottot et fils, 27 mai. — Houbron et Ce, 6 nov. — Houbron et Laporte, 9 sept. — Hourdequin et Ce, 20 mai. — Houssiaux et Ce, 6 déc. — Huart et Vannier, 5 mars. — Huet et Caruel, 10 janv. — Huguet et Chemin, 11 déc. — Hugues et Gaytte, 9 janv. — Huguet et Chemin, 11 déc. — Humbert et Pierre, 10 avril. — Huraut et Ce, 5 mai. — Hureaux et Ce, 8 fév. — Huret Huraut et Ce, 5 mai. - Hureaux et Ce, 8 fév. - Huret (sœurs), 5 mars. — Husbrocq et Lalouette, 1 sév. — Husson, Buthod et Thibouville, 17 janv. — Hutinet et Mayeur, 6 sept. — Hym et Fauvel, 22 juil.

Iehac et Ce, 15 janv. - Innocent Ce, 28 mai. - Inville (d'), Saint-Cristol et Ce, 19 déc.

Jaccottet, Bourdilliat et Ce, 14 mars. Solackson, 25 fév.—
Jacob et Ce, 21 fév. — Jacob-Petit et Delcroix, 7 janv. — Jacomme et Ce, 12 fév. — Jacot et Ce, 5 sept. — Jacque et Morio, 6 mai. — Jacquemin et Sordoillet, 18 avril. — Jacquemont (Ed.) et Ce, 6 sept. — Jahiet de Saint-Denis, et Bonnin, 19 juil. — Jamiot et Ce, 12 juil. — Japuis, Kastner et Carteron, 24 juil. — Jaulin et Ce, 21 mars. — Jayez et Ce, 31 mars.

Lacque et Couville, 5 janv. — Latte et Ce, 25 de la lacque et Couville, 5 janv. — Latte et Ce, 25 de la lacque et Couville, 5 janv. — Latte et Ce, 25 de lacque et Ce, 25 de la lacque et Ce, 26 de la lacque et Ce, 27 de la lacque et Ce, 27 de la lacque et Ce, 27 de la lacque et Ce, 28 de lacque et Ce, 28 de la lacque et Ce, 28 de lacque et Ce, 28 -Jeager et Cœuille, 15 janv. - Jette et Ce, 9 août. - Johard et Leconte, 12 fév. - John et Ce, 28 avril. - Jolivet et Fouletier, 29 nov. - Joseph Lannois et Ce, 3 oct. - Jouin et Souty, 10 fev. - Jourdan (Ve), Aubin et Gaboret, 17 sept. - Jourdon et Ce, 2 mai. — Journal des haras, 25 nov. — Joussau-me-Latour et Bullot, 15 janv. — Jouy et Lefebvre, 29 nov. — Juclier et Claude, 7 octobre. — Juclier et Lauvrière, 2 mai. — Julien Lanier, Comard et Ce, 10, 28 avril. — Jullien et Lhabitant, 8 septembre. - Justin, 9 juin. - Justin et C., 17 mai

Kahn et Gross, 20 janv. — Kahn et Schramek, 5 mai. — Kalmus et Preis, 24 mai. — Kaupe et Winkelmann, 3 fév. — Keller et Steeb, 24 juil. — Kellermann et Ce, 7 janv. — Keup-Keller et Steeb, 24 juil. — Kellermann et Ce, 7 janv. — Keuppens et Wistermann, 8 juil. — Kihm et Jaquinot, 29 mars. — Knab et Ce, 7 nov. — Knab (Clovis) et Ce, 12, 13 juin, 2 20ût. — Kolb et Lamy, 14 nov. — Komgen et Ce, 23 janv. — Kopenhague et Ce, 17 janv. — Korezak et Ce, 28 nov. — Korn, Ego-Morel et Ce, 20 20ût. — Kraousse, Dubost et Lavallée, 21 20ût. — Kuenzi et Ce, 16 oct. — Kuln et Ce, 9 20ût. — Kuppenheim et C. 8 déc.

Labarthe (E.) et Ce, 5 fév. — Labbé et Guillomard, 20 oct. — Labouret et Lacasse, 16 avril. — Labroue (de), Gauthier et Ce, 23 juil. — Labrunie et Grégoire, 4 janv. — Labruyère et Revillon, 8 janv. — Lacarrière et Ce, 25 avril. — Lacave et Pichond, 12 fév. — Lacasse, Fe Petit et Ce, 3 fév. — Lacauchie et Ce, 17 avril. — Lachenal et Ce, 25 janv. — Lacombe fils et Ce, 9 oct. — Lacour (J.) et Ce, 28 janv. — Lacour et Besson, 20 nov. — Lacroix (R.) et Ce, 26 mars. — Lafare (vicomtes de) et Ce, 26 nov. — Lafeuille et Hy, 12 mars. — Laffitte, Bullier et Ce, 31 oct. — Lafon et Dupont, 1 janv. — Lafont et Ce, 25 fév. — Laforge et Drouet, 21 août. — Lafouge et Ce, 18 avril. — Lagrilliere et Ragu, 28 oct. — I alande frères, 21 mars. — Lahouette et Dumilâtre, 14 mai. — Lalu et Ce, 22 mars. — Lamarre et Blanchet, 8 août. — Lambert frères, 5 mai. — Lambert et Ce, 28 août. — Lambert et Rousseau, 22 avril. — Lamenaude et Didiot, 20 sept. — Lamouroux et Ce, 13, 17 juin. — Langlade et Ce, 11 sept. — Langlois (J.) et Ge, 12 mars. — Lannois et Ce, 23 août. — Lanoue-Dugué et Magnan, 25 avril. — Laperouze et Fumey, 24 juil. — Laplace (A.) et Ce, 17 juin. — Laporte (E.) et Ce, 8 oct. — Lasnier (frères), 21 mars. — Lassalle (Em.) et Ce, 10 mars. — Lasserre, Sicard et Ce, 13 mai. — Lasson (Ve) et fils, 6 sept. — Latrade (H.) et Ce, 5 juin. — Laurence et Dunuich, a juin. — Laurence frères, 1 août. — Laurens et Dunuich, a juin. — Laurence frères, 1 août. — Laurens et Dunuich, a juin. — Laurence frères, 1 août. — Laurens et Dunuich, a juin. — Laurence frères, 1 août. — Laurens et Dunuich, a juin. — Laurence frères, 1 août. — Laurens et Dunuich, a juin. — Laurence frères, 1 août. — Laurens et Dunuich, a juin. — Laurence frères, 1 août. — Laurens et Dunuich, a juin. — Laurence frères, 1 août. — Laurens et Dunuich, a juin. — Laurence frères, 1 août. — Laurens et Dunuich, a juin. — Laurence frères, 2 août. — Labarthe (E.) et Ce, 5 fév. - Labbé et Guillomard, 20 oct. Laurençot et Ce, 1 sept. — Laurencey frères, 1 août. — Laurens et Dupuich, 9 juin. — Laurent (Eug.) et Ce, 10 mars. Laurier (J.) et Ce, 31 mars, 1 sept. — Lauzanne père et fils, 4 déc. — Lavalard frères, 11 janv. — Lavaud et Fabre, 6 juin. - Lavergne et Bion, 15 sept. - Laveur et Duchamp, 25 juil. - Lavoisier et Lelong, 21 avril. - Lavoisier, Mazade et Ce, 13 mars. - Lazé, Boisgontier et Ce, 26 septembre. - Lazeu et Diez, 7 août. - Leb et Redler, 24 juil. - Lebaigue et Leclerc, 14 mai. — Lebée et Ce, 7 mars. — Lebrun et Ce, 29 mars. — Leclaire et Ce, 10 mars. — Leclerc et Ce, 16 juillet. — Leclerc, Doumergue et Collet, 10 novembre. — Léjuillet. — Leclerc, Doumergue et Collet, 10 novembre. — Lécluse et Auburtin, 15 avril. — Lécluze et Baudry, 9 déc. — Lécluze, Lepley et Ce, 25 avril. — Lecointe et Ce, 6 sept. — Lecourt (Ve) et Ce, 10 mars. — Lecuyer et Ce, 15 août. — Ledentu et Ce, 3 avril, 3 mai. — Ledieu et Lassron, 31 juil. — Ledoux, Parmentier et Ce, 2 avril. — Leduc et Hoffelé, 24 oct. — Lefèvre et fils, 3 juil. — Lefebvre (Ve) et fils aîné, 13 nov. — Lefèvre (L.) et Ce, 5 déc. — Lefèvre et Ce, 4 juin. — Lefèvre, Hermino et Petreaux, 3c mai. — Lefranc (J.) et Ce, 2a viil. — Legrand (A.) et Ce, 17 mai. — Legrand et Ce, 2 avril. — Legrand (A.) et Ce, 2 oct. — Legrand (G.) et Ce, 25 avril. — Legrand (Ve) et L. Mayer, 11 janvier. — Legraverand et Vaillant, 22 fév. — Legray et Ce, 27 août. — Leiden et Premsel, 7 janv. — Lejeune, Chalon et Ce, 22 juil. — Lelarge et Ce, 15 août. — Lemaira et Ce, 15 août. out. - Lemaire et Ce, 10 mars, 28 juil. - Lemaire et Petitot, 10 mars. - Lemaire et Spiers, 11 juil. - Lemaistre et Debord, 5 avril. - Lemarchand et Ce, 13 janv. - Lemichez frères et Ce, 14 juin. - Lemierre et Ce, 3 novembre. - Lemouton et Thirion, 21 juin. - Leon et Ce, 19 juin. - Leon (L.) et Ce, 2 oct. - Leopold et Dreysus, 15 mai. - Lepelleticr (Paul) et Ce, 4 mars. — Lépicier et Ce, 2 oct. — Lépine et Ce, 5 mars. — Lépine et Ducré, 15 nov. — Leprestre et Ce, 10, 15 déc. — Leprince jeune et Ce, 30 déc. — Léris de Noireterre, 12 mars. — Lerousseau (J.) et Ce, 5 mai. — Leroux et Mont, 8 déc. - Leroy et Ce, 15 mars. - Leroy et Lebourgeois, 14 nov. - Lesens et Simon, 25 déc. - Lestang et Ce, 10 mars. - Lesueur et Bellenger, 12 dec. - Letellier et Cc, 25 juil., 27 août. — Letheux et Cc, 24 juin. — Leurs et Populus, 2 sept. — Levasseur et Vc Vassal, 23 avril. — Le-vasseur, Delannoy et Cc, 20 déc. — Levaufre et Cc, 26 fév.—

LEV

| Ce, 7 mai, 14 oct. — Gomme fils et Ce, 21 juil. — Gonet et Maury, 15 janv. — Goniret et Ce, 7 août. — Goret et Ce, 11 oct. — Gosse et Allègre, 17 avril. — Gossin frères, 17 déc. — Levieux et Ce, 6 mars, 26 juil. — Levieux et Ce, 6 mars, Blajot, 31 oct. — Lexcellent et Chevassu, 26 juin. — Leymarie et Gonelle, 15 juil. — Leyssard et Ce, 8 janv. — Lhuissier et Legouix, 11 juin. — Liébard et Ce, 31 déc. — Liendon et Ce, 13 nov. — Ligerot et Roche, 13 sept. — Lillo et Ce, 31 mars. — Limet et Ce, 21 juin. — Limet (A.) et fils aîne, 8 fév. — Limozin (A. et E.), 25 déc. — Linnemann, de Greiss et Ce, 17 juin. — Liot et Petsche, 25 avril. — Lipkau et Ce, 17, 18 juin. — Lippmann et Albert, 29 nov. — Lisle de Salles (de) et Ce, 11 janv. — Livache et Ce, 19 déc. — Lobereau et Lacordaire, 11 avril. — Loëb et Ce, 19 nov. — Loëb, Lion et Ce, 15 juil. — Loëb et Ce, 19 nov. — Loignon et Ce, 30 déc. — Longuet et Ce, 21 janv. — Lorraine et E. Rolland, 4 janv. — Loubat et Ce, 19 nov. — Louette et Ce, 3 fév. — Louvet et Robert, 21 et Ge, 19 nov. — Louette et Ge, 3 fév. — Louvet et Robert, 21 juil — Loviot et Ge, 2 juil. — Lucas (P.) et Ge, 28 juin. — Ludenig et Ge, 17 janv. — Luquet (A.) et Ge, 24 mars. — Luyckx

> Macaigne, Cordier et Ce, 19 août. — Machet et Ce, 15 fév., 22, 28 juil. — Mac-Kean et Ce, 12 mars. — Macle et Ce, 25 juil. — Magdelaine, Picquefeu, Boucher et Ce, 18 janv. — Magdelaine et Mezières, 19 juil. — Magne père et fils, 21 janv. — Magnin, Blanchard et Ce, 31 juil. — Magnin et Tavernier, 15 déc — Maille, de Ce, 25 janv. — Maille, de Terrassia déc. — Maillochon et Co, 15 janv. — Mailly (de), Terrassin et Co, 13 janv. — Mairet et Blanchard, 31 mars. — Maitrehenry et Taffonneau, 18 janv. — Maldan frères et Ce, 11 janv. — Malibran et Ce, 5 juil. — Mallet et Oury, 8 mars. — Malleval et Thomas, 1 juil. — Manby et Ce, 21 aout. — Manichon et Pouilliart, 25 avril. — Mantoux et Ce, 26 fév., 15 mai, 21 août. - Marc, Escalon et Ce, 15 janv. - Marcaille, 21 juil. — Marcal et Bouze, 20 sept. — Marcelin et Ce, 29 juil. — Marchand, Lebreton et Ce, 22 juil. — Marcuard (Ad.) et Ce, 1 janv. — Margeride et Aubert, 21 avril. — Maricot et Marteau, 25 janv. — Marié et Thonnerieux, 13 mars. — Marinoni et Bourlier, 23 août. — Marion, 6 juin. — Marion, Leroy et Ce, 20 déc. — Markowski et Ce, 8 avril. — Marly et Leggien, 10 juil. — Margusser et Ce, 20 dec. — Markowski et Ce, 8 avril. — Marly et Lequien, 10 juil. — Maroussem et Ce, 9 juil. — Marquis et Duboux, 18 août. — Marquot, Fixary et Ce, 10 fév. — Marsais Emile) et Ce, 14 avril. — Marshall, Garnham et Greenhill, 15 anv. - Martin et Ce, 5 nov. - Martin et Meurice, 2 mai. Martin (Emile) et Ce, 29 mai. — Martin (Emile) et fils, 10 déc. — Martin et Ce, 23 juil. — Martin et Ce, 23 juil. — Martin et Ce, 23 juil. — Martinot et Ce, 8 juil. — Martin et Ce, 9, 22 déc. — Martinot et Ce, 8 juil. — Martinot et Ce, 23 mai. et Lasouche, 4 mars. — Mashon, Balzac et Ce, 12 mai. — Masnière et Ferrault, 20 juin. — Masse, Lemoulle et Ce, 3 fév. — Massière et Masson et Ce, 30 sept. — Massière et Masson, 3 avril. — Massinot et Ce, 5 juil. — Massière et Ce, 13 sept. — Mathey et Baratin, 22 mars. — Mathieu (V.) et Ce, 25 déc. — Mathiss, Magnan, Dumon et Ce, 15 juil. — Mattei et Ce, 24 avril. — Mauduit, Fainclart et Ce, 25 janv. — Maufus (P.) et Ge, 11 juin. — Mauguin et Ge, 9 juil. — Maurice et Ge, 12 mai. — Maurin et Ge, 19 mars. — Mayer et Pierson, 23 janv. — Mayer et Ce, 18 juil. — Mayer-Levy et Lonzarick, 7 janv. - Mazoyer et Thouet, 2 mai. - Medeiros et Ce, 14 avril, 5 juil. - Melet et Ce, 4 mars. - Mellério, 1 fév. - Melon (E.) et fils, 1 mars. - Ménier et Ce, 25 janv. - Menier et Peeters, 15 oct. - Menier, Liendon et Ce, 22 oct. - Menigault et Ce, 13 déc. - Mennessier et Ce, 1 août. - Mennevault et Desbordes, 29 juil. — Mercery et Ce, 28 avril. — Mercier et Fournier, 23 déc. — Mercier père, fils et Ce, 29 mai. — Mercier et Delange, 1 tév. — Merget et Ce, 8 mai. — Merienne et Flavignon, 10 nov. — Merlin (L.) et Ce, 12 juin, 2 oct. — Mérct frères, 12 fév. — Mesnard et Villemandy, 24 janv. — Messageries impériales, 10 juil. — Metay et Deschamps, 30 juil. — Metay et Deschamps, 30 juil. — Messageries impériales, 10 juil. — Metay et Deschamps, 30 janv. — Messageries impériales, 10 juil. — Metay et Deschamps, 30 janv. — Messageries impériales, 10 juil. — Metay et Deschamps, 30 janv. — Messageries impériales, 10 juil. — Metay et Deschamps, 30 janv. — Messageries impériales, 10 juil. — Messageries in la contra de janv. — Meunier et Gervais, 9 mai. — Meunier fils et Ce, 31 janv. — Meunier et Gervais, 9 mai. — Meunier fils et Ce, 31 janv. — Meyer et Ce, 14 juin. — Meyer père et fils, 31 janv. — Mezerette (A.) et Ce, 29 nov. — Michard et Monturat, 30 mai. — Mignard-Billinge et fils, 10 nov. — Mignona et Ce, 25 mars. — Mignot et Ce, 5 mars. - Mignot et Prevost, 28 avril. - Millardet et Flamant, 13 oct. — Millaud (P.-M.) et Ce, 18 janv. — Miller, Mignot et Ce, 19 fév. — Millet, Girod et Bonnefoy, 14 nov. — Mines de Bessaix, 21 juil. — Mines de Villefort, 5 juin. — Mioni de Georges, 21 nov. — Miot et Ce, 19 sept. — Mirey et Di-bel, 6 déc. — Mitrault et Ce, 26 août. — Moesslinger et Ce, 17 janv. — Mozaro et Plessis, 1 fév. — Molinas et Pierre, 3t mars. — Moll et Ce, 2 déc. — Moncourt et Badel, 1 sept. — Mongin et Sanson, 11 janv. - Monnier et Jaur, 10 juin. Mongin et Sanson, 11 janv. — Monnier et Jaur, 10 juin. — Monrose et Gros, 16 sept. — Montandon, Leuba et Ce, 29 août. — Montazeau et Mitault, 20 oct. — Monti père et fils, 7 fév. — Montlouis (de) et Ce, 3 mars. — Montluc et Ce, 3 fév. — Moraval et Ce, 11 juil. — Moreau frères, 27 sept. — Moreau et Godfrin, 12 fév. — Moreaux et Ce, 14 fév., 7 avril. — Morel (A.) et Ce, 7 avril. — Morel (Ve) et Bonnal, 8 avril. — Morin et Ce, 23 juin. — Mortera et Laroussie, 5 août. — Moskowite et Cerf, 3 déc. — Mosnier (A.) et Ce, 24 fév. — Moullet et Bicaud, 30 sept. — Moulard et Ce, 14 juin. — Moule, Astier et Ce, 18 oct. — Mousard et Ce, 14 juin. — Muller frères. 1 juil. — Mueatore, Ponsin et Ce, 7 mai. Muller frères, 1 juil. - Muratore, Pousin et Ce, 7 mai.

HO FATHE. Natier et Ce, 17 déc. — Nationale (la), 2 déc. — Nau père et fils, 1 janv. — Nediard, Levieux et Ce, 7 janv. — Nélaton, 20 mers. — Neuscheller et Ce, 15, 20 août. — Neuville et Ce, 24 avril. — Neuville, Mas, Saunois et Ce, 13 mai. — Neuville et Ce, 24 avril. — Neuville, Mas, Saunois et Ce, 13 mai. — Nicod et Ce, 11, 21 mars. — Nicolle Hervieu frères, 6 janv. — Normandin frères, 9 juil. — Norzy et Ce, 27 mars. — Nossay (de) frères, 7 juin. — Nougaret, 14 nov. — Noyelle, Duval et Ce, 16 mai.

> Ochse et Cohen, 6 mars. - Ehninger et Ce, 28 fév. - Oli-Ochse et Cohen, b mars. — Ehninger et Ce, 28 fev. — Oliveira de la Baume et Ce, 27 janv. — Oliveira, Lafont et Ce, 17 oct. — Olivier (A.) et Ce, 12 fév., 20 mars. — Omnibus de Londres, 8 mai. — Orbigny (d') et Ce, 19 juil. — Orival et Lugenbulh, 24 juil. — Ortet, Bellu et Ce, 1 janv. — Oudart et Cammas, 29 nov. — Oudot et Poulin, 12 déc. — Ouin, Franc et Ce, 15 avril. — Oulman, 18 janv. — Oury et Delaveau,

Pugat, Salichon et Ce, 7 juin. - Page père et fils, 26 mars. - Pagella et Ce, 28 mai, 5 sept. - Paignon et Vaudaux, 10 mai. - Paillard (J.) et Ce, 1 déc. - Paillet et Soulliard, 14 avril. -Paillot et Pister, 14 oct. — Painguen et Ce, 22 juil. — Panaget et Maurice, 31 mars. — Pandlot et Lejeune, 10 nov. — Panien (Julie) et Ce, 2 juin. — Pannet et Silvano, 14 oct. — Papeteries de Marais, 31 mars. — Papeteries du Souche, 7 janv. — Paraf-Javal frères, 6 oct. — Paris et Dumoulin, 8 juil. — Parisot, Bourdon et Ce, 10 juin. — Parrot, de Righi et Ce, 24 mars. — Parseval (de) et Ce, 10 nov. — Pasquier et Picart, 26 mars. — Passoir et Ce, 13 juin. — Pastré, Dumontet et Ce, 14 janvier. — Patrie (journal), 30 octobre. — Patte et Pagen, 26 juin. — Pauphilet frères, 11 janv. — Pauparet Ce, 16 juin. — Pauphilet frères, 11 janv. — Patraux et C, 20 fév. — Paysant et Languet, 13 mars. — Pellegrin frères, 3 janv. — Pelletier (E.) et Ce, 7 juin. — Pennes et C, 4, 10 juin. — Pennes et Dromery, 12 mars. — Perilhou et C, 22 déc. — Pernet et Lasosse, 3 déc. — Perrenoud et Nicoud, 22 juil. — Perret et G, 4 nov. — Perrin et C, 23 Nicoud, 22 juil. — Perret et Ce, 4 nov. — Perrin et Ce, 23 juin. — Perrin, Piedanna et Jumeaux, 22 mars. — Pery et Ce, 19 mars. — Petard et Fangueux, 12 mars. — Petit et Ce, 28 oct. — Petit-Deplanque (De) et Petit-Favereaux, 22 nov. — Petiteau et Camus, 15 nov. — Petitjean et Ce, 5 nov. — Pettre et Ce, 9 juil. — Peturet et sœur, 14 juin. — Peyroulx et Ce, 8 mars. — Pfeisser et Staemmelin, 13 juin. — Philip frères, 7 janv. — Philippe et Boissier, 24 déc. — Philippe et Ce, 23 avril. — Philippe, Nicod et Ce, 28 avril. — Philippe et Racaud, 16 cot. — Pic (Juley) et Ce, 13 nov. — Picard spères, 14 janv. oct. — Pic (Jules) et Ce, 13 nov. — Picard frères, 14 janv. — Picard (E.) et Ce, 25 avril. — Pichenot et Læbnitz, 11 sept. — Pichon et Ce, 9 août. — Pieau et Ce, 2 sept. — Pierre, Petit, et Ce, 5 fév. — Pigueron et Balande, 14 janv. — Pillevuyt, Dupuys et Ce, 11 janv. — Pilloy et Ce, 15 janv. — Pinaud et Amour, 22 juil. — Pinaut, Belier et Ce, 15 juin. — Pinchon et Simon, 11 juin. - Pinchon, Renée et Ce, 15 mars. - Pinot, de Moira et Ce, 4 mars, 8, 22 déc. — Piq et Ce, 28 oct. — Pitel, et Lidy, 22 sept. — Planard frères, 25 juin. — Planche (L.) et Ce, 14 janv. — Planier et Ce, 2 août. — Planus (Ve) et fils. - Plateau et Gerrier, 30 août. - Pleyel, Wolf et Ce, 25 janv. — Poinot et Ce, 9 juin. — Poirier et Ce, 7 juin. — Poirier et Chappat fils, 5 mai. — Poissat (A.), 7 oct. — Poisson et Ce, 3 janv. — Poisson et fils, 28 mai. — Poisson et

Queneau et Co, 17, 20 mai. - Quesnel et Dum ont, 14 jan,

Rabu et Delhay, janv. — Rabuteau et Fossey, 17 déc.
Ragel et Ce, 26 janv. — Rajecki et Ce, 17 sept. — Rallu frères, 18 juin. — Rampon et Parillet, 1 nov. — Rancon et Boursei, 16 mai.
7 fév. — Ransons et Yves, 6 fév. — Raoul et Bourse, 16 mai.
— Raoult et Bonnot, 25 juin. — Raphanel et Ce, 26 nov.
— Raoult et Bonnot, 25 juin. — Raphanel et Ce, 26 nov.
9 juil. — Ravizza et Minoggio, 5 mai. — Réal, 15 août. — Redon frères, 14 fév. — Regnier et Ce, 31 mai. — Regnier et Genevie, 24 oct. — Reignier et Degas, 31 juil. — Rémond et Ce, 25 juin. — Remy, Michel et Ce, 5 mars. — René (A.) et Ce, 17 avril. — Renier et Ce, 8 nov. — Reveilhac et Crimon, 1 avril. Ce, 25 juin. — Remy, Michel et Ce, 3 mais. — Rene (A.) et Ce, 17 avril. — Reneir et Ce, 8 nov. — Reveilhac et Crimon, 2 avril. — Reveillac et Vasseur, 10 déc. — Revel et Ce, 5 nov. — Rheims et Lévy, 26 nov. — Rheims frères, 15 janv. — Rhodé (M.) Rheims et Levy, 20 nov. — Rheims freres, 13 janv. — Rhodé (M.) et Ce, 16 sept. — Rhodez et Leudière, 17 sept. — Rianda (Ve) et Ce, 4 nov. — Richard et Ce, 18 janv. — Richard (Ch.) et C. 20 mai. — Richard (N.) et Ce, 11 avril. — Richard et Tinly. rier, 15 janv. — Richard, Magot et Ce, 10 mars. — Richarde et Ce, 14 juil. — Richebois et André, 16 avril. — Riche et Ce, 14 juil. — Richebois et Ce, 15 mars. — Riondel frème (Riches et Villemet, 25 mars. — Riondel frème (Riches et Ce) et e, 14 juil. — Richebois et Andre, 10 avril. — Richer et 6, 17 janv. — Rieusset et Villemet, 25 mars. — Riondel frères, 25 janv. — Rippert, Gouin et Ce, 31 mars. — Riquier et Baudol, 24 juil. — Ritaud, Fleury et Ge, 20 sept. — Ritt, 13 juin. — Rivenc et Berthe, 24 sept. — Robert et Rouy, 27 mars. — Robert et Mathey, 7 oct. — Robert frères, 11 janv. — Rochai Robert et Mathey, 7 oct. — Robert frères, 11 janv. — Rochais et Dubois, 21 mars. — Roche et Lallement, 24 sept. — Rochetti et Ce, 13 août. — Rodier, Gilbert et Ce, 26 fev. — Rodrigues-Henriquès, 22 fév. — Rodrigues et Léon, 6 mai. — Rognon, 4 juin. — Rognon (Ve) et fils, 12 fév. — Roisin et Blauchard, 9 août. — Rojare et Ce, 19 mai. — Roqueplan (N) et Ce, 19 nov. — Rossa, Bouret et Ce, 8 mars. — Rosset (L) et Ce, 24 mai. — Rossey et Ce, 10 juil. — Rostang et veuve Gaiffier, 14 mai. — Rouaud et Gochard, 3 sept. — Rouget et Ce, 12 mars, 9 avril. — Rouland frères, 23 janv. — Roullette et Ce, 12 déc. — Roullier et Ce, 24 sept. — Roulliot et Ce, 15 nov. — Rousseaux et Lesieur, 31 mars. — Roussel, Grime et Ce, 24 mai, 18 juil. — Rouveau et Fleuret, 28 mai. — Rour et Bautier, 15 sept. — Rouzairol et Bouiges, 6 oct. — Roux et Durel, 27 août. — Royer et Ce, 17 nov. — Royer, Roux et Durel, 27 août. — Rudolph-Yung, 25 janv. — Ruffier-Lanche et Rutfiier-Desarmes, 13 sept. — Ruffin frères, 23 avril.

Sabart et Sautier, 6 juin. - Sabatier et Ce, 15 mars. -Sacareau et Co, 3 fév. - Saclier et Henry, 11 avril. - Saint-Cyr (de) et Teissié, 16 juil. - Saint-Germain (de) et Co, 6 de. - Sainte-Marie et Co, 15 avril. - Saint-Yves, Brossart et Co, 29 mars. - Salaville père et fils, 8 juil. - Salina et Co, 7 avril. ag mars. — Salaville pete et lis, o juli. — Salina et Ce, 7 avril. — Salle et Garnier, g déc. — Salles père et fils, 11 avril. — Salmon (O.) et Ce, 25 juin. — Samson et Birgkann, 8 mars. — Sandt (de) et Valles, 14 nov. — Sapin et Alliaume, 24 mar. — Saqui et Fournier, 1 fév. — Sargès et Delfau, 5 mai. — Sarrazin et Fesneau, 23 juin. — Sarrette et Chabat, g août. Sassier, 16 oct. - Saurain (Ve) et Ce, 10 mars. - Sauvard et Colmache, 23 juin. — Savvestre et Ce, 6 juin. — Savary et Ce, 10 avril. — Savary et Mouillard, 7 juil. — Savoye et Ce, 10 juin. — Schacherer et Ce, 31 mars. — Schaefer et Lachenaye, 1 nov. — Schiller et Ce, 4 oct. — Schlosser et Spath, 27 mars. — Schmidt, et Oortman, 15 janv. — Schmidt et Ce, 21 mars. — Schneider et Ce, 3 mai. — Schwabe et Gurth, 1 déc. — Sebille et Ce, 7 mars. — Schie et Lhermitte, 17 janv. — Sechet Irères, 25 nov. — Séguineau (A.) et Ce, 14 mai. — Seguin et Georget, 14 fév. — Seillière (F. A.), 6 fév. — Serre et Sage, 18 sept. — Sevestre et Brunet, 30 sept. — Sieglitz et Ce, 11 avril. — Silvano et Jacquillot, 22 mars. — Simonet et Lybord, 14 juin. Sinaï et Ondel, 25 déc. — Société da Dock (entrepôt de Marseille), 24 mars. — Société des nu-propriétaires, 25 oct. — Colmache, 23 juin. - Sauvestre et Co, 6 juin. - Savary et Ct, seille), 24 mars. - Société des nu-propriétaires, 25 oct. -Soleil (compagnie), 14 oct. - Sonolet et Ce, 12, 20 mars. -Soret et Co, 9 avril. - Soret et Fleig, 13 juin. - Soufflet-Ledieu et Lassron, 23 juin. - Soufflot et Co, 25 janv. - Souliage et Ce, 17 nov. - Sous-comptoir des chemins de fer, 19 mars. - Sous-comptoir des métaux, 29 mars. - Sous-comp mars. — Sous-comptoir des metaux, 29 mars. — Sous-comptoir de garantie des entrepreneurs, 15, 18 mars, 27 juin. — Souvant (F.) et Ce, 4 janv. — Spinelli et Ce, 25 janv. — Spinelli et Ce, 25 janv. — Spinelli et Ce, 25 janv. — Spinelli et Ce, 3 fév. — Stears et Ce, 25 janv., 28 avril, 6 juin. — Stienne et Ce, 3 fév. — Stoffel et Henry, 29 déc. — Stohrer et Ce, 9 juil. — Stoll frères, 27 déc. — Sturm et Bour, 13 mars, 28 oct. — Sureau (G.) et Ce, 15 oct. — Surrel frères et Ce, 20 nov. — Sutton (W.) et Charlogne, 14 jany. Charbonne, 14 janv.

Tailleur, Nusillard et Robert, 21 mai. — Tanneur et Gompan, 14 nov. — Tarride et Ce, 1 fév. — Tastevin, Lauret et Ce, 15 juil. — Tattersall, 25 oct. — Terra, 28 mai. — Tesser (Th.) et fils aîné, 21 mars. — Testard et Larcena, 18 fév. — Tête et Duval, 1 fév. — Théroulde et Ce, 23 juin. — Thiboult et Ce, 11 janv. — Thierriot et Roy, 2 oct. — Thierry frères, 7 avril. — Thiesset, Demazure et Ce, 8 mars. — Thomas et Ce, 6 nov. — Thomas frères et Ce, 29 sept. — Thoreyet Virey frères, 27 janv. — Thuillier et Staudinger, 22 aoûl. — Thuvien et Thompson, 25 juil. — Tibaud, Michelin et Ce, 5 sept. — Tordeux et Danlier, 17 déc. — Tournemolle et Ce, 25 sept. — Tordeux et Dantier, 17 déc. — Tournemolle et Ce, 35 août. — Toussaint et Doidi, 5 mars. — Traverse et Saluce, 1 juil. - Tremeschini et Ce, 22 fév. - Trepier et Rosset, 13 dec Tresca (L.) et Ce, 11 janv. - Tresca et Carlet, 4 sept. Triboullet et Zeymer, 1 déc. — Triton (le), 9, 11 janv.— Trochu et Ce, 10 janv. — Trouvé et Déchot, 30 août. — Truchy et Ce, 31 juil.

Union des gaz, 29 janv. - Universelle (l'), 9 janvier.

Vallèe et Monscours, 23 oct. — Vallet et Chavanne, 28 oct. — Vallette et Bernard, 25 juin. — Vallod (J.) et Ce, 7 oct. — Vandendale et Ce, 19 août, 1 sept. — Van-Gansewinkel, 28 mars. — Varmenille et Ce, 6 juin. — Vasnier et Ce, 16 mai. — Vassal et Ricord, 30 déc. — Vasson (Ve) et Ce, 17 janv. — Vaudaux et Ce, 23 déc. — Vauzelle et Ribière, 14 oct. — Veillart et Ce, 4 juin. — Vellard et Vincent, 19 avril. — Verjus et Muller, 9 sept. — Vergé et Ce, 6 août. — Verjus et Lemoine, 7 avril. — Verneau (A.) et Ce, 31 oct. — Verpus (Félix) et Ge, 11 janv. — Verriet et Uzel, 12 juil. — Veyrier et Ce, 26 nov. — Viala et Ce, 16 juin. — Vic et Ce, 29, 31 oct. — Villon et Ce, 27 oct. — Vincent et Mayer, 11 janv. — Villon et Ce, 27 oct. — Vincent et Mayer, 11 janv. — Vinit et Ce, 2 nov. — Viot et Ce, 8 mai. — Viriot (J.) et Ce, 1 janv. — Virollet-Foujols, 11 oct. — Virot et Ce, 13 mars. — Vital, Renaud et Ce, 19 mai.

Walch et Binaepfel, 1 nov. — Walker et Ce, 17 avril. — Walker et Carless, 24 nov. — Wallet (Fe) et Ce, 14 mai. — Wanostrocht et Wambergue et Lebel-Fournier, 16 mai. — Wanostrocht et Ce, 25 oct., 13 déc. — Wateau et Moteley, 6 mai. — Weiperl et Ce, 20 oct. — Weisskopf et Ce, 18 juil. — Wellhoff frères, 2 avril 7 avril.

Ymaz et Berseville, 23 déc. - Yvose, Laurent et Ce, 14 janvier. and - man for

Zammaretti et Balli, 16 avril. - Zibelin et Ce, 15 mai. Zibelin et Brissaud, 27 octobre. and at C as man, - Harm or Nangeum, ay south

Dissolutions. - Nullité

Abadie et Ce, 20 sept. — Abreu (d'), E. Lima et Marteau, 15 mars. — Acken et autres, 5 août. — Acollas et Bougeurs, 15 mars. — Adam, 26 mai. — Affiches animées, 24 juil. der, 9 avril. — Adam, 26 mai. — Affiches animées, 24 juil. der, 9 avril. — Allare (der, 9 avril. — Allare, 17 tév. — Allard, Willemer et Ce, 29 avril. — Allement et Ce, 21 oct. — Alluys et Ce, 30 juin. — Ancellin et leave et Ce, 21 oct. — Ange et Charriez, 20 oct. — Angel. (Dlies), 25 juin. — Ange et Charriez, 20 oct. — Angel. learne et Co, 21 35 juin. - Ange et Charriez, 20 oct. - An-Laurel, Ciraud. 25 janv. - Argand et Co Marcock. - An-Lauret, (Dlles), 25 juin. — Ange et Charriez, 20 oct. — Anquetin et Giraud, 25 janv. — Argand et Ce, 1/19 août. — Argand et Ce, 2/19 août. — Argand et Ce, 2/19 août. — Argand et Ce, 2/2 déc. — Augée et Dubray, 25 nov. — Aughry et Ferté, 2/4 déc. — Augée et Dubray, 25 nov. — Augray et Bigot, 8 avril. — Azémar et Marcus, 26 août.

Bablin et Ge 18 nov. — Badin frères, 14 mai. — Baillet Ge, 17 frères, 12 fév. — Baillet-Dubois, 31 mars. — Bailly et Ge, 17 frères, 12 fév. — Baillet-Dubois, 31 mars. — Bailly et Ge, 17 frères, 12 fév. — Barbise et Ge, 26 juil. — Barberis et Ganabatî, 30 déc. — Barbier et Gochet, 16 déc. — Barry, 4 avril. — Barsié et Ge, — Barbier et Gochet, 16 déc. — Barllett et Powell, 17 janv. 30 oct. — Barbier et Baunay et Azier, 12 fév. — Bayard — Baucheron, 20 sept. — Baunay et Azier, 12 fév. — Bayard — Provost, 27 août. — Bayon et Mesnager, 7 juil. — Bazin et Provost, 5 mai. — Beaucantin et Beugniet, 30 déc. — Beau-Lescadieux, 5 mai. — Beaucantin et Beugniet, 30 déc. — Beau-Lescadieux, 5 mai. — Beaucantin et Beugniet, 60 déc. — Beau-Lescadieux, 5 mai. — Beaucantin et Beugniet, 60 déc. — Beau-Lescadieux, 60 déc. — Beaucantin et Beugniet, 60 déc. — Beaucan et Provos, 5 mai. — Beaucantin et Beugniet, 30 déc. — Beau-lescadieux, 5 mai. — Beaucantin et Beugniet, 30 déc. — Beau-champ (D*) et D'lle Mora, 13 sept. — Bedenc, Gondret et Ce, gmai. — Bedoille, 4 juin. — Beer et C*, 8 janv., 24 sept. — Bellicard et Cuvelier, 18 avril. — Belvallette et C*, 11 fév. — Bellicard et Cuvelier, 18 avril. — Belvallette et C*, 11 fév. — Bellicard et Cuvener, 16 avril. — Betvallette et Ce, 11 fév. — Benard et Ce, 15 fév. — Benite et Martin, 30 sept. — Berard, Clémens et Ce, 23 oct. — Berard, Nicaud et Ce, 15 avril. — Bernard et Ce, 7 fév. 16 sept. — Bernard, Collet et Dubois, Benard et Ce, 23 oct. — Berard, Micaud et Ce, 15 avril. —

Glémens et Ce, 7 fév. 16 sept. — Bernard, Collet et Dubois,

Bernard et Ce, 7 fév. 16 sept. — Bernard, Collet et Dubois,

Bernard et Ce, 7 fév. 16 sept. — Bernard Collet et Dubois,

avril. — Bernard et Strauss, 29 juil. — Bernière et Ce, 21

3 fév. — Berthion et Zano, 10 oct. — Bex et Ce, 9 oct. — Be
3 fév. — Bersault et Ce, 9 juin. — Bickes, Parly et Ce,

2ançon, 6 mars. — Bessault et Ce, 9 juin. — Bickes, Parly et Ce,

2ançon, 6 mars. — Bessault et Co, 19 juin. — Billard et Giraudel,

36 sept. — Billiard et Folliot, 5 mars. — Binaepfl et Ce, 17 oct.

8 janv. — Billiard et Folliot, 5 mars. — Binaepfl et Ce, 17 oct.

9 janv. — Binae et Canus, 25 sept. — Biographe et Unistorien (le),

— Binze et Canus, 25 sept. — Biographe et Unistorien (le),

— Binze et Canus, 25 sept. — Biographe et Unistorien (le),

— Blanchard et Ce, 19 nov. — Blanchet et Ce, 24 jauv., 4 juil.,

17 déc. — Blanchin, Lesèvre et Ce, 5 déc. — Blatter et La
17 déc. — Blanchin, Lesèvre et Ce, 5 déc. — Blatter et La
17 nov. — Bock (H.) et Ce, 13 août. — Bois
Bloch et Ce, 17 avril. — Bock (H.) et Ce, 16 avril. —

20 jauv. — Bonafous, Raindre et Ce, 18 sept. — Bonhomme

Bon, 25 nov. — Bonafous, Raindre et Ce, 18 sept. — Bonhomme

Bon, 25 nov. — Bonafous, Raindre et Ce, 18 sept. — Bonhomme

Bonnet et Lourdez, 10 fév. — Bordeaux, 16 mai. — Bordes

et Les 8 fév. — Borde et Ce, 1 mai. — Borrani et Droz, 1 juil.

et Ce, 8 fév. — Borde et Ce, 1 mai. — Borrani et Droz, 1 juil. et Co, 8 fev. - Bordet et Co, 1 mai. - Borrani et Droz, 1 juil. et Ce, 8 fév. — Bordet et Ce, 1 mai. — Borrani et Droz, 1 juil.

— Bouchard et Sudré, 9 juin. — Boulant et Landais, 24 avril.

— Boulland et Moullé, 11 déc. — Bourdon et Ce, 21 fév. —

Bourdillat et Lesueur, 9 déc. — Bourdon et Ce, 21 fév. —

Bourgeois frères, 15 juil. — Bourget, Peyssonneau, et Ce, 17

sept. — Bourseret et Faille, 17 fév. — Boussard et Baudin, 6

nov. — Boussard et Caurier, 1 déc. — Boutry (Ch.) et Ce,
13 sept. — Bray et Ce, 1 fév., 13 août. — Branchu et Vergne,
13 sept. — Bray et Ce, 24 nov. — Bréant et Ce, 28 oct. —

Bret et Perès, 24 juil. — Breuille et Aubert, 24 sept. — Brevet

et Rabier, 27 mars. — Briet et Bernard, 1 fév. — Brosse et Ce,
6 août. — Brosset et Leclair, 15 fév. — Brossin et Rogée, 3

sept. — Brouty et Moreau, 2 août. — Brugiliole et Ce, 13 sept.

— Bruley et Ce, 11 mars. — Brun et Bidault, 5 fév. — Brun

(Estelle), 13 août. — Brunel et Ce, 29 mars. — Brunel et (Estelle), 13 août. — Brunel et Ce, 29 mars. — Brunel et Charpentier, 18 avril. — Brunet, Pochet et C*, 31 mars. — Charpentier, 18 avril. — Brunet, Pocnet et C, 31 mars. — Brunschvicg et Moskovite, 13 janv. — Bucheister et Dupré, 8 janv. — Buisson et C, 5 mars. — Buisson et Patte, 8 mai. — Bureau frères, 4 fév. — Burguin et Agnety, 20 fév.

Cahen et Co, 7 fév. — Cahn, 22 mars. — Caillard et Fleuret, 13 nov. — Caillat et Bassy, 6 janv. — Cailleux (J. B.) et Co, 12 fév. — Calmette, Loiseau et Co, 3 déc. — Camard (E.), 31 oct. — Campeau, Desaint et Co, 20 sept. — Camuset et Besson, 11 mars, 15 avril. — Caperon et Co, 12 avril. — Capron et Mesange, 8 juil. — Carbonnel et Co, 13 nov. — Cardon et Co, 12 sept. — Carlier et Conde, 20 mars. — Carpontier et Co. 17 sept. - Carlier et Coinde, 20 mars. - Carpentier et Ce, 15 sept. - Carpentier et Fillon, 11 juil. - Carré et de Puy-15 sept. — Carpentier et Fillon, 11 juil. — Carré et de Puybaudet, 9 mai. — Carrel et Ce, 19 nov. — Caruel et Ce, 19 mars. — Castaings de Noliboz et Thierry, 10 nov. — Catherine et Ce, 22 oct. — Cauchois et Fortanier, 30 avril. — Caudron et Ce, 3 fév. — Caulier et Ce, 22 juil. — Causans (E. de), 1 fév. — Cazener et Ce, 25 nov. — Cerf et Ce, 2 juin. — Chaigneau frères, 22 oct. — Chalon (E.) et Ge, 4 nov. — Chambellan (G.) et Ce, 26 mars. — Chambille et Dupont, 21 mai. — Chambrelant et Bourdon, 15 oct. — Chambry et Ce, 6 mai. — Chanel et Soyez, 11 janv. — Chapelin (Marie) et Ce, 16 oct. — Chapelle (Dlle) et Ce, 16 mai. — Chappe (Ve) et Conseil, 8 nov. — Charbonnier, Bourgougnon et Ce, 21 fév. — Charignon et Plantier, 27 mars. — Charlot et Destot, 18 mars. — 8 nov. — Charbonnier, Bourgougnon et Ce, 21 fev. — Charignon et Plantier, 27 mars. — Charlot et Destot, 18 mars. — Charpentier (E.) et Saint-Jean, 25 janv. — Chaillon, Chefneux et Ce, 19 juin. — Chaudet et Ce, 10 oct. — Chaumeau et Bonnet, 26 juin. — Chauvin et Cs, 23 sept. — Chemet et Hallier (Dlle), 6 juin. — Chemin de fer de Paris à Orsay, 21 oct. — Chenal et Ce, 2 juil. — Cherel et Charvet, 31 mars. — Chevalier et Lecœur, 24 wai. — Chevalier et Vincens, 8 mai. — Choisy, Legris et Ligon, 4, 18 mars. — Chopin et Launay, 26 sept. — Chossonnery et Buissière, 13 déc. — Glermont at Barrau, 19 fév. — oblanze et Perquia, 20 sept. — Coissière et sept. — Chossonnery et Buissière, 13 déc. — Glermont at Barrau, 19 fév. — oblanze et Perquia, 20 sept. — Coissière et Goyon, 20 sept. — Colas et Martincourt, 18 juin. — Collard et Belzacq, 27 oct. — Cumet et Ce, 28 avril. — Contant et Ce, 1 déc. — Conte et Ce, 24 avril, 15 sept. — Coquillard et Ce, 25 mars. — Cornet (L.) et Ce, 1 avril. — Cornu et Ce, 9 juil. Corrèze et Ce, 17 juin. — Coste et Ce, 15 août. — Cotelle et Claude, 25 nov. — Couillard et Ce, 1 janv. — Couillard, Sandret, 16 juil. — Coullaud, Claessens et Ce, 4 fév. — Court, Rodot et Ce, 6 mai. — Courtier et Ce, 7 mai. — Courtivet (A.) et Ce, 15 nov. — Courtois et Lesieur, 4 mars. — Cremieux et Gaché, 23 mai. — Cremieux et Bourgeois, 2 sept. — Cremieux et Gaché, 23 mai. — Cremieux et Bourgeois, 2 sept. — Cremieux et Gaché, 23 mai. — Crenier et Bourgeois, 2 sept. — Crepier, Trève et Ce, 1 nov. — Cretey et Ce, 5 sept. — Gromier et Ce, 19 avril. — Cuillierier et Gerfaux, 15 mars. — Curot et Beu-rard, 26 sept. — Cuvillier et Ledentu, 29 déc.

Dager et Ménager, 3 fév. — Dalifol et Ce, 23 août. — Damey, Petit et Ce, 2 oct. — Dardy et Combes, 19 mars. — Dartois et Ce, 21 août. — Dauner et Ce, 4 nov. — David (Ve) et fils, 23 août. — Déa et Flandrin, 26 avril. — Departs et Depuelle, 31 oct. — Debatene et Franuzon, 30 mai. — Decottignie, Dazin et Ce, 8 mars. — Decreps et Ce, 5 août. — Deflechelle et Saillet, et Ce, 8 mars. — Deereps et Ce, 5 août. — Deflechelle et Saillet, 14 mars. — Degalle et Ce, 14 juil. — Dehault, Delassus et Ce, 18 nov. — Dehaynin et Dupuids, 28 oct. — Dehaynin, Morainne et Ce, 9 déc. — Delabarre, 14 mai. — Deladerrière frères, 28 mai. — Delahaye et Duteil, 27 janv. — Delahaye et Ce, 14 mai. — Delamare et Gegnon, 24 nov. — Delaplane et Ce, 28 mai. — Delaporte et Descole, 23 janv. — Delapsalle et Dumon, 9 juin. — Delaume et Boin, 19 déc. — Delavaud (Ve) et Ce, 4 oct. — Delaye et Neveu, 10 nov. — Delepoulle et Clairin, 21 mai. — Delettrez père et Ce, 30 sept. — Delfosse et Ce, 21 mai. — Delhaye frères, 3 janv. — Delphine et Ce, 20 oct. — Delpuget et Ce, 2 oct. — Delusier et Flament, 23 oct. — Demoulins et Masson, 5 déc. — Denin et Boitel, 5 août. — Denizart, Rivaille et Ce, 23 juin. — Deprez (E.) et Ce, 2 sept. moulins et Masson, 5 déc. — Denin et Boitel, 5 août. — Denizart, Rivaille et Ce, 23 juin. — Deprez (E.) et Ce, 2 sept. — Desclais et Liénard, 1 oct. — Desclais, Liénard et Moulin, 13 août. — Desnoyers (Ch.) et Ce, 11 avril. — Desprez et Ce, 20 mars. — Dessus et Dutartre, 8 août. — Destrem, Mallet Ragel et Ce, 23 avril. — Devès frères et Ce, 9 déc. — Diamy (Ve) et Ce, 12 août. — Didard et Ce, 17 oct. — Didiot, 21 mars. — Diolé et Ce, 12 nov. — Dionis et Lemaître, 11 janv. — Do et Ce, 7 mars. — Dorange, Bonasous et Ce, 26 avril. — Double frères, 4 mars. — Doucet et Duclerc, 9 mai, 5 juil. — Dourlent et Lexcellent, 24 juin. — Doutey et Vaconssain, 3 avril. — Doyen (Ve) et Fe Leboucher, 13 janv. — Drapier jeune et Ce, 12 mars. — Draps et Courtois, 17 sept. — Driou et Ce, 21 juin. — Drouard et Ce, 20 août, 9 sept. — Dubaille et Coblence, 5 mars. — Dubois, 10 mai. — Dubourjal, 25 août. — Dubreuil aîné et Ge, 20 sev., 8 mars. — Ducasse et Ce, 8 nov. — Duchassin, 10 nov. — Ducourneau et Ce, 22 oct. — Busour (Ad.) et Ce, 21 avril. — Dusout et Ce, 31 juil. — Dumas (H.) et Ce, 30 déc. — Duménil, 26 mars. — Dumont, 27 août. — Dumont et Lou-Ce, 11 Juli. — Duguet et Ce, 31 Juli. — Dumas (H.) et Ce, 30 déc. — Duménil, 26 mars. — Dumont, 27 août. — Dumont et Loubat, 21 mai. — Dupas et Moccand, 21 mai. — Dupeu, 31 mars — Duperly, 25 juin. — Dupont (A.) et Ce, 3 fév. — Dupont et Dimarle, 8 avril. — Dupuy, 11 juil. — Durand et Ce, 13 déc — Duroselle et Ce, 4 août. — Dussaux et Regnier, 3 fév. — Duthil et Hardy, 4 fév. — Duvivier et Laurent, 9 sept.

Eggly, 1 août. — Ehrngard et Christman, 7 oct. — Elosse et Ce, 44 août. — Enjubeault et Rouxel, 2 mai. — Eslan et Francy, 26 nov. — Estraguat et Roux, 23 mai. — Etaix et Ce, 13 sept. — Eynard et Chapuis, 12 août.

Fabre et Ce, 6 juin. — Faissol et Kill, 5 avril, 22 oct. — Faivret, Lignolle et Ce, 8 mai. — Fasquel et Joubert, 16 sept. — Faure et Ce, 3 avril. — Faure et Drutreuil, 1 sev. — Faure et Moonen, 5 mars. — Faure, Meaux et Brissaux, 12 juil. — Febvre et Ce, 15 avril. — Feillet et Bigaut, 29 oct. — Fontaine et Véron, 23 août. — Fontenoy et Bublens, 20 sept. — Fossard et Ce, 25 sev. — Fossone et Thibault, 27 mars. — Foucher et Aspord, 25 juil. — Foucher et Mercier, 28 oct. — Foucher père et fils et Ce, 15 avril. — Fowles et Preterre, 30 sept. — Fradelize, 4 avril. — François et Grombach, 13 sev. — François et Kaemmerer, 21 mars. — Frapart et Thomas, 21 nov. — Freis-Kaemmerer, 21 mars. - Frapart et Thomas, 21 nov. - Freissinet (D*) et Ce, 4 août. — Frémont et Ce, 24 mars, 27 oct. — Fressard et Ce, 14 avril. — Friedlander et Ce, 11 fév. —

Gallard et Alexandre, 11 nov. — Gallemand et Levrini, 30 juil. — Gallet et Fleury, 5 avril. — Gancel et Landry, 3 fév. — Garnier et Ce, 7 fév. — Garnier et Richy, 11 juin. — Garnier et Protat, 31 mars. — Gaspart et Ce, 25 dec. — Gaston et Chereau, 18 août. — Gauché et Brachet, 25 juin. — Gaumard et Bertin, 14 janv. — Gaussen, Fargeton et Ce, 8 mars. — Gauthier et Denis, 18 avril. — Gauthier, Gasson et Ce, 12 avril. — Génot et Marest, 21 mars. — Gentellet (Ve) et Prestreau, 8 mai. — Germain et Ce, 31 mars. — Gervais et Leloup, 10 juin. — Getting et Ce, 6 mai. — Ghidiglia et Ce, 24 mai. — Gibert et Halewélé, 13 août. — Gide et Ce, 2 juin. — Gieules et veuve Carrière, 21 oct. — Gil, Allard et Clastère, 18 janv. — Gilbert et Nicod, 11 mars. — Gillard et Seinée, 17 avril. — Gilles et Lhermecourt, 28, 29 avril. — Gillet Gabe et Dugrit, 15 avril. - Gagin et Chamond, 25 nov. etce, 10 janv. — Gilbert et Nicod, 11 mars. — Gillard et Seinée, 17 avril. — Gilles et Lhermecourt, 28, 29 avril. — Gillet et Ce, 21 mai. — Girard et Ce, 9 sept. — Girard et Content, 11 fév. — Girard (H.), 3 avril. — Girard et Romas, 9 avril. — Girard et Mollet 11 fév. — Girard (H.), 3 avril. — Girard et Romas, 9 avril.—
Giraud et Mollet, 7 juin. — Giroux et Piatier, 21 oct. — Gobin et Cornu, 26 juil. — Godet et Lebrun, 25 juin. — Golay
et Cart, 15 janv. — Gontard et Caffin, 3 avril. — Gonthier,
Dreyfus et Ce, 2 juin. — Gorgeot et Carton, 11 juil. — Goubaud et Ce, 20 mars. — Goudeau, Talemans et Ce, 12 avril.
— Gourdon, 29 juil. — Gousset et Dupuis, 2 mai. — Grand
et Ce, 29 juil. — Grand et Texier, 18, 19 oct. — Greenhill et Soullié, 11 janv. — Gréhant et Hurkin, 6 sept. — Grelly et Ce, 10 déc. — Grillat et Héritier, 14 mai. — Grillat et Ce, 19 mars. — Grison et Hennequin, 31 déc. — Gros et Sebille, 27 mars. — Gresselin et Ce, 17 fév. oct. — Grossnangin et Ce, 16 juil. — Grosselin et Ce, 17 fév. — Groult de Saint-Paër et Ce, 2 sept. — Gruet et Renneville, 21 mars. — Gruyer et Ce, 8 janv. — Guérin et Desgarniers, 24 sept. — Guérin - Menneville de Varoguier et Ce, 7 janv. — Guérin et Plantier, 6 juin. — Guérou et Ve Mansard, 9 juil. — Guérou et Ve M Guesnier et Ningler, 30 juin. — Guer et Janin, 2 déc. — Gui bal et Genevois, 25 juil. — Guilbert et Wateau, 14 mars. — Guillemot et Verdan, 1 mars. — Guyot et Grapin, 25 avril.

Hoguelon et Noë, 12 fév. — Haguenoër et Lecherbonnier, 22 janv. — Haguenoër et François, 15 fév. — Hammel (L.) et Ce, 20 août. — Hamont et Ce, 8 nov. — Hannuic et Raux, 11 mars. — Hanoyé frères, 25 nov. — Hautain et Boulanger, 16 déc. - Havyn et Lorraine, 1 janv. - Hebert et Ce, 1 fév. -

Hebert, Laignel et Ce, 13 août. — Heerlich et Ce, 5 juil. — Henri et Martin, 27 août. — Henry et Ce, 16 avril. — Henry et Demarson, 5 fév. — Henry, Nast et Ce, 27 sept. — Herbet, Loreau et Ce, 25 juil. — Herbillon et Armand, 8 janv. — Héricé (J.), 5 dec. — Herrier et Bouhair, 23 janv. — Hertault de Beaufort et Goudchaux, 1 déc. — Heucke et Quatesous, 9 août. — Himmes et Ce, 11 janv. — Hoffer et Ce, 12 nov. — Hos-Beaufort et Goudchaux, i déc. — Heucke et Quatesous, y dont-— Himmes et Ce, i i janv. — Hosser et Ce, 12 nov. — Hos-tein et Ce, 8 mars, 15 mai. — Hottinguer et Ce, 4 janv. — Houbron et Laporte, 6 nov. — Houdon et Ce, 22 mars. — Huard, Lamotte et Ce, 25 nov. — Hureaux et Ce, 8 sev. — Huriot et Carchon, 8 déc. — Hut chinson, Henderson et Ce, 25 mars. — Huvey et Pascal, 2 avril.

Imbert et Dejobe, 22 déc. - Innocent et Ce, 15 sept. -Isnard et Raynaud, 4 sept.

Jacob et Ce, 31 mai. — Jacobet et sœur, 11 avril. — Jacomme et Ce, 31 mai. — Jacquard et Gacougnolle, 9 oct. — Jacques (J.) et Ce, 19 mars. — Jacques et Clochez, 26 mars. — Janvier et Cour illet, 8 mai. — Japuis, Flamant, Kastner et Ce, 14 juil. — Jaulin et Ce, 1 oct. — Jeannin et Guillery, 26 mai. — Jeanté, Pajot et Gallet, 26 mars. — Joos et Ce, 6 mai. — Jourdin et Ce, 17 nov. — Journal du Magnetisme, 1 fév. — Journet et Ce, 11 janv. — Jullien, Delon et Roustan, 18 mars. — Justin et Ce, 18 fév.

Kahn et Ce, 10 nov. — Karr et Ce, 7 juil. — Kopenhague et Ce, 18 juil. — Kulp frères, 16 août. — Kuppenheim et Dehérédia, 31 déc.

Labbé et Lebourg, 25 sept. — Labbe et Mols, 18 juil. — Labolle et Robert, 24 sept. — Laborde et Piotte, 11 oct. — Laboureaux, 24 oct. — Labousse, Besson et Co. 19 août. — Lacau et Chauvel, 18 oct. — Lachenal et Co. 5 mai. — La-Laboureaux, 24 oct. — Labrousse, Besson et Ce, 19 août. —
Lacau et Chauvel, 18 oct. — Lachenal et Ce, 5 mai. — Lacombe et Megemond, 16 oct. — Lacoste et Jossu, 23 déc. —
Lacroix (M.) et Ce, 15 sept. — Lalleman et Ce, 9 sept. —
Lambert (Ve) et Ce, 5 mars. — Lambert de Roissy et Ce, 28
avril. — Lamirand, Deforge et Henrion, 27 mars. — Langlais
et Ce, 18 mars. — Languille et fils, 2 oct. — Lasnier, 30 déc. —
Lassalle (E.) et Ce, 28 mai. — Launay, Hautin et Ce, 8
mars. — Laurent et Lizot, 4 fév. — Laurier et Rouquet, 14 nov. — Lauzemberg et Truc, 7 mai.—Lavarenne, Criton et Trouvé, 4 janv. — Laveissière et Lefol, 14 mars. — Laveissière et fils, 5 mai. — Lazeu et Diez, 18 nov. — Lebissonnais et Roucamps, 17 oct. - Leboucher et Riom, 31 mars. - Lebourdais et 17 sept. — Lebreton (Ve) et Ce, 4 mars. — Lecomte et Guillot, 15 avril. — Lecourt et Ce, 5 mai. — Ledimet, Vandermoelot, 15 avril. — Lecourr et Ce, 5 mar. — Lecimet, vanderindersen et Ce, 31 mars. — Ledot frères, 31 mars. — Lefebvre et Lascols, 6 mai. — Lefebvre et Faure, 18 fév. — Lefevre et Jahiet, 19 juil.—Lefort et Ce, 1 août. — Léger et Ce, 17 mai. — Legrand et Marescot, 19 avril. — Legrand et Ce, 30 mai.— Jahiet, 19 jml.—Lefort et Ge, 1 août. — Léger et Ce, 17 mai. — Legrand et Marescoi, 19 avril. — Legrand et Ge, 30 mai. — Legrand (G.) et Ce, 5 nov. — Legrand et Ogez, 19 mars. — Legraverant et Vaillant, 30 déc. — Legretz (Gh.) et Ce, 15 avril. — Lehuedé et Loréal, 2 août. — Lelong, Vimont et Ce, 10 janv. — Lemailland et Ce, 8 janv. — Lemaire et Ge, 22 sept. — Lemaistre et Debord, 4 oct. — Leman et Gabriel, 4 oct. — Lemarchand et Ce, 13 janv., 25 avril. — Lemercier frères, 4 avril. — Lemire et Ce, 24 mai. — Lemoine (Ve) et fils, 15 mars. — Lemonnier, Rabier et Berge, 20 août. — Lender et Goelot, 14 mars. — Lepage, Talrich et Pi, 6 mai. — Lepelletier et Ce, 28 oct. — Leperrier et Tubœuf, 14 fév. — Lequin et Gruyer, 31 mars. — Leris de Boiseterre et Ce, 31 juil. — Lesne et Ce, 4 sept. — Lestang (P.) et Ce, 23 juin. — Lestienne frères, 9 sept. — Leturc et Blanche, 19 mai. — Levasseur et Rabu, 3 janv. — Levaufre et Ce, 27 janv. — Levasque, Hund et Ce, 11 juil. — Levis et Salomon, 12 mars. — Levauraux et Ce, 30 déc. — Levy, 3 avril. — Leys et Ce, 18 oct. — Libaude et Plou, 17 oct. — Lieuvin (de) et Troche, 24 déc, — Lobereau, 5 mai. — Lobry et Peyret, 13 mai. — Loiseau, 26 août. — Loysel (Edward) et Ge, 5 juil. — Lucas et Ce, 30 oct. — Luquin et Chermitte, 31 mars. — Lusson et Ge, 3 mars.

Macaire, Warnod et Ce, 2 avril — Machet et Ce, 15 fév. — Magne père et fils, 23 déc. — Mailliez et Bregnac, 16 déc. — Mailland. Guthbert et Ce, 22 nov. — Malezieux, Lefebvre et Ce, 30 juil. — Malle et Villette, 19 août. — Mallet et Taconnet, 9 sept. — Mallet et Oury, 10 nov. — Marc, Escalon et Ce, 26 juin. — Marcerou (Th.) et Ce, 10 avril. — Marchand et Ce, 13 nov. — Marcet et Ce, 10 avril. — Marie et Casse, 13 mars. — Maritime (la) compagnie, 24 déc. — Marlieu et Ce, 9 janv.—Martin, Piette, Mercier et Ce, 30 sept.— Martin (Gh.) et Parrault, 14 nov. — Martinez, Lopez et Ce, 11 avril. — Martinot et Ce, 2 juil. — Marx et Nezoudé, 18 avril. — Masse et Ce, 13 mars. — Massey (de) et Finance, 28 mai. — Masson, Adamy et Ce, 1 avril. — Masson (A.) et Ce, 13 mai. — Mathieu, Hentsch et Ce, 3 juil. — Mauguin frères, 9 juil. — Mavré et Jouanin, 5 nov. — Mayer aîné et Ce, 9 août. — Mensessier et Ce, 19 mai. — Menier et Ce, 17 juin. — Mennevault et Desbordes, 21 nov. — Mercier et Fournier, 23 déc. — Merlig (L.) et Ce, 2 oct. — Meuran et Ce, 4 sept. — Michaud et sier et Ce, 19 mai. — Menier et Ce, 17 juin. — Mennevault et Desbordes, 21 nov. — Mercier et Fournier, 23 déc. — Merlin (L.) et Ce, 2 oct. — Meuran et Ce, 4 sept. — Michaud et Prelig, 1 déc. — Mignona et Ce, 16 juil. — Mille et Druot, 13 août. — Millon frères, 4 déc. — Mirablon, 1 fév. — Mirès et Millaud, 25 nov. — Mitrault et Ce, 26 août. — Moinier et Ce, 11 mars, 24 juin, 12 sept. — Monnier et sœur, 17 oct. — Montargis et Gougy, 27 oct. — Montluc (A.) et Ce, 5 déc. — Morandi et Ce, 20 fév. — Moreau (Dlles), 20 sept. — Morin et Arnaud, 14 août. — Morisset et Faucille, 14 nov. — Moltat et Delarivière, 23 janv. — Muleur et Dally, 1 oct. — Muratori et Ce, 23 janv. — Mustel, Guesnot et Galland, 6 mai.

Neu et Neckarsulmer, 25 avril. — Neumark, 26 mars. — Nicault et Ce, 16 déc. — Noailles jeune et Ce, 7 juil. — Noccalhier et Prevost, 5 mai. — Nozelle et Duval, 16 mai.

Ogier et Kolb, 10 nov. - Olive, Robart et Co, 3 avril. -

Ollion et Bonhomme, 31 janv. - Orival (d') et Lagenbulh, 24 juil. - Ozenne et Goffmon, 11 jauv.

Pagella et Ce, i sept. — Pagat, Jalichon et Ce, 15 août. — Pailtot et Pister, 19 nov. — Palbras et Ce, 6 déc. — Panaget et Maurice, 12 nov. — Panay fils et Ce, 31 mai. — Parant et Ce, 15 juil. — Partenay et Ce, 10 mars. — Pasturin et Rojare, 3 avril. — Pauchet, 11 juil. — Peaucellier et Ce, 20 mai. — Pelletier (E.) et Ce, 24 nov. — Penaud frères, 24 janv. — Perier, Pescatore et Place, 27 janv. — Permezel et Recalt, 6 juin. — Perrenaud et Nicoud, 17 déc. — Perrin, 12 mars. — Parson et September 20 août. juin. — Perrenaud et Nicoud, 17 déc. — Perrin, 12 mars. —
Perrin et Seppe, 27 sept. — Person et Schoenewerk, 26 août.
— Pery et Cordier, 24 nov. — Pétard et Fauqueux, 2 déc. —
Petrus et Chambron, 3 sept. — Pettré, Caron et Ce, 9 juil. —
Philippe, Nicod et Ce, 29 déc. — Pichard et Charpentier, 31
mars. — Picon et Rambaud, 23 déc. — Pignatel et Meunier,
10 janv. — Pilon et Ce, 31 janv, — Pinet, Desforest et Durand,
18 sept. — Pister et Dietrich, 22 août. — Plataret et Ce, 22
sept. — Plisson fils et Ce, 13 janv. — Plisson et Gilbert, 28
fév. — Pocquet et Bernard, 18 janv. — Poisat et Ce, 4 oct. sept. — Plisson fils et Ce, 13 janv. — Plisson et Gilbert, 26 fév. — Pocquet et Bernard, 18 janv. — Poisat et Ce, 4 oct. — Poisat (Michel) et Ce, 8 août. — Pollin et Tholon, 12 déc. — Ponts Vergniais (Ce des), 21 fév. — Popelin-Descarre, 11 juil. — Poret (de) et Allain, 5 nov. — Pottier et Ce, 18 nov. — Poupart et Ce, 16 juin. — Pouplier et Bernard, 15 mai. — Poussineau, 14 mars. — Prevost et Lemichez, 30 déc. — Primard et Ce, 5 avril. — Prudhomme et Ce, 11 mars. — Prudhomme et Fournier, 15 nov. — Puchot et Velay, 28 mai. — Pupin, Gousin et Ce, 21 juin.

Quayne et fils, 17 nov. - Quesney et Cher fils, 26 nov. -Questel frères, 8 nov.

Ramard frères, 13 août. — Rambour et Ce, 14 janv. — Rancon et Bourgoin, 28 juin. — Rapp et Lobstein, 4 mars. — Ravy et Magnin, 3 fév. — Regnier et Genevie, 20 déc. — Remberge et Ce, 9 mai. — Renaud (V.) et Ce, 20 août. — Renault et Lemaire, 12 avril. — Renier et Ce, 8 oct. — Renouf et Bellanger, 28 nov. — Revertegat, 5 mai. — Reynolds et Ce, 12 sept. — Rhodez et Leudière, 10 oct. — Richardez et Ce, 14 juil. — Ricois, Fouqueteau et Ce, 15 mars. — Ricordeau et Lanty, 14 fév. — Riom et Leroy, 24 oct. — Rivart et Lidy, 25 mars. — Rivet et Reviron, 12 mai. — Rivet et Curtet, 28 juin. — Robert, 11 janv. — Robert, Goulet et Ce, 24 déc. — Roberts (Ed.) et Ce, 2 sept. — Robinet et Ce, 25 fév. — Rochas et Dallemagne, 10 mars. — Rohault et Arachequesne, 5 sept. — Rolland et Putheaux, 21 janv. — Rosa et Bouret, 8 mars. — Rosier et Ce, 16 janv. — Rosière et Gaillard, 4 sept. — Rossien et Ce, 16 janv. — Rosière et Gaillard, 4 sept. — Rossiend, 4 oct. — Rouvel et Langry, 27 mars. — Rouve et Valette, 18 fév. — Rôusselot et Ce, 24 mai, 30 juin, 19 août. — Roussel et Louvrier, 9 oct. — Rouvenat de la Rounat et Ce, 5 mars. — Roux et Ve Danguis, 10 juil. — Rüttre et Maréchal, 5 déc. Ramard frères, 13 août. - Rambour et Ce, 14 janv. -

Saclier et Henry, 26 juil. — Saint-Allais et Chaumont, 19 fév. — Salmon et Ce, 31 oct. — Sanoner et Molkneckt, 12 fév. — Sanson et Salmon, 17 juin. — Saqui et Fournier, 17 juil. — Sarrotte, Richon et Ce, 8 mars. — Saulin et Forest, 23 mai. — Sauzède et Fouque, 23 août. — Savineau et Gras, 17 sept. — Schacherer et Ce, 6 août. — Schwabe et Gubian, 1 août. — Schwander et Henmerdin, 8 mai. — Sécurité commerciale, 10 juil. — Seel et Mayor, 7 janv. — Seguin aîné et Ce, 12 juin. — Seguin et De Georget, 18 oct. — Séjournant, Cardon et Ce, 4 fév. — Serieys et Robin, 14 janv. — Serralonga et Ce, 15 nov. — Sezino et Monico, 9 juil. — Sibert et Roquencourt, 26 mars. — Sibille et Ce, 17 nov. — Sieglitz et Ce, 21 mars. — Silvano et Ce, 22 mars. — Sivade et Allos fils, 31 oct. — Smith et Lockwood, 29 mars. — Société du bec économique fumioore, 5 avril. — Soufflet, Ledieu et Lassron, 31 juil. — Soufflot et Ce, 16 déc. — Sourdeaux et Cornet, 18 juil. — Spément et Ce, 16 janv. — Sterckeman et Ce, 15 sept. — Stienne et Ce, 10 fév. — Suau et Ce, 6 nov. — Sucret, 18 fév. — Sumner, Montant et Draper, 11 janv. tant et Draper, 11 janv.

Tailleur, Nusillard et Ce, 1 août. — Tarride (V.) et Ce, 12 déc. — Terine et Leguevel (Fes), 2 déc. — Terracher et Ce, 7 fév. — Teyssière et Noiret, 11 janv. — Thebault et Eleouët, 28 août. — Thibault et Chabert, 13 nov. — Thomas et Masson, 6 mai. — Thomas de Colmar et Ce, 25 avril. — Thuillian et Mayer, 10 août. — These et Du et Ge, 20 fév. — Tintillier et Mayer, 19 août. — Tissey et Duplessis, 3 mars. — Touery et Broussard, 20 mars. — Treil (de), plessis, 3 mars. — Touery et Broussard, 20 mars. — Treil (de), Pardhaillan et Co, 29 mars. — Trescartes et Fiasson, 23 sept. — Trilha et Angremy, 17 déc. — Triquet et Co, 26 sept. — Trochu, 31 mars. — Trousselard et Gilles, 5 mars.

Valade et Desplanques, 23 oct. — Valet et Bedel, 29 août. Vallaud, 8 déc. — Vandale et Monchaussée, 12 mai. — Van-Loo et Jacques, 11 fév. — Vassaux et Deudon, 5 août. — Vaude et Roseleur, 8 mars. — Vaugeois et Truchy, 31 juil. — Vauloup et Ce, 29 juil. — Vilvert et Ce, 21 mai. — Vercoustre, 6 mai. — Verème et Ce, 26 nov. — Vislatte et Ce, 18 août. — Vi-- Verême et Ce, 26 nov. - Vialatte et Ce, 18 août. - Vicaire et Ce, 25 nov. - Vidalenc et Malherbe, 6 janv. - Videcocq et Simon, 2 sept. - 19 déc. - Vigneron et Ce, 3 avril. - Villain et Ce, 17 nov. - Villain et Vanderheyd, 17 déc. - Villanis et Ce, 19 mai. - Villeneuve et Solignac, 1 fév. - Vincent et Mayer, 9 déc. - Vinck et Ce, 27 sept. - Vinit e' Ce, 3 nov. - Violand et Ce, 21 janv. - Viriot et Ce, 15 avril. - Virot et Ce, 8 juil. - Vital, Duval et C, 18 avril. - Vivès et Ce, 4 mars. - Voisin et Ce, 25 juin. - Volff et Pinon, 26 juin. - Vuillermet et Amiel, 1 août.

Walbecg, Riondé et Ge, 4 fév. - Waldner (de) et Ge, 22 oct. - Walz et Guillet, 14 janv. - Wauters et Vanclier, 30 juil - Witwer et Binard, 15 janv.

Zier et Drouet, 5 nov.

Quatrième Partie.

FAILLITES ET BANQUEROUTES.

Déclarations, Rapports, Reports, Annulations et Réhabilitations.

Abbaye, 6 août. — Adam, 7 juin. — Adlène, 2 oct. — Agoguet, 25 oct. — Aillard, 18 mars. — Alimany, 17 janv. —
Alexandrine et Villette, 2 juil. — Allix, 17 janv. — Allein, 26
août. — Alliaume, 6 nov. — Alméras, 16 sept. — Amable, 8
janv. — Ambel (d'), 9 janv. — Amyot (d'), 5 fév. — Andreal,
17 déc. — André, 4 sept. — Andrieu, 11 juin. — Andrieux,
15 nov. — Ansart Daubigny, 15 fév. — Ansiaume, 24 juil. —
Antheaume, 19 fév. — Anzel, 23 déc. — Argenti, Cavallier et
Ge, 16 juil. — Attales, 10 juil. — Attendu et Bidou, 20 déc. —
Attenoux, 3 janv. — Aube, 19 déc. — Aubet, 25 janv. — Auclaire, 2 oct. — Audibert, 23 déc. — Audour, 18 janv. — Aussinger, 5 mars. — Avondille, 19 juin. singer, 5 mars. - Avondille, 19 juin.

Baelde (Dlle), 25 janv. — Balade, 1 fév. — Balayn, 24 oct.
— Balland, 19 sept. — Baptard, 3 déc. — Baptiste (Ve), 2 juil.
— Baraduc, 2 sept. — Barbé, 25 avril. — Bardèche, 9 janv. (rep.).— Bardet (Dlle), 28 mai. — Baret, 4 juin. — Baron, 27 déc. — Baron et Ce, 25 oct. — Baron-Humblot, 16 déc. — Barre (Ve), 15 fév. — Bartemer (banq.), 11 mars. — Bartet (Dlle), 22 mars. — Baudement, 18 nov. — Baudouin et Godefroy, 1 mars. — Baudery, 24 juil. — Baurens, 26 fév. — Bayard, 5 mars. — Bayle, 4 avril. — Bazard, 12 août. — Beau, 6 juin. — Beaune, 16 juil. — Beauvillain, 11 juin. — Béchamp, 6 déc. — Béchet, 19 août. — Begat (Ve), 25 mars. — Bellaire, 26 avril. — Beledin, 16 janv. — Belhomme, 3 mai. — Bellaire, 16 avril, 28 juin (rapp.). — Benezé, 28 août. — Benoit, 25 janv. — Bétard, 17 sept. — Beray, 29 janv. — Bergerat et Thomas, 11 Baelde (Dlle), 25 janv. - Balade, 1 fév. - Balayn, 24 oct. tard, 17 sept. — Beray, 29 janv. — Bergerat et Thomas, 11 uin, — Bergeron (banq.), 11 mars. — Bergerre, 16 avril. —

Bernard, 25 janv. (27 janv, rapp.), 1 oct., 14 nov. — Bernard
Capgras et Ce, 21 fev. — Bertaux fils, 4 sept. — Berthet, 26
fev. — Bertou, di Thourde, 25 juin. — Bertand, 4 oct. —
Besson, 19 fev., 30 avril (rapp.) — Besson (De), 19 fev. —
Besson, 19 fev., 30 avril (rapp.) — Besson (De), 19 fev. —
Bessonnet frère et sour, 3 avril. — Berrand, 4 oct. — Bildet, 10 avril — Beursille (De), 10 avril — Bildet, 10 avril — Bursille (De), 10 avril — Bildet, 9 janv. — Bildet, 10 avril — Bursille (De), 2 janv. — Bildet, 9 mai. — Calvet et Delafaye, 10 déc. — Camuset, 20 callio, 4 juin. — Calvet et Delafaye, 10 déc. — Cantin, 21 juin (banq.) — Bilot, 15 oct. — Bocquet (De), 4 nov. — Capalum, 30 avril. — Caron, 29 nov. — Capalum, 30 avril. — Caron, 31 déc. — Charontin, 40 avril. — Caron, 32 nov. — Capalum, 30 avril. — Caron, 32 nov. —

tin, 10 janv., 21 juin (banq.). — Coullioud, 25 juin. — Coulon, 18 déc. — Courtillet, 17 déc. — Courtois 1 mai. — Coulant et Guibout, 3 janv. — Coutrot, 14 oct. — Couturier, 14 oct. — Couturon, 1 nov. — Couve, 18 déc. — Crammer (banq.), 11 mars. — Crenier, 15 juil. — Croisette et Ce, 3 sept. — Croisette (Fe), 18 nov. — Cros, 29 mars. — Cudruc (banq.), 11 mars. — Cuvillier, 26 nov.

Dambel, 21 juin (banq.). — Damour, 13 déc. — Danduran, 9 août. — Dansette, 19 sept., 18 nov. — Dauphin (Ve), 19 déc. — David, 30 avril, 31 mai. — Daviel (banq.), 11 mars. — Debroize, 11 fév. — Decaux, 6 déc. — Dechartres, 3 déc. — Déchaux, 17 avril. — Decret, 10 mai. — Defer, 8 mai. — Dechaux, 17 avril. — Decret, 10 mai. — Defer, 8 mai. — Dechaux, 17 avril. — Decret, 10 mai. — Delabourdinière, 19 fév. — Delacquis et Barzel. I, 30 janv., 8 août. — Delaccióx, 19 nov. — Delahalle, 3 mai. — Delaplane, 18 juin. — Delarue, 4 juil. — Delavacquerie, 4 déc. — Deleau, 22 août. — Delarue, 4 juil. — Delavacquerie, 3 avril, 28 août (rep.). — Dellomme (banq.), 11 mars. — Delinean (De), 4 nov. (rapp.). — Deliot, 17 oct. — Delmosé, 10 déc. — Delrue, 17 sept. — Demichy, 26 mars, 25 sept. (rep.). — Demicre (De), 16 déc. — Demulander (Ve), 27 août. — Denizet, 15 oct. — Deportes (De), 4 juil. — Depré et Gassegrain, 22 août. — Derousse, 10 mai. — Derriey, 4 juin. — Desbazeilles, 8 mars. — Desbonnets, 12 sept. — Desbordes, 14 mai, 6 oct. (rapp.). — Deschamps, 28 fév., 25 juil. — Deschamps (banq.), 11 mars. — Desengin, 21 mars. — Desétable, 12 nov. — Desmur (banq.), 11 mars. — Desplanques, 22 avril (rep.). — Despradel, 13

Guy, 27 mars. - Guyon,

nov. - Desprez, 10 août. - Dessieux, sept. - Deveaugermé, 14 mars. - Devellenne, gept. — Deveaugermé, 14 mars. — Devellenne,
4 janv. — Devos, 7 oct. — Devries, 28 ma.. — Dhos.
— Dhuen, 9 sept. — Dieulle, 14 juin. — Dominé de
Mornion, 1 juil. — Doré (De), 30 sept. — Doublet, 22 ac.
— Douchain, 19 juil. — Dramard (De), 9 mai, 25 juil. (rapp.).
— Drouet, 16 déc. — Drubigny, 29 mai. — Dubail, 29 nov. —
Dubois, 1 août. — Dubois et Defais, 3 juil. (rep.). — Dubost, 23
juillet. — Duchâtel, 8 avril, — Duchaussoy, 24 décembre. —
Duchaussoy (Dlle), 9 juillet. — Duchesne, 8 avril, 30 mai.
— Dufour, 10 septembre, 23 octobre. — Dufour (De),
15 déc. — Dufrenoy, 10 oct. — Dugas, 23 janv. — Dumont,
14 fév. — Duparc, 9 sept. — Dupat, 19 fév. — Dupré, 14 fév.
— Dupuis, 23 juil. — Durand, 26 fév. — Duret, 26 fév. —
Durousseau, 19 fév. — Dury (De), 9 juil. (rep.). — Duval (Jules), 21 juin (banq.). — Duval (rapp.), 15 mars. — Duvivier,
juin.

** Ensch, 4 fév. — Ernie, 1 août. — Esnard, 5 déc. — Estelle, 22 janv., 3 déc. (rep.) — Esterbecq (d'), 27 mai. — Etienne et Ce, 26 juil. — Eudorge, 17 juin.

Fagnet, 20 déc. — Faissolle, 30 mai — Faivre (Ve), 24 déc. — Faltot, 16 avril. — Farday (Ve), 1 août. — Faure, 14 mars, 9 déc. — Fauveau, 23 août. — Favier, 18 avril. — Favre, 6 déc. — Fay. 22 nov. — Fayolle (Dlle), 15 fév. — Fernet, 4 nov. — Ferrant, Vaillant et Ce, 7 mars. — Ferret, 11 déc. — Ferrieux, 10 sept. — Fiancette, 12 sept. — Fihot, 28 mars, 23 oct. — Fieux, 21 juin (banq.). — Figeac, 18 dée. — Fischer, 10 sept. — Fletcher, 18 fév. — Fleuret, 12 nov. — Fleury-Fréville, 6 jaoût. — Flude, 22 avril. — Foisy, 28 août. — Fontaine, 14 mars, 10 avril. — Fontaine (Ch.) et Ce, 28 fév. — Fornier (De), 6 août. — Foucault, 13 août. — Fournial, 27 sept. — Fournier, 22 janv. — François, 18 nov. — Fraumont, sept. — Fournier, 22 janv. — François, 18 nov. — Fraumont, 22 nov. — Frierdich, 7 nov. — Froeschlen, 19 nov. — Fromillon, Fournier et Co, 30 mai. — Fromont, 21 juin (bang), 30 août. — Frutier (Ve). 10 mai. — Fumadelle, 11 oct. — Fu-

Gaillard, 27 août, 24 sept. — Gaittet et Ce, 26 juil. — Gallinier, 31 oct. — Galliard, 27 déc. — Gallimard, 22 juil. — Ganard, 19 mars. — Garcet, 1 nov. — Garçonnet, 13 juin. — Garnaux (De) 16 avril. — Garnier et Protat, 10 oct. — Garrigues, 3 sept. — Gasparini et Ce, 5 fév. — Gasparini, Peeters et Ge, 19 janv. — Gaubert, 4 juin. — Gaucher, 12 juil. — Gaudiveau (Ve), 15 nov. — Gauger, 14 oct. — Gaullier, 25 nov. — Gavard, 16 janv. — Gay (De), 2 juil. — Geismar-Henel (bang), 11 mars. — Gentil, 11 fév. (ccp.). — Gérard, 17 juin. — Gerbier, 21 janv. — Gérin, 8 mars. — Germain, 21 juin (bang.). — Gervais, 31 mai. — Gervaise, 25 janv. — Gianella, 12 déc. — Gillette, 4 nov. — Giraldon (bang.), 11 mars. — Girard, 27 sept. — Girare, 19 sept. — Giraud, 14 mai. — Giraudet, 31 mai. — Giroux et Ce, 14 mars. — Glatigny, 7 fév. — Glène, 24 déc. — Gobert, 7 fév. — Gombel (bang.), 11 mars. — Gomme fils et Ce, 29 déc. — Gonet, 30 mai. — Gonnard, 1 oct. — Gonnet, 18 oct. — Gontier, 5 fév. — Goriot (Dile), 11 déc. — Goobert (Ve), 27 août. — Gourgeois, 20 sept. — Gourre, 31 janv. — Goy, 31 déc. — Gradi (de), 5 sept. — Gravier et Cros, 28 fév. — Gresset, 29 mars. — Grégoire (Achille), 17 avril. — Grossjean (Ve), 11 juil. — Gross, 20 août. — Gruyer dit Valentin, 17 juil. — Gress, 20 août. — Groyer dit Valentin, 17 juil. — Gress (Dille), 29 oct. — Guédon, 28 oct. — Gueldry, 31 mai. — Guérin, 18 sept. — Guillard, 12 août. — Guillaumin, 27 juin. — Guillot, 13 août. — Guilland, 12 août. — Guillaumin, 27 juin. — Guillot, 13 août. — Guilland, 24 sept. — Guimarès et Raffin, 13 nov. — Guiod,

Harang, 1 mars. — Har-— Hatton, 10 janv. — Haury Havez, 15 mars. — Hedde, 31 leitzmann, 20 août. - Hénault, 3 ertier, 27 sept. — Henry, 21 janv., Hænnem, 13 sept. — Horel, 6 déc. (rep.) — Henriou, Hænnem, 13 sept. — Henry, 12 juil. — Herl, 30 avril. — i juil. — Huard, 18 sept. — Hubert, 19 mars. — Huillier, 27 juin. — Humblet, 7 maré, 12 sept. — Hurst et Van de Bosch, 1 janv.

Ingé, 19 décembre.

Jacob, 1 avril. - Jacquel (Dlle), 24 juil. - Jacquemard, 23 Jacob, i avril. — Jacquet (Dile), 24 juil. — Jacquemard, 25 juil. — Jacques, 24 juil. — Jacquer, 5 juil. — Jandot, 24 sept. — Jarjaval, 12 nov. — Jarrige, 20 août. — Jarry (bang.), 11 mars. — Jaulin, 10 oct. — Jaume, 26 août. — Jaume (De.), 18 sept. — Jaunez-Sponville, 18 oct. — Javillet, 10 mai. — Jeanson, 24 avril. — Joly, 31 déc. — Josset, 3 janv. — Jouault, 8 avril Louen 8 janv. — Jouenl 8 janv. avril. - Jouen, 8 janv. - Joussel, 8 janv. - Joyeux, 27 fév.

Karren, 24 déc. — Keller, 24 déc. — Koppen (De), 26 fév. — Kratoeville, 6 sept. — Kuentzer (rapp.), 5 mars. — Kulp, 5 sept. — Kuntz, 17 déc.

Laborie, 29 nov. — Laccolley, 13 nov. — Lacroix, 11 mars. — Laduron, 25 mars. — Laffargue, 1 mars. — Lafollie, 14 mai. — Laforge, 14 juin. — Lafouge, 18 janv. — Lagardeaux-Blin, 6 nov. — Lagardeaux-Blin, 6 nov. — Lagardeaux-Brin, 16 mars. — Lancel, 14 mars. — Lamiral, 15 mars. — Lamy, 14 juin. — Lancel, 14 mars. — Landier, 24 sept. — Landon, 1 fév. — Landry, 18 fév., 7 juin. — Langelle, 15 juil. — Languille, 18 mars. — Lantier, 17 déc. — Larolinière, 24 juin. — Laroque, 13 déc. — Laroude, 20 mai. — Larue, 7 mai. — Lassalle et Ce, 21 août. — Lathelise, 4 avril, 27 août (rep.). — Lavechin, 21 août (rapp.). — Lavigne, 1 mai. — Lebailly, 3 mai. — Lebailly (Dlle), 30 déc. — Lébé, 1 nov. — Lebeuf, 10 déc. — Leblanc, 2 avril. — Leblanc et Ce, 26 fév. — Lebourdais, 11 oct. — Lebourg, 23 déc. (rapp.) — Lebourlier, 31 déc. — Lebreton (De), 8 mars, — Lebren, 27 juin, 10 juil., 1 août, 5 déc. — Lecat, 17 janv. — Lecaudey, 11 fév. — Lecherbonnier, 11 mars, (bang.). — Leclair, 4 juin. — Lecompte et Ce, 12 déc. — Lecoq (Ve), 12 août. — Lecus et Ce, 31 mai. — Ledoux, 26 avril. — Lefèvre, 5 fév. — Lefort, 30 oct. — Legault, 19 nov. — Legrand, 18 août. — Legrand et Lores et Ce, 31 juil. — Legrand et Lores 19 nov. — Legrain, 4 juin. — Legrand, 18 août. — Legrand et Ogez, 31 juil. — Legrand et Lombard, 14 mai. — Legrand et Ce, 6 déc. — Legrand (rapp.), 15 mars. — Lelièvre, 31 mai. — Ce, b dec. — Legrand (rapp.), 15 mars. — Lelièvre, 31 mai. — Leloup, 14 nov. — Leloup (banq.), 21 juin. — Lemaire, 29 janv. (rapp.), 1 mars. — Lemarchand, 20 oct. — Lemoisson (De), 14 mai. — Lenouvel, 21 juin (banq.). — Lépine, 3 janv. — Leris, 2 oct. — Leroux, 4 déc. — Leroux (banq.), 11 mars. — Leroy, 4 déc. — Leroy)A.) et Ce, 17 déc. — Leroy-Delaunay, 19 nov. — Lesage-David, 24 sept. — Lesage et Mangot (rep.), 30 sept. — Lescadieu, 23 juil. — Lesourd, 23 janv. — Lesparre, 18 août. — Lesueur, 21 fév. — Letellier, 15 fév. — Letessier, 22 nov. — Letheux, 6 juin. — Letuyé (banq.), 11 mars. 22 nov. - Letheux, 6 juin. - Letuvé (bang.), 11 mars. -Leuillet, 24 sept. — Levaslot, 2 juil. — Levasseur, 29 janv., 18 nov. — Levert (banq.), 11 mars. — Levy, 18 nov. — Levy (jeune), 15 mai. — Levy (banq.), 11 mars. — Lheraud-Bizel, 21 juin (banq.) — Lherbette, 25 juin. — Liannard, 13 sept. — Liendou, 10 janv. — Liétout, 12 nov. — Liévet, 27 juin. — Lima, 25 juil. — Lisch (banq.), 12 mars. — Loisil, 25 juil. — Lombart, 9 déc. — Lorair, 3 déc. — Lossendière (Ve), 26 sept. — Louet (Dlle), 21 juin. — Louis, 25 sept. — Lunet, 31 mai. — Luton, 21 mai.

医毛球腺素性 Maillard (Ve), 9 mai. — Mailleser (Ve), 20 fév. — Mailly (de), 20 août. — Malherbe, 22 oct. — Maligny (de) et Ce, 12 déc. — Manalt, 5 mars. — Mangino, 13 janv. (rapp.) — Marc, 5 fév. — Marchais, 21 juin (bang.). — Marchand, 16 avril, 31 oct. — Marcol, 19 juil. — Maréchal, 6 sept. — Markowsky et Ce, 9 sept. — Marquant, 16 avril. — Marteau, 30 mai. — Marthesen, 23 avril, 13 août, 6 sept. — Mar, 3 avril, 13 août, 6 sept. — Martin, 14 mars, 3 avril, 13 août, 6 sept. — Mar. — Martineau, 23 avril, 21 mars, — Marzelle, 27 août. — Martineau, 23 avril, 21 mars, — Marzelle, 21 mars, — Marzelle, 22 mars, 23 mars, — Marzelle, 25 mars, 21 mars, — Marzelle, 26 mars, 26 mars, 27 mars, 28 mars, 29 mars, 29 mars, 29 mars, 20 mars, the sept. — Martin (Dlle), 30 août. — Martin (Dlle), 31 août. — Marzelle, 31 août. — Masse, 29 nov. — Masse, 21 mars. — Marzelle, 13 août. — Masse, 29 nov. — Masse, (banq.), 11 mars. — Masson, 19 déc. — Masson (Ve), 9 août. — Mathey, 12 fév. — Mathieu, 22 fév., 5 mars. — Mathon, 7 nov. — Mathon de Fogeres, 21 oct. — Maupetit, 19 fév. — Maurial, 10 déc. — Mauros, 3 sept. — Maury, 8 mai. — Mazoyé. Benoît et Ce, 25 sept. — Meder, 18 oct. — Mercery, 23 avril. — Mercier, 8 avril. — Merck, 5 mars. — Mercy, 25 juin. — Meuriot, 31 déc. — Meyer, 9 août. — Michalon, 20 sept. — Michaud (Ve), 6 déc. — Michel, 1 fév., 21 juin (banq.) — Michié, 21 juin (banq.) — Michiont, 10 juin. — Millardet et Flamant, 18 nov. — Miolland, 16 déc. — Mollard, 12 sept. — Mollet, 8 nov. — Monin, 13 août. — Monnet, 5 fév. — Monnoyeur, 18 juil. — Monsalier, 24 sept. — Mortagnac et Ce, 21 nov. — Montagne, 4 mars, 8 déc. (rep.) — Moreau (Dlle), 31 déc. — Morel, 5 août. — Morey, 7 fév. — Morhange, 3 janv. — Moria, 7 fév. — Morin, 25 juin. — Mornet, 1 juil. — Moser, 16 juil. — Mouilloz, 8 mai. — Moulin (De), 15 mars. — Mounillot, 5 nov. — Mousseau, 30 avril. — Mulet, 2 juil. — Muller, 22 mars, 23 mai. — Murie, 14 août. — Muzaton, 28 oct. 14 août. - Muzaton, 28 oct.

Naudé, 3 mai. — Naudin, 2 août. — Neveu, 10 oct. — Niau, 12 déc. — Nick, 7 mai. — Nicolle, 8 janv. — Niquet (Dlle), 13 sept. — Nivet, 7 nov. — Noble, 4 mars. — Nocus, 4 janv. — Noël (Ve), 27 août. — Nonat, 6 déc. — Noulin, 15

Oliva, 22 fev. - Oubriot (Dlle), 12 déc.

Painquin et Ce, 12 déc. — Palatré, 22 nov. — Pandosy et Ce, 23 août. — Pantou, 18 oct. — Paguet (banq.), 11 mars. — Paratre, 30 oct. — Paré (Ve), 27 fév. — Paris (banq.), 21 juin — Pasquet, 10 janv., 10 mai. — Pasquier, 2 août. — Pasteau-Japuis, 22 avril (rep.). — Patry, 27 sept. — Pelletier (banq.), 21 juin. — Penaulle (Ve) et Duberos, 6 déc. — Peny, 31 oct. — Pequin, 27 nov. — Perchet, 2 juil. — Pernel, 9 juil. — Perot et Legrand. 1 août. — Perperot, 9 avril. — Perpigna, 15, 29 mars. — Perrelet (banq.), 11 mars. — Perrin, 14 mai. — Pestaille, 24 janv. — Petat, 15 janv. — Petit, 9 avril, 3 déc. — Petit (Ve), 22 mars. — Petiteau, 12 mars. — Petitmangin, 20 déc. — Petitpierre et Ce, 22 fév. — Peyraud et Ce, 22 nov. — Philippart, 3 avril. — Philippe, 17 janv, 5 août (rep.), 12 sept., 27, 29 nov. — Philippon, 25 oct. — Piant, 5 juil. — Piard, 15 oct. — Pichaud, 24 déc. — Piel, 30 août (rapp.). — Pierre, 19 juil. — Pierson, 25 juin. — Pignard, 19 déc. — Pignol, 15 mars. — Pigoreau, 27, 28 août (rep.). — Pilaudeau, 14 mai. — Pioger et Piant, 5 juil. — Piack, 27 mars. — Ponteux, 16 déc. — Poilleux, 15 juil. — Polack, 27 mars. — Ponteux, 16 déc. — Poilleux, 15 juil. — Porentru, 4 oct. — Pougeois, 7 mai. — Pouillet, 25 avril, 17 juin. — Poulet (Dile), 7 oct. — Prenleloup, 30 oct. — Prevost, 1 janv. — Prévôt, 7 juin. — Prouillet, 28 janv. — Prudhomme, 2 juil. — Pruniot, 10 mai. — Pruvot, 16 oct. — Pujervie, 5 avril. — Putet, 7 juin. Painquin et Ce, 12 déc. - Palatré, 22 nov. - Pandosy et

Quenet, 18 fev. - Queste, 9 août.

Radot, 17 déc. — Ragon, 4 mars. — Raimbault. 31 juil. — Raimont (Dlle), 29 juil. — Rançon, 13 déc. — Rasse, 9 sept. — Rathelot (De), 8 oct. — Ratier, 19 août. — Raveaud (De), 25 janv. — Redon, 31 janv. (null.). — Regnault, 5 nov. 25 janv. — Redon, 31 janv. (null.). — Regnault, 5 nov. oct. — Rey (banq.), 11 mars. — Richard (De), 20 déc. — Rey (banq.), 11 mars. — Richard (De), 20 déc. — Richard-Hudson, 3 oct. — Richon, 4 juin. — Rinker, 17 oct. vière, 9 août. — Robert, 13 août. — Robichon, 15 mars. — Riché (banq.), 11 mars. — Rocher (banq.), 21 juin. — Rocherion, mars. — Rollet, 29 mai. — Bohart, 26 avril. — Rocherion, mars. — Rollet, 12 nov. — Rose (De) et Gachod, 17 janv. — tembourg, 29 mars. — Rouche, 6 mars. — Roullé, 5 août. Rosseeu et Lombard, 24 déc. — Rosset frères, 24 déc. — Rol. Rousseau, 10 janv. — Rousselot (Dlle), 25 juin. — Roussié, 6 v. — Roux, 8 juil., 15 nov., 3 déc. — Roy, 7 janv. — Rousié, 6 mars. — Roux, 8 juil., 15 nov., 3 déc. — Roy, 7 janv. — Rousié, 2 canard, 27 oct. (rcp.). — Roz (banq.), 21 juin. — Rouse, 1 juil. — Rozé, 1 juil. — Rozé, 2 mars. — Rudder (De), 12 déc.

Sagnier dit Paimbœuf, 13 déc. — Sagot (E.), 29 mars. — Saint-Val et Gousset, 6 sept. — Sagot, Levy et Ce, 28 mars. — Salomon, 17 sept. — Sagot Sagot, Levy et Ce, 28 mars. — Saint-Val et Gousset, 6 sept. — Salles (banq.), 11 mars. — Salomon, 17 sept. — Saner. 19 sept. — Saussier et Ce, 11 fév. — Sausain, 8 fév. — Sax (Ch.) 16 oct. — Scheins, 20 nov. — Schultz, 22 nov. — Schulte et Ilaa 2 sept. — Segretin, 5 août. — Seichepine (De), 13 juin. — Sorbier, 12 nov. — Sigodart (Dlle), 22 avril. — Smith, 20 août. — Sorbier, 17 mai. — Soreph (banq.), 11 mars. — Soucho, 29 janv. — Soudan (banq.), 11 mars. — Soulé, 8 mars. Sponville, 29 mai. — Stienne, 30 avril. — Straus frères, 1 janv. — Subtil, 24 oct. — Succaud, 24 sept.

Tapin et De Sarot, 31 oct. — Taupin et Ce, 14 fév., 14 avril (rep.). — Thanneberg (rapp.), 5 mars. — Thébaul, 13 juin. — Therriat (Ve), 10 oct. — Thévenot, 28 janv., 11 juin. — Thibout, 4 sept. — Thiébaut, 22 fév. — Thierry, 3 déc. — Thomas, 1 mars, 12 août. — Thurin, 25 oct. — Thurin (Dile) 19 juil. — Thoury, 12 mai. — Thurneyssen (Gh.) et Gr. 2 mai. — Tible (bang.), 11 mars. — Tiphaine, 2 sept. — Total mai. — Thoury, 12 mai. — Thurneyssen (Ch.) et Ce, 28 mai. — Tible (bang.), 11 mars. — Tiphaine, 2 sept. — Thours, 21 mai. — Tissier et Ce, 9 août. — Tobanelli, 4 avril. — Thours, 20 fev. — Transon, 3 avril. — Treillard, 27 août. — Trinquet, 28 mai. — Tross, 19 fev. — Trinquet, 28 mai. — Tross, 19 fev. — Trollier, 19 nov. — Truchy, 4 juil. — Tungnaud, 24 avril. — Turbout, 2 avril. — Turbout, 3 avril. — Turbout, 3 avril. — Turbout, 4 juil. — Tungnaud, 24 avril. — Turbout, 3 avril. — Turbout, 4 juil. — Turbout, 4 avril. — Turbout, 5 avril. — Turbout, 6 avril. — Turbout, 7 avril. — T

Vaillant, 26 juil. — Valdenaire (banq.), 21 juin. — Valdin, 17 juin. — Valetton, 28 fev. — Vallat, 24 déc. — Valot et C. 26 juin. — Vandaele, 15 janv. — Van den Eertwegh (De), 16 fev. — Vannaisse, 12 déc. — Vantier, 3 juil. — Vardon, 18 avril. — Varlet, 23 août, 19 déc. — Varvart, 11 déc. — Vasseur, 21 janv., 25 juin. — Vasseur (Dlle), 6 sept. — Vaulier, 1 janv. — Vegis et Ancel, 5 juil. — Ventre-d'Auriol (bang.) 21 juin. — Verdel, 11 janv. — Vernhole, 27 déc. — Verner, 18 janv. — Veyrat (banq.), 11 mars. — Vialard, 18 avril. — Viard, 18 juin. — Villard, 3 sept. — Villiotte, 30 juil. — Vinck, 25 juil. — Viteau, 5 juil. — Vodable, 13 août. — Vonce, very, 5 juillet.

Ward, 24 sept. - Weiler, 15 mars. - Weis, 1 mars. -Wurm, 27 décembre.

Zelger, 3o août.

TABLE

DES OUVRAGES DE LÉGISLATION ET DE JURISPRUDENCE,

Dont la notice ou l'insertion se trouve dans la Gazette des Tribunaux de l'année 1857.

Basoche (la) à Londres, 21 nov.

Bossuet et les religieux de Rebais. Appels comme d'abus, 9, 11, 12 juin.

Brevets (des) d'invention et de la contrefaçon, par M. Nouguier, 18 fév.

Chambre du conseil en matière civile et disciplinaire, 10

avril. Clairon (Mlle) et son avocat, 5 août.

Code d'administration et de droit administratif, par Macarel, a oct.

Code des brevets d'invention des dessins et marques de fabrique en France et à l'étranger, par M. Lesenne, 27

novembre. Commentaire du Code de commerce, par M. Alauzet, 11 avril.

Commentaire du Code de commerce, par M. Bedarride, 15 mai.

Commentaire-Traité des prioiléges et hypothèques, par

M. Paul Pont, 5 déc.

Conscience et science du devoir, par M. Oudot, 10 oct. Dictionnaire des assurances terrestres, par M. L. Pouget, octobre.

Droit civil français (le) de Zachariæ, 7 juin.

Eléments de droit pénal, par M. Ortolan, 10 déc. Emprisonnement (de l') pour dettes, par M. J. Lalou, 27

Essai sur les anciennes juridictions d'Alsace, par M. Vé-

ron-Reville, 10 sept. Etude sur la correspondance des ministres de Louis XIV,

17, 22, 30 sept. Exposition raisonnée des principes de l'enregistrement,

par M. Gabriel Demante, 11 sept, Histoire du règne de Henri IV, par M. Poirson, 26 mai, Législation minérale, par M. Lamé-Fleury, 16 sept.

Le grand-duc Paul de Russie au Palais-de-Justice , 8 mai. Manieurs d'argent (les), par M. Oscar de Vallée, 13 nov. Manuel du clerc de notaire, par MM. Lesebvre-Bisson et

Dorville, 18 avril. Nouveau traité d'économie politique, par M. Villiaumé, 15

octobre. Origine de la messe du Saint-Esprit et de la rentrée judi-

ciaire au Parlement de Dauphiné, 22 oct.

Parlements de France (les), par M. de Bastard, 4 déc. Pêche (la) à la ligne et au filet, par M. Guillemard, 8 avril. Pierre-le-Grand au Parlement de Paris, 2 mai,

Poésies de Michel de Lhospital, 30 juillet. Règles de droit et de morale tirées de l'Ecriture Sainte,

par M. Dupin, 6 mai.

Rinconète et Cortadillo, ou la vie des voleurs à Seville au seizième siècle, 30 oct., 1 et 2 nov. Science morale et Code du jury, par M. de La Grèze, si

Sociétés (des) en commandite par actions, par M. Varal

seur, 4 janvier.

Statistique de la Conciergerie, 29 sept.

Suicide (du), 19 sept.

Système pénitentiaire complet, par M. Lepelletier (de la Sarthe), 23 juin.

Table analytique des arrêts de la Cour de cassation, 8 Traité du droit international privé, par MM. Fælix et De

mangeat, 31 oct. Vacances judiciaires (les), 1, 21, 22 août.

FAILLITES ET BANQUEROUTES.

Beierleeurentierren. Beerringeren. Ekerringer f.v. : hunnerkerkerren ert Bordeurhilbilandernen

(Quatricine Partie.)